ETUDE SUR LES VIOLENCES DE GENRE ET LA VIOLENCE EN LIGNE EN MILIEU SCOLAIRE EN REPUBLIQUE DU CONGO



Brazzaville, 18 juillet 2019

TABLE DES MATIERES

Table des matières 2
Liste des tableaux 6
Liste des graphiques 8
Liste des encadrés 9
Liste des annexes 9
Acronymes 10
Preface du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabetisation 12
Preface du Ministre des Postes et Telecommunication et de l'Economie numerique 13
Avant-propos 14
Résumé exécutif 15
CHAPITRE I : Introduction générale de l'étude 17
1.1 Contexte général et justification 17
1.2 Objectifs 18
CHAPITRE II : Cadrage concepuel et méthodologique de l'étude 20
2.1 Cadrage conceptuel 20
2.1.1 Pourquoi étudier les violences de genre en milieu scolaire ? 20
2.1.2 Définition des concepts, des types de violences et des actes de manifestation 22
2.2 Démarche méthodologie 24
2.2.1 Approche qualitative 25
2.2.2 Approche quantitative 27
2.3 Considérations éthiques 31
2.4 Processus de l'étude 31
2.5 Contraintes 31
Chapitre III. Caractéristiques de la population enquêtée 34
3.1 Organisation du système éducatif national 34
3.2 Caractéristiques sociodémographiques 35
3.3 Caractéristiques socio-culturelles 36
CHAPITRE IV. Etats des lieux des violences en milieu scolaire 38
4.1 Ampleur et récits des enquêtés sur les violences 38
4.1.1 Ampleur des violences en milieu scolaire 38
4.1.2 Récits de vie des élèves enquêtés relatifs aux violences subies 39
4.2 Typologie des violences en milieu scolaire 44
4.2.1 Actes de violences verbales et psychologiques 44
4.2.2 Actes de violences physiques 45
4.2.3 Actes de violences économiques 46
4.2.4 Actes de violences sexuelles 47
4.2.5 Actes de violences en ligne 48
4.3. Profil des victimes : expériences masculines et féminines 50
4.3.1 Vulnérabilité selon le sexe quel que soit la période d'exposition 50
4.3.2 Vulnérabilité selon le statut de l'enquêté 52
4.4 Profil des victimes de violences 53
4.4.1 Profil des victimes selon la commune de résidence 53
4.4.1.1 Profil de victimes de violence verbales ou psychologiques 53
4.4.1.2 Profil des victimes de violences physiques 55

4.4.1.3 Profil des victimes de violences économiques 57
4.4.1.4 Profil des victimes de violences sexuelles 58
4.4.1.5 Profil des victimes de violences en ligne 60
4.4.2 Profil des victimes de violences selon l'âge 61
4.4.2.1 Profil des victimes de violences verbales ou psychologiques 62
4.4.2.2 Profil des victimes de violences physiques 63
4.4.2.3 Profil des victimes de violences économiques 64
4.4.2.4 Profil des victimes de violences sexuelles 64
4.4.2.5 Profil des victimes de violences en ligne 65
4.5 Profil des auteurs de violences 66
4.5.1 Auteurs d'actes de violences verbales ou psychologiques 66
4.5.2 Auteurs d'actes de violences physiques 67
4.5.3 Auteurs d'actes de violences économiques 69
4.5.4 Auteurs d'actes de violences sexuelles 71
4.5.5 Auteurs d'actes de violences en ligne 72
Chapitre V. Espaces de vulnérabilité et de production des violences scolaires 76
5.1 Vue d'ensemble des espaces conflictogènes en milieu scolaire 76
5.2 Identification des espaces conflictogènes pour les violences verbales ou psychologiques 78
5.2.1 Cadre de survenance des violences verbales ou psychologiques selon le sexe des victimes 78
5.2.2 Cadre de survenance des violences verbales ou psychologiques selon le statut des victimes 78
5.3 Identification des espaces conflictogènes pour les violences physiques 79
5.3.1 Survenance des actes de violences physiques selon le sexe des victimes 79
5.3.2 Survenance des actes de violences physiques selon le statut des victimes 80
5.4 Identification des espaces conflictogènes pour les violences sexuelles 80
5.4.1 Survenance des actes de violences sexuelles selon le sexe des victimes 80
5.4.2 Survenance des actes de violences sexuelles selon le statut des victimes 81
5.5 Identification des espaces conflictogènes pour les violences en ligne 82
5.5.1 Survenance des actes de violences physiques selon le sexe des victimes 82
5.5.2 Survenance des actes de violences physiques selon le statut des victimes 82
Chapitre VI. Déterminants des violences en milieu scolaire et conséquence vécues par les victimes 84
6.1 Aperçu sur les déterminants majeurs des violences en milieu scolaire 84
6.2 Déterminants contextuels de survenance des actes de violences 84
6.2.1 Déterminants socio-culturels de survenance des actes de violences 87
6.2.2 Déterminants économiques de survenance des actes de violences 89
6.2.3 Déterminants politico-juridiques de survenance d'actes de violences 90
6.3 Ampleur et typologie des conséquences vécues par les victimes des violences de genre au cours des 12 derniers mois. 91
6.3.1 Prévalence des conséquences des actes de violences subis par les victimes par type de violences au cours des 12 derniers mois 91
6.3.2 Typologie des conséquences de violence de genre à haute incidence subis par les victimes au cours des 12 dernier mois par commune selon certaines caractéristiques 92
6.3.3 Prévalence des conséquences des violences de genre subis par les victimes au cours des 12 derniers mois par sexe et selon le type de violences 93
6.3.4 Prévalence des conséquences des violences de genre subis par les victimes au cours des 12 derniers mois par commune selon le type de violences 93

Chapitre VII. Incidence et impact de la survenance des actes de violences sur le trajet scolaire des victimes 96
7.1 Prégnance des violences de genre dans les institutions scolaires et influence sur le trajet scolaire 96
7.1.1 Incidence des violences subis et changement d'établissements scolaires fréquentés 96
7.1.2 Survenance des violences et incidence sur le changement d'établissement scolaire fréquenté par type de violence selon le sexe et le statut de l'enquêté 97
7.2 Typologie de l'impact de l'incidence des violences subies sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire 97
7.2.1 Ampleur de l'impact de violences subies sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire 97
7.2.2 Impact des violences physiques et sexuelles sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire 99
7.2.3 Impact des violences psychologiques et économiques sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire selon le sexe 100
7.2.4 Impact des violences en ligne sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire selon le sexe 101
Chapitre VIII. Capacités des acteurs à agir pour répondre ou atténuer les effets des violences 105
8.1 Parler de la violence subies ou observée : sémiologie du partage de l'information en milieu scolaire 105
8.1.1 Mode de communication différencié selon le type d'acte de violences et le sexe des survivants 106
8.2 Mode de communication adoptée et typologie des actes de violences subies 107
8.2.1 Mode de communication genre face aux actes de violences verbales et psychologiques 107
8.2.2 Mode de communication genre face aux actes de violences physiques 108
8.2.3 Mode de communication genre face aux actes de violences sexuelles 110
8.2.4 Mode de communication genre face aux actes de violences économiques 112
8.2.5 Mode de communication genre face aux actes de violences en ligne 113
8.3 Fondements des différences observées sur la communication sociale autour des violences subies 115
8.4 Recours des victimes de violences subies en milieu scolaire 117
8.4.1 Voies de recours aux violences en milieu scolaire 117
8.4.2 Niveau de satisfaction aux recours aux violences en milieu scolaire 120
Chapitre IX. Réagir à la violence en milieu scolaire 123
9.1 Réagir ou ne pas réagir face à la violence 123
9.2 Typologie des réactions adoptées par les victimes de violences et fondements des différences ou expériences observées 124
9.3 Fondements des différentes réactions/expériences observées 125
Chapitre X. réponses des acteurs impliquées dans la prévention et la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire et analyse des effets des réponses 128
10.1 Gouvernement de la République du Congo 128
10.2 Acteurs du système éducatif 130
10.3 Organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers 134
Chapitre XI. Pistes pour la mise en œuvre d'une approche multisectorielle 138
11.1 Accroitre la sensibilisation et la prévention au sein de la population scolaire 138
11.2 Mutualiser et coordonner les efforts pour un meilleur rendement des intervenants 138

11.3 Nécessitée de renforcer le cadre juridique en matière 139
11.4 Multiplier et vulgariser les structures de prise en charge 139
11.5 Nécessiter de professionnaliser les acteurs su système éducatif 140
11.6 Promouvoir la paix et la cohésion sociale 140
Conclusion et recommandations 142
Bibliographie 149
Annexes - 1 -

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1: Types de violences et des actes / faits de leur manifestation 23
Tableau 2.2 : Répartition de l'échantillon de collecte de donnée pour le volet qualitatif selon les prévisions, la réalisation et le taux de réalisation par communes de plein exercice 26
Tableau 2.3 : Répartition de l'échantillon des établissements scolaires à enquêter par cycle d'étude 29
Tableau 2.4 : Type d'école ciblé (primaires, collèges et lycées) pour la collecte des données du volet quantitatif selon les 15 communes de plein exercice 29
Tableau 2.5 : Cibles (élèves, personnels enseignants et non enseignant) de collecte de donnée pour le volet quantitatif selon les prévisions, la réalisation et le taux de réalisation par commune de plein exercice 30
Tableau 3.1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés 35
Tableau 3.2 : Caractéristiques socio-culturelles des enquêtés 36
Tableau 4.1 : Actes de violences verbales et psychologiques subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté 44
Tableau 4.2 : Actes de violences physiques subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté 45
Tableau 4.3 : Actes de violences économiques subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté 47
Tableau 4.4 : Actes de violence sexuelles subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté 48
Tableau 4.5 : Actes de violence en ligne subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté 50
Tableau 4.6 : Types de violence subis au cours des 12 derniers mois selon le sexe de l'enquêté sur la période d'exposition 50
Tableau 4.7 : Types de violence subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté 53
Tableau 5.1 : Répartition des victimes par cadres sociaux de production des violences selon le type de violences lors des 12 derniers mois 77
Tableau 5.2: Cadre de survenance des violences verbales et psychologiques lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes 78
Tableau 5.3 : Cadre de survenance des violences verbales et psychologiques lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes 79
Tableau 5.4: Cadre de survenance des violences physiques lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes 79
Tableau 5.5: Cadre de survenance des violences physiques lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes 80
Tableau 5.6: Cadre de survenance des violences sexuelles lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes 81
Tableau 5.7: Cadre de survenance des violences sexuelles lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes 81
Tableau 5.8 : Cadre de survenance des violences en ligne lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes 82
Tableau 5.9: Cadre de survenance des violences en ligne lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes 83
Tableau 6.1: Récapitulatif des modèles de régressions binaires des risques de survenance des VGMS lors des 12 derniers mois 86

Tableau 6.2 : Proportion des victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violences par commune et selon le type de violence lors des 12 derniers mois .94
Tableau 7.1: Trajectoire scolaire des enquêtés selon le sexe depuis l'entrée en vie scolaire 96
Tableau 7.2 : Proportion des victimes ayant changé d'établissement/école du fait des actes de violence par type de violence selon sexe et le statut des enquêtés lors de la vie scolaire97
Tableau 7.3: Impacts des actes de violences subis sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le type de violence 98
Tableau 7.4 : Impacts des actes de violences physiques et sexuelles sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le sexe99
Tableau 7.5 : Impacts des actes de violences psychologiques et économiques sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le sexe100
Tableau 7.6: Impacts des actes de violences psychologiques et économiques sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le sexe101
Tableau 8.1 : Premier/e confident(e) autour de l'acte de violences verbales et psychologiques subi108
Tableau 8.2: Premier/e confident(e) autour des violences physiques subies par les victimes de violence en milieu scolaire.....110
Tableau 8.3: Premier/e confident(e) autour des violences économiques subies par les victimes de violence en milieu scolaire113
Tableau 8.4: Premier/e confident(e) autour des violences en ligne subies par les victimes de violence en milieu scolaire.....114
Tableau 8.5: Tableau récapitulatif des modèles de régressions binaires des risques de communication immédiate des victimes de VGMS lors des 12 derniers mois.116
Tableau 9.1: Proportion des victimes ayant réagi aux violences selon le type de violence et le sexe des victimes.....124
Tableau 9.2: Tableau récapitulatif des modèles de régressions binaires des chances de réaction immédiates des victimes de VGMS lors des 12 derniers mois126

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 4.1 : Proportion des enquêtés victimes d'actes de violence en milieu scolaire selon le type de violence…….. 38
Graphique 4.2: Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée…… 44
Graphique 4.3 : Prévalence des actes de violences physiques au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée…… 45
Graphique 4.4 : Prévalence des actes de violences économiques au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée……... 46
Graphique 4.5 : Prévalence des actes de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée…… 47
Graphique 4.6 : Prévalence des actes de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée…… 49
Graphique 4.7 : Types de violence subis au cours des 12 derniers mois selon le sexe de l'enquêté……. 51
Graphique 4.8 : Types de violence subis au cours du parcours de vie scolaire des enquêtés selon le sexe …… 51
Graphique 6.1 : Ampleur des conséquences et répartition des victimes ayant eu au moins une conséquence suite aux VBG subis selon le type conséquence encouru……. 92
Graphique 6.2 : Prévalence des conséquences des VBG sur les victimes par type de violence…. 93
Graphique 6.3 : Proportion des victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violences par sexe selon le type de violence lors des 12 derniers mois…… 94
Graphique 8.1 : Premier/e confident(e) comme canal de communication en cas de VGMS par les victimes……. 106
Graphique 8.2 : Premier/e confident(e) autour des violences verbales et psychologiques par les victimes de violence en milieu scolaire……. 107
Graphique 8.3: Premier/e confident(e) autour des violences physiques par les victimes de violence en milieu scolaire……. 109
Graphique 8.4 : Premier/e confident(e) autour des violences sexuelles par les victimes de violence en milieu scolaire……. 110
Graphique 8.5 : Premier/e confident(e) autour des violences économiques par les victimes de violence en milieu scolaire…… 112
Graphique 8.6: Premier/e confident(e) autour des violences en ligne par les victimes de violence en milieu scolaire…… 114
Graphique 8.7: Voie de recours par les victimes de violence en milieu scolaire pour réparation du préjudice subi…… 117
Graphique 8.8: Niveau de satisfaction des victimes de VGMS selon la voie de recours utilisée pour réparation du préjudice subi……... 121
Graphique 9.1: Proportion des victimes ayant opté pour la réaction aux violences (plaintes/recours) selon le type de violence et le sexe des victimes……... 123

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Expressions des enquêtés sur les violences économiques....39
Encadré 2 : Expressions des enquêtés sur les violences physiques sexuelles....40
Encadré 3 : Expressions des enquêtés sur les violences physiques....41
Encadré 4 : Expressions des enquêtés sur les violences psychologiques....42
Encadré 5 : Expressions des enquêtés sur les violences en ligne....43
Encadré 10.1 : Gestion de la violence à l'école selon la SSE....130

LISTE DES ANNEXES

Annexe A.1 : Détail des personnes ressources du MEPSA, METFPQE, MASAH, partenaire techniques et financiers et ONG interviewées lors des entretiens individuels - 1 -
Annexe A.2 : Récapitulatif de la collecte des données auprès des écoles dans le cadre du volet quantitatif de l'étude - 3 -
Annexe A.3 : Tableaux des données quantitatives issues du volet quantitatif de l'étude... - 8 -
Tableau A.3.1 : Types de violence lors des 12 derniers mois par commune selon certaines caractéristiques - 8 -
Tableau A.3.2 : Types de violence lors des 12 derniers mois par âge selon certaines caractéristiques -11 -
Tableau A.3.3 : Auteurs des violences selon certaines caractéristiques des victimes par type de violence lors des 12 dernier mois - 13 -
Tableau A.3.4: Typologie des conséquences des VBG à haute incidence subis par les victimes au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice selon certaines caractéristiques - 16 -
Tableau A.3.5: Mode de communication autour des VGMS et premier/e confident(e) selon le type de violence subi - 18 -
Tableau A.3.6: Personnes à qui les victimes parlent de l'acte de violence sexuelle subi . - 19 -
Tableau A.3.7: Répartition des victimes de VGMS par type de violence subi et le sexe selon la voie de recours - 20 -
Tableau A.3.8 : Niveau de satisfaction par type de violence selon les recours faits par les victimes de VGMS - 20 -
Tableau A.3.9: Premiers type de réaction des victimes face aux actes de violences subis selon le type de violence - 21 -

ACRONYMES

APEEC	Association des Parents d'Elèves et d'Etudiants du Congo
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CAS	Circonscription d'Action Sociale
CDE	Comité des Droits de l'Enfant
CEG	Collège d'Enseignement Général
CGDC	Comité de Gestion et de Développement Communautaire
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CET	Collège d'Enseignement Technique
CS	Club Scolaire
DCEG	Directeur des Collègues d'Enseignement Général
DDAS	Directeur Départemental des Affaires Sociales
DDEPSA	Directeur Départemental de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
DDET	Directeur Départemental de l'Enseignement Technique
DEP	Directeur de l'Enseignement Primaire
DGEB	Directrice Générale de l'Education de Base
DGET	Directeur Général de l'Enseignement Technique
DLEG	Directeur des Lycées d'Enseignement Général
EPS	Education Physique et Sportive
EVGESRC	Etude sur les Violences de Genre dans les Etablissements Scolaire en République du Congo
FAWE	Forum for African Women Educationalist
FG	Focus Group
GTE	Groupe Thématique Education
INTS	Institut National des Travailleurs Sociaux
INS	Institut National de la Statistique
LEG	Lycée d'Enseignement Général
LET	Lycée d'Enseignement Technique
MASAH	Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire
MCA	Ministère de la Culture et des Arts
MCM	Ministère de la Communication et des Médias
MEPSA	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur
METPFQE	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MICS	Multiple Indicators and Clusters Survey
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJDHPA	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la promotion des Peuples Autochtones
MJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MPFIFD	Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement
MPSIR	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
MPTEN	Ministère des Postes, Télécommunication et de l'Economie Numérique
MSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MSP	Ministère de la Santé et de la Population
OCDH	Observation Congolais des Droits de l'Homme

ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PTF	Partenaire Technique et Financier
REIPER	Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture
RENALVISCO	Réseau National des ONG œuvrant dans le domaine des Violences Sexo spécifiques du Congo
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SNU	Système des Nations Unies
SSE	Stratégie Sectorielle de l'Education
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences basées sur le Genre
VCF	Violences Contre les Femmes
VGMS	Violence de Genre en Milieu Scolaire

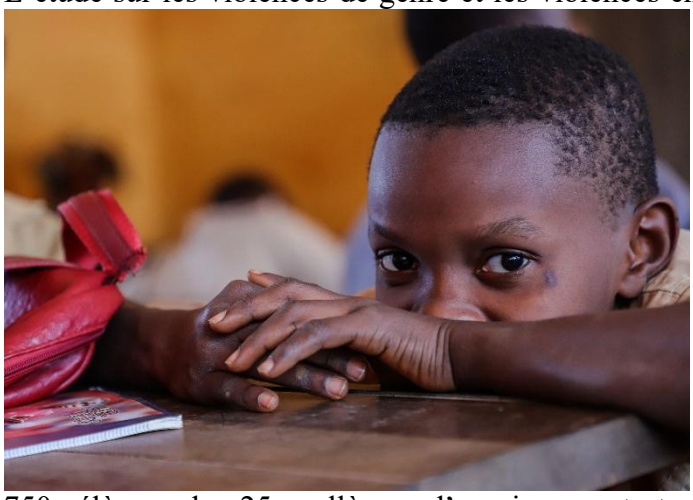
PREFACE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

PREFACE DU MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

AVANT-PROPOS

RESUME EXECUTIF

L'étude sur les violences de genre et les violences en ligne en milieu scolaire en République du Congo s'est déroulée dans 15 communes de plein exercice des 12 départements du pays. Son objectif a été d'analyser l'impact de la violence de genre sur le système éducatif, en particulier chez les filles.



Elle a ciblé 5.775 élèves de 12 ans à 18 ans de 193 établissements scolaires parmi lesquels 600 élèves de 20 établissements scolaires de l'enseignement primaire, 2.850 élèves de 95 collèges d'enseignement général, 750 élèves de 25 collèges d'enseignement technique, 1.140 élèves de 37 lycées d'enseignement général et 480 élèves de 16 lycées d'enseignement technique.

Cinq types de violences suivantes ont été considérées dans le cadre de cette étude : les violences verbales et/ou psychologiques, les violences physiques, les violences économiques, les violences sexuelles et les violences en ligne.

Selon l'ampleur des violences, les résultats de l'étude ont montré que ces violences représentaient respectivement 73,80% pour les violences verbales et/ou psychologiques, 37,40% pour les violences physiques, 33% pour les violences économiques, 31,10% pour les violences sexuelles et 12,40% pour les violences en ligne.

Selon le sexe, les résultats de l'étude ont montré que les filles étaient beaucoup plus victimes de violences verbales et psychologiques (75,4% de filles contre71,8% de garçons), de violences sexuelles (37,5% de filles contre 27,5% de garçons) et de violences en ligne (13,5% de filles contre 11% de garçons), tandis que les garçons étaient beaucoup plus victimes de violences physique (41,6% de garçons contre 34% de filles) et de violences économiques (33% de garçons contre 29,5% de filles).

Selon les lieux où se produisaient les violences, les proportions étaient de l'ordre de :

- 40,2% dans la cour/enceinte des établissements, 35,9% dans les salles de classe/cours/laboratoires et 17,7% aux alentours des établissements scolaires pour les violences verbales et psychologiques ;

- 40,1% dans la cour/enceinte des établissements, 35,9% dans les salles de classe/cours/laboratoires et 16,1% aux alentours des établissements scolaires, pour les violences physiques ;

- 37,6% dans la cour/enceinte des établissements, 23,3% dans les salles de classe/cours/laboratoires et 17,6%la bibliothèque/salle de lecture pour les violences sexuelles ;

- 32,7% dans la cour/enceinte des établissements, 26,7% dans les salles de classe/cours/laboratoires et 24,2% aux alentours des établissements scolaires pour les violences en ligne

Pour pallier ce phénomène de violences de genre et de violence en ligne dans les établissements scolaire en République du Congo, vingt-deux recommandations ont été émises au regard des résultats et elles s'articulent autour de six composantes suivantes : (i) la prévention et la sensibilisation, (ii) la prise en charge des victimes de violence, (iii) la législation et l'adoption de lois, textes et règlements, (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales, (v) la production et du suivi des données, et (vi) la mise en place d'un mécanisme de mobilisation de ressources, de plaidoyer et de coordination des actions.



CHAPITRE I : INTRODUCTION GENERALE DE L'ETUDE

« Ne permettez pas que la violence soit une leçon quotidienne dans nos écoles parce qu'aucun enfant ne devrait avoir peur d'aller à l'école »
Henrietta FORE, Directrice exécutive de l'UNICEF (2018)

1.1 Contexte général et justification

Selon l'enquête à indicateurs multiples (MICS, 2015), 96% des enfants de 6 à 11 ans fréquentaient l'enseignement primaire et 67% des adolescents de 12 à 18 ans fréquentaient l'enseignement secondaire. La proportion des enfants et des adolescents en dehors de l'école était de 3,4% (3,2% pour les filles et 3,6% pour les garçons) pour les enfants de 6 à 11 ans et de 14% (16% pour les filles et 11% pour les garçons) pour les adolescents de 12 à 18 ans.

Ce décrochage scolaire des enfants et adolescents est causé par plusieurs facteurs parmi lesquels, les violences scolaires notamment dans l'enceinte et autour de l'école ou à travers les cyberespaces, à l'encontre des élèves, exercée par d'autres élèves ou par des enseignants et personnels non enseignants constituent actuellement une préoccupation qui interpelle la communauté éducative car apprendre sans peur est l'idéal auquel tout enfant aspire légitimement.

Les violences scolaires peuvent être définies comme des actes ou des menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique qui se produisent dans et autour des écoles, perpétrés en raison de normes et de stéréotypes liés au genre, et appliqués par une dynamique de pouvoir inégale, qui sont omniprésents, transversaux aux différences culturelles, géographiques et économiques dans les sociétés.

Ces violences prennent plusieurs formes qui peuvent être liées entre elles, à savoir les violences sexuelles, les violences physiques, les violences psychologiques, les violences économiques et les violences en ligne. En milieu scolaire, les filles et les garçons peuvent être auteurs et victimes, mais l'ampleur et le type de violence sont en général différents.

En raison des normes sexo-spécifiques, les filles sont surtout touchées par les violences psychologiques et les violences sexuels, tandis que les garçons souffrent principalement de violences physiques comme les châtiments corporels. Il s'agit plus spécifiquement de la maltraitance, du harcèlement, de la violence psychologique et du harcèlement sexuel qui s'appliquent entre les élèves eux-mêmes, entre enseignants et élèves, entre les administrations et les élèves, dont les causes peuvent être liées au système éducatif, à l'élève, à l'enseignant, à la famille et à la société.

Ces violences conduisent à des mauvais résultats scolaires et peuvent entraîner des abandons scolaires, notamment chez les filles, en raison du harcèlement sexuel en milieu scolaire, la stigmatisation qu'elles peuvent subir dans les cas des violences sexuelles, des grossesses précoces dans un système scolaire où les filles enceintes abandonnent l'école, ou dans d'autres cas par l'utilisation de l'activité sexuelle dans un but économique.

Les violences en ligne, dont les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont l'outil, s'inscrivent dans le même continuum des violences physiques. La stratégie de l'agresseur en ligne notamment le cyber harcèlement est identique, avec des spécificités liées à l'espace numérique à savoir, la désinhibition, le sentiment d'impunité de l'agresseur que permet l'anonymat, des effets négatifs décuplés par la dissémination des contenus. Les victimes voient leur intégrité et leur sentiment de sécurité au quotidien gravement attaqués.

Combattre les violences scolaires comme facteur de déscolarisation des enfants et des adolescents, filles et garçons, est un enjeu majeur pour la réussite scolaire. Il s'agit là d'un défi important que le Congo doit relever s'il souhaite scolariser tous les enfants d'ici 2030, conformément au ***« quatrième objectif de développement durable et à l'agenda 2030 de l'éducation »***.

Cependant, face à l'absence des données fiables, des mécanismes d'observation et des outils appropriés qui permettraient de rendre visibles les violences de genre en milieu scolaire et en ligne, il s'avère indispensable et urgent de procéder à une collecte de données dans des écoles, afin d'élaborer des politiques qui permettront de mettre en œuvre des interventions efficaces et sensibles au genre pour mieux lutter contre ces violences en République du Congo. Face à cette situation, l'UNICEF, en collaboration avec le gouvernement, a réalisé cette étude portant sur toutes les formes de violences de genre en milieu scolaire, incluant les violences en ligne, à l'échelle nationale.

1.2 Objectifs

Cette étude a pour principal objectif d'analyser l'impact de la violence de genre sur le système éducatif, en particulier sur les filles. Plus spécifiquement, il s'agit de :

i) développer une brève analyse des types de violence de genre en prenant en compte les dynamiques de violence, les causes profondes et immédiates, les principaux déclencheurs et les mesures d'atténuation pour le secteur de l'éducation en mettant l'accent sur l'éducation des filles ;

ii) examiner l'ampleur de la violence de genre faite au moyen des outils numériques de communication (téléphones portables et Internet) et l'existence d'un lien éventuel entre harcèlement *« traditionnel »* et violence en ligne ;

iii) identifier et cartographier les types de violence de genre et les acteurs-trices de ces violences et analyser leur impact sur le fonctionnement du système éducatif, y compris les implications sur la scolarisation, notamment l'accès à l'éducation et la rétention des filles (sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives et d'indicateurs d'éducation) ;

iv) identifier les réponses (programmatiques/politiques/institutionnelles) du système éducatif et analyser leurs effets positifs ou négatifs sur la violence de genre, y compris le contenu du programme, les méthodes et approches pédagogiques, l'environnement scolaire et la sécurité ;

v) analyser les capacités du système éducatif et les capacités des acteurs à divers niveaux

à répondre aux effets des types de violence de genre et des capacités à en atténuer les effets ;

vi) identifier les pistes pour la mise en œuvre d'une approche multisectorielle dans la sensibilisation, la prévention, et la réponse dans la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire ;

vii) analyser le potentiel du système éducatif et des parties prenantes concernées en termes de capacités à promouvoir la paix et la cohésion sociale ;

viii) fournir des lignes directrices pour les interventions du gouvernement et des partenaires de l'éducation.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Ce chapitre introductif aborde tout d'abord le contexte et la justification de l'étude. Puis, il présente l'objectif principal assigné à l'étude notamment de faire l'analyse de l'impact de la violence de genre sur le système éducatif, en particulier sur les filles. Enfin, le focus est fait pour chacun des 8 objectifs spécifiques autour desquels la présente étude s'articule.

CHAPITRE II : CADRAGE CONCEPUEL ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

2.1 Cadrage conceptuel

2.1.1 Pourquoi étudier les violences de genre en milieu scolaire ?

Les Violences de Genre en Milieu Scolaire (VGMS) sont définies comme « *des actes ou menaces de violences sexuelle, physique ou psychologique au sein et autour des écoles, perpétrés par les normes et les stéréotypes de genre, et imposés par des rapports de force inégaux. Elles se réfèrent aussi aux différences d'expériences de la violence et de vulnérabilité à la violence entre les filles et les garçons* » UNESCO/UNGEI (2015).

C'est dire que les VGMS sont donc à l'intersection de trois sphères « *violences* », « *rapport de genre* » et « *violences en milieu scolaire* ». De ce fait, la violence en milieu scolaire ou universitaire se présente sous diverses formes dans ces espaces de socialisation formelle (Carra et Faggianelli, 2002). Bien que les faits de violence scolaire relèvent plus « d'incivilités » que de qualifications criminelles proprement dites, ils rythment le quotidien des institutions scolaires et universitaires.

En Afrique, les recherches sur les violences dans le cadre de la vie scolaire ou universitaire sont encore rares car elles se sont développées très récemment (Pondi, 2011 ; Ekomo Engolo et Ndibnu-Messina Ethe, 2015). De manière générale et comme l'indiquent Carra et Faggianelli (2003) : *Un seul balayage rapide sur les productions scientifiques traitant de violences dans les établissements scolaires suffit à distinguer deux périodes. Les décennies 1970 et 1980 où les travaux sont rares avec, somme toute, une plus forte prévalence dans la littérature anglo-saxonne. Le début des années 1990 est lui marqué par une inflation de la quantité des recherches et publications en Amérique du Nord, en Australie et en Europe. Le poids du sujet a enflé au point de le rendre difficilement contournable dans le champ de la sociologie de l'école.*

Cette étude trouve sa justification de quelques constats empiriques et scientifiques à trois niveaux au moins.

Premièrement, il s'agit d'une tentative d'intelligibilité d'un phénomène considéré parfois comme un épiphénomène ou comme un fait « banal » parce que traité comme non-prioritaire (Hofmann, 2013). La violence de genre en milieu scolaire est comme un « secret de polichinelle » en Afrique : les différentes parties prenantes du système universitaire s'accordent qu'elle existe, mais elle reste très peu visible. Les violences sexistes et sexuelles constituent une réalité largement occultée dans l'enseignement supérieur alors qu'elles sont plus présentes qu'on ne veut bien le croire. Les actes qui en découlent aux différentes étapes du cursus scolaire et/ou universitaire peuvent affecter les relations entre élèves et professeurs ou les relations entre collègues. Dans le contexte actuel de développement des technologies de la communication, les agressions formulées par le biais des réseaux sociaux (type Facebook, WhatsApp, twitter, etc.), les téléphones portables et internet, c'est-à-dire la cyberintimidation et le cyberbullying prennent également de l'ampleur. Cette forme d'agression se trouve aujourd'hui faciliter et potentiellement intensifier par la forme instantanée, à plus grande échelle, sans limites géographiques et temporelles de la diffusion de messages intimidants, harcelants ou disqualifiants.

Deuxièmement, la question des violences en milieu scolaire et partant universitaire est aujourd'hui une préoccupation des institutions éducatives et des pouvoirs publics. Or, l'intimidation et le harcèlement moral pour ne citer que ces deux exemples, dans les établissements scolaires/universitaires ne sont pas choses nouvelles. Pour autant qu'on puisse en juger en l'absence d'études précises, il semble que la période des études scolaires/universitaires et en cycle de recherche (master et études doctorales) y soit particulièrement propice. Cette problématique est devenue ces dernières années une préoccupation politique, familiale et sociale majeure partout dans le monde et les révélations se sont accrues de manière significative dans divers pays, au Nord comme au Sud (Chemin, Drouet, Geoffroy, Jezequel, & Joly, 1995). En effet, loin d'être des lieux sûrs d'apprentissage, où la bonne conduite, le savoir et le savoir être sont enseignés, où filles et garçons s'instruisent, se socialisent et développent leurs talents, les institutions scolaires/universitaires sont souvent des espaces d'intolérance, de discrimination et de violence dont les filles sont de manière disproportionnée les victimes.

Le quotidien de nombreux d'étudiants reste en permanence rythmé par l'intensité et la diversité des actes de violences (Fortin, 2000 ; Blaya, 2006). L'émergence d'un tel fléau traduit à la fois la dégradation de l'environnement scolaire et celle des indicateurs de qualité en milieu scolaire, si l'on considère que l'enfant qui fréquente une école a droit à un environnement favorable aux apprentissages. Parmi ces violences, celles qui sont liées au genre revêtent des formes diverses en milieu scolaire : viols, sévices sexuels, harcèlement sexuel, stéréotypes sexistes, brutalité, utilisation d'un langage humiliant envers les filles, assignation des filles à des tâches de nature domestique à l'école, mais également des relations sexuelles économiquement forcées ou transactionnelles qui s'apparentent très souvent au phénomène d'exploitation sexuel des élèves. Par ailleurs, dans certains pays d'Afrique subsaharienne, les mariages forcés et les grossesses précoces contribuent largement à exclure les jeunes filles de l'école durant leur carrière scolaire. Cependant, peu de chercheurs ont investi ce champ (Lanoue, 2006). La prise en compte des violences basées sur le genre (VBG) dans les écoles en tant que fait de société est relativement récente en Afrique. C'est pourquoi elle se constitue en objet de sciences sociales, inscrit dans la problématique des sciences sociales (Jaspard, 2005).

Sur le plan scientifique, la sociologie de l'éducation s'est développée autour d'un certain nombre de problématiques comme la question des inégalités scolaires, les fonctions sociales de l'éducation, les facteurs/déterminants de la scolarisation, l'analyse des curricula, etc. (De Queroz ; Barrière et Sembel, 1998 ; Mvesso, 1998). L'étude des violences à l'école a peu préoccupé les spécialistes de la sociologie de l'éducation et même d'autres sciences de l'éducation. Elle reste un terrain en friche. En outre, lorsqu'elles existent, les études sur les violences sont dominées par les violences contre les femmes (VCF) et violences domestiques et peu envisagées d'un point de vue du genre (auteurs, victimes, types d'actes, etc.). Les études pionnières des violences à l'école ont été dominées dans les années soixante-dix par les travaux de Bourdieu autour de la thématique des « violences symboliques » produites et générées par le fonctionnement des institutions éducatives et qu'il définit comme la capacité à faire méconnaître l'arbitraire de ces productions symboliques, et donc à les faire admettre comme légitimes. La notion de violence symbolique renvoie à l'intériorisation par les agents de la domination sociale inhérente à la position qu'ils occupent dans un champ donné et plus généralement à leur position sociale. Cette violence est infra-consciente et ne s'appuie pas sur une domination intersubjective (d'un individu sur un autre) mais sur une domination structurale (d'une position en fonction d'une autre). Cette structure, qui est fonction des capitaux possédés par les agents, fait violence car elle n'est pas perçue par les agents. Elle est

donc source d'un sentiment d'infériorité ou d'insignifiance qui est uniquement subi puisque non objective. La violence symbolique trouve son fondement dans la légitimation des schèmes de classement inhérents à la hiérarchisation des groupes sociaux. En remettant en cause la thèse durkheimienne du prétendu rôle d'unificateur des institutions éducatives et de la conception courante selon laquelle les activités scolaires sont neutres socialement, Bourdieu et Passeron (1970) montrent que l'action pédagogique procède par l'imposition d'une culture dominante de la classe dirigeante. Cette forme de violence symbolique va déterminer et dominer les sciences de l'éducation pendant deux décennies. Dans la foulée du développement des études féministes et face à l'émergence des diverses formes de violences en milieu scolaire/universitaire, les violences se constituent progressivement comme un objet sociologique dans le champ de l'éducation. Ceci se justifie au niveau scientifique par l'organisation récente de deux colloques internationaux sur la question[1].

2.1.2 Définition des concepts, des types de violences et des actes de manifestation

La question des violences est abordée en lien avec la problématique de genre. Ce d'autant plus que les normes sexuelles et familiales sont un enjeu essentiel des relations entre générations, et parce que le genre et la situation faite aux femmes constituent un enjeu essentiel des différences entre groupes sociaux et culturels. Ainsi donc, cette problématique sera envisagée soit de façon directe, soit de façon indirecte.

De façon directe, la problématique de genre signifie qu'on cherche à comprendre comment ces actes de violences entre pairs engagent la masculinité ou la féminité en construction. Comment hommes et femmes, garçons et filles vivent-ils ces violences au quotidien en milieu scolaire congolais ? En d'autres termes, comment comprendre la dimension genre de ce processus social dont l'institution scolaire devient le cadre de production ?

De façon indirecte, on pourra interroger le système sexe-genre comme prototype de toute relation de domination, de hiérarchie et de pouvoir, en tant que modèle de rapports sociaux qui instituent souterrainement, dans les pratiques et dans les représentations, voire les justifications, des rapports de force qui visent certaines catégories désignées comme faibles.

La VBG est un concept polysémique et très complexe. Par ailleurs, diverses sources définissent les formes de VBG, à savoir la violence sexuelle (l'abus sexuel, le harcèlement sexuel), le mariage précoce ou forcé, la discrimination, le déni du droit à l'éducation, l'alimentation, la liberté, la prostitution forcée, la violence domestique, les mutilations génitales féminines, l'inceste, etc. La violence basée sur le genre est une violence qui concerne les femmes et les hommes et qui trouvent son fondement dans les différences socialement prescrites et construites (opportunités, rôles, responsabilités, relations) qui ne sont pas nécessairement les mêmes entre les femmes et les hommes. D'après la plate-forme d'Action de Beijing, il s'agit d'un *« abus physique, mental ou social (dont la violence sexuelle) dirigé contre une personne, du fait de son appartenance ou de son rôle génésique social ou culturel ».* Ce terme englobe les actes se traduisant par l'infliction de souffrances ou de préjudices physiques, mentaux ou sexuels, la menace de ces actes, la coercition, et autres

[1] Cf. La journée d'étude de Paris organisée le 10 octobre 2013 sur le thème « Violence(s) et genre à l'école », et le colloque de Lyon organisé 3-4, octobre 2013 sur le thème « Genre et violences dans les institutions scolaires et éducatives ».

privations de liberté. C'est donc tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de son appartenance biologique ou de son rôle spécifique en tant qu'être sexué[2].

Ainsi, la violence fondée sur le genre peut affecter les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Mais, si les femmes, les hommes, les garçons et les filles peuvent être victimes de violences basées sur le genre, on suppose que les femmes et les filles en sont les premières victimes compte tenu de leur statut social. Leur statut subordonné, aux plans social, économique et légal, dans plusieurs contextes, restreint leurs capacités d'obtenir de l'aide lorsque la violence éclate. Découlant de relations inégales, les VBG sont fondées sur la persistance d'un pouvoir déséquilibré entre les hommes et les femmes. Du fait de la discrimination entre les sexes et de leur statut socio-économique inférieur, les femmes disposent de moins d'options et de ressources pour éviter ou échapper aux situations abusives et demander justice. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes souligne que ce phénomène viole, affaiblit ou annule l'exercice par les femmes de leurs droits humains et libertés fondamentales. Toutefois, dans le cadre de cette enquête, nous supposons que la VBG peut inclure la violence contre les hommes et les garçons dont le comportement peut être perçu comme hors des normes imposées par une conception rigide de la masculinité. Bien qu'elles existent, les données sur la VBG contre les hommes et les garçons sont limitées.

De ce fait, les VBG incluent non seulement les violences exercées par les hommes sur les femmes et les femmes sur les hommes, mais aussi les violences entre femmes comme celles entre hommes, *« la nature de genre de violences venant du fait qu'ils sont liées à la construction de la masculinité et de la féminité ou aux valeurs accordées aux identités et orientations sexuelles »* (UNIFEM, UNFPA, 2008). Dans cette optique, toute violence résulte de rapports sociaux, et est basée sur le genre, dans la mesure où celui-ci est constitutif des rapports sociaux inégalitaires entre les femmes/filles et les hommes/garçons. L'analyse de la violence basée sur le genre qui est proposée ici s'appuie alors sur l'étude de la répartition des cas de violence entre les hommes et les femmes, sur la compréhension des rapports sociaux associés à cette répartition et sur l'analyse des manifestations de violence associées à la construction de la masculinité, de la féminité, des identités et orientations sexuelles. Ce qui justifie l'association des approches qualitatives et quantitatives.

Les différentes formes et différents types de violences peuvent être reconnus ou non, considérés comme universels ou spécifiques à une culture. La VBG a plusieurs formes : les violences verbales ou psychologiques, les violences physiques, les violences économiques, les violences sexuelles. Ainsi, les questionnaires sur les VBG abordent ces violences à travers des actes qui surviennent tant dans la sphère publique que dans la sphère privée/familiale. De ce fait, dans le cadre de cette étude, les violences de genre ici considérées sont indiquées dans le tableau 2.1 ci-après :

Tableau 2.1: Types de violences et des actes / faits de leur manifestation

TYPE DE VIOLENCES	TYPES D'ACTES/FAITS
Violence verbale et/ou psychologique	Insultes et injures
	Suivre avec insistance, à pied, à moto, à vélo ou à voiture
	Contrôle des sorties et des relations à l'école
	Mépris et calomnies

[2] Adapté de IASC, (2005), *Lignes directrices pour les Interventions en cas de Violence Basée sur le Genre en situation de crise humanitaire : Se concentrer sur la Prévention et les Réponses à apporter aux Violences.*
http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsidi-tf_gender-gbv

TYPE DE VIOLENCES	TYPES D'ACTES/FAITS
	Regard avec insistance
Violence physique	Frappes et gifles
	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux
	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet
	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité
	Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes
Violence économique	Imposition de notes en échange d'argent
	Contrainte/forcé d'acheter les notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique
	Paiement forcé pour accès aux salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques
	Paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes
Violence sexuelle	Attouchement
	Rapports sexuels non réalisés (tentatives)
	Rapports sexuels réalisés (forcés/viols)
	Imposition d'images pornographiques
	Outrage à la pudeur
	Harcèlement
	Punitions pour refus des avances
	Avances non désirées
	Regard gênant
Violence en ligne	Proférer des menaces de violence en ligne
	Faire subir des actes de discrimination en ligne
	Harcèlement en ligne,
	Faire subir des actes de doxxing
	Diffusion en ligne des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation

2.2 Démarche méthodologie



Compte tenu des objectifs à atteindre, en plus de la revue documentaire, deux approches de recherche ont été privilégiées pour cette étude : l'approche quantitative et l'approche qualitative.

L'étendue géographique de l'approche qualitative et l'approche qualitative de l'étude s'est focalisée sur 45 établissements scolaires (15 écoles primaires ; 15 collèges parmi lesquels 8 collèges d'enseignement général et 7 collèges d'enseignement technique; 15 lycées parmi lesquels 8 lycées d'enseignement général et 7 lycées d'enseignement technique) des 15 communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-

Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo, Ouesso, Djambala, Sibiti, Ewo, Oyo, Owando, Pokola, Madingou, Kinkala et Impfondo) des 12 départements du pays.

2.2.1 Approche qualitative

Tenant compte de la diversité des informateurs clés concernés par le volet de cette étude, deux types d'outils de collecte des données ont été nécessaires : un guide d'entretien individuel et un guide d'entretien de groupe.

Le guide d'entretien individuel a été mené en direction :



- des groupes cibles (élèves, personnels enseignants, personnels non enseignants) exposées, ou acteurs aux violences de genre en milieu scolaire, incluant les violences en ligne.

- des entités gouvernementales, à travers les ministères en charge de l'éducation (ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ; ministère de l'enseignement technique et professionnel) et le MASAH ;

- de la société civile œuvrant contre les violences de genre en milieu scolaire et les violences en ligne ;

- des responsables/chefs des programmes des partenaires au développement (partenaires bilatéraux et multilatéraux) agissant dans la sphère du système éducatif ou des violences basées sur le genre (UNICEF, UNESCO, UNFPA) ;

Le guide d'entretien de groupes a été adressé uniquement en direction de groupes cibles constitués essentiellement par les élèves exposées, ou acteurs aux/des violences de genre en milieu scolaire, incluant les violences en ligne.



De ce fait, les informations collectées pour le volet qualitatif de cette étude l'ont été selon les techniques d'entretien de groupe (Focus Group) et d'entretiens individuels et ont nécessitées deux moyens de transcription des informations issues des entretiens et les focus group pour les informations collectées :

- la prise de note pour les entretiens auprès des entités gouvernementales, des partenaires techniques et financiers (UNICEF, UNESCO) et des ONG a été privilégiée ;

- les enregistrements et également la prise de note l'ont été auprès des groupes cibles (élèves, personnels enseignants, personnels non enseignants) de l'étude.

Pour ce volet qualitatif de l'étude, une série de 193 entretiens individuels et 60 discussions de groupes d'au moins 10 participants par session soit un total de 800 personnes environ étaient attendus.

En outre, il y a lieu de rappeler que cette taille d'échantillon n'était pas figée car selon l'opportunité, des personnes supplémentaires pouvaient être interviewées au-delà de cet échantillon. Car l'idéal était de n'arrêter que lorsque la saturation informationnelle est atteinte[3]. Par rapport au choix des personnes à interviewer, notamment au niveau des élèves et des personnels enseignants ou non populations hôtes, il a été procédé par la méthode dite « boule de neige »[4]. Les données des entretiens ont été analysées par les méthodes d'analyse de contenu d'une part ainsi que l'analyse des typologies d'autre part.

Comme le montre le Tableau 2.2 ci-dessus, 12 entretiens individuels auprès d'acteurs/informateurs au niveau central (Brazzaville), 155 entretiens individuels, 50 Focus group et 50 récits de vie ont été réalisés auprès des cibles des 15 commune de plein exercice. Il convient de rappeler que cet échantillon a été vraiment efficace et adéquat pour l'étude dans la mesure où la saturation informationnelle a été atteinte. Les statistiques récapitulatives de cette opération de collecte sont consignées dans le Tableau 2.2 ci-après selon les 15 communes de plein exercice et par types de cibles concernés par l'étude. Quand les acteurs concernés par la collecte des informations dans le cadre ce volet qualitatif de l'étude sont présentés au Tableau A.1 en annexe. La méthode d'analyse pour l'exploitation des données qualitatives ainsi collectées, reposera sur une l'analyse de contenu (thématique) des verbatim tirés des entretiens et FG.

Tableau 2.2 : Répartition de l'échantillon de collecte de donnée pour le volet qualitatif selon les prévisions, la réalisation et le taux de réalisation par communes de plein exercice

Niveau de collecte	Informateurs	Entretiens individuels		Focus Group		Histoires/récits de vie	
		Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
BRAZZAVILLE	Entités gouvernementales : MEPSA ; METPFQE ; MASAHS.	3	3	Non Concernés	-	Non Concernés	-
	Partenaires techniques et financiers : UNESCO ; UNICEF ; UNFPA	3	3	Non Concernés	-	Non Concernés	-

[3] La saturation informationnelle est constatée quad les réponses des interviewées deviennent redondants c'est-à-dire les mêmes réponses reviennent au fil des interviews.

[4] Selon les critères, on identifie un premier répondant qui, après interview nous recommande un autre répondant qui d'après lui est en même de nous fournir plus d'amples informations ainsi de suite.

Niveau de collecte	Informateurs	Entretiens individuels		Focus Group		Histoires/récits de vie	
		Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
	ONG de protection des enfants et de lutte contre les VBG	5	6	Non Concernés	-	Non Concernés	-
15 communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo, Ouesso, Djambala, Sibiti, Ewo, Oyo, Owando, Pokola, Madingou, Kinkala et Impfondo)	Directeurs des Institutions de protection des enfants et de lutte contre les VBG (CIREV, ACOLVF REIPER, ESPACE JARROT, Action des Educatrice pour le développement, BOSCO, OCDH, CDHD, etc.)	14	10	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Représentations départementales du MEPSA	11	8	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Représentations départementales du METPFQE	11	9	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Représentations départementales du MASAHS	11	9	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Chefs d'établissement scolaires	15	12	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Parents d'enfants	15	15	10	-		-
	Personnels enseignants	15	10	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Personnels non enseignants	15	10	Non concernés	-	Non Concernés	-
	Elèves des écoles primaires	15	10	10	15	10	10
	Elèves des collèges d'enseignement général	15	15	10	15	10	10
	Elèves des collèges d'enseignement technique	15	16	10	15	10	10
	Elèves des Lycées d'enseignement général	15	15	10	15	10	10
	Elèves des lycées d'enseignement technique	15	16	10	15	10	10
Total		**193**	**167**	**60**	**75**	**50**	**50**

2.2.2 Approche quantitative

S'agissant du volet quantitatif de cette étude, la population cible primaire de l'étude était composée des élèves de l'enseignement privés et public âgés de 12 à 18 ans des écoles primaires du cours moyen première année (CM1) et du cours moyen deuxième année (CM2),

des collèges d'enseignement général, des collèges d'enseignement technique, des lycées d'enseignement général et de ceux des lycées d'enseignement technique. Quant à la population cible secondaire, elle est relative aux personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires ci-dessus désignés.

En vue de garantir la représentativité de l'échantillon, la sélection des unités statistiques (ici les élèves) a prise en compte la représentativité des enfants de 12-18 ans scolarisés qui peuvent être exposés aux types de violences selon les différents cycles scolaires. Selon les annuaires statistiques du MEPSA et du METPFQE de 2014-2015, le nombre d'enfants de 12-18 ans scolarisés dans le secteur public est de 500.962 dont 138.213 au Primaire, 247.319 au Collège d'enseignement général, 91.859 au Lycée d'enseignement général, 7.017 au Collège d'enseignement technique et enfin 16.554 au Lycée d'enseignement technique.

De ce fait, la technique de sondage retenue a été celle d'une enquête par sondage stratifié avec deux degrés de tirage. L'ensemble des écoles des 15 communes à l'intérieur desquelles la population des enfants de 12-18 ans scolarisés selon les différents cycles scolaires constitue une strate. Au sein de cette strate, au 1er degré un certain nombre d'écoles ont été tirés de manière raisonnée en tenant compte du critère de milieu de résidence (urbain, péri-urbain, rural), du critère de l'accessibilité géographique et enfin du critère de base relatif aux effectifs des élèves fréquentant cet établissement scolaire.

Enfin, au second degré, les élèves à enquêter ont été tirés au sein de ces écoles ainsi identifiés. En effet, au sein de ces écoles ainsi tirées, les élèves de 12-18 ans auxquels devraient être adressés les questionnaires ont été choisis aléatoirement par cycle d'étude selon les listes de classe au sein des établissements, en tachant de respecter le quota de moitié-moitié selon le sexe des répondants. Ainsi, un échantillon de **n** élèves devant faire l'objet de la collecte des données pour l'ensemble des communes de l'étude, et garantissant la représentativité de l'échantillon a été déterminé. Cette taille a été obtenue par la formule suivante en vue de la détermination de l'échantillon : $n = [1{,}96^2 (r) (1-r)] / [(e)^2]$
Où :

- **n** est la taille requise de l'échantillon - exprimée en nombre d'élèves par commune ;

- **1,96** est un facteur pour atteindre 95% d'intervalle de confiance ;

- **r** est la prévalence (taux de couverture ici 0,5) prévue ou anticipée pour les indicateurs à estimer ; Bien vrai que le MICS 5 Congo de 2014-2015 fixe le pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique à 77% et à 66% dans le cas d'un châtiment corporel, nous fixons le taux de couverture ici à 50% puisque ces estimations le sont dans le contexte du ménage et non en milieu scolaire ;

- **e** est la marge d'erreur raisonnable pour un intervalle de confiance de 95%, définie comme 5 pour cent de r (5% est donc la marge d'erreur relative de r).

Ainsi, avec une probabilité de se tromper de 5%, l'enquête quantitative devait au minimum porter au total sur 5.775 élèves en vue d'obtenir une bonne précision des indicateurs de l'enquête. Aussi, tenant compte qu'il faille un effectif minimum de 30 individus par unité statistique pour des estimations fiables, par unité d'observation (école/établissements scolaires), l'enquête a porté sur 30 élèves. De ce fait, la répartition de l'échantillon des 5775

élèves concernés par cette étude en tenant compte de l'effectif des 12-18 ans par type d'établissement scolaire est ainsi présentée au Tableau 2.3 ci-après :

Tableau 2.3 : Répartition de l'échantillon des établissements scolaires à enquêter par cycle d'étude

Ministère de tutelle	Type d'établissement scolaire	Effectif des 12-18 ans	Proportion des effectifs (%)	Répartition proportionnelle du nombre d'établissements concerné par l'étude	Répartition ajustée du nombre d'établissements concerné par l'étude	Répartition de l'échantillon par cycle
MEPSA	Primaire	138.213	27,6	53	20	600
	Collège d'enseignement général	247.319	49,4	95	95	2.850
	Lycée d'enseignement général	91.859	18,3	35	37	1.140
METPFQE	Collège d'enseignement technique	7.017	1,4	3	25	750
	Lycée d'enseignement technique	16.554	3,3	7	16	480
Total	-	**500.962**	**100**	**193**	**193**	**5.775**

Ainsi, le volet quantitatif de l'étude a porté sur les 193 établissements scolaires répartis comme suit selon les 15 communes de plein exercice selon le tableau 2.4 qui rend compte des 20 écoles primaires, 120 collèges (parmi lesquels 95 collèges d'enseignement général et 25 collèges d'enseignement technique) et 53 lycées (parmi lesquels 37 lycées d'enseignement général et 16 lycées d'enseignement technique) impliqués dans l'étude.

Tableau 2.4 : Type d'école ciblé (primaires, collèges et lycées) pour la collecte des données du volet quantitatif selon les 15 communes de plein exercice

Département	Communes	Ecole Primaire	Collège d'Enseignement Général	Lycée d'Enseignement Général	Collège d'Enseignement Technique	Lycée d'Enseignement Technique	Total
			CEG	LEG	CET	LET	
Niari	Mossendjo	1	3	1	1	-	5
	Dolisie	1	4	2	2	2	11
Lekoumou	Sibiti	1	2	1	3	1	8
Bouenza	Madingou	1	4	1	1	-	7
	Nkayi	1	4	2	1	-	8
Pool	Kinkala	1	4	3	1	-	9
Brazzaville	Brazzaville	4	34	14	5	6	63
Plateaux	Djambala	1	5	2	1	-	9
Cuvette	Oyo	1	3	1	1	1	7
	Owando	1	2	2	1	1	7
Cuvette-ouest	Ewo	1	2	1	1	1	6
Sangha	Ouesso	1	2	1	1	1	6
	Pokola	1	1	-	-	-	2
Likouala	Impfondo	1	2	1	2	-	6
Pointe-Noire	Pointe-Noire	3	24	5	4	3	39
Total		**20**	**95**	**37**	**25**	**16**	**193**

Toutefois, tenant compte que le système éducatif congolais comprend deux secteurs : le secteur public et le secteur privé, cette étude a pris en compte ces deux secteurs. Notons que spécifiquement au secteur privé, l'étude a prise en compte aussi bien les écoles privées laïcs et les écoles conventionnées. De ce fait, sur les 193 établissements scolaires au total concernés par cette étude, 140 établissements ont été de type public quand 53 établissements étaient de type privé. La répartition nominative de l'ensemble de ces 193 établissements scolaires est présentée au Tableau A.2 en annexe.

S'agissant de la taille de l'échantillon relative aux personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires elle a été fixée à 286. Ainsi, dans chacun des 193 établissements concernés par cette étude, un questionnaire a été adressé au responsable de l'établissement ou à son adjoint de même qu'un questionnaire a été adressé à un membre du personnel non enseignant. L'on a veillé à ce que la parité soit observée pour ces 386 personnes concernées par la population cible secondaire.

Soulignons que la collecte a permis d'atteindre 5.756 élèves de 12-18 ans du système éducatif public et privé et 372 personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires (Tableau 2.5). Les statistiques récapitulatives de cette opération de collecte concernant ce volet quantitatif sont consignées dans le tableau 3 ci-après selon les 15 communes de plein exercice concernées par l'étude.

Tableau 2.5 : Cibles (élèves, personnels enseignants et non enseignant) de collecte de donnée pour le volet quantitatif selon les prévisions, la réalisation et le taux de réalisation par commune de plein exercice

Communes de plein exercice	Nombre de questionnaires auprès des élèves			Nombre de questionnaires auprès du personnel enseignants et non enseignants		
	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation
BRAZZAVILLE	1890	1877	99,3	126	126	100
DJAMBALA	270	270	100	18	18	100
DOLISIE	330	324	98,2	22	22	100
EWO	180	180	100	12	12	100
IMPFONDO	180	180	100	12	4	33,3
KINKALA	270	270	100	18	18	100
MADINGOU	210	210	100	14	13	92,9
MOSSENDJO	150	150	100	12	9	75
NKAYI	240	240	100	16	15	93,8
OUESSO	180	178	98,9	12	12	100
OWANDO	210	209	99,5	14	13	92,9
OYO	210	204	97,1	14	14	100
POINTE NOIRE	1170	1164	99,5	78	76	97,4
POKOLA	60	60	100	4	4	100
SIBITI	240	240	100	16	16	100
Total	**5790**	**5756**	**99,4**	**386**	**372**	**96,9**

On précisera que les données quantitatives ont été collectées à l'aide de Smartphones. A cet effet, un masque de saisie sous Cspro (mode CAPI) sous androïde (*CS Entry*) a été élaboré. Les contrôles nécessaires pour faciliter la collecte et minimiser les erreurs de saisie ont été réalisés et révisés à l'issue du pré-test de l'enquête. Pour une bonne qualité des données, l'apurement s'est déroulé pendant la collecte (sur le terrain) et à la fin de celle-ci. En effet, des programmes d'apurement ont permis de faire ressortir les différentes erreurs et incohérences commises lors de l'enregistrement des données. A la fin de la collecte, toutes les données ont

été compilées pour un dernier apurement qui a permis de s'assurer de la qualité de la base des données (format SPSS) avant le démarrage des analyses. L'analyse appliquée à ces données qualitatives, privilégiera la statistique descriptive bivariée et multivariée utilisant la statistique de khi 2 au seuil de 5% de degré de significativité.

2.3 Considérations éthiques

Pour les besoins d'éthique de la recherche, la collecte d'informations s'est faite sur la base du consentement libre, éclairé et préalable des personnes interviewées ; ce consentement leur a été demandé après explication des objectifs de l'étude ainsi que l'usage qui serait fait des informations collectées. De ce fait, toutes les informations collectées dans le cadre de cette étude revêtent un caractère confidentiel.

Aussi, cette étude a été effectuée dans le respect de l'assurance de l'anonymat, de la confidentialité et de la sécurité des personnes interrogées, compte tenu de la sensibilité du sujet étudié. C'est la raison pour laquelle, dans les enquêtes quantitatives, comme dans les enquêtes qualitatives, le choix du lieu a été fait en tenant compte de la nécessité de garantir la confidentialité des échanges et la qualité de l'enregistrement. De ce fait, il était recommandé aux agents de collecte de choisir un endroit où l'enquêté (e) ou le groupe peut être à l'abri des passants et des oreilles indiscrètes. Cet endroit devrait être calme, loin des sources de bruit qui pouvaient altérer la qualité de l'enregistrement des débats.

2.4 Processus de l'étude

Un processus d'évaluation subdivisé en quatre phases suivantes :

- Phase 1 : Conception et rédaction de la note méthodologique et de cadrage. Elle a permis d'élaborer un protocole d'étude qui a été validé par les parties prenantes. Ainsi, une revue documentaire a été menée pour mieux comprendre le contexte et affiner les objectifs et les résultats assignés à l'étude. La stratégie de collecte et d'analyse de données a été également affinée et bien définie. Les outils de collecte des données qualitatives et quantitatives ont été élaborés ainsi que la cartographie des parties prenantes fixée. Un calendrier opérationnel de l'étude a été aussi proposé et validé.

- Phase 2 : Collecte de données dans les 15 communes de plein exercice du Congo. Pendant trois semaines, des questionnaires ont été soumis auprès de chacune des cibles du volet quantitatif, des focus group ainsi que des entretiens individuels ont été également menés auprès des parties prenantes et des cibles de l'étude pour le volet qualitatif. La collecte des données s'est déroulée du 17 décembre 2018 au 04 janvier 2019.

- Phase 3 : Analyse des données et rédaction du rapport provisoire d'évaluation. Les données collectées ont été analysées et synthétisées en vue d'un premier rapport provisoire et soumis aux commanditaires et aux parties prenantes pour appréciation.

- Phase 4 : Validation et soumission du rapport final de l'étude après intégration des observations des commanditaires et parties prenantes.

2.5 Contraintes

Bien que les conditions de mise en œuvre de l'étude aient été globalement réunies, comme toute étude, celle-ci présente des contraintes qu'il a fallu surmonter ainsi que des limites qu'il convient de mentionner. Aux rangs des différentes contraintes et difficultés rencontrées dans le processus de réalisation de l'étude figurent :

- la coïncidence entre la période de collecte des données dans les écoles échantillonnées et la tenue des examens dans certaines d'entre elles. Une situation qui n'a pas rendu facile le déroulement du volet qualitatif surtout pour la réalisation des groupes de discussions. C'est ainsi qu'il a fallu user de nombres d'ingéniosités (contacts préalables avec les responsables des établissements scolaires, prise de rendez-vous aussi bien avec les cibles de l'enquête souvent au-delà des heures régulières de travail, réorganisation des équipes, etc.) pour réussir à couvrir l'ensemble des cibles à enquêter par écoles ;

- l'incapacité de certains répondants à donner des informations sur les violences subies au cours de leur parcours scolaires du fait de leur exposition à ces violences sur des périodes assez éloignées (plus de 5 ans ou plus) et leur désir d'oublier également ces faits qui pour certains ont été trop douloureux. Il a fallu approfondir les entretiens avec certaines personnes concernées et procéder à des recoupements pour surmonter ces difficultés liées aux biais de mémoire de certains répondants.

CONCLUSION DU CHAPITRE II

La définition ainsi que la problématique des VGMS, la diversité des visages que prennent les formes et types de violence ainsi que les actes/faits de leur manifestation sont ici relatés. Pour rappel, les VGMS se définissent comme étant « des actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique au sein et autour des écoles, perpétrés par les normes et les stéréotypes de genre, et imposés par des rapports de force inégaux. Elles se réfèrent aussi aux différences d'expériences de la violence et de vulnérabilités à la violence entre les filles et les garçons » UNESCO/UNGEI (2015).

Cette étude sur les VGMS dans les 15 communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo, Ouesso, Djambala, Sibiti, Ewo, Oyo, Owando, Pokola, Madingou, Kinkala et Impfondo) du Congo s'est bâtie autour des approches mixtes de recherche quantitative et qualitative.

De ce fait, le volet qualitatif s'est focalisé sur 45 établissements scolaires (15 écoles primaires ; 15 collèges parmi lesquels 8 collèges d'enseignement général et 7 collèges d'enseignement technique ; 15 lycées parmi lesquels 8 lycées d'enseignement général et 7 lycées d'enseignement technique). Ce volet a associé deux types d'instruments de collecte des données (i) un guide d'entretien individuel et (ii) un guide d'entretien de groupe.

Les populations cibles de ce volet auxquelles étaient adressés ces outils étaient constituées des entités gouvernementales, des partenaires techniques et financiers, des ONG, des élèves, des personnels enseignants et non enseignants. Ces outils ont permis la réalisation de 167 entretiens individuels, 50 récits de vie et 50 FG soit un échantillon total de 717 personnes consultées.

S'agissant du volet quantitatif, pour les 15 communes de plein exercice, il a concerné un échantillon basé sur une méthodologie statistiquement représentative de 5756 élèves de 12-18 ans, 386 personnels enseignants et non enseignants issus de 193 écoles dont 20 écoles primaires, 120 collèges (parmi lesquels 95 collèges d'enseignement général et 25 collèges

d'enseignement technique) et 53 lycées (parmi lesquels 37 lycées d'enseignement général et 16 lycées d'enseignement technique).

Quant à la méthode d'analyse, elle a reposé sur une exploitation des résultats associant (1) l'analyse de contenu (thématique) appliquée aux données qualitatives, et (2) la statistique descriptive bivariée et multivariée utilisant la statistique de khi 2 au seuil de 5% de degré de significativité appliquée aux données quantitatives.

CHAPITRE III. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ENQUETEE

Ce chapitre porte sur les caractéristiques sociodémographiques ainsi que des caractéristiques socioculturelles des personnes qui ont été enquêtées dans le cadre de cette étude. Le questionnaire individuel ayant été soumis à la population cible primaire de l'étude composée des élèves âgés de 12 à 18 ans ainsi qu'à la population cible secondaire, relative aux personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires a permis de recueillir des informations sur le sexe, l'âge, la religion, le milieu de résidence et le statut résidentiel/familial des enquêtés. Puisque ces variables seront utilisées comme variables d'analyse dans la suite de ce rapport, il convient de ce fait de s'y attarder.

Toutefois, en vue de mieux contextualiser les caractéristiques de la population enquêtée, il sied de présenter l'organisation du système éducatif national duquel sont issus l'ensemble des personnes interviewées dans le cadre de cette étude.

3.1 Organisation du système éducatif national

Le droit à l'éducation, reconnu à toutes les personnes par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), est garanti par la Constitution congolaise. Son article 17 prône « la parité Homme-Femme dans tous les secteurs de la vie nationale » et son article 29 garantit « le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation, ainsi que la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ».

La loi scolaire n°25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°8-90 du 6 septembre 1990 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo, qui définit la structure, les objectifs, le fonctionnement, l'administration et la planification du système éducatif, a rendu obligatoire et gratuit l'enseignement primaire pour tous en 1995.

Son article 2 mentionne que « tout enfant vivant sur le territoire congolais a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune a une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle ».

Le système éducatif national est sous la tutelle directe de trois ministères. Il s'agit du MEPSA, du METPFQE et du MES. Quatre autres ministères, notamment le Ministère des sports et de l'éducation physique, le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement et le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité participent aussi aux activités du secteur de l'éducation. Il est organisé en système éducatif formel et non formel.

Le système éducatif formel est structuré en quatre niveaux suivants :

- niveau 1 : l'éducation préscolaire, qui accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans et les prépare à l'école, à travers les centres d'éducation préscolaire (CEP) situés pour la plupart en milieu urbain et les centres préscolaires communautaires situés en zones péri-urbaine et rurale ;

- niveau 2 : l'enseignement primaire, qui reçoit les élèves âgés théoriquement de 6 à 11 ans, pour un cursus scolaire de 6 ans, sanctionné par un certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) qui permet le passage au premier cycle du secondaire ;

- niveau 3 : l'enseignement secondaire, qui offre des formations générales, technique et professionnelle. Son premier cycle reçoit les élèves âgés théoriquement de 12 à 15 ans, pour un cursus scolaire de 4 ans, sanctionné par un brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou un brevet d'études techniques (BET). Son second cycle reçoit les élèves âgés théoriquement de 16 à 18 ans, pour un cursus scolaire de 3 ans, sanctionné par un diplôme de bachelier du second degré ;

- niveau 4 : l'enseignement supérieur, quant à lui, est organisé en trois cycles dont les cursus académiques sont sanctionnés respectivement par une licence (3 ans d'études), un master (5 ans d'études) et un doctorat (8 ans d'études).

Le système éducatif non formel est sous la tutelle du MEPSA. Son offre consiste en un cycle de rattrapage et de remise à niveau des enfants et des adolescents (y compris les enfants et les adolescents autochtones) non scolarisés ou déscolarisés, en vue de leur alphabétisation ou rescolarisation et leur insertion dans le système éducatif formel.

Les trois Ministères de l'éducation sont assistés par un groupe local des partenaires de l'éducation composé des partenaires techniques et financiers de l'éducation (UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale, PAM, AFD, HCR) et par des associations éducatives (FAWE, APEEC, FAPE, UNAPEECO, ULEECO, MEEC, Fédération des comités de gestion et de développement communautaires dans les écoles, Syndicats d'enseignants). Ce dispositif institutionnel contribue à assurer le maintien de tous les enfants dans le système scolaire après leur accès.

3.2 Caractéristiques sociodémographiques

Le sexe et l'âge étant des variables fondamentales dans l'analyse des phénomènes démographiques, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (Tableau 3.1) prendra en compte ces deux variables.

La répartition de la population enquêtée montre que l'étude a concerné 44,4% et 55,6% respectivement de femmes et d'hommes. Essentiellement, la répartition des élèves concernés par l'étude selon l'âge montre que les plus fortes proportions d'enquêtés sont âgées de 18 ans et 15 ans (17,9% et 16,1% respectivement). S'en suivent les enquêtés âgés de 16 ans (15,2%), de 14 ans et 17 ans (12,3% et 12% respectivement. Les enquêtés de 12 ans et 13 ans représentant respectivement 11,2% et 9,3% de la population d'enquête. Quant aux enquêtés du groupe d'âge 22-64 ans concernant uniquement les personnels enseignants et non enseignants, ils représentent 6% de la population d'enquête.

Tableau 3.1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Caractéristiques socio-démographiques	Effectif	Pourcentage (%)
Sexe		
Masculin	2720	44,4
Féminin	3408	55,6
Total	**6128**	**100**
Age		
12 ans	685	11,2
13 ans	568	9,3
14 ans	751	12,3
15 ans	988	16,1
16 ans	934	15,2

17 ans	736	12,0
18 ans	1096	17,9
22-64 ans	370	6,0
Total	**6128**	**100**

3.3 Caractéristiques socio-culturelles

Le tableau 3.2 présente les résultats concernant certaines caractéristiques socioculturelles des enquêtés. S'agissant du statut des enquêtés, les résultats indiquent que près de 9 personnes sur 10 enquêtées sont des élèves (93,9 %). Les enseignants viennent en seconde position (3,1%) suivi du groupe constitué par le personnel administratif (3%). Les résultats selon le milieu de résidence montrent que plus de la moitié des enquêtés vivent en milieu urbain (65%) et environ un tiers vivent en milieu rural (35%).

Concernant la religion des enquêtés, on constate qu'environ un tiers des enquêtés sont de nouvelle religion chrétienne et de religion catholique (34,4% et 31,8% respectivement), et 17,7% sont protestants. Par ailleurs, 3,3% des enquêtés ont déclaré être Salutistes quand 2,3% et 1,6% ont déclaré être respectivement Kimbanguistes et musulmans. On relève aussi une proportion non négligeable d'enquêtés sans religion 4,4%.

Enfin, s'agissant du statut résidentiel/familial des enquêtés, on note que la majorité (89,9%) des enquêtés vivent avec leurs parents quand de faible proportion d'entre eux vivent en couple au sein de leur ménage ou vivent seuls dans leur ménage (4,7% et 2,7% respectivement).

Tableau 3.2 : Caractéristiques socio-culturelles des enquêtés

Caractéristiques socio-culturelles des enquêtés	Effectif	Pourcentage (%)
Statut		
Elève	5756	93,9
Enseignant	189	3,1
Personnel administratif	183	3,0
Total	**6128**	**100**
Milieu de résidence		
Urbain	3984	65,0
Rural	2144	35,0
Total	**6128**	**100**
Religion		
Catholique	1950	31,8
Protestant(e)	1083	17,7
Kimbanguiste	143	2,3
Salutiste	214	3,5
Musulman(e)	96	1,6
Nouvelle religion chrétienne	2106	34,4
Animiste/traditionnelle	271	4,4
Autre religion (à préciser)	265	4,3
Total	**6128**	**100**
Statut résidentiel/familial		
Vie avec les parents	5508	89,9
Vie avec des personnes non apparentées	167	2,7
Vie seul	163	2,7
Vie en couple	290	4,7
Total	**6128**	**100**

CONCLUSION DU CHAPITRE III

Le volet quantitatif de l'étude a porté sur deux types de cibles à savoir la cible primaire constituée par les élèves de 12 à 18 ans et la cible secondaire constituée quant à elle par les personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires échantillonnés. Ainsi, au total, l'étude a concerné 6128 personnes âgées de 12 à 64 ans dont 55,6% de femmes. Les enquêtés sont en majorité des élèves (93,9% contre 3,1% et 3% respectivement pour les enseignants et les personnels administratifs), âgés de 18 ans (17,9%), vivant en milieu urbain (65%), pratiquant essentiellement la religion chrétienne (34,4%) ou catholique (31,8%) avec une proportion non négligeable (4,4%) sans affiliation religieuse. Par ailleurs, la majorité (89,9%) des enquêtés vivent avec leurs parents quand une faible proportion est en couple au sein de leur ménage (4,7%) ou vit seul dans leur ménage (2,7%).

CHAPITRE IV. ETATS DES LIEUX DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Sont analysées ici l'ampleur et les formes que prennent le phénomène de violence en milieu scolaire et son caractère éventuellement genré. C'est à ce titre que la problématique des violences en milieu scolaire est ici analysée dans ce chapitre sous l'angle des visages du phénomène, leurs caractères éventuellement genrés et la diversité des visages que prennent ces actes. Il s'agit de comprendre non seulement qui est victime ou agresseur en milieu scolaire mais comment on l'est (Romito, 2007). A ce titre, ce chapitre s'articule autour de trois parties.

La première renseigne sur les actes de violence à travers leur ampleur et la typologie des actes de violences. La seconde aborde le profil des victimes selon l'âge et la commune de résidence. Il s'agit d'une analyse faite à partir de la quantification des faits de violence en fonction de ces variables afin de montrer une asymétrie sexuée des types de violences observés. Quant à la troisième partie, elle porte sur les acteurs des violences en milieu scolaire.

Des articulations d'analyses qui permettent de construire la vulnérabilité en termes de rapport de genre, c'est-à-dire de voir comment les filles/femmes et les garçons/hommes en sont selon leurs identités sexuelles affectées.

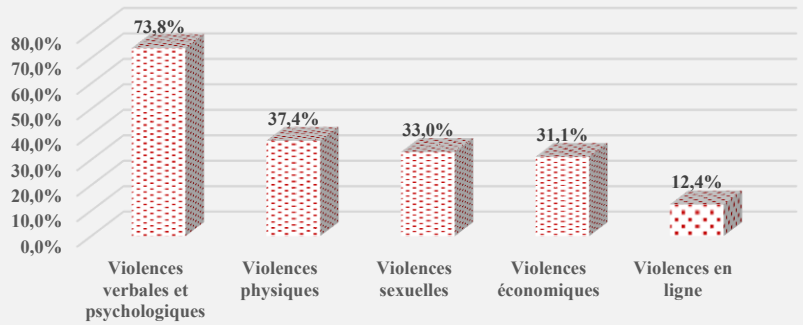
4.1 Ampleur et récits des enquêtés sur les violences

4.1.1 Ampleur des violences en milieu scolaire

Les données collectées au cours de l'enquête menée au sein des établissements scolaire au Congo sur les violences basées sur le genre permettent d'évaluer l'ampleur de certaines formes de VBG au sein de la population scolaire. Ainsi, les résultats de l'enquête mettent en évidence un phénomène de VBG d'une ampleur considérable. Cinq types de violences ont été pris en compte au cours de l'enquête : les violences verbales ou psychologiques, les violences physiques, les violences économiques, les violences sexuelles et les violences en ligne. Ainsi, a-t-on demandé aux élèves (garçons et filles) et aux enseignants/personnels administratifs (hommes et femmes) s'ils avaient subi ces types de violences au cours des 12 derniers mois.

Le graphique 4.1 présente l'ampleur des VBG. Plus de sept personnes interrogées sur dix (73,8%) déclarent avoir été victimes au moins une fois de violences verbales ou psychologiques en milieu scolaire au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Si l'ampleur des violences subies est variable selon le type de violence considéré, au moins trois personnes sur

Graphique 4.1 : Proportion des enquêtés victimes d'actes de violence en milieu scolaire selon le type de violence



dix déclarent avoir subi des violences physiques (37,4%), sexuelles (33%) et économiques (31,1%). Quant aux violences en ligne, la moins répandue des types de violences, 12,4% d'enquêtés en ont été victimes au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

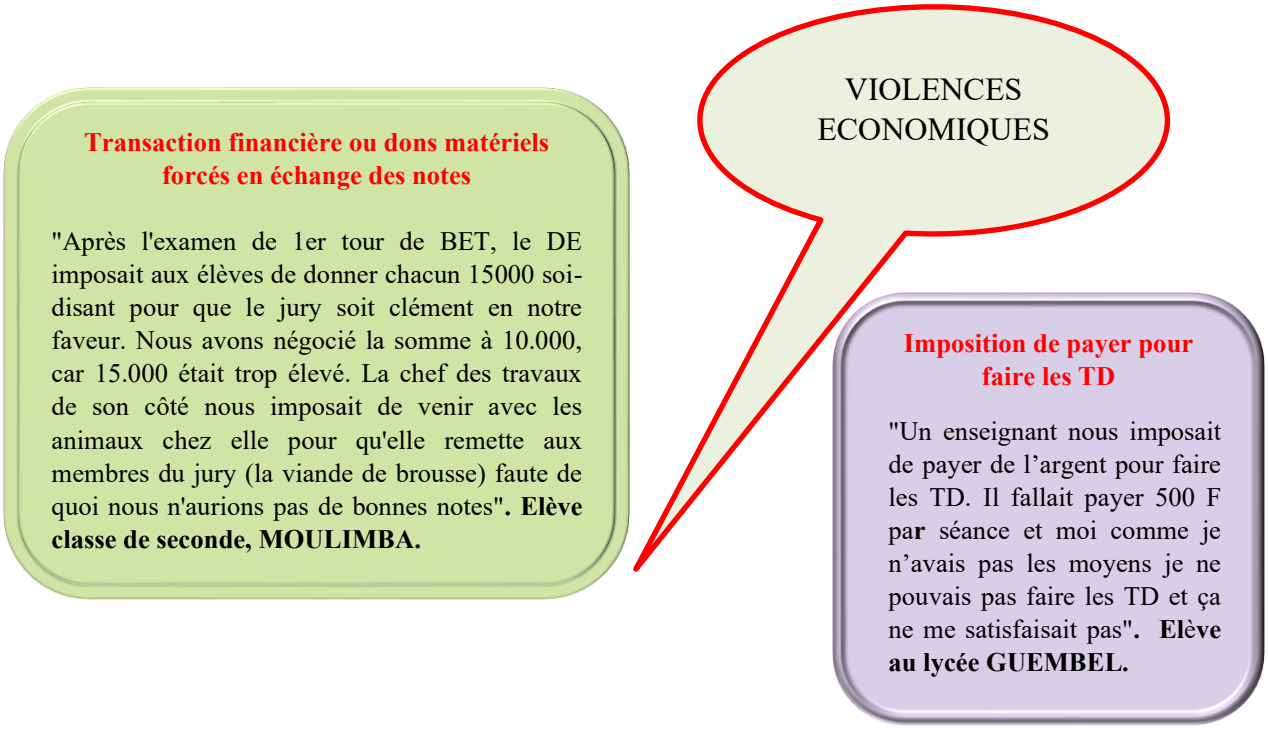
Ces données montrent que les violences rythment le vécu des acteurs sur le champ des apprentissages scolaires tant la proportion de personnes enquêtées dans les espaces d'apprentissage n'est pas négligeable quel que soit le type de violence considéré. Une situation n'étant pas seulement l'apanage des espaces d'apprentissage scolaire dans le cas congolais si l'on prend en compte le niveau du pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique durant le mois dernier estimé à 77% lors de l'enquête MICS de 2015 au Congo. Une proportion estimée par le MICS assez proche de la proportion de personnes enquêtées ayant déclaré avoir été victime de violences verbales ou psychologiques qui en quelque sorte apporte la validation externe des résultats issus de l'enquête ainsi réalisée dans les établissements scolaires.

4.1.2 Récits de vie des élèves enquêtés relatifs aux violences subies

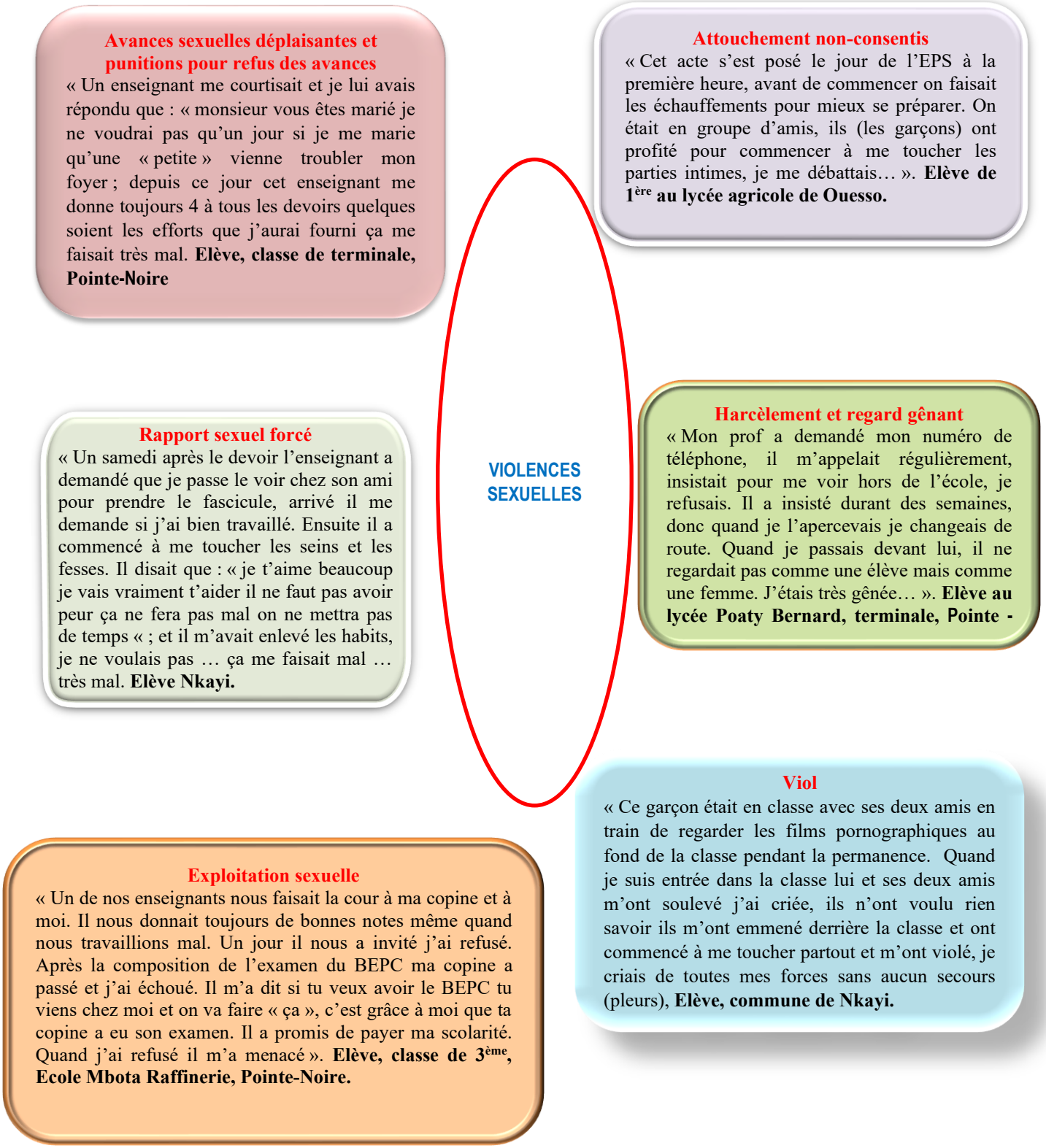
Ces faits de violences statistiquement constatés sont revenus fréquemment dans les entretiens approfondis menés auprès des différents acteurs. Ces derniers ont soutenu davantage la récurrence et l'actualité indiscutable de l'ampleur des actes de violence.

Les encadrés suivants en sont illustratifs selon le type de violences considérés :

Encadré 1 : Expressions des enquêtés sur les violences économiques



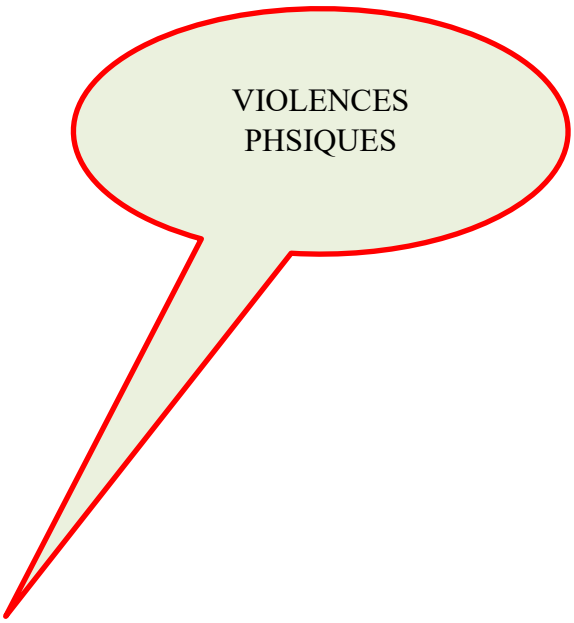
Encadré 2 : Expressions des enquêtés sur les violences physiques sexuelles



Encadré 3 : Expressions des enquêtés sur les violences physiques

Agressions physiques

« Pendant le cours d'éducation physique, l'enseignante nous a demandé d'effectuer quelques tours de terrain en guise d'échauffement, et pendant ses tours un collègue de classe (Garçon) me reprochait d'être trop lente dans ma course. Cela a suscité un débat entre nous. Et pendant ma pause, là où j'étais assise, le même collègue est venu me faire remarquer que j'étais assise sur ses sandales, cela a encore crée un échange, il m'a traité d'impoli du fait que je lui ai répondu. Pris de colère, il m'a infligé un coup de bâton au niveau des reins. Je me suis évanoui. Jusqu'à ce jour je ressens toujours des douleurs au niveau des reins, j'ai même peur que je n'arrive pas à concevoir un jour ». **Elève, Kinkala.**



Prise avec force des objets

J'ai mon petit frère qu'on a violenté pour prendre son sac. C'était des gens plus âgés que lui, on l'a menacé, frappé et on a arraché son sac. **Elève, 3ème C.E.G Ewo.**

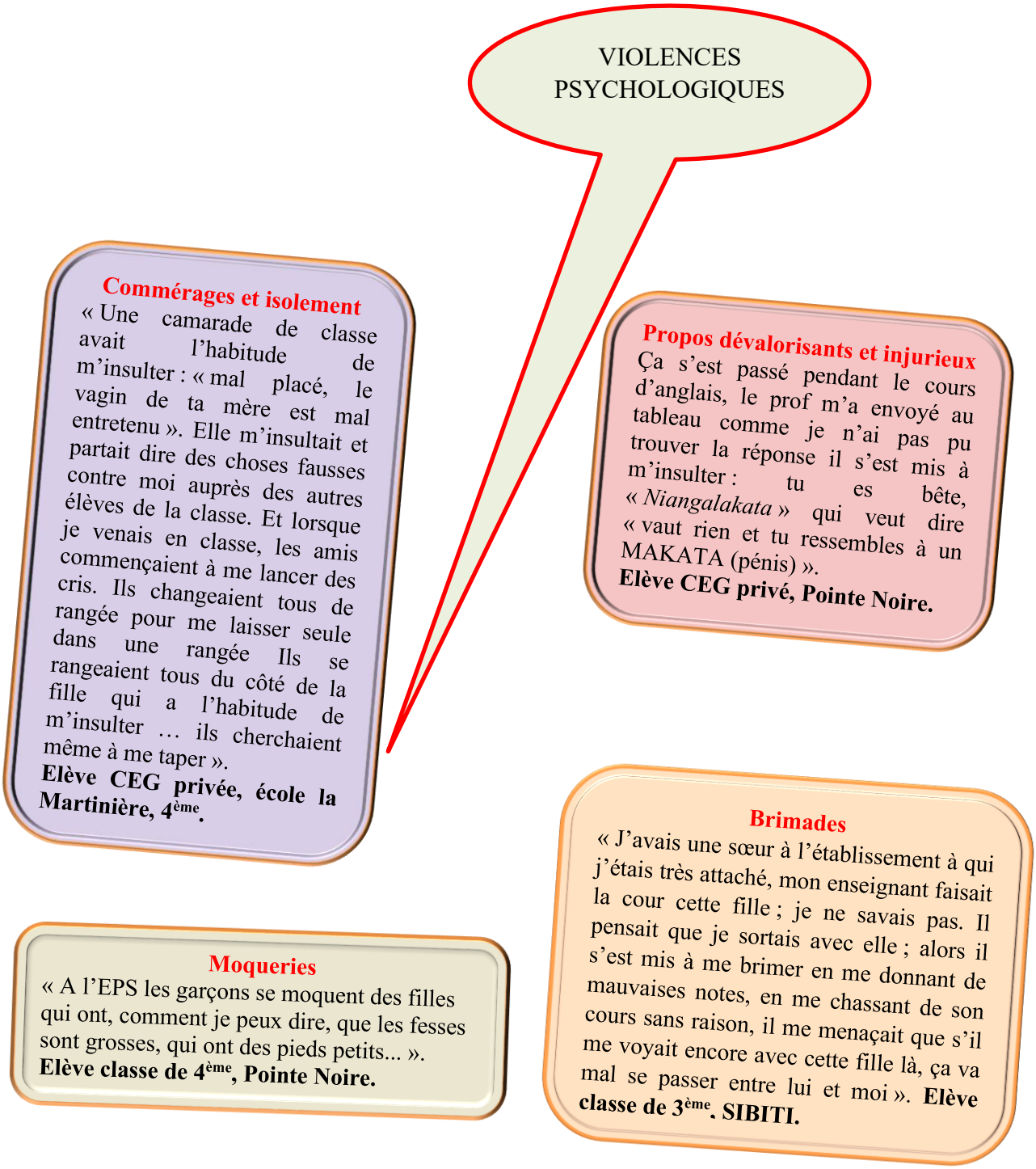
Bagarres entre pairs

« Il fut un jour à l'école, un élève, je ne sais pas son état de santé comment il était. Quand il m'a cogné, ça m'avait fait mal, très mal et j'avais riposté, et quand j'ai riposté, qu'est-ce qu'il a fait ? Il a commencé à me donner les coups de points. Il était âgé plus que moi, il a commencé à me donner les coups de poings, et jusqu'à même j'ai saigné par le nez et c'était grave ». **Elève, lycée technique, Brazzaville.**

Bagarres entre établissements avec armes blanches

Il y'a fréquemment la bagarre entre voisin c'est-à-dire entre les élèves du collège général et ceux du collège technique. Ils sont munis d'armes blanches. C'est au cours de celle-ci qu'un élève était victime d'une déchirure au niveau de la tête. Pendant les bagarres il y a des blessés graves, un élève avait reçu une pierre à l'avant-bras il avait été transporté à l'hôpital pour des soins d'autres ont eu plusieurs fractures et déchirures on ne comprend pas leurs agissements. **FG, Elèves, Nkayi.**

Encadré 4 : Expressions des enquêtés sur les violences psychologiques



Encadré 5 : Expressions des enquêtés sur les violences en ligne

Violence en ligne

Harcèlement verbal sexuel en ligne et l'imposition des images pornographiques

« Mon enseignant a eu mon numéro à travers les listes de présence sur lesquelles il nous a demandé de mettre le nom, l'adresse et le téléphone. Et il a commencé à m'écrire via WhatsApp. Il me disait des choses bizarres que je lui plaisais, que j'avais une belle taille et qu'il voulait sortir avec moi. Je croyais qu'en repoussant ces avances il arrêterait, mais rien. Il insistait. M'appelait tout le temps. M'envoyait des vidéos pornographiques et des photos de son appareil génital et de son torse. J'avais peur, ça m'a traumatisé, voir les choses comme ça de mon professeur ».

Elève de terminale G2, Lycée Poaty Bernard, Pointe Noire.

Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation

« Ma cousine était encore vierge, en classe de Seconde et était en relation avec un gars de terminale. Un jour le garçon a dit à ses amis : « aujourd'hui je dois faire l'amour avec cette fille » et ses amis ont dit : « pendant l'acte sexuel tu filmeras la fille et après nous allons publier ça sur les réseaux sociaux ». Il a filmé son acte sexuel avec ma cousine et publié sur Facebook et WhatsApp. J'ai vu la vidéo de ma cousine. Je me sentais tellement mal. Tout le monde était en possession de la vidéo à l'école. Ma cousine a eu tellement honte qu'elle fût obligée de se suicider »,

FG, Lycée, Filles, Brazzaville

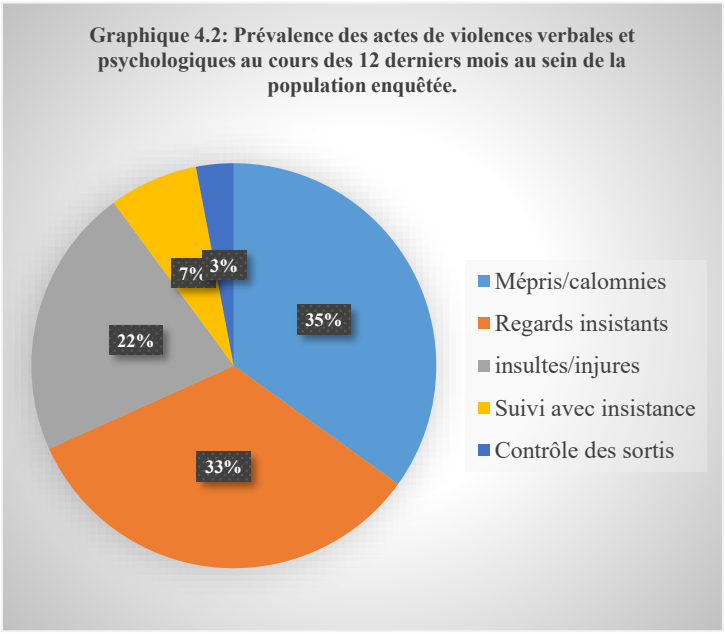
Imposition des images pornographiques

« Un soir j'étais en ligne avec ma copine, et du coup je vois une vidéo sur WhatsApp et elle m'a dit regarde cette vidéo j'espère que ça va te faire changer d'idées. Quand j'ai ouvert la vidéo je me suis dit « Seigneur » car c'était un film pornographique et après je lui ai dit comment tu peux m'envoyer des trucs comme ça (...) Elle a commencé à très mal me parler : « tu es trop peureuse, tu crois que tu es la plus belle et la plus consciente dans ce monde… ». **Elève CEG publique, district de MONGO MPOUKOU.**

4.2 Typologie des violences en milieu scolaire

4.2.1 Actes de violences verbales et psychologiques

Le graphique 4.2 présente les résultats relatifs aux violences verbales et psychologiques. Il ressort que les mépris/calomnies (34,9%), les regards insistants (33,3%) et les insultes/injures (21,6%) sont les principaux actes de violence verbale et psychologique subis par ces enquêtés du milieu scolaire. Les enquêtés sont moins victimes des deux autres formes de violence verbale et psychologique qui sont le suivi avec insistance (7,1%) et le contrôle des sortis (3,0%).



Selon les résultats indiqués dans le tableau 4.1, contrairement aux insultes/injures et les regards insistants qui affectent plus les enseignants/personnels administratifs, les autres actes de violence à savoir le suivi avec insistance, le contrôle des sorties/relations et les mépris/calomnies touchent beaucoup plus les élèves. Les mépris/calomnies (39,1% chez les garçons et 32,3% chez les filles), les regards insistant (29,1% chez les garçons versus 36,1% chez les filles) et les insultes/injures (24,4% chez les garçons contre 19,0% chez les filles) sont les actes de violence les plus subis au cours des 12 derniers mois par les élèves interrogés. La même tendance est observée chez les enseignants/personnels/administratifs. En effet, chez les enseignants/personnels administratifs, les mépris/calomnies (32,5% chez les garçons et 23,7% chez les filles), les regards insistant (36,3% chez les garçons versus 36,8% chez les filles) et les insultes/injures (26,8% chez les garçons contre 34,2% chez les filles) sont les actes de violence verbale et psychologique les plus répandus.

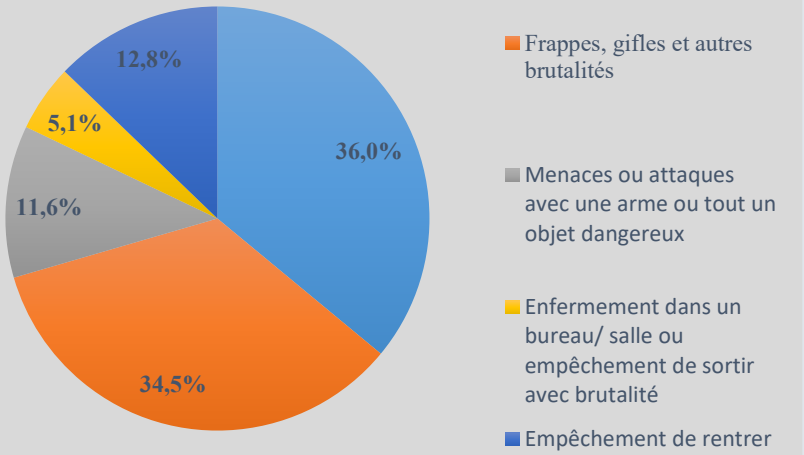
Tableau 4.1 : Actes de violences verbales et psychologiques subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté

Actes de violence subis	Statut de l'enquêté				
	Elèves de sexe masculin	Elèves de sexe féminin	Enseignants/Personnel administratif homme	Enseignants/Personnel administratif femme	Total
Insultes/injures	24,4	19,0	26,8	34,2	21,6
Suivi avec insistance	4,0	9,7	2,5	5,3	7,1
Contrôle des sorties/des relations à l'école	3,3	2,9	1,9	-	3,0
Mépris/calomnies	39,1	32,3	32,5	23,7	34,9
Regard insistant	29,1	36,1	36,3	36,8	33,3
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

4.2.2 Actes de violences physiques

S'agissant des violences physiques, comme indiquée dans le graphique 4.3, les actes de violence les plus cités sont : la prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (36,0%) et les frappes, gifles et autres brutalités (34,5%). Toutefois, l'empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes ainsi que la menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux en milieu scolaire sont des actes de violences physiques dont les ampleurs bien qu'étant deux fois moindres que ceux dessus cités demeurent des réalités en milieu scolaire (12,8% et 11,6% respectivement). S'agissant des actes relatifs à l'enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité, ces actes n'ont concernés que 5,1% des personnes interrogées (particulièrement les élèves).

Graphique 4.3 : Prévalence des actes de violences physiques au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée



L'analyse selon le statut de l'enquêté présentés dans le tableau 4.2 montre que les élèves souffriraient plus des prises avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (37,4% chez les garçons et 35,6% chez les filles) et des frappes, gifles et autres brutalités (35,3% chez les garçons et 35,1% chez les filles) comparés aux autres types d'actes de violence physique subis. Les menaces ou attaques avec une arme ou tout un objet dangereux (69,4% chez les garçons et 33,3% chez les filles) et les prises avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (14,3% chez les garçons et 40,0% chez les filles) sont les actes de violence physique beaucoup plus perpétrés contre les enseignants.

Tableau 4.2 : Actes de violences physiques subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté

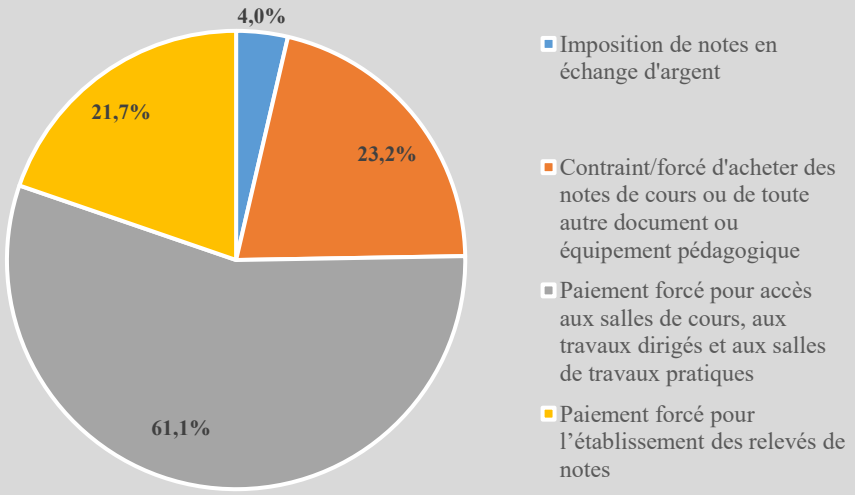
Actes de violence subis	Statut de l'enquêté				
	Elèves de sexe masculin	Elèves de sexe féminin	Enseignants/Personnel administratif homme	Enseignants/Personnel administratif femme	Total
Frappe, gifles et autres brutalités	35,3	35,1	8,2	13,3	34,5
Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux	11,6	8,7	69,4	33,3	11,6
Prise avec force	37,4	35,6	14,3	40,0	36,0

du sac, du portefeuille ou tout autre objet					
Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité	3,5	7,0	-	-	5,1
Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes	12,2	13,5	8,2	13,3	12,8
Frappe, gifles et autres brutalités	**35,3**	**35,1**	**8,2**	**13,3**	**34,5**

4.2.3 Actes de violences économiques

L'analyse des résultats selon les actes de violences économiques décrits dans le graphique 4.4 montre que le paiement forcé pour accès aux infrastructures (salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques) et le paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes sont les actes de violence économique les plus dénombrés au sein des personnes interrogées (61,1% et 21,7% respectivement). Les actes relatifs à l'imposition de notes en échange d'argent (4%) et la contrainte d'acheter des notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique (13%) sont marginales comparativement aux deux autres actes ci-dessus cités.

Graphique 4.4 : Prévalence des actes de violences économiques au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée



L'analyse des résultats selon le statut de l'enquêté indiqués dans le tableau 4.3 montre que les élèves souffriraient plus du paiement pour accès aux salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques (67,4% chez les garçons versus 57,6% chez les filles) comparés aux enseignants (31,5% chez les hommes contre 33,3% chez les femmes). Le paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes est le deuxième acte de violence économique plus répandu quel que soit le statut de l'enquêté. En effet, les victimes d'actes de violence économique qui ont été forcées à payer pour un service administratif représentent 18,1%, 24,5%, 24,1% et 22,2% respectivement des élèves de sexe masculin, des élèves de sexe féminin, des enseignants/personnels administratifs hommes et enseignants/personnels administratif femmes.

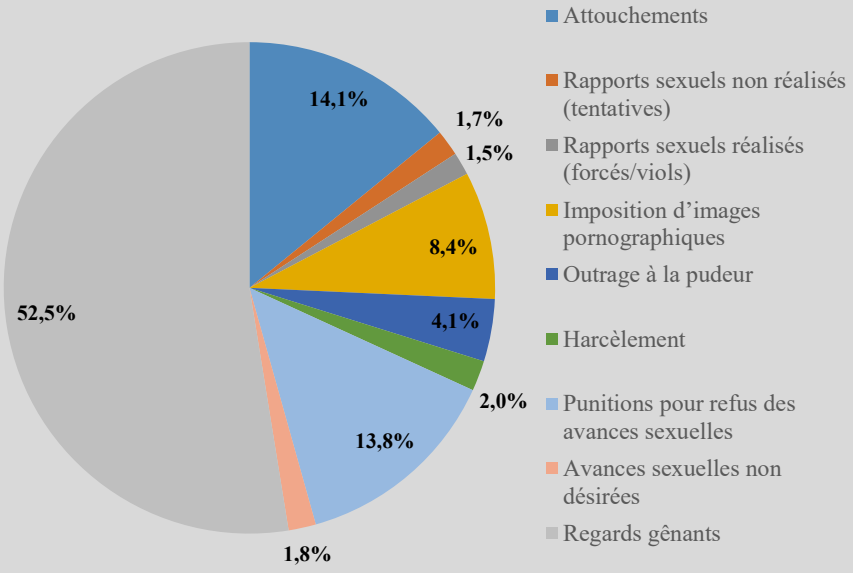
Tableau 4.3 : Actes de violences économiques subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté

Actes de violence subis	Statut de l'enquêté				
	Elèves de sexe masculin	Elèves de sexe féminin	Enseignants/Personnel administratif homme	Enseignants/Personnel administratif femme	Total
Imposition de notes en échange d'argent	2,6	3,3	31,5	44,4	4,0
Contraint/forcé d'acheter des notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique	11,9	14,5	13,0	-	13,2
Paiement forcé pour accès aux salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques	67,4	57,6	31,5	33,3	61,1
Paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes	18,1	24,5	24,1	22,2	21,7
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

4.2.4 Actes de violences sexuelles

Parmi les personnes interrogées tel qu'indiqué dans le graphique 4.5, les survivants des violences sexuelles ont indiqué les différents actes de violences sexuelles dont elles ont été victimes au cours des 12 derniers mois (Tableau 4.4). Plus de la moitié (52,5%) des cas de violences sexuelles rapportées étaient des cas d'actes relatifs aux regards gênants. Les attouchements (14,1%) et les punitions pour refus des avances sexuelles (13,8%) sont aussi préoccupants. Les actes de violence sexuelle subis varient différemment selon le sexe de l'élève. Les regards gênants (52,7%), l'imposition d'images pornographiques (15,7%) et les attouchements (12,9%) sont les principaux actes de violence sexuelle subis par les élèves de sexe masculin.

Graphique 4.5 : Prévalence des actes de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée



L'analyse des résultats selon le statut de l'enquêté présenté dans le tableau 4.4 montre que les regards gênants (52,4%), les punitions pour refus des avances sexuelles (17,1%) et les attouchements (14,8%) sont les actes de violence sexuelle qui affectent beaucoup plus les élèves de sexe féminin. Comparativement aux élèves, chez les enseignants la même tendance est observée. Les enseignants souffriraient aussi beaucoup plus de regards gênants (51,4% chez les hommes contre 72,7% chez les femmes) que des autres actes de violence sexuelle.

Tableau 4.4 : Actes de violence sexuelles subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté

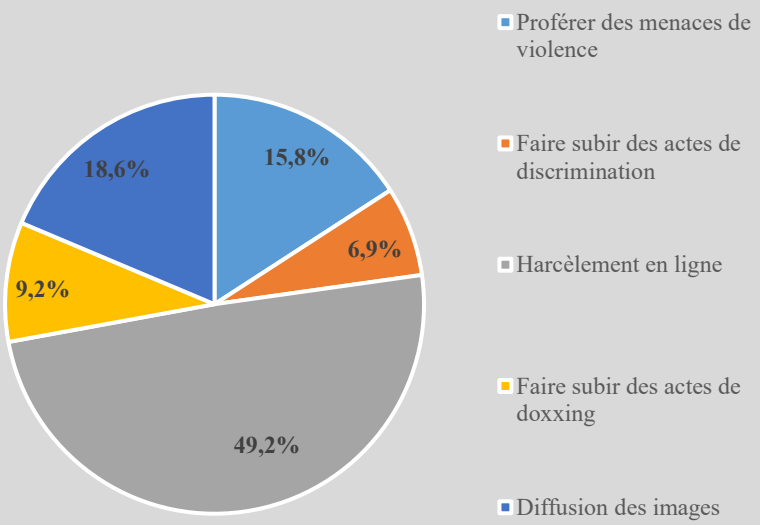
Actes de violence subis	Statut de l'enquêté				
	Elèves de sexe masculin	Elèves de sexe féminin	Enseignants/Personnel administratif homme	Enseignants/Personnel administratif femme	Total
Attouchements	12,9	14,8	16,7	-	14,1
Rapports sexuels non réalisés (tentatives)	1,6	1,9	-	-	1,7
Rapports sexuels réalisés (forcés/viols)	0,6	2,0	1,4	-	1,5
Imposition d'images pornographiques	15,7	4,8	4,2	-	8,4
Outrage à la pudeur	5,9	2,8	9,7	18,2	4,1
Harcèlement	2,1	2,1	-	-	2,0
Punitions pour refus des avances sexuelles	8,0	17,1	12,5	9,1	13,8
Avances sexuelles non désirées	0,6	2,3	4,2	-	1,8
Regards gênants	52,7	52,4	51,4	72,7	52,5
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

4.2.5 Actes de violences en ligne

Les résultats sur les violences en ligne sont mentionnés dans le graphique 4.6. Il ressort que les victimes de violences en ligne souffriraient beaucoup plus de harcèlement en ligne (49,2%), de diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (18,9%) et de la profération des menaces de violence (15,8%) au cours des 12 derniers mois. Les actes de doxxing (9,2%) et de discriminations (6,9%) ne sont pas en reste et concernent des proportions non négligeables d'enquêtés ayant eu à subir ces types d'actes. Spécifiquement à ces deux derniers types d'actes de violence en ligne, rappelons que :

- Les actes de menaces de violence : La violence en ligne peut prendre bien des formes, est une extension des violences dans la vie réelle. Elle peut comprendre des menaces directes et indirectes de violence, comme des menaces physiques ou sexuelles ;

Graphique 4.6 : ***Prévalence des actes de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois au sein de la population enquêtée***



- les actes de discrimination : Les contenus sexistes, racistes, homophobes ou autres visant certaines identités, de même que les contenus destinés à rabaisser, humilier ou discréditer quelqu'un.

- les actes d'harcèlement en ligne : Le harcèlement en ligne implique une ou plusieurs personnes travaillant ensemble, afin de prendre pour cible u individu en lui envoyant des messages ou des images insultants sur une courte durée ou de façon coordonnée, dans le but de l'humilier ou de l'ébranler.

- Les actes de doxxing consistent à diffuser en ligne des documents (ou docs = dox) ou des informations personnelles concernant une personne en particulier, sans son consentement. Cela peut inclure l'adresse de la personne, son véritable nom, les noms de ses enfants, son numéro de téléphone ou son adresse électronique. Le doxxing est une atteinte à la vie privée qui vise à ébranler la personne, la faire paniquer ou l'inquiéter.

Les actes de diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation : Cette pratique est souvent le fait d'un ex-partenaire qui souhaite ébranler ou humilier une personne, ou lui faire du chantage. On parle aussi de « revenge porn ». Ce terme connoté n'est cependant pas satisfaisant car il ne traduit pas le fait que diffuser de ce genre de contenu viole le droit à la vie privée. Même si une personne consent à ce qu'on la prenne en photo ou envoie des photos à quelqu'un, cela ne veut pas dire qu'elle autorise cette personne à partager plus largement ces images. C'est l'aspect non consensuel du « revenge porn » qui le distingue des contenus à caractère sexuel publiés plus largement sur Internet.

Selon le statut de l'enquêté comme indique dans le Tableau 4.5, ces actes de violence en ligne subis diffèrent selon le sexe. Les harcèlements en ligne (44,4%), la profération des menaces de violence (20,9%) et la diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (15,2%) sont les actes de violence en ligne les plus subis par les élèves de sexe masculin. Comparativement aux élèves de sexe masculin, les élèves filles souffriraient beaucoup plus de harcèlements en ligne (52,1%), la diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (22,2%) et la profération des menaces de violence (11,3%). Il se dégage le même constat chez les enseignants/personnels administratifs. Les enseignants/personnels administratifs de sexe masculin souffriraient beaucoup plus de harcèlements en ligne (45,5%) et de la profération des menaces de violence (45,5%) que des autres types de violence en ligne. Chez les enseignants/personnels administratifs femmes le harcèlement en ligne (62,5%) est l'acte de violence en ligne la plus répandue.

Tableau 4.5 : Actes de violence en ligne subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté

Actes de violence subis	Statut de l'enquêté				
	Elèves de sexe masculin	Elèves de sexe féminin	Enseignants/Personnel administratif homme	Enseignants/Personnel administratif femme	Total
Proférer des menaces de violence	20,9	11,3	45,5	12,5	15,8
Faire subir des actes de discrimination	7,9	6,2	9,1	-	6,9
Harcèlement en ligne	44,4	52,1	45,5	62,5	49,2
Faire subir des actes de doxxing	11,6	8,2	-	12,5	9,2
Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation	15,2	22,2	-	12,5	18,9
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

4.3. Profil des victimes : expériences masculines et féminines

4.3.1 Vulnérabilité selon le sexe quel que soit la période d'exposition

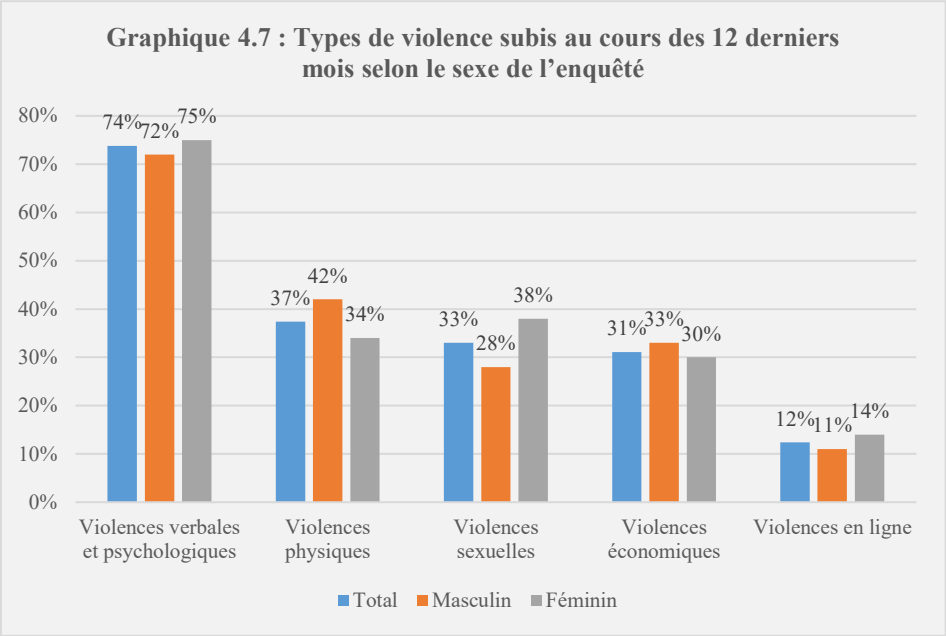
Le tableau 4.6 présente les résultats de l'ampleur des violences vécues varie significativement selon le sexe des victimes non seulement au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête mais aussi sur l'ensemble du parcours de vie scolaires des répondants.

Tableau 4.6 : Types de violence subis au cours des 12 derniers mois selon le sexe de l'enquêté sur la période d'exposition

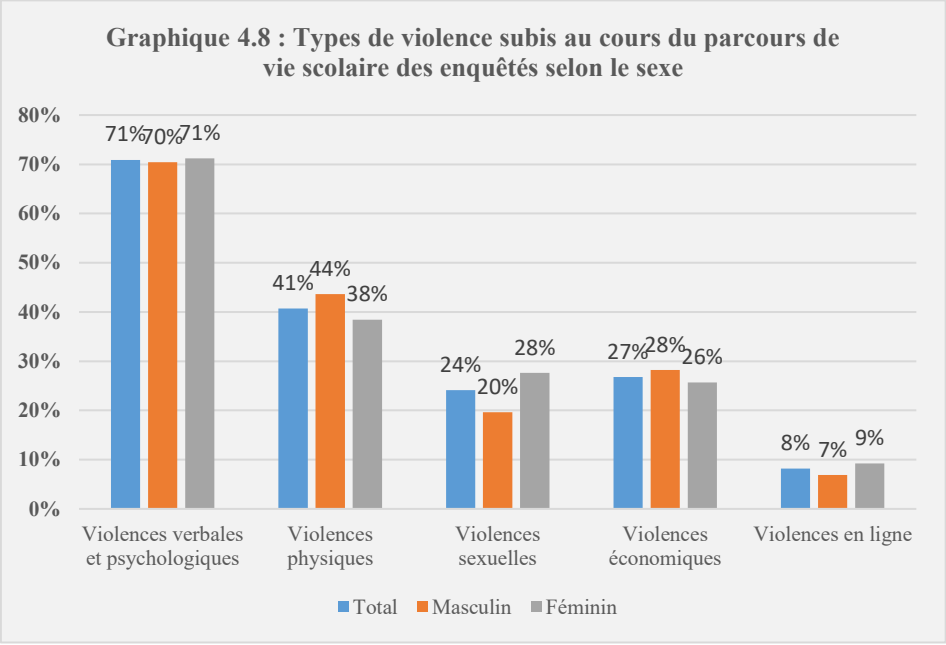
Type de violence	Type de violences					Effectif
	Verbales et psychologiques	Physiques	Economiques	Sexuelles	En ligne	
AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS						
Masculin	71,8	41,6	33	27,5	11	2721
Féminin	75,4	34	29,5	37,5	13,5	3408
Total	**73,8**	**37,4**	**31,1**	**33**	**12,4**	**6129**
AU COURS DE LA VIE SCOLAIRE						
Masculin	70,4	43,6	28,2	19,6	6,9	2721
Féminin	71,2	38,4	25,7	27,6	9,2	3408
Total	**70,9**	**40,7**	**26,8**	**24,1**	**8,2**	**6129**

En effet, comme indiqués dans ce tableau et dans le graphique 4.7, on observe aussi une expression genrée des violences selon le type de violence subie, notamment en ce qui concerne les violences physiques et les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Ainsi, les individus de sexe féminin déclarent être plus victimes que les individus de sexe masculin des actes de violences verbales et psychologiques (75,4% contre 71,8%), des actes de violences sexuelles (37,5% contre 27,5%) et en ligne (13,5% contre 11%) au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Ce résultat corrobore l'idée selon laquelle les violences sexuelles seraient très souvent orientées contre les individus de sexe féminin. Cependant, remarquons que les individus de sexe masculin ont également été, à des proportions importantes, victimes de certains types de violence comparés aux individus de sexe féminin. Ces types de violences étant relatifs aux actes de violences physiques (41,6% contre 34%) et économiques (33% contre 29,5%) au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.



Ces tendances sont également observées au cours de la vie scolaire, même si elles sont enregistrées à des proportions moindres que celles observées sur les douze derniers mois précédant l'enquête pour les violences physiques. Les différentes manifestations de la violence chez les garçons et les filles ne doivent pas conduire à penser que les garçons seraient « naturellement » plus violents que les filles, car chacun est déjà engagé dans la construction d'un rôle social défini et il existe différentes formes de violence et pas seulement les violences déclarées et répertoriées. Pour repérer cette autre violence plus discrète, presque imperceptible par les acteurs eux-mêmes, il est nécessaire de porter l'attention sur toutes les formes de violence, qu'elles soient explicites ou implicites. A ce titre, cela implique de considérer les agressions sexistes comme d'authentiques violences. Cette démarche suppose de ne pas s'intéresser à la seule violence répertoriée ou ressentie, mais à mettre aussi l'accent sur des formes de violences plus discrètes et souvent sous-estimées car plus microscopiques ou plus



intériorisées. Les enjeux sont majeurs car ne pas les prendre en compte, sous prétexte qu'elles sont difficilement quantifiables, contribue à les banaliser et à les rendre invisibles.

4.3.2 Vulnérabilité selon le statut de l'enquêté

On note une variation différentiée par le statut des victimes de l'ampleur des violences, non seulement au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, mais aussi sur l'ensemble du parcours de vie scolaire des répondants.

Ainsi, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, l'analyse des résultats de l'étude selon le statut de l'enquêté, révèle que les élèves sont les plus victimes de violence quel que soit le type de violence (Tableau 4.7). Les violences verbales et psychologiques (73,3%), physiques (44,2%) et économiques (34,4%) et sexuelles (27,6%) affectent beaucoup plus les élèves de sexe masculin que les violences en lignes (11,3%). Relativement aux élèves de sexe féminin, ces types de violence varient différemment. Cependant, il est à noter que les violences verbales et psychologiques demeurent le type de violence la plus répandue. Elles touchent beaucoup plus les élèves filles (76,6%) suivis respectivement des violences sexuelles (38,3%), physiques (34,6%) et économiques (30,2%) que les violences en lignes (13,6%). Comparativement aux élèves, les actes de violence verbale et psychologique sont aussi plus perpétrés chez le personnel enseignant/administratif (58,4% chez les hommes contre 36,9% des femmes) que les autres types de violence. Les enseignants/personnels/ administratifs hommes souffriraient aussi beaucoup plus des violences sexuelles (26,8%), économiques (20,1%) et physiques (18,2%) au cours des 12 derniers mois. Contrairement aux enseignants/ personnels/administratifs hommes, les enseignants/personnels/administratifs femmes sont plus victimes des violences verbales et psychologiques (36,9%) suivies des violences physiques (14,6%) et sexuelles (10,7%). Moins de 10% des enseignants/personnels/administratifs femmes sont victimes de violence économique (8,7%) ou de violence en ligne (7,8%) au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

S'agissant des types de violence au cours de la vie scolaire (Tableau 4.7), les élèves sont les plus victimes de violence quel que soit le type de violence. Les violences verbales et psychologiques (71,9%), physiques (46,5%), économiques (29,7%) et sexuelles (19,6%) sont les plus représentées chez les élèves de sexe masculin comparés aux violences en ligne (7,2%). En ce qui concerne les élèves de sexe féminin, il est à noter que les violences verbales et psychologiques demeurent le type de violence la plus répandue. Les violences verbales et psychologiques touchent aussi plus les élèves filles (71,8%) suivis respectivement des violences physiques (38,7%), sexuelles (28,1%) et économiques (26,2%) que les violences en ligne (9,4%). Au cours de la vie scolaire, un peu plus d'un enseignant ou personnel administratif sur deux quel que soit le sexe indique avoir été victime d'un acte de violence verbale et psychologique. En effet, ces actes de violence verbale et psychologique sont plus perpétrés chez le personnel enseignant/administratif (57,2% chez les hommes contre 51,5% des femmes) que les autres types de violence. Pour les enseignants ou personnels administratifs hommes les violences sexuelles (19,7%) viennent au deuxième rang des actes de violence les plus représentées suivies des violences physiques (17,5%) et économiques (13,8%). Contrairement aux enseignants/personnels/administratifs de sexe masculin, les femmes victimes de violences physiques (29,1%) sont au deuxième rang, suivies de celles victimes de violences sexuelles (11,7%) et économiques (10,7%) au cours de la vie scolaire. Dans l'ensemble, il est à noter que les violences en ligne affectent moins la population interrogée que les autres types de violence quel que soit le statut de l'enquêté.

Tableau 4.7 : Types de violence subis au cours des 12 derniers mois selon le statut de l'enquêté

Type de violence	Statut de l'enquêté				Total
	Elèves de sexe masculin	Elèves de sexe féminin	Enseignants/Personnel administratif homme	Enseignants/ Personnel administratif femme	
AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS					
Violences verbales et psychologiques	73,3	76,6	58,4	36,9	73,8
Violences physiques	44,2	34,6	18,2	14,6	37,4
Violences économiques	34,4	30,2	20,1	8,7	31,1
Violences sexuelles	27,6	38,3	26,8	10,7	33,0
Violences en ligne	11,3	13,6	8,2	7,8	12,4
Effectifs	**2451**	**3305**	**269**	**103**	**6128**
AU COURS DE LA VIE SCOLAIRE					
Violences verbales et psychologiques	71,9	71,8	57,2	51,5	70,9
Violences physiques	46,5	38,7	17,5	29,1	40,7
Violences économiques	29,7	26,2	13,8	10,7	26,8
Violences sexuelles	19,6	28,1	19,7	11,7	24,1
Violences en ligne	7,22	9,41	4,09	1,94	8,18
Effectifs	**2451**	**3305**	**269**	**103**	**6128**

4.4 Profil des victimes de violences

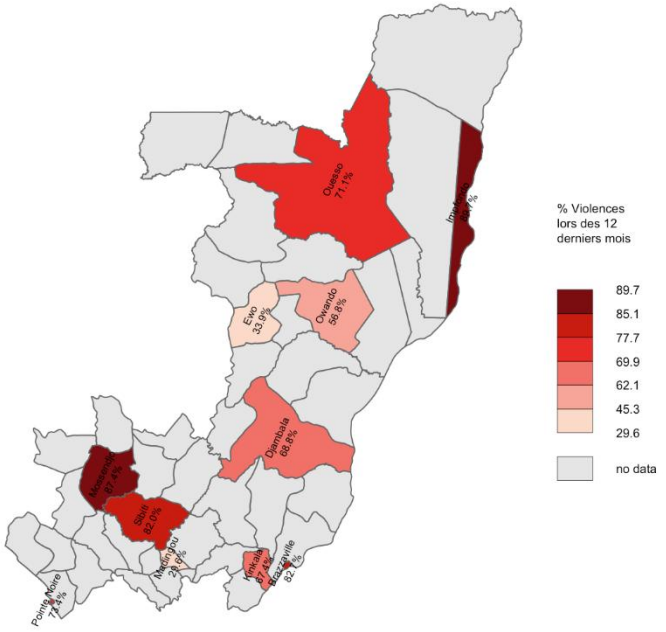
4.4.1 Profil des victimes selon la commune de résidence

Les résultats selon les communes sont indiqués dans le tableau A.3.1 en annexe. Il ressort que l'analyse du profil des personnes victimes d'actes de violence en milieu scolaire selon certaines caractéristiques au cours des 12 derniers mois par commune de résidence montre que ces victimes d'actes de violence en milieu scolaire présentent des caractéristiques factuelles permettant de définir une catégorisation pertinente de ceux-ci par commune. Ces caractéristiques factuelles étant le sexe des victimes, leur milieu de résidence, leur statut en tant qu'enquêté, le type de sous-secteur du système éducatif et le cycle d'étude dans lesquels ils se situent dans leur parcours scolaire au moment de l'enquête.

4.4.1.1 Profil de victimes de violence verbales ou psychologiques

L'analyse par commune des victimes de violences verbales et psychologiques révèle que les personnes ayant subies ce type de violence sont plus dans les communes d'Impfondo (89,7%), Mossendjo (87,4%), Dolisie (86,7%), Brazzaville (82,7%) et de Sibiti (82,0%) que dans les autres communes. Les communes d'Ewo et de Madingou par contre enregistrent les plus faibles proportions de victimes de violences verbales et psychologies, respectivement 33,9% et 29,6%. Ces différentes proportions**,** faisant état du profil de violences verbales et psychologiques subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice**,** sont cartographiées. On précise que Seules 11 des 15 communes de plein exercice étant des chefs-lieux de département ont été ici mis en exergue à travers cette cartographie dans la mesure où les shapefiles des 4 autres communes de plein exercice ne sont pas disponibles.

Les différentes variations de ce phénomène par commune selon les caractéristiques relatives au sexe des enquêtés, leur le milieu de résidence, leur statut, le sous-secteur d'appartenance du système éducatif, leur cycle d'enseignement sont présentées dans ce graphique 4.9 *« Cartographie des violences verbales et psychologiques subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice au Congo ».*



Ainsi, quel que soit le sexe, les plus faibles proportions de personnes victimes de violences verbales et psychologiques sont observées dans les communes d'Ewo (33,0% chez les hommes contre 34,6% chez les femmes) et de Madingou (19,2% chez les hommes contre 35,2% chez les femmes). Les femmes des communes d'Impfondo, Dolisie, Sibiti, Mossendjo et de Brazzaville ont le plus été victime de violences verbales et psychologies avec respectivement 91,6%, 90,5%, 89,4%, 83,9% et de 83%. Contrairement au sexe féminin, chez les hommes la commune de Mossendjo a le plus de personnes victimes de violences verbales et psychologiques (91,7%) suivie de la commune d'Impfondo (87,0%).

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la proportion des personnes victimes de violences verbales et psychologiques est plus élevée dans le milieu urbain (79,0%) que le milieu rural (64,1%). Dans le milieu urbain, la commune de Mossendjo a la plus forte proportion de victimes de violences verbales et psychologiques (93,3%), suivie des communes de Dolisie (84,8%), Brazzaville (82,7%) et de Djambala (80,4%). D'autres communes en milieu urbain comme les communes de Ewo, Impfondo, Kinkala, Madingou, Oyo et de Pokola ne présentent aucune victime de violences verbales et psychologiques. En milieu rural, cinq (5) communes viennent en tête de liste dont ; en première position la commune de Brazzaville avec 100% des personnes interrogées qui disent avoir été victime de violences verbales et psychologiques, suivie respectivement des communes de Ouesso (90,6%), Impfondo (89,7%), Dolisie (88,4%) et de Sibiti (82,4%).

Concernant le statut de l'enquêté, il ressort que les élèves sont le plus victimes de violences verbales et psychologiques (73,3% des élèves garçons contre 76,6% des élèves filles) que le personnel enseignant et administratif (58,4% des enseignants/personnels administratifs de sexe masculin contre 36,9% des enseignants/personnel administrative de sexe féminin). La proportion des élèves de sexe masculin victimes de violences verbales et psychologiques est plus élevée dans la commune de Mossendjo (92,8%), suivie de ceux des communes d'Impfondo (87,0%) et Brazzaville (84,3%). Chez les élèves de sexe féminin, les plus fortes proportions des victimes de violences verbales et psychologiques sont observées dans les communes de Dolisie (91,5%), Impfondo (91,3%), Sibiti (89,1%), Mossendjo (88,9%) et de Brazzaville (84,3%). En ce qui concerne les enseignants/personnel administratif, la proportion des victimes de violences verbales et psychologiques à Ouesso (100%) et Sibiti (83,3%) est les plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Contrairement aux enseignants et personnels administratifs de sexe masculin, 100% de femmes ont déclaré avoir été les

victimes de violences verbales et psychologiques dans les communes de Sibiti, Owando et Impfondo.

L'analyse des résultats selon le sous-secteur du système éducatif montre que les personnes du système public sont plus susceptibles de victimes de violences verbales et psychologiques (75,9%) que celles du secteur privé (61,6%). Dans le secteur public, les communes d'Impfondo, Mossendjo, Dolisie, Brazzaville et Sibiti viennent en tête des communes où il y a plus de victimes de violences verbales et psychologiques avec respectivement 89,6% ; 87,4% ; 87,2%, 82,6% et 82,0%. Dans le secteur privé, les plus fortes proportions de victime de violences verbales et psychologiques sont observées à Impfondo (90,0%), Dolisie (84,2%) et Brazzaville (83,4%).

L'analyse des résultats selon les niveaux du système éducatif concernés par l'étude montre qu'il n'y a pas une différence selon le cycle d'enseignement primaire et le cycle d'enseignement secondaire en matière de prévalence des violences verbales et psychologiques. En effet, les victimes de violences verbales et psychologique dans le cycle primaire représentent 77,3% contre respectivement 74,3% pour le premier cycle et 71,8% pour le second cycle de l'enseignement secondaire. On observe que plus la classe fréquentée est élevée, moins on est victime de violences verbales et psychologiques. Pour les personnes interrogées du cycle primaire, celles des écoles de Sibiti, Impfondo, Pointe Noire, Mossendjo et de Ouesso ont les plus fortes proportions de personnes victimes de violences verbales et psychologiques.

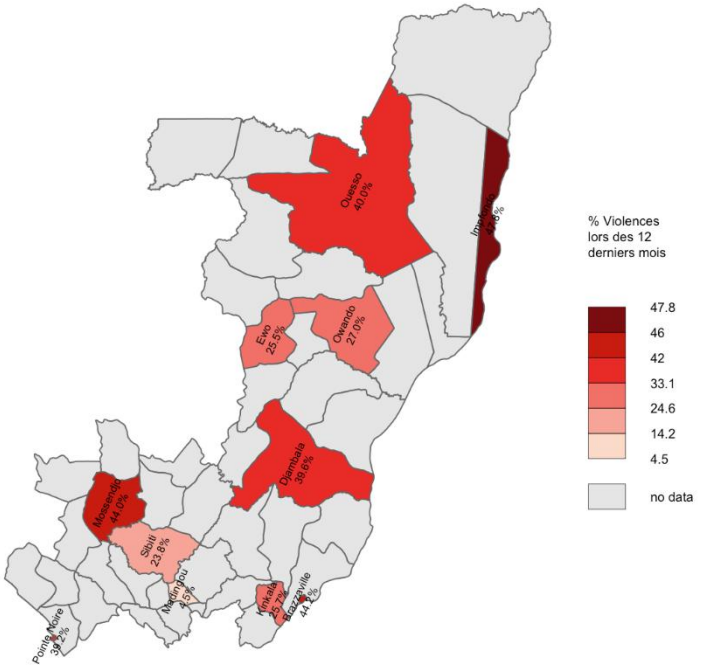
Toutes les personnes du cycle primaire des communes de Sibiti et Impfondo (100%) ont affirmé avoir été victimes de violences verbales et psychologiques. Parmi celles du premier cycle du secondaire, la commune d'Impfondo (88,3%), Dolisie (86,7%) et Brazzaville (85,1%) ont les plus fortes proportions des victimes de violences verbales et psychologiques. Par contre au second cycle, la commune de Mossendjo enregistre la plus forte proportion des victimes de violences verbales et psychologiques (93,3%) suivie des communes de Dolisie (92,1%) et d'Impfondo (87,2%).

4.4.1.2 Profil des victimes de violences physiques

L'analyse des victimes de violences physiques révèle que les personnes ayant subies ce type de violence sont plus représentées dans les communes d'Impfondo (47,8%), Dolisie (44,2%), Brazzaville (44,2%) et de Mossendjo (44,0%). Comme précédemment pour les violences verbales et psychologiques ; la commune de Madingou enregistre la plus faible proportion de personnes victimes de violences physiques (4,5%).

Ces différentes proportions, faisant état du profil de violences physiques subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice, sont cartographiées dans le graphique 4.10. On précise que Seules 11 des 15 communes de plein exercice étant des chefs-lieux de département ont été ici mis en exergue à travers cette cartographie dans la mesure où les shapefiles des 4 autres communes de plein exercice ne sont pas disponibles.

Les différentes variations de violences physiques par commune selon les caractéristiques relatives au sexe des enquêtés, le milieu de résidence, leur statut, le sous-secteur d'appartenance du système éducatif, leur cycle d'enseignement sont présentées dans ce graphique *« Cartographie des violences physiques subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice au Congo »*.



Contrairement à la violence verbale et psychologique ; ce type de violence affecte beaucoup plus les hommes (41,6%) que les femmes (34,0%). Les femmes des communes d'Impfondo, Dolisie, Brazzaville et Ouesso sont plus susceptibles d'être victimes de violences physiques avec respectivement 42,1% ; 42,0% ; 41,3% et 40,9% que leurs congénères des autres communes. Comme chez les femmes ; chez les hommes la commune d'Impfondo a le plus de personnes victimes de violences physique (55,8%). Cette commune est suivie par celle de Mossendjo (51,4%).

La tendance selon laquelle les personnes qui résident en milieu urbain sont plus susceptibles d'être victimes de violences est confirmée. La proportion des victimes de violences physiques en milieu urbain est de 43,3% contre 26,4% en milieu rural. Dans le milieu urbain, la commune d'Owando a la plus forte proportion de victimes de violences physiques (100%) suivie de la commune de Sibiti (83,3%). Pareillement, comme pour les violences verbales et psychologiques en milieu urbain, les communes comme Ewo, Impfondo, Kinkala, Madingou, Oyo et Pokola ne présentent aucune victime de violences physiques. Par contre en milieu rural ; la commune de Brazzaville est en première position avec 50,0% des personnes interrogées qui affirment avoir été victimes de violences physiques.

Comme pour la violence verbale et psychologique, l'analyse du statut de l'élève enquêté révèle que les élèves sont les plus victimes de violences physiques (44,2% des élèves garçons contre 34,6% des élèves filles) que le personnel enseignant et administratif (18,2% des hommes contre 14,6% des femmes). Les élèves de sexe masculin de la commune d'Impfondo sont les plus victimes de violences physiques (55,8%) comparativement aux autres communes. Chez les élèves de sexe féminin, les plus fortes proportions des victimes de violences physiques sont observées dans les communes d'Impfondo (43,7%) ; Dolisie (42,6%) et de Brazzaville (42,0%). En ce qui concerne les enseignants/personnel administratif hommes, la proportion des victimes de violences physiques à Dolisie (35,7%) ; Djambala (33,3%) et de Ewo (33,3%) sont les plus élevées. Contrairement aux enseignants/personnels administratifs hommes, chez les femmes les victimes de violences verbales physiques sont plus représentées dans la commune de Nkayi (50,0%).

L'analyse des résultats selon le sous-secteur du système éducatif montre que les personnes du secteur public sont plus susceptibles d'être victimes de violences physiques (39,4%) que celles du secteur privé (26,2%). Dans le secteur public, les communes d'Impfondo,

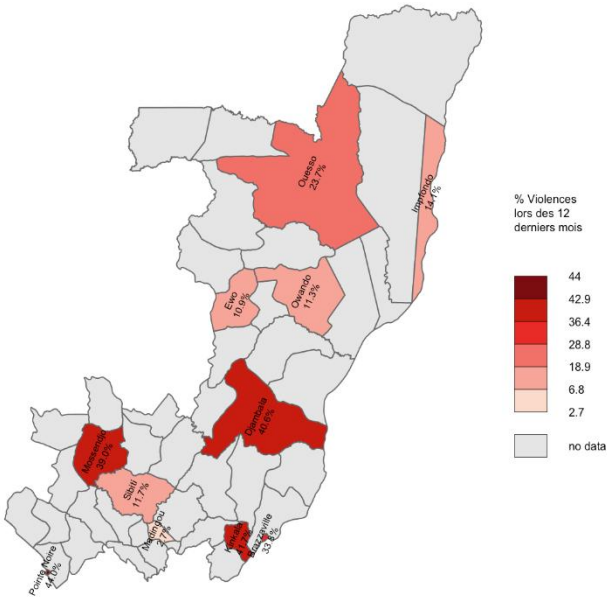
Mossendjo, Ouesso et Brazzaville sont des communes où il y a plus de personnes victimes de violences physiques avec respectivement 48,7% ; 48,1% et 46,3%. Dans le secteur privé, la plus forte proportion des victimes de violences physiques est observée à (90,0%), Dolisie (68,4%).

L'analyse des résultats selon les deux niveaux du système éducatif concernés par l'étude montre une différence plus prononcée entre le cycle primaire (51 ,3%) et les cycles secondaires (34,9% au premier cycle contre 36,4% au second cycle). Au cycle primaire, 90,6% des personnes de Djambala sont susceptibles d'être victimes de violences physiques. Parmi celles du premier cycle secondaire, la commune d'Impfondo (63,3%) et Ouesso (59,4%) ont les plus fortes proportions des personnes victimes de violences physiques. Au second cycle secondaire, les communes de Brazzaville et de Mossendjo enregistrent les plus fortes proportions de victimes de violences physiques avec respectivement 48,9% et 46,7%.

4.4.1.3 Profil des victimes de violences économiques

L'analyse des résultats des victimes de violences économique révèle que, ce type de violence est plus répandu dans les communes de Pointe Noire (44,0%), Kinkala (41,7%), Dolisie (40,6%) et Djambala (40,6%).

Ces différentes proportions, faisant état du profil de violences économiques subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice, sont cartographiées. On précise que Seules 11 des 15 communes de plein exercice étant des chefs-lieux de département ont été ici mis en exergue à travers cette cartographie dans la mesure où les shapefiles des 4 autres communes de plein exercice ne sont pas disponibles.



Différentes variations de ce phénomène par commune selon les caractéristiques relatives au sexe des enquêtés, leur le milieu de résidence, leur statut, le sous-secteur d'appartenance du système éducatif, leur cycle d'enseignement sont présentées dans ce graphique 4.11 *« Cartographie des violences économiques subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice au Congo »*. Au niveau du sexe des enquêtés, la même tendance est observée pour ce type de violence comme pour les violences physiques. Les violences économiques affectent beaucoup plus les hommes (33,0%) que les femmes (29,5%). Les hommes des communes de Pointe Noire, Dolisie, Djambala, Kinkala et Mossendjo sont plus susceptibles d'être victimes de violences économiques avec respectivement 51,0% ; 50,5% ; 45,1%, 44,9% et 40,3% que ceux des autres communes. Comme chez les hommes ; les femmes des communes de Kinkala, Dolisie, Mossendjo, Pointe Noire, Djambala, et Ouesso sont plus susceptibles d'être victimes de violences économiques. La proportion la plus élevée est observée dans la commune de Kinkala avec 38,3%, suivie des communes de Dolisie et Mossendjo avec 37,9%.

Comme pour les deux premiers types de violences, les personnes qui résident en milieu urbain sont plus susceptibles d'être victimes de violences économiques (36,2%) que leurs congénères du milieu rural (21,5%). Dans le milieu urbain, la commune de Djambala a la plus forte proportion de victimes de violences économiques (59,8%) suivie de la commune de Pointe Noire (44,0%). Contrairement au milieu urbain, dans le milieu rural la commune de Mossendjo a la plus forte proportion de victimes de violences économiques (61,8%).

La même tendance est observée pour l'analyse des personnes victimes de violences économiques selon le statut de l'enquêté. Les élèves sont plus susceptibles d'être victimes de violences économiques (34,4% des élèves garçons contre 30,2% des élèves filles) que le personnel enseignant et administratif (20,1% des hommes contre 8,7% des femmes). Contrairement aux élèves de sexe masculin où les victimes de violences économiques sont plus représentés dans la commune de Dolisie (53,9%) ; chez les élèves de sexe féminin, la commune de Mossendjo enregistre la plus forte proportion des personnes susceptibles d'être victimes de violences économiques (39,5%).Concernant les enseignants/personnel administratif, la proportion des victimes de violences économiques est plus élevée chez les hommes à Mossendjo (33,3%), contrairement aux femmes où ces victimes sont plus représentés à Kinkala (33,3%).

L'analyse des résultats selon le sous-secteur montre que les personnes du système public sont plus susceptibles d'être victimes de violences économiques (34,2%) que celles du secteur privé (13,3%). Ce qui pourrait trouver un début d'explication par le fait que dans le privé les personnes bénéficient d'un encadrement un peu plus pointu que ceux du secteur public. Dans le secteur public, la commune de Pointe Noire enregistre la plus forte proportion des personnes victimes de violences économiques avec 50,8% des enquêtés de la commune. Au niveau du secteur privé, la plus forte proportion des victimes de violences économiques est observée à Kinkala (64,5%).

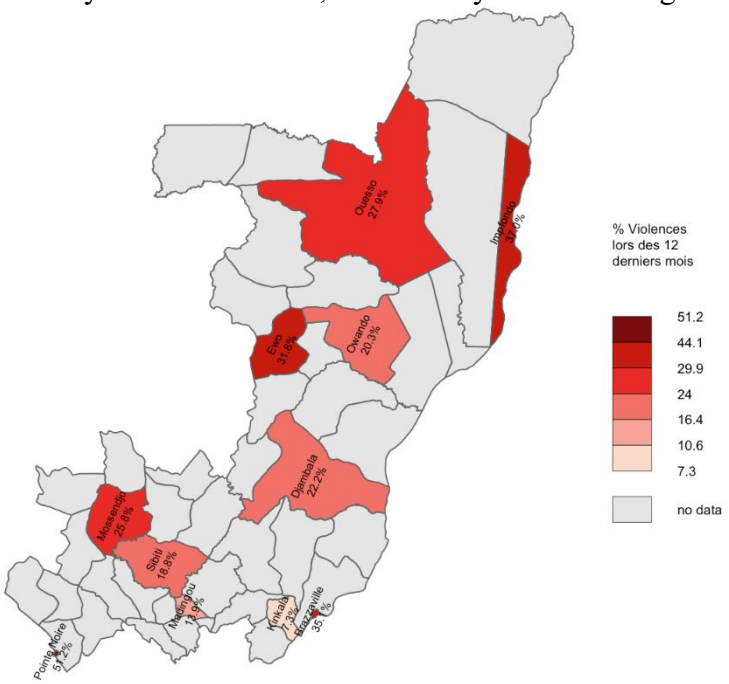
Selon les deux niveaux du système éducatif formel, l'analyse des résultats des personnes victimes de violences économiques révèle que plus le cycle d'enseignement est élevé, plus les personnes sont susceptibles d'être victimes de violences économiques. 21,0% des personnes enquêtés dans le cycle primaire sont victimes de violences économiques contre 26,4% et 39,0% respectivement chez les enquêtés du premier cycle et du second cycle. Dans le cycle primaire, les victimes de violences économiques sont plus représentées dans la commune de Djambala (84,4%), contrairement au premier cycle et au second cycle où les plus fortes proportions sont observées dans les communes de Ouesso (93,8%) respectivement Kinkala (62,4%).

4.4.1.4 Profil des victimes de violences sexuelles

Les résultats révèlent que la violence sexuelle est plus répandue dans la commune de Pointe Noire (51,2%) suivie des communes de Dolisie, Impfondo, Brazzaville et Ewo avec respectivement 39,9%, 37,0%, 35,1% et 31,8% (Tableau A.8.1 en annexe).

Ces différentes proportions, faisant état du profil de violences sexuelles subies au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice, sont cartographiées. On précise que Seules 11 des 15 communes de plein exercice étant des chefs-lieux de département ont été ici mis en exergue à travers cette cartographie dans la mesure où les shapefiles des 4 autres communes de plein exercice ne sont pas disponibles.

Les différentes variations de ce phénomène par commune selon les caractéristiques relatives au sexe des enquêtés, leur le milieu de résidence, leur statut, le sous-secteur d'appartenance du système éducatif, leur cycle d'enseignement sont présentées dans ce graphique *« Cartographie des violences sexuelles subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice au Congo ».*



Pour le sexe des enquêtés, la même tendance est observée pour ce type de violence comme pour les violences verbales et psychologiques. En effet, les violences sexuelles affectent beaucoup plus les femmes (37,5%) contre 27,5% des hommes. Les hommes et les femmes des communes de Pointe Noire sont plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles (52,2% versus 50,3%) comparativement aux autres communes.

La tendance selon laquelle les personnes qui résident en milieu urbain sont plus susceptibles d'être victimes de violences est confirmée pour les violences sexuelles. 38,7% des personnes du milieu urbain ont été victimes de violences sexuelles contre 22,6% chez ceux du milieu rural. Dans le milieu urbain, les personnes des communes d'Owando, de Pointe Noire et de Sibiti sont plus victimes de violences sexuelles avec respectivement 66,7%, 51,2% et 50,0%. La commune de Brazzaville enregistre la plus forte proportion de victimes de violences sexuelles (50,0%).

L'analyse des personnes victimes de violences sexuelles selon le statut de l'enquêté révèle un contraste chez les enseignants et personnels administratifs. Les élèves sont plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles (27,6% des élèves garçons contre 38,3% des élèves filles) que le personnel enseignant et administratif (26,8% des hommes contre 10,7% des femmes) ; cependant cette différence est négligeable entre les élèves de sexe masculin et les enseignants et personnels administratifs. De même pour les élèves de sexe masculin où les victimes de violences sexuelles sont plus représentées dans la commune de Pointe Noire (54,4%) ; chez les élèves de sexe féminin, la même commune enregistre la plus forte proportion des personnes victimes de violences sexuelles (51,5%). Contrairement, à ce qui est observé chez les élèves l'analyse révèle que les enseignants et personnels administratifs de sexe masculin sont plus victimes de violences sexuelles (26,8%), comparativement à leurs collègues de sexe féminin (10,7%). La proportion des victimes de violences sexuelles est plus élevée chez les enseignants et personnels administratifs de sexe masculin dans les communes de Dolisie et Madingou avec 42,9% chacune. Cette proportion est plus élevée dans les communes de Dolisie et Sibiti pour les enseignants et personnels administratifs de sexe féminin avec 25,0% dans chacune de ces communes.

Comme pour les autres types de violences précédemment analysé, les personnes du secteur public sont plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles (34,7%) que celles du

secteur privé (23,7%). Dans le secteur public, comme dans le privé, la commune de Pointe Noire enregistre la plus forte proportion des personnes victimes de violences sexuelle avec respectivement 53,8% et 41,2% des enquêtés de la commune. Les résultats (Tableau A.3.1 en annexe) montrent qu'au cours des 12 derniers mois 20,6% des personnes du cycle primaire ont été victimes de violences sexuelles contre respectivement 28,0% chez ceux du 1er cycle et 42,1% chez ceux du 2e cycle.

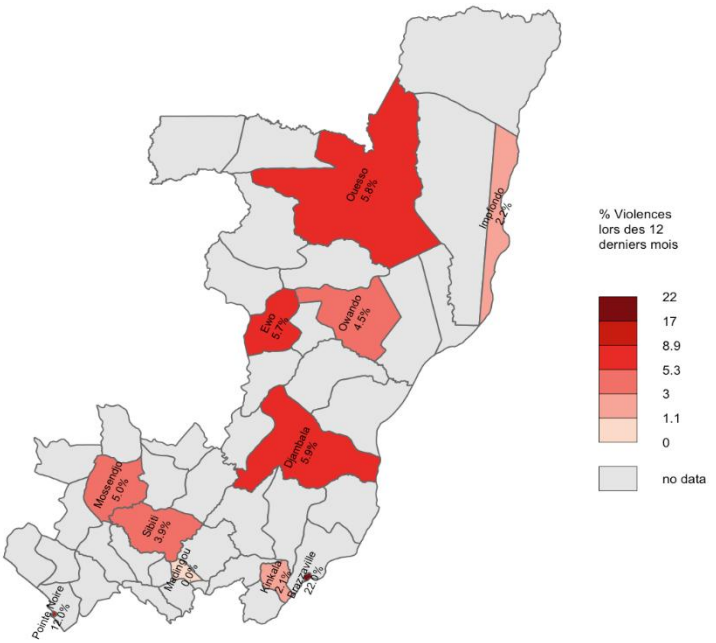
L'analyse selon les deux niveaux du système éducatif formel révèle que plus le cycle d'enseignement est élevé, plus la personne est susceptible d'être victimes de violences sexuelles. Dans le primaire, les victimes de violences sexuelles sont plus représentées dans la commune de Brazzaville (44,0%) ; contrairement au premier cycle et second cycle où les plus fortes proportions sont observées dans les communes d'Impfondo (68,3%) respectivement Pointe Noire (62,4%) au cours des 12 derniers mois.

4.4.1.5 Profil des victimes de violences en ligne

L'analyse par commune montre que la proportion des personnes victimes de violences en ligne varie d'une commune à l'autre. La commune de Brazzaville enregistre la plus forte proportion des enquêtés victimes de violences en ligne (22,0%) suivie de la commune de Dolisie (15,9%) et à l'avant dernière place la commune de Pokola (1,6%). Quant à la commune de Madingou elle n'enregistre aucune personne victime d'une violence en ligne.

Ces différentes proportions, faisant état du profil de violences en ligne subies au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice, sont cartographiées. On précise que Seules 11 des 15 communes de plein exercice étant des chefs-lieux de département ont été ici mis en exergue à travers cette cartographie dans la mesure où les shapefiles des 4 autres communes de plein exercice ne sont pas disponibles.

Les différentes variations de ce phénomène par commune selon les caractéristiques relatives au sexe des enquêtés, leur le milieu de résidence, leur statut, le sous-secteur d'appartenance du système éducatif, leur cycle d'enseignement sont présentées dans ce graphique « Cartographie des violences en ligne subis au cours des 12 derniers mois par commune de plein exercice au Congo ». La différence entre les sexes en termes de victimes de violences en ligne subie n'est pas trop importante (11,0% des hommes enquêtés contre 13,5% des femmes enquêtés). La répartition par commune variait selon le sexe. Pour les hommes, la commune de Brazzaville, est celle où les victimes de violences en ligne sont plus représentées (16,9%) suivie de Pointe Noire (14,9%). Chez les femmes enquêtées, celles de Brazzaville ont la plus forte proportion de victimes de violences en lignes (26,0%). La répartition des victimes de violences en ligne variait selon le milieu de résidence.



En effet, ces victimes représentent 16,5% de la population urbaine enquêtée contre 4,7% des enquêtés du milieu rural. L'écart de 11,8 points entre les victimes des milieux urbains et ruraux de violence en ligne met en exergue le risque plus élevé que courraient les enquêtés du milieu urbain à l'égard de ce type d'acte. Dans le milieu urbain, la commune de Brazzaville avec ses 22,0% des enquêtés victimes de violences en ligne occupe la première place des communes ayant la plus forte proportion de victimes tandis que dans le milieu rural, la commune de Dolisie a la plus forte proportion de victimes de violences en ligne (20,4%).

L'analyse selon le statut de l'enquêté révèle que les élèves sont plus susceptibles d'être victimes de violences en ligne (11,3% des élèves garçons contre 13,6% des élèves filles) que le personnel enseignant et administratif (8,2% des hommes contre 7,8% des femmes). Cette différence entre les élèves et les enseignants et personnels administratifs n'est pas négligeable.

De même chez les élèves de sexe masculin où les victimes de violences en ligne sont plus représentées dans la commune de Brazzaville (18,2%) ; chez les élèves de sexe féminin, la même commune enregistre la plus forte proportion des personnes victimes de violences en ligne (26,3%). La proportion des victimes de violences sexuelles est plus élevée chez les enseignants et personnels administratifs de sexe masculin dans les communes de Dolisie et Kinkala avec respectivement 37,9% et 16,7%. Hormis les communes de Brazzaville et Pointe Noire où cette proportion est de 17,2% et 15,8% pour les enseignants et personnels administratifs de sexe féminin ; dans les autres communes la proportion des victimes de violences en ligne est nulle.

Les différences entre le secteur public et le secteur privé de l'enseignement en termes de violences en ligne ne sont pas négligeables. En effet, 13,3% des victimes du secteur public affirment avoir été victimes de violences en ligne contre 7,3% pour celles du secteur privé. Dans le secteur public, la commune de Brazzaville enregistre la plus forte proportion des personnes victimes de violences en ligne avec respectivement 23,1% des enquêtés de la commune. Pour le secteur privé, la commune d'Impfondo détient la plus forte proportion des personnes victimes de violences en ligne (13,3%).

La répartition par commune des victimes de violences en ligne selon le cycle d'enseignement montre qu'au cours des 12 derniers mois 1,3% des personnes du cycle primaire ont été victimes de violences en ligne contre respectivement 13,2% chez ceux du 1er cycle et 14,5% chez ceux du 2^{e} cycle. L'analyse selon le cycle d'enseignement révèle que plus le cycle d'enseignement est élevé, les personnes sont susceptibles d'être victimes de violences en ligne. Dans le primaire, la proportion des victimes de violences en ligne est faible contrairement aux deux autres cycles. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que généralement les parents n'autorisent pas ces enfants à avoir les portables ou tablettes donc ils ne sont pas trop exposés à ce type de violence. La commune de Brazzaville enregistre la plus forte proportion des victimes de violences en ligne au 1er cycle et 2^{e} cycle avec respectivement 23,5% et 23,6%.

4.4.2 Profil des victimes de violences selon l'âge

Tout comme dans le cas de l'établissement du profil des personnes victimes d'actes de violence en milieu scolaire selon certaines caractéristiques au cours des 12 derniers mois respectivement par commune de résidence, est mis en évidence le profil des victimes selon ces mêmes caractéristiques au cours des 12 derniers mois respectivement par âge des victimes

(Tableau A.3.2 en annexe). Ces caractéristiques factuelles étant le sexe des victimes, leur milieu de résidence, leur statut en tant qu'enquêté, le type de sous-secteur du système éducatif et le cycle d'étude dans lesquels ils se situent dans leur parcours scolaire au moment de l'enquête.

Ainsi, on note que des ces analyses ci-dessous, l'âge constitue un facteur important de différenciation des survivants d'actes de violence dans le milieu scolaire congolais. Aussi, on précisera que la tranche d'âge de 19 ans et plus utilisée pour ces analyses correspondes au groupe d'âge 22-64 ans et est relatif essentiellement aux personnels enseignants et non enseignants tandis que les âges allant de 12 ans à 18 ans concernent eux uniquement les enquêtés ayant le statut d'élèves.

4.4.2.1 Profil des victimes de violences verbales ou psychologiques

Le Tableau A.3.2 en annexe indique que la violence verbale et psychologique est récurrente chez les plus jeunes de 12 ans (78,8%) et moins récurrente chez les moins jeunes 19 ans et plus (52,2%) au cours des 12 derniers mois. La répartition des victimes de violence verbales et psychologiques varie selon le sexe et l'âge.

Les résultats de l'analyse selon le sexe des victimes de violences verbales et psychologiques montrent que les plus jeunes 12ans sont plus susceptibles d'être victimes de violences verbales et psychologiques (80,3%) que leurs congénères des autres âges. Contrairement au sexe masculin, où les moins jeunes sont plus susceptibles d'être victimes de violences verbale et psychologique, pour les répondants de sexe féminin les personnes de 18 ans sont plus susceptibles que les autres générations.

Par ailleurs, l'ampleur des violences psychologiques varie différemment selon le milieu de résidence au sein des catégories d'âge. En effet, 84,7% de citadins de 12 ans déclarent avoir été victimes d'actes de violence verbale et psychologique suivi respectivement de ceux de 18 ans (84,1%), des 16 ans avec 82,6% et des 17 ans avec 81,4%. Dans le milieu rural par contre, les jeunes de 14 ans et 13 ans ont des risques beaucoup plus élevés de subir des actes de violence verbale et psychologique que leurs homologues (72,9% versus 71,7%). Il est à remarquer que les femmes font plus l'objet d'actes de violence verbale et psychologique comparés aux hommes au sein des élèves.

Contrairement aux élèves chez les enseignants et personnels administratifs les hommes font plus l'objet d'actes de violence verbale et psychologique comparés aux femmes. Les différences observées entre les âges en termes de violences verbales et psychologiques subies au cours des 12 derniers mois ne sont pas négligeables. En effet, 80,3% des élèves de sexe masculin de 12 ans estiment avoir été victimes de violences verbales et psychologiques contre 77,9% pour ceux de sexe féminin. Pour les élèves de sexe féminin, les répondants de 18 ans sont les plus susceptibles d'être victimes de violences verbales et psychologiques (78,7%) comparativement aux autres âges. Pour les enseignants et personnels administratifs, il est à noter que tous les enseignants et personnels administratifs de sexe féminin de 18 ans estiment avoir été victimes de violences verbales et psychologiques.

La répartition des victimes de violence verbale et psychologique selon le secteur éducatif révèle dans la majorité, que plus de trois sur quatre des personnes des différents groupes d'âges dans le public estiment avoir été victimes de violences verbales et psychologiques. Contrairement au secteur public, où la proportion des victimes de violences verbales et

psychologiques est plus élevée chez les 14 ans (81,1%), cette proportion dans le secteur privé est plus élevée chez les enquêtés de 12 ans (75,7%).

Si l'on suppose que le niveau scolaire soit corrélé au niveau d'instruction des individus, il n'est pas surprenant d'observer que le risque de violence est autant élevé au sein des établissements d'enseignement primaire comparativement à ceux du 1er cycle et 2e cycle. Contrairement au primaire où les personnes qui estiment avoir été victimes de violences verbales et psychologiques sont plus représentées chez les 16 ans (100%), au niveau du premier cycle et 2e cycle la plus forte proportion est observée respectivement chez les 13 ans (81,2%) et 18 ans (77,3%).

4.4.2.2 Profil des victimes de violences physiques

Les actes de violence physique touchent généralement beaucoup plus les plus jeunes de 12 ans (48,5%) que ceux de 19 ans et plus (16,8%). Le tableau A.3.2 en annexe indique que la violence physique est récurrente chez les plus jeunes de 12 ans, quel que soit leur sexe. La différence est de 5 points entre les proportions de jeunes garçons survivant de ces actes de violence (51,5%) et de jeunes filles survivantes (46,5%).

Les violences physiques ont également un lien avec le milieu de résidence des victimes de ce type de violence en ce sens que c'est en milieu urbain qu'une plus grande proportion d'hommes ont fait l'objet de violences physiques au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête (43,3% contre 26,4% en milieu rural). La situation est plus préoccupante chez les plus jeunes de 12 ans en milieu urbain comme en rural qui déclarent respectivement à 51,4% et 40,4% avoir été victimes au cours des 12 derniers mois. C'est dire quel que soit le milieu de résidence, les auteurs des violences trouvent en la personne de 12 ans, un être vers qui ils peuvent se livrer à toutes sortes d'actes portant atteinte à son intégrité physique.

La même tendance était observée selon le statut des enquêtés, particulièrement chez les élèves. En effet, au sein des répondants de 12 ans, 51,5% des élèves de sexe masculin ont déclaré avoir été victimes de violences physiques. Cette proportion se situe à 46,5% chez les élèves de sexe féminin au sein des adolescents de 12 ans. Ces statistiques présentent quelques différences entre le sexe des élèves et l'âge du répondant. Hormis les âges de 18 ans et 19 ans et plus, nous observons que pour les âges inferieurs à 18 ou 19 ans et plus la proportion des victimes de violence physique est nulle chez les enseignants et personnels administratifs. Cela pourrait se comprendre par le fait qu'à ces âges généralement en Afrique les jeunes ne sont pas entrés sur le marché du travail

La répartition des victimes de violence physique selon le secteur éducatif révèle qu'à presque tous les âges, beaucoup plus de personnes du public estiment avoir été victimes de violences physiques comparativement au privé. Contrairement au secteur public, où la proportion des victimes de violences physiques est plus élevée chez les 12 ans (52,9%) ; dans le secteur privé cette proportion est plus élevée chez les enquêtés de 17 ans (36,4%). Comparativement au cycle primaire où les personnes qui estiment avoir été victimes de violences physiques sont plus représentées chez les 12 ans (55,7%), au niveau du premier cycle et second cycle. La plus forte proportion est observée respectivement chez les 15 ans (43,0%) et 14 ans (45,5%).

4.4.2.3 Profil des victimes de violences économiques

Les actes de violences économiques subis au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête par les élèves/enseignants/personnels administratifs interrogés sont plus constatés chez les jeunes de 15ans, 16 ans, 17 ans et 18 ans avec respectivement 36,4% ; 40,9% ; 38,0% et 37,0%. Le Tableau A.3.2 en annexe indique que la violence économique est beaucoup plus prononcée chez les jeunes de 16ans, quel que soit leur sexe. La différence de 9,4 points entre les proportions de jeunes garçons victimes des actes de violences économiques (46,3%) et des jeunes filles victimes de ces actes (36,9%). Ces statistiques montrent que la proportion des victimes de violences économiques varie par âge et selon le sexe.

La relation entre la récurrence des cas de violences économiques et le milieu de résidence varie dans le sens inverse selon qu'on est plus jeune ou non. En milieu urbain quel que soit l'âge du répondant le risque d'être victime de violence économique est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Comparativement au milieu urbain où la proportion des victimes de violences économiques est plus élevée chez les 18 ans (48,1%) ; en milieu rural cette proportion est élevée chez les 15 ans (33,2%).

L'analyse révèle que les proportions de victimes de violences économiques varient différemment selon le statut de l'enquêté. En effet, au sein des répondants de 16 ans, 46,3% des élèves de sexe masculin ont déclaré avoir été victimes de violences économiques contre 36,9% chez les élèves de sexe féminin. Cette proportion se situe à 20,1% chez les enseignants/personnels administratifs de sexe masculin et de 8,9% chez ceux de sexe féminin au sein des enseignants et personnels administratifs de 19 ans et plus.

La répartition des victimes de violence économique selon le secteur éducatif révèle qu'à presque tous les âges, un peu plus de personnes du public estiment avoir été victimes de violences économiques comparativement au privé. Quel que soit le secteur d'éducation, la proportion des victimes de violence économique est plus élevée chez les 16 ans (40,9% pour les deux secteurs).

La tendance observée au niveau des violences physiques est conservée concernant le cycle d'enseignement dans lequel se situent les enquêtés. En effet, comparativement au primaire où les personnes qui estiment avoir été victimes de violence économique sont plus représentées chez les 12 ans (23,7%), au niveau du premier cycle et second cycle la plus forte proportion est observée respectivement chez les 15 ans (37,6%) et 14 ans (39,7%).

4.4.2.4 Profil des victimes de violences sexuelles

Dans l'ensemble, l'analyse par âge des élèves/enseignants et personnels administratifs révèle que les enquêtés du système éducatif qui sont le plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles sont ceux de 18 ans, 17 ans et 16 ans avec respectivement 42,2%, 42,1% et 38,9%. Aussi bien les hommes que les femmes sont principalement victimes de violences sexuelles (37,5% des femmes contre 27,5% des hommes). L'écart de 10 points entre les victimes hommes et femmes de violences sexuelles met en exergue le risque plus élevé que courraient les femmes à l'égard de ce type d'acte. Dès l'âge de 12 ans déjà, les jeunes du Congo Brazza des deux sexes (20,1% des garçons et 21,4% des filles) déclarent avoir été victimes de violences sexuelles. Ces actes de violences sont davantage observés pour les âges de 17 ans et 18 ans. En effet, l'âge de 18 ans est celui de la plus grande vulnérabilité à l'égard des violences sexuelles chez les hommes (37,1%). Comme chez les hommes ; 17 ans est l'âge de

la plus grande vulnérabilité à l'égard des violences sexuelles chez la femme (50,0%). Excepté, ceux de 19 ans et plus les actes de violences sexuelles seraient donc fréquents chez les femmes qui en sont très souvent victimes à tous les âges, comparées aux hommes.

En outre, le milieu urbain est en proie à plus d'actes de violence sexuelle parmi les hommes que chez les femmes. En effet, l'écart de 16,1 points entre les victimes du milieu urbain et ceux du milieu rural de violences sexuelles confirme le risque plus élevé que courraient ceux du milieu urbain par rapport à ceux du milieu rural. Quel que soit l'âge, les enquêtés du milieu urbain estiment qu'ils couraient beaucoup plus de risque d'être victimes de violences sexuelles que ceux du milieu rural.

Contrairement aux enseignants/personnels administratifs la répartition des élèves par sexe confirme bien la règle selon laquelle les personnes de sexe féminin courent beaucoup plus de risque d'être victime de violence sexuelle que leurs congénères hommes. Hormis les enquêtés de 13 ans, à tous les âges la proportion des victimes de violences sexuelles est plus importante dans le secteur public que dans celui du privé (11 points d'écart en faveur du public).

L'analyse selon le cycle d'enseignement révèle que la proportion des victimes de violences sexuelles variait différemment. En effet, comparativement au primaire où les personnes qui estiment avoir été victimes de violences sexuelles sont plus représentées chez les 16 ans (57,1%), au niveau du premier cycle et second cycle la plus forte proportion est observée respectivement chez les 16 ans (38,1%) et 12 ans (52,7%).

4.4.2.5 Profil des victimes de violences en ligne

La proportion des personnes du système éducatif interrogé qui estiment avoir subis des violences en ligne varie d'un âge à un autre. Les adolescents de 16 ans enregistrent la plus forte proportion des enquêtés victimes de violences en ligne (20,6%) suivie de 18 ans et 17 ans (16,9% versus 15,2%).

Les différences de 2,5% entre les sexes en termes de victimes de violences en ligne ne sont pas négligeables. Chez les hommes comme pour les femmes ; beaucoup plus de personnes, de 16 ans estime avoir été victime de violences en ligne (18,5% versus 22,1%).

La répartition des victimes de violences en ligne variait selon le milieu de résidence. Quel que soit l'âge les enquêtés du milieu urbain ont plus de risques d'être victimes de violences en ligne que ceux du milieu rural. L'analyse selon le statut de l'enquêté révèle que les élèves sont plus susceptibles d'être victimes de violences en ligne (2,3% en faveur des élèves filles) que le personnel enseignant et administratif (0,4% en faveur des hommes).

Hormis les enquêtés de 15 ans, à tous les âges la proportion des personnes victimes de violences en ligne est plus importante dans le secteur public que dans celui du privé (6 points d'écart en faveur du public).

L'analyse selon le cycle d'enseignement révèle que la proportion des victimes de violence en ligne variait différemment. Elle pourrait s'expliquer par le fait que la population d'étude ne dispose suffisamment pas des outils de technologie de l'information (tablette, portable et ordinateur). En effet, comparativement au primaire où les personnes qui estiment avoir été victimes de violence en ligne sont plus représentées chez les 19 ans (9,3%), au niveau du

premier cycle et 2e cycle la plus forte proportion est observée respectivement chez les 18 ans (21,5%) et 17 ans (17,3%).

4.5 Profil des auteurs de violences

Cette section traite des types de violences de genre en milieu scolaire au cours des douze (12) derniers mois. Ces types de violences sont ventilés par auteurs en tenant compte des caractéristiques telles que le sexe, le milieu de résidence, le statut de l'enquêté, le sous-secteur du système éducatif et le cycle d'enseignement (Tableau A.3.3 en annexe).

4.5.1 Auteurs d'actes de violences verbales ou psychologiques

L'analyse des résultats selon le sexe montre que les auteurs d'actes de violences varient différemment en milieu scolaire. Le constat qui se dégage dans l'ensemble est qu'un peu moins d'un acte sur deux (44,1%) de violence verbale et psychologique au cours des douze derniers mois précédant l'enquête est commis par un camarade/élève (29,2% de ces actes est attribué à un camarade/élève versus 14,9% à une camarade/élève) chez les garçons. De même, un peu moins de 1 acte sur 2 (45,1%) chez les filles est attribué aux camarades/élèves (20,8% des actes attribués à un camarade/élève contre 24,3% attribué à une camarade/élève). Le corps enseignant est la deuxième corporation la plus incriminée dans les actes de violence verbale et psychologique quel que soit le sexe des victimes.

En effet, chez les garçons 23,5% des actes de violence sont attribués à un enseignant (20,4% aux enseignants et 3,1% aux enseignantes) contre 23,3% chez les filles (20,2% attribués aux enseignants versus 3,1% aux enseignantes). Moins d'un acte de violence verbale et psychologique sur cinq (11,7%) chez les garçons victimes sont attribués aux responsables/ personnels administratifs contre 8,4% chez les filles. Dans l'ensemble, le constat qui se dégage est que les responsables/personnels administratifs de sexe féminin et les délégués ou leaders sont moins impliqués comme auteurs d'actes de violence verbale et psychologique selon les victimes. En effet, seulement 0,7% de ces actes de violence sont attribués à une responsable ou personnel administratif quel que soit le sexe du répondant et 0,9% attribués aux délégués ou Leaders d'association chez les garçons et 1,2% chez les filles.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que les proportions des actes de violence verbale et psychologique attribuées aux camarades/élèves et aux enseignants sont plus élevées quel que soient le milieu de résidence. En effet, 40,9% des actes de violence verbale et psychologique en milieu urbain sont attribués aux camarades/élèves (21,2% des hommes de ce groupe de personne versus 19,7% des femmes) contre 53,2% en milieu rural (31,7% à un camarade/élève versus 21,5% à une camarade/élève). Les enseignants sont la deuxième cause des violences verbales et psychologiques selon les enquêtés quel que soit le milieu de résidence. Un peu plus d'une personne sur cinq (22,8%) auteurs d'un acte de violence est un enseignant (Soit 20,4% attribués aux enseignants et 2,4% aux enseignantes) contre presque un quart (24,7%) des actes en milieu rural (respectivement 20,1% attribués à un enseignant et 4,6% à une enseignante). Les responsables ou personnel administratifs de sexe féminin et les délégués ou leaders sont moins impliqués comme auteurs d'actes de violence verbale et psychologique selon les victimes. En effet, seulement 0,9% de ces actes de violences sont attribués à une responsable ou personnel administratif en milieu urbain contre 0,3% en milieu rural. Pour les délégués ou Leaders d'association en milieu urbain 1,3% des actes de violence leurs sont attribués contre 0,4% en milieu rural.

Concernant le statut de l'enquêté, il est à noter qu'un enseignant /personnel administratif sur deux attribue ces actes de violences à un collègue/élève (50,0%) ; soit 25,3% des actes de violence verbale et psychologique attribués à un collègue/élève et 24,7% attribués à une collègue/élève. De même, une enseignante sur deux attribue l'acte de violence verbale et psychologique subi à un collègue/élève (soit 27,8% de ces actes attribués à un collègue/élève et 22,2% attribués à une collègue/élève). Un peu plus de 4 actes sur 10 (40,6%) chez les élèves de sexe masculin est attribué aux camarades/élèves (29,5% attribué à un camarade/élève versus 14,1% à une camarade/élève). Le même constat est observé chez les élèves de sexe féminin où 45,0% de ces actes de violences sont attribués aux camarades/élèves (20,7% attribué à un camarade/élève versus 24,3% à une camarade/élève). En ce qui concerne les actes de violence verbale et psychologique pour les élèves ; les enseignants sont la deuxième source de ces actes dans le milieu scolaire soit 24,3% selon les élèves de sexe masculin contre 23,6% selon les victimes de sexe féminin. Contrairement aux élèves, les enseignants/personnels administratifs victimes d'actes de violences verbale et psychologique considèrent que les groupes de personnes/ camarades sont les deuxièmes responsables de ces actes (14,4% chez les enseignants de sexe masculin contre 16,7% chez ceux de sexe féminin).

L'analyse selon le secteur du système éducatif montre que les actes de violences verbales et psychologiques en milieu scolaire quel que soit le secteur (42,6% dans le public et 58,8% dans le privé) sont commis par les élèves eux-mêmes. Ils sont suivis par ordre d'importance par les enseignants (24,7% dans le public contre 14,1% dans le privé). Le constat qui se dégage dans l'ensemble est que les répondants de sexe masculins (hommes) occasionnent plus des actes de violences verbales ou psychologiques que leurs homologues de sexe féminin (femmes). Dans le secteur public 23,7% des actes de violence sont attribués aux élèves de sexe masculin contre 18,9% aux élèves de sexe féminin. Dans le secteur public 21,5% des actes de violence est attribué aux auteurs (camarades/élèves) de sexe masculin contre 3,2% pour les auteurs (camarades/élèves) de sexe féminin. Comparativement au secteur public, dans le secteur privé 11,9% des actes de violences verbales et psychologiques est attribué aux élèves/camarades de sexe masculin contre 2,2% des élèves/camarades de sexe féminin.

Relativement au cycle d'enseignement, des différences entre les auteurs ne sont pas très notoire pour ce qui est des violences verbales et psychologiques. En effet, un peu plus d'une victime sur 2 d'acte de violence (50,6%) au niveau du cycle primaire est attribué aux camarades/élèves (28,2% à un camarade/élève et 22,4% à une camarade/élève). Comme au niveau primaire, un peu plus d'un acte de violence verbale ou psychologique sur deux (50,2%) est attribué aux camarades/élèves dans le premier cycle (soit 27,5% attribué aux camarades/élèves de sexe masculin et 22,7% attribué aux camarades/élèves de sexe féminin. La même observation est faite au niveau du second cycle où un peu plus d'un acte de violence sur trois (36,4%) est attribué aux camarades/élèves (soit 19,7% attribué aux camarades/élèves de sexe masculin et 16,7% attribué aux camarades/élèves de sexe féminin).

Dans l'ensemble le constat qui se dégage est que les responsables ou personnel administratifs de sexe féminin et les délégués ou leaders sont moins impliqués comme auteurs d'actes de violences verbales et psychologiques selon les victimes quel que soit les caractéristiques.

4.5.2 Auteurs d'actes de violences physiques

L'analyse selon le sexe montre que les auteurs d'actes de violence physique au cours des douze derniers mois précédant l'enquête diffèrent en milieu scolaire. Les personnes les plus

incriminées dans les violences physiques sont les camarades/élèves suivis respectivement des enseignants, des groupes de personnes/camarades et les responsables /personnels administratifs. Les délégués/leaders d'association sont les moins incriminés dans les actes de violences physiques quel que soit le sexe des victimes.

En effet, dans l'ensemble, un peu plus de 3 actes de violences sur 10 (30,3%) au cours des douze derniers mois précédant l'enquête est commis par un camarade/élève (20,1%) contre 10,2% par une camarade/élève selon les répondants de sexe masculin. Relativement au sexe masculin, chez les filles un peu moins de 3 actes de violence physique sur 10 (28,7%) est commis par les camarades/élèves ; soit 11,6% des actes attribués à un camarade/élève et 17,1% attribués à une camarade/élève.

L'enseignant est la deuxième cause la plus incriminée dans les actes de violence physique quel que soit le sexe des victimes. En effet, chez les garçons 25,3% des actes de violence sont attribués aux enseignants dont 20,6% attribués à un enseignant et 4,7% attribués à une enseignante contre 26,7% des actes de violences physiques chez les filles attribués aux enseignants (23,0% attribués à un enseignant versus 3,7% attribués à une enseignante). Seulement 1,5% des actes de violences physiques sont attribués aux délégués ou leaders d'association chez les garçons contre 2,1% chez les filles.

L'analyse du (Tableau A.3.3 en annexe) révèle que les proportions des actes de violences physiques attribuées aux camarades ou élèves et aux enseignants sont plus élevées quel que soit le milieu de résidence. En effet, 26,4% des actes de violence physique en milieu urbain sont attribués aux camarades/élèves (13,7% attribués aux hommes de ce groupe de personnes et 12,7% aux femmes de ce même groupe) contre 38,8% en milieu rural dont 22,1% aux hommes de ce groupe de personnes et 16,7% des femmes de ce groupe.

Comparativement aux violences verbales ou psychologiques, les enseignants sont la deuxième source des physiques selon les enquêtés quel que soit le milieu de résidence. Un peu plus d'une personne sur cinq (24,5%) auteur d'un acte de violence physique en milieu urbain est un enseignant (soit 20,7% attribués aux enseignants et 3,8% attribués aux enseignantes) contre un peu plus de trois actes de violence physique sur dix (30,3%) en milieu rural (respectivement 25,1% attribués à un enseignant et 5,2% à une enseignante).

Quant aux responsables ou personnels administratifs 15,1% des actes de violence physique en milieu urbain leurs sont attribués contre 13,7% en milieu rural. Par ailleurs, le groupe de personnes/camarades est un groupe qui commette aussi plus les actes de violence physique en milieu scolaire quel que soit le milieu de résidence (17,5% en milieu urbain contre 8,5% en milieu rural). Pour les délégués ou leaders d'association en milieu urbain 2,2% des actes de violence physique leurs sont attribués et 0,5% en milieu rural.

L'analyse selon le statut des enquêtés révèle que les proportions des actes de violence physique attribuées aux collègues/élèves et aux enseignants sont plus élevées que chez les autres auteurs ; excepté chez les enseignantes/personnels/administratifs femmes. Un peu moins de 3 actes de violences physiques sur 10 (29,8%) chez les élèves de sexe masculin est attribué aux camarades/élèves (20,3% attribué à un camarade/élève versus 9,5% à une camarade/élève). Le même constat est observé chez les élèves de sexe féminin où 28,7% de ces actes de violence sont attribués aux camarades/élèves (11,6% aux garçons de ce groupe de personnes contre 17,1% aux filles de ce groupe de personnes). Il est à noter qu'un peu plus de quatre enseignants /personnels administratifs hommes sur dix (40,8%) attribuent ces actes de

violence à un camarade/élève (soit 16,3% de ces actes attribués à un garçon de ce groupe et 24,5% attribués à une fille de ce groupe). Chez les enseignantes par contre, un peu plus d'un acte de violence physique sur deux (55,6%) est attribué à un groupe de personnes/camarades au cours des 12 derniers mois.

En ce qui concerne les actes de violence physique, pour les élèves, les enseignants sont la deuxième source de ces actes dans le milieu scolaire soit respectivement 25,9% selon les élèves de sexe masculin, 26,9% selon les élèves victimes de sexe féminin. Contrairement aux élèves, les enseignantes/personnels administratifs victimes d'actes de violences physiques considèrent que les camarades/élèves sont au deuxième plan en tant que responsables des actes de violence (22,2% attribués à un camarade/élève et 11,1% à une camarade/élève).

Par ailleurs, selon le secteur du système éducatif les camarades/élèves et les enseignants sont plus susceptibles de commettre des actes de violence physique en milieu scolaire quel que soit le secteur éducatif. En effet dans le secteur public 27,5% des actes de violences sont attribués aux camarades/élèves dont 14,4% aux garçons de cette catégorie de personne et 13,1% aux filles de cette catégorie. De même, au niveau des enseignants 27,5% des actes de violence physique leurs sont attribués dans le public (23,1% aux enseignants et 4,4% aux enseignantes). Dans le secteur privé 46,6% des actes de violence physique sont attribués aux camarades/élèves ; soit 27,5% attribués à un camarade/élève et 19,1% aux filles de cette catégorie. 13,1% des actes de violences physiques sont attribués aux enseignants (10,6% à un enseignant et 2,5% à une enseignante).

L'analyse selon le niveau d'enseignement révèle que les personnes qui sont les plus coupables d'acte de violence physique sont les camarades/élèves, les enseignants et les groupes de personnes/camarades. En effet, un peu plus d'un acte de violence sur trois (38,9%) au niveau du cycle primaire est attribué aux camarades/élèves (21,4% à un camarade/élève et 17,5% à une camarade/élève). Dans le premier cycle, un peu plus de trois actes de violences physiques sur dix (32,4%) est attribué aux camarades/élèves ; soit 18,1% attribué à un camarade/élève et 14,3% attribué à une camarade/élève. Quant au second cycle, 11,2% des victimes de violences attribuent ces actes de violence à un camarade/élève contre 11,5% à une camarade/élève. Un peu moins de trois actes de violences physiques sur dix (28,7%) sont attribués à un enseignant (14,9% à un enseignant homme contre 13,8% à une enseignante) dans le primaire. Au premier cycle, plus d'un acte de violence sur quatre (25,7%) est attribué à un enseignant (24,1% à un enseignant homme contre 1,6% à une enseignante). De même dans le secondaire, un peu plus d'un acte de violence sur quatre (25,2%) est attribué aux enseignants (22,0% aux enseignants et 3,2% aux enseignantes).

Dans l'ensemble, le constat qui se dégage est que les délégués ou leaders sont moins impliqués en tant qu'auteur d'actes de violences physiques selon les victimes quel que soit les caractéristiques.

4.5.3 Auteurs d'actes de violences économiques

L'analyse des auteurs de violences économiques par sexe révèle que, ce type de violence est plus commis par les enseignants et les responsables/personnels administratifs quel que soit le sexe des victimes. En effet, près d'une victime de violence économique sur deux (49,5%) de sexe masculin attribue ces actes de violence à un enseignant (soit 40,1% à un enseignant et 9,4% à une enseignante). Chez les victimes de sexe féminin, 47,1% des actes de violence sont attribués aux enseignants (41,0% à un enseignant et 6,1% à une enseignante). En ce qui

concerne les responsables/personnels administratifs, ils sont au deuxième rang en tant qu'auteur d'acte de violence économique quel que soit le sexe. Un peu plus de deux hommes sur dix (23,4%) victimes de violences économiques attribuent ces actes aux responsables/personnels administratifs (21,6% aux hommes de cette catégorie de personnes et 1,8% aux femmes). De même, 22,1% des femmes victimes de violences économiques attribuent ces actes aux responsables/personnels administratifs (soit 21,1% aux hommes de cette catégorie de personne contre 1,0% aux femmes). Les délégués ou leaders d'association sont les moins incriminés dans les actes de violences économiques quel que soit le sexe (soit 1,2% chez chacun des deux sexes).

Un peu moins de la moitié (45,4%) des victimes de violences économiques résidant en milieu urbain attribue les actes subis aux enseignants (40,1% à un enseignant contre 5,3% à une enseignante) et 22,1% aux responsables/personnels administratifs (20,3% à un responsable/personnel administratif et 1,8% à une responsable/personnel administratif). En milieu rural, plus d'un acte de violence sur deux (57,0%) est attribué aux enseignants dont 42,1% à un enseignant et 14,9% à une enseignante. Toutefois, 24,6% des actes de violences économiques perpétrées en milieu rural sont attribués aux responsables/ personnels administratifs de sexe masculin.

Concernant le statut de l'enquêté, les résultats du Tableau A.3.3 (en annexe) révèlent que les enseignants et les responsables ou personnels administratifs sont cités respectivement en premier et deuxième rang parmi les auteurs de violences économiques selon les élèves. En effet, 51,6% des élèves de sexe masculin attribuent les actes de violences économiques aux enseignants (41,9% des enseignants hommes et 9,7% des enseignantes) contre 47,4% (41,3% à un enseignant et 6,1% à une enseignante) chez leurs homologues de sexe féminin. Contrairement aux élèves, chez les enseignants/personnels administratifs victimes de violence économique les auteurs diffèrent selon le sexe de l'enseignant/personnel administratif. Pour les enseignants/personnels administratifs de sexe masculin victimes de violences économiques, les actes proviennent pour la plupart des responsables/personnels administratifs (28,6%) suivi des collègues ou élèves (26,5% dont 16,3% est attribué à un collègue/élève et 10,2% à une collègue/élève). Par contre, pour les enseignantes/personnels administratifs un acte de violence économique sur deux est attribué à un groupe de personnes/ collègues suivi d'un responsable ou personnel administratif (33,3%).

Pour le secteur du système éducatif, les personnes victimes de violences économiques attribuent plus ces actes de violence aux enseignants et responsable/personnel administratif quel que soit le secteur éducatif. Dans le secteur public, presqu'une personne victime d'acte de violence sur deux (47,8%) attribue cela à un enseignant (40,8% aux hommes enseignants et 7,0% aux enseignantes) tandis que dans le privé un peu plus d'un acte de violence économique sur deux (55,0%) est attribué aux enseignants (38,3% aux hommes et 16,7% aux femmes).

Une analyse des auteurs de violences économiques selon le niveau d'enseignement révèle que les enseignants constituent les premiers responsables des actes de violences économiques quel que soit le cycle d'enseignement. En effet, 58,2% des victimes de violences économiques dans le primaire attribuent ces actes aux enseignants (28,1% aux enseignants de sexe masculin et 30,1% aux enseignantes). De même au niveau du premier cycle et du second cycle, les victimes de violences économiques attribuent respectivement 46,3% (42,6% aux hommes et 3,7% aux femmes) et 48,2% (40,9% aux hommes et 7,3% aux femmes) des actes de violences subis aux enseignants. Les responsables/personnels administratifs sont au deuxième rang des

auteurs de violences économiques les plus incriminés. Pour les victimes de violences économiques au primaire 20,5% des actes sont attribués aux responsables ou personnels administratifs contre respectivement 26,1% (24,9% aux responsables ou personnels administratifs de sexe masculin et 1,2% aux responsables ou personnels administratifs de sexe féminin) dans le premier cycle et 20,5% aux responsables/personnels administratifs (18,8% aux hommes et 1,7% aux femmes) dans le second cycle.

4.5.4 Auteurs d'actes de violences sexuelles

Les résultats révèlent que les actes de violences sexuelles sont plus perpétrés par quatre groupes de personnes quel que soit le sexe des victimes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (du Tableau A.3.3 en annexe). Pour les victimes de violences sexuelles de sexe masculin, les camarades ou élèves et les enseignants viennent en tête des groupes de personnes responsables de ces actes avec respectivement 28,5% (7,6 % attribué aux camarades/élèves de sexe masculin et 20,9% aux camarades / élèves de sexe féminin) et 28,9% (25,3% aux enseignants de sexe masculin et 3,6% aux enseignantes) suivi des responsables ou personnels administratifs 17,2% (15,1% aux responsables/personnels administratifs et 2,1% aux responsables/personnels administratifs de sexe féminin). Comparativement aux hommes victimes de violences sexuelles, un peu plus de 3 personnes victimes d'actes de violences sexuelles sur 10 (31,9%) attribuent ces actes aux camarades/élèves (15,5% aux hommes de cette catégorie et 16,4% aux femmes de cette catégorie). De même, 24,5% des actes de violences sexuelles subis par les femmes est attribué aux enseignants dont 21,1% aux enseignants de sexe masculin et 3,4% aux enseignantes.

Une analyse selon le milieu de résidence révèle que les camarades/élèves, les enseignants, les responsables/personnels administratifs et les groupes de personnes/camarades sont les plus incriminés dans les violences sexuelles quel que soit le milieu de résidence. En effet, 26,4% des actes de violences sexuelles en milieu urbain sont attribués aux camarades/élèves contre 44,1% en milieu rural. Plus d'un acte de violences sexuelles sur 5 (25,9%) en milieu urbain sont attribués aux enseignants de sexe masculin (23,4%) et aux enseignantes (2,5%) contre 26,8% (20,2% aux hommes et 6,6% aux femmes) en milieu rural. De même, 14,9% des actes de violence sexuelle en milieu urbain sont attribués aux responsables/personnels administratifs de sexe masculin (13,4%) ou aux responsables/personnels administratifs de sexe féminin (1,5%) contre 8,9% (8,7% aux hommes et 0,2% aux femmes) en milieu rural.

L'analyse des auteurs de violence sexuelle selon le statut des enquêtés révèle que les personnes ou groupes de personnes les plus incriminés dans les actes de violences sexuelles varient différemment selon le statut des victimes. Les élèves de sexe masculin indiquent qu'un peu plus de trois actes de violences sexuelles sur dix (30,8%) sont commis par des enseignants (27,5%) ou enseignantes (3,3%) et 26,8% commis par des camarades/élèves (8,0% de sexe masculin et 18,8% de sexe féminin). Pour les élèves de sexe féminin, un peu plus de trois actes de violences sexuelles sur dix (32,0%) sont commis des camarades/élèves de sexe masculin (15,6%) ou camarades/élèves de sexe féminin (16,4%). Chez les enseignants/personnels administratifs de sexe masculin, 44,5% des actes de violences sont attribués aux collègues/élèves de sexe masculin (4,2%) ou aux collègues/élèves de sexe féminin (40,3%). Quant aux enseignants ou personnels administratifs de sexe féminin les groupes de personnes ou collègues sont plus coupables des actes de violences sexuelles (36,4%).

Selon le secteur du système éducatif, l'analyse révèle que 29,8% des actes de violences sexuelles sont attribués aux camarades/élèves (12,7% aux hommes et 17,1% aux femmes) dans le public contre 38,0% (11,6% aux hommes et 26,4% aux femmes) dans le privé. Les enseignants sont au deuxième rang des auteurs de violences sexuelles quel que soit le secteur. En effet, 26,4% (23,1% aux hommes et 3,3% aux femmes) des actes de violences sexuelles leurs sont attribués dans le public contre 24,1% (19,0% aux hommes et 5,1% aux femmes) dans le privé.

L'analyse du Tableau A.3.3 (en annexe) montre que les auteurs les plus incriminés diffèrent selon le cycle d'enseignement. En effet, 27,8% des actes de violences sexuelles au primaire contre respectivement 35,3% au premier cycle et 27,6% au second cycle sont attribués aux camarades/élèves. Les enseignants sont aussi un groupe important à étudier pour la lutte contre les violences sexuelles dans la mesure où les victimes des actes de violences sexuelles attribuent 27,1% des actes dans le primaire respectivement 25,9% des actes dans le premier cycle et 25,2% des actes dans le second cycle aux enseignants.

4.5.5 Auteurs d'actes de violences en ligne

L'analyse selon le sexe révèle trois groupes de personnes qui sont les plus incriminés dans les actes de violence en ligne au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. Le constat qui se dégage est qu'un peu moins d'un acte sur quatre (23,8%) de violence en ligne au cours des douze derniers mois précédant l'enquête est commis par un camarade/élève (7,7%) ou une camarade/élève (16,1%) chez les garçons contre un peu plus de trois actes sur dix (30,7%) chez les filles qui est attribué à un camarade/élève (14,8%) ou une camarade/élève (15,9%). L'enseignant est la deuxième cible la plus incriminée dans les actes de violences en ligne chez les filles (23,8%) soit 20,7% attribués à un enseignant et 3,1% attribué à une enseignante. Chez les garçons cependant, 20,4% de ces actes sont attribués aux responsables/personnels administratifs de masculin et 0,7% aux responsables/personnels administratifs de sexe féminin.

L'analyse des résultats révèle que les proportions des actes de violence en ligne attribuées aux camarades/élèves ou aux enseignants sont plus élevées quel que soit le milieu de résidence (Tableau A.3.3 en annexe). En effet, 27,1% des actes de violence en ligne en milieu urbain sont attribués aux camarades/élèves (11,1% aux garçons et 16,0% aux filles) contre 20,7% attribués aux enseignants (19,6% aux hommes et 1,1% aux femmes). De même, en milieu rural, 33,6% des actes de violence en ligne sont attribués aux camarades/élèves contre 28,7% attribués aux enseignants (17,8% aux hommes et 10,9% aux femmes).

Selon le statut de l'enquêté, il est à noter que 23,1% des actes de violence parmi les élèves de sexe masculin, 30,4% des actes de violence parmi les élèves de sexe féminin, 31,8% actes de violence parmi les hommes enseignants/personnels administratifs et 50,0% des actes de violence parmi les enseignantes/personnels administratifs sont attribués aux camarades/élèves ou aux collègues/élèves. L'analyse selon le secteur du système éducatif montre que les camarades/élèves sont plus responsables des actes de violences en ligne en milieu scolaire quel que soit le sous-secteur (25,7% dans le public et 51,5% dans le privé). Dans le secteur public 11,4% des actes de violence est attribué aux camarades/élèves de sexe masculin et 14,3% aux camarades/élèves de sexe féminin tandis que dans le secteur privé les proportions sont de 18,2% et 33,3% respectivement. Contrairement au public où les enseignants sont au premier rang des auteurs de violence en ligne (22,8%), dans le privé, ce sont les

camarades/élèves (sexe féminin) qui sont au premier rang (33,3%) des auteurs de violence en ligne.

Selon le niveau d'enseignement, un peu moins d'une victime sur 2 d'acte de violence (44,4%) au niveau du cycle primaire est attribuée au personnel enseignant (22,2% aux hommes et aux femmes respectivement). De même, une proportion similaire (44,4%) des actes est attribuée aux groupes de personnes/camarades. Dans le premier cycle, un peu plus d'une personne sur trois (39,6%) victimes d'actes de violence en ligne attribue cela à un camarade/élève (17,3% aux garçons et 22,3% aux filles). Comparativement aux autres cycles d'enseignement, au second cycle les victimes d'actes de violence en ligne attribuent moins ces actes de violence en ligne au personnel enseignant (20,4% aux hommes et 3,8% aux femmes).

L'analyse ci-dessus propose de contribuer à une meilleure compréhension du phénomène de violence en milieu scolaire. L'enjeu étant de saisir comment, et sous quelles formes, celui-ci se produit au sein des établissements scolaires au Congo. L'analyse montre que les formes de violence sont bien plus multiformes et que la fabrication des normes de genre est, elle-même empreinte d'une violence symbolique qui s'exerce sur les filles.

A l'image de la plupart des pays, les violences basées sur le genre (VBG), ont longtemps été confinées dans la sphère privée, domaine au sein duquel, l'État et les pouvoirs n'interviennent qu'exceptionnellement, s'il interfère avec le domaine public notamment par des troubles à l'ordre public. Pourtant les résultats de cette enquête font constater que cet environnement de formation ou d'apprentissage jadis insoupçonné devient progressivement le creuset même des violences plurielles dont les plus manifestes sont les violences verbales, les violences sexuelles, les violences économiques, les violences physiques ou encore violences en ligne. Les résultats traduisent la complexité de la problématique et la diversité des formes que peut prendre le phénomène en fonction des catégories sociales qui sont considérées. La violence dans les établissements scolaire du Congo est un fait qui s'exprime et se vit au quotidien. Elles prennent plusieurs formes : insultes, bastonnades, blessures, harcèlement sexuel, viol, etc. Si certaines formes plus subtiles, comme le dénigrement, le mépris et le rejet, passent inaperçues, d'autres comme l'intimidation, l'agression physique et sexuelle soulèvent beaucoup d'inquiétudes et d'indignations. Ces agressions multiformes sont d'autant plus préoccupantes qu'elles débouchent quelques fois sur des situations tragiques. Qu'elles soient verbales, physiques, sexuelles, économiques ou en ligne, ces violences contribuent à instaurer un climat d'insécurité et éloignent les institutions scolaires de leurs missions de départ. Elles posent de sérieux problèmes de sécurité et voire de survie scolaire pour certaines des victimes.

Par ailleurs, si le milieu scolaire est un lieu de socialisation secondaire, il reste que les VBG qui s'y produisent sont sous-tendues par les inégalités de genre. Dans le contexte des inégalités entre les sexes, la vulnérabilité des femmes est liée à leur position sociale subordonnée à celle des hommes. La violence est une illustration de ces constructions de relations, où le pouvoir et l'autorité sont déterminés historiquement par les rapports sociaux de sexes. Ainsi la violence n'est pas un phénomène isolé, puisqu'elle est étroitement liée aux normes, valeurs et pratiques socioculturelles dans la famille et le groupe et au niveau des individus, le tout transposé dans le milieu scolaire en tant qu'institution sociale.

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

Au cours des 12 derniers mois précédent l'enquête, les actes de violences verbales et psychologiques (73,8%) étaient les plus rapportés devant ceux de types physiques (37,4%), sexuelles (33%), économiques (31,1%) et en ligne (12,4%).

L'analyse des récits de vie des enquêtés rend compte non seulement des types d'actes les plus importants mais aussi et surtout les mécanismes sous-jacents de leur survenance en milieu scolaire.

Parmi les victimes des violences verbales et psychologiques, les mépris/calomnies (34,9%), les regards insistant (33,3%) et les insultes/injures (21,6%) sont les principaux actes subis par ceux-ci. Concernant les violences physiques, les actes les plus fréquents ont été les prises avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (36,0%) et les frappes/gifles (34,5%).

S'agissant des violences économiques, le paiement forcé pour accès aux infrastructures (salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques) et le paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes sont les actes de violence économique les plus dénombrés au sein des personnes interrogées (61,1% et 21,7% respectivement). Les actes relatifs à l'imposition de notes en échange d'argent (4%) et la contrainte d'acheter des notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique (13%) sont marginales comparativement aux deux autres actes ci-dessus cités.

Parmi les victimes des violences sexuelles, plus de la moitié (52,5%) ont rapporté des actes relatifs aux regards gênants tandis que le harcèlement en ligne (49,2%) majoritairement et la diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation dans une certaine mesure (18,9%) dominent les victimes des violences en ligne.

Pour chacun des types de violences enregistrés, les différences selon le sexe des victimes en termes de proportion sont visibles quel que soit la période d'exposition. Ainsi, au cours des 12 derniers mois, les individus de sexe féminin sont les plus vulnérables aux violences verbales et psychologiques (75,4% contre 71,8%), aux violences sexuelles (37,5% contre 27,5%) et aux violences en ligne (13,5% contre 11%). Leurs homologues de sexe masculin cependant le sont pour les violences physiques (41,6% contre 34%) et économiques (33% contre 29,5%). Au cours de la vie scolaire, les tendances similaires s'observent.

Les auteurs des violences commises lors des 12 derniers mois révèlent que les personnes les plus incriminées quel que soit le type de violence considéré sont relatifs aux les camarades/élèves suivis respectivement des enseignants, des groupes de personnes/camarades et des responsables /personnels administratifs.

Ainsi, on constate que :

- *un peu moins d'un acte sur deux (44,1%) de violence verbale et psychologique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête est commis par un camarade/élève (29,2% de ces actes est attribué à un camarade/élève versus 14,9% à une camarade/élève) chez les garçons. Des tendances similaires chez les victimes de sexe féminin où 1 acte sur 2 (45,1%) est attribué aux camarades/élèves dont 20,8% relatif à un camarade/élève et 24,3% à une camarade/élève ;*

- *un peu plus de 3 actes de violences physiques sur 10 (30,3%) au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête est commis par un camarade/élève (20,1%) contre 10,2% par une camarade/élève selon les répondants de sexe masculin quand chez les filles, 11,6% des actes attribués à un camarade/élève contre 17,1% à une camarade/élève ;*

- *les enseignants et les responsables/personnels administratifs quel que soit le sexe des victimes sont ceux les plus mis en exergue comme auteurs de violences économiques : près d'une victime de violence économique sur deux (49,5%) de sexe masculin attribue ces actes de violence à un enseignant (soit 40,1% à un enseignant et 9,4% à une enseignante) quand cette proportion est de 47,1% des actes de violence (41,0% à un enseignant et 6,1% à une enseignante) chez les victimes de sexe féminin ;*

- *pour les victimes de violences sexuelles de sexe masculin, les camarades ou élèves et les enseignants viennent en tête des groupes de personnes responsables de ces actes avec respectivement 28,5% (7,6 % attribué aux camarades/élèves de sexe masculin et 20,9% aux camarades/élèves de sexe féminin) et 28,9% (25,3% aux enseignants de sexe masculin et 3,6% aux enseignantes) suivi des responsables ou personnels administratifs 17,2% (15,1% aux responsables/personnels administratifs et 2,1% aux responsables/personnels administratifs de sexe féminin)*

- *un peu moins d'un acte sur quatre (23,8%) de violence en ligne au cours des 12 derniers mois est commis par un camarade/élève (7,7%) ou une camarade/élève (16,1%) chez les garçons contre un peu plus de trois actes sur dix (30,7%) chez les filles qui est attribué à un camarade/élève (14,8%) ou une camarade/élève (15,9%).*

CHAPITRE V. ESPACES DE VULNERABILITE ET DE PRODUCTION DES VIOLENCES SCOLAIRES

Plusieurs auteurs à l'instar de (Lompo et al. 2009 ; Azoh et al. 2009 ; Blaya, 2006) ont eu le mérite de sortir la problématique sur les violences en milieu scolaire de l'ornière. Explicitant la question comme étant le lot quotidien de cet espace public qu'est l'école. Elle est désormais non plus le lieu de construction et de production de savoir-faire et du savoir savant mais également un champ social au sein duquel les acteurs sociaux théâtralisent les violences multiformes.

Cependant, très peu d'œuvres heuristiques ont traité des violences de genre en milieu scolaire en l'abordant surtout sous l'angle des défis du « *monde d'en-bas* » en donnant la parole aux acteurs sociaux ; témoins, victimes ou acteurs des violences de toute nature afin de comprendre par le bas les logiques qui structurent, rythment et animent les violences dans l'espace scolaire congolais sous toutes leurs formes. Il est important d'aller vers la connaissance en cherchant à dénicher le « *latent* », « *l'officieux* », le « *caché* » qui est le plus véridique.

Le présent chapitre tente de rendre intelligibles les cadres, espaces de production des violences en milieu scolaire en s'appuyant sur la réalité sociale vécue par les acteurs qui parlent au autour des questions suivantes : Quels sont les cadres sociaux de la production de la violence en milieu scolaire ? Les lieux de vulnérabilité varient-ils en fonction du type de violence et des victimes ? Comment comprendre les vulnérabilités masculines et féminines dans ces lieux ?

5.1 Vue d'ensemble des espaces conflictogènes en milieu scolaire

Sur la période d'observation relative au des douze derniers mois, les principaux cadres sociaux de production des VBG sont la cours/enceinte des établissements (36,6%), les salles de classe/cours/laboratoires (24,2%) et aux alentours des établissements (21,4). Les autres lieux de production des VBG déclarés par les victimes sont : les bibliothèques (5,0%), les terrains et salles de jeux (2,4%) et les bureaux des personnels administratifs (2,2%). Les bureaux des enseignants (0,9%), les toilettes (0,8%), les cités scolaires (0,5%), les restaurants (0,5%) et les dortoirs (0,3%) sont dans une certaine mesure citée par les victimes comme lieux de survenance des violences.

Spécifiquement aux types de violences, il se distingue nettement trois principaux types de lieux de survenance des violences à savoir la cours/enceinte des établissements, les salles de classe/cours/laboratoires et aux alentours des établissements scolaires pour les violences verbales ou psychologiques, violences physiques et les violences en ligne. Seule la bibliothèque/salle de lecture dans le cas des violences sexuelles s'ajoute aux deux lieux précédemment cités à savoir la cours/enceinte des établissements et les salles de classe/cours. Ainsi, pour ces lieux de production, les proportions s'y situent pour :

- les violences verbales ou psychologiques : la cours/enceinte des établissements (40,2%), les salles de classe/cours/laboratoires (35,9%) et aux alentours des établissements scolaires (17,7%) ;
- les violences physiques : la cours/enceinte des établissements (40,1%), les salles de classe/cours/laboratoires (35,9%) et aux alentours des établissements scolaires (16,1%) ;

- les violences en ligne : la cours/enceinte des établissements (32,7%), les salles de classe/cours/laboratoires (26,7%) et aux alentours des établissements scolaires (24,2%) ;

- les violences sexuelles : la cours/enceinte des établissements (37,6%), les salles de classe/cours/laboratoires (23,3%) et la bibliothèque/salle de lecture (17,6%).

De ce fait, considérant ces quatre principaux lieux de productions des violences observées ci-dessus relatés, les lieux relatifs à la cours/enceinte des établissements ainsi que les salles de classe/cours/laboratoires sont l'apanage des violences verbales ou psychologiques quand les alentours des établissements scolaires et les bibliothèque/salle de lecture le sont dans le cas des violences en ligne et des violences sexuelles respectivement.

Toutefois, en dehors de ces quatre principaux lieux de productions des violences observées, deux types de violences sont les plus perpétrés dans les autres lieux de production des violences. Ainsi, les violences en ligne sont celles qui se produisent le plus aux restaurants, sur les terrains, dans les salles de jeu et les bureaux des enseignants quand les violences sexuelles le sont pour les lieux ayant traits aux bureaux d'un personnel administratif, aux logements administratifs, aux cités scolaires et aux dortoirs.

Tableau 5.1 : Répartition des victimes par cadres sociaux de production des violences selon le type de violences lors des 12 derniers mois

Cadre de survenance de violences	Violences verbales et psychologiques	Violences en ligne	Violences physiques	Violences sexuelles	Total
Salles de classe/cours/ laboratoire	35,9	26,7	33,3	23,3	24,2
Cours/enceinte de l'établissement	40,2	32,7	40,1	37,6	36,6
Bibliothèques/Salles de lecture	0,4	1,9	2,2	17,6	5,0
Restaurants	0,8	2,8	0,2	1,0	0,5
Terrains/salles de jeu	1,8	3,7	1,9	2,0	2,4
Bureau d'un enseignant	0,8	1,3	1,0	0,4	0,9
Bureau d'un personnel administratif	0,6	1,1	2,7	3,5	2,2
Logement administratif	-	-	-	0,3	0,1
Toilettes	0,2	0,1	0,1	2,4	0,8
Cités scolaires	-	-	0,7	1,0.	0,5
Dortoirs	0,3	0,3	-	-	0,3
Alentours de l'établissement	17,7	24,2	16,1	10,2	21,4
Autres lieux	1,4	5,3	1,7	0,8	3,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

5.2 Identification des espaces conflictogènes pour les violences verbales ou psychologiques

5.2.1 Cadre de survenance des violences verbales ou psychologiques selon le sexe des victimes

Selon le sexe des enquêtés (Tableau 5.2), les violences verbales ou psychologiques observées les 12 derniers mois sont plus prépondérantes chez les enquêtés de sexe masculin dans les salles de classe/cours/laboratoires et dans la cour/enceinte des établissements (37,9% et 42,5% contre 34,4% et 38,4% respectivement). Une situation inverse dans le cadre de la production des violences verbales ou psychologiques aux alentours des établissements scolaires (21,3% contre 12,9%).

Tableau 5.2: Cadre de survenance des violences verbales et psychologiques lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences verbales et psychologiques		
	Masculin	Féminin	Total
Salles de classe/cours/ laboratoire	37,9	34,4	35,9
Cours/enceinte de l'établissement	42,5	38,4	40,2
Bibliothèques/salles de lecture	0,5	0,4	0,4
Restaurants	0,9	0,7	0,8
Terrains/Salles de jeu	2,1	1,6	1,8
Bureau d'un enseignant	1,1	0,5	0,8
Bureau d'un personnel administratif	1,0	0,3	0,6
Toilettes	-	0,4	0,2
Dortoirs	0,1	0,4	0,3
Alentours de l'établissement	12,9	21,3	17,7
Autres lieux	1,1	1,6	1,4
Total	**100**	**100**	**100**

5.2.2 Cadre de survenance des violences verbales ou psychologiques selon le statut des victimes

Les élèves de sexe masculin se distinguent de leurs homologues de sexe féminin dans la production des violences verbales ou psychologiques observées lors des 12 derniers mois. En effet, dans les salles de classe/cours/laboratoire et dans la cour/enceinte de l'établissement, les élèves de sexe masculin s'exposent plus que les élèves filles à ce type de violence dans ces dits-lieux (39,8% et 43% contre 34,5% et 38% respectivement).

Une situation inverse dans ces lieux si l'on se situe dans la communauté enseignante/personnel administratif où ce sont plutôt ceux de sexe féminin de cette corporation qui subissent le plus ce type de violence dans les salles de classe/cours/ laboratoire et dans la cour/enceinte de l'établissement (23,7% et 39,5% contre 15,3% et 36,9% respectivement).

Spécifiquement à la violence verbale ou psychologique observée aux alentours des établissements scolaires, les enseignantes/personnels administratifs de sexe masculin et les élèves de sexe masculin se distinguent dans la production de ce type de violences dans ce cadre.

Le Tableau 5.3 indique que ce type de violence s'observe chez 24,2% des enseignants/personnels administratifs masculins contre seulement 10,5% des enseignants/personnels administratifs féminins. Chez les élèves, la tendance est de 21,4% chez les élèves filles contre 12% chez les élèves de sexe masculin.

Tableau 5.3 : Cadre de survenance des violences verbales et psychologiques lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences verbales et psychologiques				
	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Total
Salles de classe/cours/ laboratoire	39,8	34,5	15,3	23,7	35,9
Cours/enceinte de l'établissement	43,0	38,4	36,9	39,5	40,2
Bibliothèques/salles de lecture	0,5	0,4	-	-	0,4
Restaurants	0,9	0,7	-	2,6	0,8
Terrains/Salles de jeu	2,1	1,6	2,5	-	1,8
Bureau d'un enseignant	0,2	0,4	10,8	10,5	0,8
Bureau d'un personnel administratif	0,2	0,1	10,2	13,2	0,6
Toilettes	-	0,4	-	-	0,2
Dortoirs	0,1	0,4	-	-	0,3
Alentours de l'établissement	12,0	21,4	24,2	10,5	17,7
Autres lieux	1,2	1,6	-	-	1,4
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

5.3 Identification des espaces conflictogènes pour les violences physiques

5.3.1 Survenance des actes de violences physiques selon le sexe des victimes

Selon le sexe des enquêtés (Tableau 5.4), les violences physiques observées les 12 derniers mois sont plus prépondérantes chez les enquêtés de sexe masculin aux alentours des établissements scolaires et dans la cour/enceinte des établissements (47,2% et 18,1% contre 33,1% et 14,2% respectivement). Une situation inverse défavorables aux enquêtés féminins dans les lieux de production relatifs aux salles de classe/cours/laboratoires (40,5% contre 25,9%).

Tableau 5.4: Cadre de survenance des violences physiques lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences physiques		
	Masculin	Féminin	Total
Bibliothèques/Salles de lecture	1,5	2,9	2,2
Bureau personnel administratif	1,6	3,7	2,7
Bureau enseignant	0,8	1,3	1,0
Alentours de l'établissement	18,1	14,2	16,1
Cours/enceinte de l'établissement	47,2	33,1	40,1
Toilettes	0,2	-	0,1
Terrains/salles de jeux	1,8	2,1	1,9
Cités scolaires	1,1	0,3	,7
Salles de classe/cours/ laboratoire	25,9	40,5	33,3
Restaurants	-	0,3	0,2
Autres lieux	1,9	1,6	1,7
Total	**100**	**100**	**100**

5.3.2 Survenance des actes de violences physiques selon le statut des victimes

Les élèves de sexe masculin se distinguent de leurs homologues de sexe féminin dans la production des violences physiques observées lors des 12 derniers mois (Tableau 5.5). En effet, aux alentours des établissements scolaires et dans la cour/enceinte des établissements, les élèves de sexe masculin sont plus exposés que les élèves filles à ce type de violence dans ces dits-lieux (17,3% et 47,9% contre 13,8% et 33,2% respectivement). Cependant, dans le cas de ces violences physiques dans les salles de classe/cours/laboratoires, ce sont les élèves filles qui y sont les plus exposées comparées aux élèves de sexe masculin (40,8% contre 26,4%).

Dans la communauté enseignante/personnel administratif, les femmes sont plus exposées aux alentours des établissements scolaires et dans les salles de classe/cours/laboratoire (46,7% et 20,3% contre 36,7% et 14,3% respectivement) quand le contraire est observé en ce qui concerne particulièrement les violences physiques dans la cour/enceinte des établissements (30,6% contre 26,7%).

Tableau 5.5: Cadre de survenance des violences physiques lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences physiques				
	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Total
Bibliothèques/salles de lecture	1,6	2,9	-	6,7	2,2
Bureau personnel administratif	1,4	3,8	6,1	-	2,7
Bureau enseignant	0,5	1,3	8,2	-	1,0
Alentours de l'établissement	17,3	13,8	36,7	46,7	16,1
Cours/enceinte de l'établissement	47,9	33,2	30,6	26,7	40,1
Toilettes	0,2	-	-	-	0,1
Terrains/salles de jeux	1,8	2,1	-	-	1,9
Cités scolaires	1,2	0,3	-	-	0,7
Logement administratif	-	-	-	-	-
Salles de classe/cours/ laboratoires	26,4	40,8	14,3	20,0	33,3
Restaurants	-	0,3	-	-	0,2
Autre (à préciser)	1,8	1,6	4,1	-	1,7
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

5.4 Identification des espaces conflictogènes pour les violences sexuelles

5.4.1 Survenance des actes de violences sexuelles selon le sexe des victimes

Selon le sexe des enquêtés (Tableau 5.6), les enquêtés de sexe féminin sont les plus exposées aux violences sexuelles observées lors des 12 derniers mois aux alentours des établissements scolaires et dans les bibliothèques/salles de lecture (11% et 19% contre 8,8% et 15,2% respectivement). Cependant, s'agissant des violences enregistrées dans les salles de classe/cours/laboratoires et dans la cour/enceinte des établissements les enquêtés de sexe masculin y sont les plus exposés (44,7% et 23,9% contre 33,4% et 22,9% respectivement).

Tableau 5.6: Cadre de survenance des violences sexuelles lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences sexuelles		
	Masculin	Féminin	Total
Bibliothèques/salles de lecture	15,2	19,0	17,6
Bureau personnel administratif	1,7	4,5	3,5
Bureau enseignant	0,5	0,3	0,4
Alentours de l'établissement	8,8	11,0	10,2
Cours/enceinte de l'établissement	44,7	33,4	37,6
Toilettes	1,5	2,9	2,4
Terrains/salles de jeux	1,3	2,4	2,0
Cités scolaires	0,5	1,3	1,0
Logement administratif	0,1	0,4	0,3
Salles de classe/cours/ laboratoire	23,9	22,9	23,3
Restaurant	0,9	1,0	1,0
Autres lieux	0,7	0,9	0,8
Total	**100**	**100**	**100**

5.4.2 Survenance des actes de violences sexuelles selon le statut des victimes

Les actes de violences sexuelles dans la cour/enceinte des établissements ainsi que dans les salles de classe/cours/ laboratoires sont plus perpétrés à l'encontre des élèves de sexe masculin que ceux de sexe féminin (45,7% et 24,4% contre 33,6% et 22,8% respectivement). En dehors de ces deux lieux, l'ensemble des autres lieux de production des violences sexuelles sont relatifs aux bibliothèques/salle de lecture (19,1% contre 9,4%), aux alentours de l'établissement (11% contre 9,5%), aux bureaux du personnel administratif (4,3% contre 1%), aux bureaux du personnel enseignant (0,2%), aux toilettes (2,9% contre 1,3%), aux terrains/salles de jeux (2,4% contre 1,3%) et aux cités scolaires (1,3% contre 0,4%) ainsi qu'aux logements administratifs (0,4%).

Dans la communauté enseignante/personnel administratif, les femmes sont plus exposées pour les lieux relatifs aux bureaux du personnel administratif (27,3% contre 9,4%), aux salles de classe/cours/ laboratoires (27,3% contre 8,3%), aux bureaux des enseignants (9,1% contre 5,6%) et aux alentours des établissements scolaires (9,1% contre 2,8%). A contrario, les hommes ayant le statut d'enseignant/personnel administratif sont les plus exposés aux violences sexuelles produits au sein des bibliothèques ou dans les salles de lecture (20,8% contre aucun cas) et tout autre lieu situé dans la cour/enceinte de l'établissement (34,7% contre 18,2%).

Tableau 5.7: Cadre de survenance des violences sexuelles lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences sexuelles				
	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Total
Bibliothèque/Salle de lecture	14,6	19,1	20,8	-	17,6
Bureau personnel administratif	1,0	4,3	8,3	27,3	3,5
Bureau enseignant	-	0,2	5,6	9,1	0,4
Alentours de l'établissement	9,5	11,0	2,8	9,1	10,2
Cours/enceinte de l'établissement	45,7	33,6	34,7	18,2	37,6
Toilettes	1,3	2,9	2,8	-	2,4

Terrains/salles de jeux	1,3	2,4	1,4	-	2,0
Cités scolaires	0,4	1,3	1,4	-	1,0
Logement administratif	-	0,4	1,4	-	0,3
Salles de classe/cours/ laboratoires	24,4	22,8	19,4	27,3	23,3
Restaurants	1,0	1,0	-	-	1,0
Autres lieux	0,6	0,9	1,4	9,1	0,8
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

5.5 Identification des espaces conflictogènes pour les violences en ligne

5.5.1 Survenance des actes de violences physiques selon le sexe des victimes

Les enquêtés de sexe féminin (Tableau 5.8) ont été les plus exposés aux violences en ligne observées lors des 12 derniers mois dans les lieux de production relatifs aux salles de classe/cours/laboratoires et ceux relatifs à la cours/enceinte des établissements (30,5% et 35,3% contre 20,7% et 28,6% respectivement). A contrario, les enquêtés de sexe masculin pour ce qui concerne les alentours des établissements scolaires y sont les plus exposés (29,6% contre 20,7%).

Tableau 5.8 : Cadre de survenance des violences en ligne lors des 12 derniers mois selon le sexe des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences en ligne		
	Masculin	Féminin	Total
Salles de classe/cours/ laboratoires	20,7	30,5	26,7
Cours/enceinte de l'établissement	28,6	35,3	32,7
Bibliothèques/salles de lecture	2,4	1,5	1,9
Restaurants	3,1	2,6	2,8
Terrains/Salles de jeu	3,4	3,9	3,7
Bureau d'un enseignant	2,7	0,4	1,3
Bureau d'un personnel administratif	1,0	1,1	1,1
Toilettes	0,3	-	0,1
Dortoirs	-	0,4	0,3
Alentours de l'établissement	29,6	20,7	24,2
Autres lieux	8,2	3,5	5,3
Total	**100**	**100**	**100**

5.5.2 Survenance des actes de violences physiques selon le statut des victimes

Les actes de violences en ligne dans la cour/enceinte des établissements ainsi que dans les salles de classe/cours/ laboratoire sont plus perpétrés à l'encontre des élèves de sexe féminin que ceux de sexe masculin (35,7% et 30,2% contre 29,8% et 22,1% respectivement). Par contre, dans le cas de ces violences physiques produits aux alentours des établissements scolaires, ce sont les élèves masculins qui y sont les plus exposés (30,5% contre 20,8%).

Dans la communauté enseignante/personnel administratif, les hommes comparés aux femmes sont plus exposés pour les lieux relatifs aux bibliothèques, salles de lecture (27,3% contre aucun cas), aux alentours des établissements scolaires (18,2% contre 12,5%) et dans la cour/enceinte des établissements (13,6% contre 12,5%). A contrario, les femmes ayant le statut d'enseignant/personnel administratif sont plus exposées aux violences sexuelles produits au sein des salles de classe/cours/ laboratoires (50% contre 4,5%), au sein des dortoirs (12,5% contre 0%) et au sein des restaurant des écoles (12,5% contre 9,1%).

Tableau 5.9: Cadre de survenance des violences en ligne lors des 12 derniers mois selon le statut des victimes

Cadre de survenance de violences	Violences en ligne				
	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Total
Salles de classe/cours/ laboratoires	22,1	30,2	4,5	50,0	26,7
Cours/enceinte de l'établissement	29,8	35,7	13,6	12,5	32,7
Bibliothèques/salles de lecture	0,4	1,6	27,3	-	1,9
Restaurants	2,6	2,4	9,1	12,5	2,8
Terrains/salles de jeu	3,7	4,0	-	-	3,7
Bureau d'un enseignant	2,6	0,4	4,5	-	1,3
Bureau d'un personnel administratif	-	1,1	13,6	-	1,1
Toilettes	0,4	-	-	-	0,1
Dortoirs	-	0,2	-	12,5	0,3
Alentours de l'établissement	30,5	20,8	18,2	12,5	24,2
Autres lieux	8,1	3,5	9,1	-	5,3
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

CONCLUSION DU CHAPITRE V

Alors que l'éducation a pendant longtemps été basée sur une approche autoritaire et une violence institutionnalisée envers les apprenants (punitions et sanctions), on assiste depuis quelques années à une évolution marquée par la remise en cause de ce type de pratique pédagogique et l'instauration de nouvelles formes de violences en milieu éducatif (criminalité, petite délinquance, incivilités, conflits interethniques, racket, brimade, sentiment d'insécurité des professionnel de l'éducation, extorsion, etc.) qui se produisent à différentes endroits avec des risques souvent disproportionnés selon le statut et le sexe des victimes (Debarbieux, 1999).

La diversité des lieux de production de violence en milieu scolaire comme ainsi démontrée, montre la grande vulnérabilité des acteurs en situation. En effet, l'institution scolaire est un vaste champ de relations sociales où les acteurs sociaux ont la possibilité de se rencontrer, d'échanger, de s'affronter sur plusieurs espaces. Dans les couloirs des salles de cours, comme dans les espaces de loisirs (aires de jeu par exemple), la bibliothèque, entre ces différents acteurs se nouent des relations qui par les résultats ci-dessus élucidés prennent, par moments, différentes formes intégrant des violences plurielles et genrées constituant indiscutablement des obstacles qui influencent négativement l'accès à une formation de qualité et contrastent avec les dynamiques institutionnelles recherchées.

Au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête, les cadres sociaux par excellence de production des VBG sont la cours/enceinte des établissements, aux alentours des établissements et les salles de classe/cours/laboratoires. Les inégalités selon le sexe s'observent aussi bien selon le type de violence que selon le cadre de production des violences. Par exemple, parmi les principaux cadres sociaux de survenance des violences verbales et psychologiques, les hommes sont plus vulnérables dans les salles de classe/cours/laboratoires et dans la cour/enceinte des établissements tandis que les femmes le sont aux alentours des établissements. S'agissant les violences sexuelles, les cadres par excellences de leur production, toujours défavorables aux hommes, étaient les bibliothèques/salles de lecture, enceinte des établissements et les salles de classe/cours/ laboratoires.

CHAPITRE VI. DETERMINANTS DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET CONSEQUENCE VECUES PAR LES VICTIMES

Sur le plan mondial, des études ont montré que la violence basée sur le genre a des conséquences sur la vie des victimes, tant au niveau sanitaire que sur le plan social et psychologique (Debardieux, 1999 ; Blaya, 2006). L'exposition à un acte de violence est porteuse d'enjeux multiples pour les victimes et leur entourage.

D'un point de vue sociologique, la violence peut renforcer des comportements violents chez les victimes et avoir des conséquences sur leurs trajectoires de vie sociale. Sur le plan sanitaire, les violences physiques et sexuelles peuvent entrainer des dommages sur l'intégrité des personnes affectées. Dans le parcours des personnes victimes de violences, les thérapeutes observent des répétitions de scénarios de vie en lien avec la violence. Le sentiment de vulnérabilité, d'incompréhension et d'impuissance, souvent rapportés par ces victimes, amenèrent certains auteurs à se pencher sur une approche qui lie structuration cognitive des schémas et histoire vécue.

Ces quelques exemples montrent l'intérêt qu'il y a à analyser le vécu des violences subies en milieu scolaire/universitaire du fait de leurs conséquences. La violence influe ainsi sur la santé des victimes et les rapports sociaux. Mais auparavant, il convient de se pencher sur les déterminants des violences scolaires avant d'aborder les conséquences vécues par les personnes qui en ont été victimes non seulement au cours des 12 derniers mois mais aussi depuis leur parcours scolaire précédent la collecte des données relatives à cette étude.

6.1 Aperçu sur les déterminants majeurs des violences en milieu scolaire

Il importe ici, avant d'analyser les conséquences vécues par les acteurs, de faire un aperçu sur les causes majeures qui déterminent cette émergence des violences multiformes au sein de l'institution scolaire congolais. En général, les déterminants des violences observées dans les différents espaces scolaires sont pluriels. D'un point de vue sociologique, on peut évoquer ceux dont l'origine peut être rattachée aux dysfonctionnements même de l'institution scolaire et ceux qui trouveraient leur explication dans la société congolaise en générale.

Les résultats de cette étude montrent que les déterminants des violences en milieu scolaire congolais sont principalement de 4 ordres : environnemental/contextuel, socio-culturels, économiques et politico-juridique. Les résultats des analyses quantitatives mettent en évidence les différents facteurs des violences tandis que les résultats du volet qualitatif montrent les mécanismes sous-jacents des différentes influences.

6.2 Déterminants contextuels de survenance des actes de violences

Au total, six (06) modèles de régressions dont un modèle pour chaque type de violence et un pour l'ensemble des 5 violences ont été ici construits (Tableau 6.1). Cette analyse des régressions est basée sur les principales variables issues des tabulations mettant en évidence certaines différences dans les niveaux de violence. Cette analyse est basée sur sept variables potentielles dont l'âge, le sexe et le statut des enquêtés, le milieu de résidence, le cycle d'enseignement, le sous-secteur du système éducatif d'appartenance des individus et leur commune de résidence.

On notera d'emblée que quatre (04) des sept (07) variables examinées se sont révélées explicatives dans les risques de survenance des actes de violence à savoir : le statut de l'enquêté, la commune de résidence, le cycle d'enseignement et le sous-secteur du système éducatif d'appartenance. Ainsi, au niveau du statut de l'enquêté, les résultats montrent que le risque de survenance des violences en milieu scolaire congolais est plus faible parmi les enseignants et personnel administratif (homme et femme inclus), comparé aux élèves de sexe masculin. Le risque de survenance des violences est plus faible au 2e cycle (30% moins) et surtout dans le secteur privé (70% moins). Les communes à haut risque de violence en milieu scolaire sont : Nkayi (2,2 fois), Djambala (2,3 fois), Ewo (3,2 fois) et Kinkala (4,9 fois). Les autres communes telles que Mossendjo, Owando, de Oyo, Pointe Noire, Sibiti et Impfondo présentent de faibles risques de survenance de violences quand celles de Dolisie, Madingou, Ouesso et Pokola se sont avérées non significatives en termes d'occurrence des VGMS au Congo.

Aussi, concernant spécifiquement chaque type de VGMS considéré, les résultats montrent des différences dans les facteurs de risques de leur survenance.

Ainsi, concernant les violences verbales et psychologiques, les élèves de sexe féminin les plus sont à risque (20% de plus) tandis que leurs homologues enseignants/personnels administratifs (hommes et femmes inclus) en sont les moins vulnérables. Aussi, les risques de survenance des violences verbales et psychologiques sont également faibles parmi les victimes du 2e cycle, du secteur privé de même que pour celles résidant dans toutes les autres communes à l'exception de Kinkala (2,2 fois plus) et d'Ewo (1,6 fois plus).

Concernant les violences physiques, les groupes à faible risques sont les élèves de sexe féminin (30% moins), les enquêtés de 16-18 ans, ceux du secondaire (1er ou 2e cycle), du secteur privé, des milieux ruraux et ceux de la commune de Mossendjo. Cependant, les risques de violences physiques sont plus élevés dans les communes de Dolisie (1,6 fois de plus), d'Ewo (1,8 fois) et de Kinkala (3 fois).

S'agissant du risque de survenance des violences économiques, il est faible parmi les enquêtés de sexe féminin (10% moins), du secteur privé (70% moins) et dans la commune de Nkayi (80% moins). Cependant, ces risques sont plus élevés pour les enquêtés de 16-18 ans (1,3 fois), du 2e cycle (2,1%) et dans les communes de Owando (2,4 fois), de Djambala (4,3 fois), de Nkayi (5,5 fois), de Dolisie (6,6 fois), d'Ewo (6,6 fois), de Pokola (6,9 fois) et de Madingou (7,0 fois).

Au niveau des violences sexuelles, les femmes courent 1,9 fois plus de risque que les hommes d'y être exposées. Les risques sont aussi importants parmi les élèves de 16-18 ans et du secondaire (1er cycle et 2e cycle inclus). Les communes à haut risque de violences sexuelles sont : Nkayi (1,8 fois), Owando (1,8 fois) Impfondo (2,5 fois), Ewo (2,9 fois), Djambala (2,7 fois), Kinkala (2,9 fois) et Pokola (5,3 fois).

Enfin, les risques de survenance des violences en ligne sont plus élevés parmi les enquêtés de 16-18 ans (2,2 fois), au secondaire (7,8 fois et 7,3 fois pour le 1er cycle et le 2e cycle respectivement), parmi les femmes (1,3 fois) et dans les communes de Djambala (4,9 fois), d'Ewo (4,4 fois) et de Pokola (2,3 fois). Cependant, les risques sont relativement plus faibles dans le secteur privé (0,6 fois) et en milieu rural (0,6 fois).

Tableau 6.1: Récapitulatif des modèles de régressions binaires des risques de survenance des VGMS lors des 12 derniers mois

Variables	Type de violence					
	Verbales et psychologiques	Physiques	Économiques	Sexuelles	En ligne	Ensemble
Statut des enquêtés						
Elève de sexe Masculin	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Élève de sexe Féminin	1,2***	0,7***	0,9**	1,9***	-	1,1
Enseignants/ Personnel administratif homme	0,5***	100+	0,0	100+	-	0,3***
Enseignantes/ Personnel administratif femme	0,2***	100+	0,0	100+	-	0,1***
Groupe d'âge						
12-15 ans	-	1,0	1,0	1,0	1,0	-
16-18 ans	-	0,8***	1,3***	1,6***	2,2***	-
19-64 ans	-	0	100+	0	1	-
Cycle d'enseignement						
Primaire	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1er Cycle	0,8*	0,6***	1,2	1,2*	7,8***	0,8
2e Cycle	0,7***	0,6***	2,1***	2,0***	7,3***	0,7***
Sous-secteur du système éducatif						
Public	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Privé	0,5***	0,5***	0,3***	0,6***	0,6***	0,3***
Milieu de résidence						
Urbain	-	1,0	-	-	1,0	-
Rural	-	0,4***	-	-	0,6**	-
Sexe						
Masculin	-	-	-	-	1,0	-
Féminin	-	-	-	-	1,3***	-
Commune de plein exercice						
Brazzaville	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Djambala	1,2	1,1	4,3***	2,7***	4,9***	2,3***
Dolisie	0,5***	1,6**	6,6***	1,5*	1,6	0,8
Ewo	1,6**	1,8***	6,6***	2,9***	4,4***	3,2***
Impfondo	0,1***	1,1	1	2,5***	2,1	0,3***
Kinkala	2,2***	3***	1,4	2,9***	0,8	4,9***
Madingou	0,5***	1,2	7,0***	0,4***	0,6	1,4
Mossendjo	0,1***	0,2***	0,2***	0,7	0	0,1***
Nkayi	1,6	1,3	5,5***	1,8**	1,1	2,2**
Ouesso	0,7*	0,7	1,6*	1,3	2,3*	0,8
Owando	0,6*	1	2,4***	1,8**	1,3	0,6**
Oyo	0,3***	1,3	1,1	1,3	1,5	0,5***
Pointe noire	0,4***	1,3	1,6	1,5*	2	0,5***
Pokola	0,7*	0,9	6,9***	5,3***	2,3**	1,4
Sibiti	0,3***	1,3	0,9	0,9	0,9	0,3***
Seuil de significativité : *** < 0,001 ; **<0,01 ; *<0,1						

Toutefois, des entretiens qualitatifs menés, les déterminants d'ordres individuels, on peut citer notamment la consommation des stupéfiants et l'environnement familial qui prédisposent fortement les enfants à la violence en milieu scolaire. Ainsi, la consommation des stupéfiants notamment *le trama dols* et autres drogues est l'une des causes couramment évoquées pour justifier les actes des violences. Ces stupéfiants absorbés par les élèves au sein des établissements ou à la maison les poussent à des actes d'agressivité dans les établissements scolaires vis-à-vis de leurs pairs et du personnel administratif scolaire. A ce fait, s'ajoute le fait que tant bien même la famille demeure le cadre de socialisation par excellence de l'enfant, de nos jours, il apparait que les enfants qui vivent des situations de violence à la maison ont tendance à les reproduire au sein des établissements scolaires. Au-delà, des discordes, des privations et des incompréhensions que subissent les enfants dans la sphère familiale les prédisposent à des comportements agressifs et violents dans le milieu scolaire. D'où de l'aveu de bon nombre de parents à l'égard de celui-ci qui déclare :

> *« Actuellement, au nom des idéaux de la liberté et de la démocratie, il devient difficile de contrôler les comportements juvéniles. La conséquence logique est que l'autorité parentale est entrain de reculer. On a du mal à gérer nos enfants »,* ***Directeur des Collèges d'Enseignement Général, Brazzaville***

6.2.1 Déterminants socio-culturels de survenance des actes de violences

Ces déterminants socio-culturels sont liés au milieu scolaire et à la communauté :

❖ **En milieu scolaire**

Les défaillances du cadre éducatif expliquent dans une large mesure la propension à la violence observée dans les établissements scolaires. Au nombre de ceux-ci, on peut citer celles relatives :

- ***A la crise de la qualité du personnel enseignant***

La crise de la qualité du personnel enseignant s'exprime à travers leur manque de qualification, la paupérisation du métier d'enseignant et la déchéance morale des enseignants. En effet, plusieurs enseignants qu'on retrouve dans les établissements scolaires au Congo ne sont pas formés sur le plan pédagogique. Conséquemment, ils ne disposent pas des ressources appropriées pour adopter le code de conduite qui s'impose en milieu scolaire. Dans ce sillage, sous le couvert de la discipline, ils sont violents envers les élèves et les humilient.

> *« Ce qui pousse les acteurs scolaires à poser ce genre d'acte, c'est parce qu'ils n'ont pas une bonne formation. Un professeur qui a été bien formé ne peut agir de la sorte. Si ce n'est pas le manque de pédagogie, c'est un comportement immoral qu'ils ont adopté depuis leur naissance et l'emmène jusque dans le milieu du travail »,* ***Chef d'établissement scolaire, Sibiti***

- ***A la déchéance morale des enseignants***

Cette déchéance morale s'exprime à travers des pratiques communément appelées notes sexuellement transmissibles par exemples. En effet, bien souvent, les faveurs sexuelles

accordées par les élèves apparaissent comme une forme de compensation de la faiblesse du pouvoir économique des enseignants et des autres membres du personnel académique.

- ***Aux effectifs pléthoriques et manque de sécurisation des établissements scolaires***



Au niveau structurel, d'autres déterminants de la violence sont relatifs aux effectifs pléthoriques et à l'insuffisance des tables bancs. Toute chose qui entraine bien souvent les disputes et les bagarres entre les apprenants. En effet, lorsqu'ils sont trop nombreux dans une salle de classe, les élèves deviennent difficilement contrôlables et des cas de violences peuvent survenir. Parlant d'effectifs pléthoriques, ce directeur d'école en fournit un exemple :

« Pour ne parler que de Brazzaville aujourd'hui, nous avons des établissements hors normes. Alors qu'un collège ne doit avoir au plus que 1000 élèves, (…) si je prends un cas d'espèce je prends un CEG comme A. NETO. Ils sont près de 5000. Alors, c'est comme 5 collèges qui se retrouvent en fait dans un seul. Trop de jeunes gens venant ainsi d'environnement différent se retrouvent dans un seul et unique lieu », ***Directeur des Collèges d'Enseignement Général, Brazzaville***

En tout état de cause, c'est une situation qui fait naître les conflits. Cet extrait d'entretien avec un enseignant le souligne fort opportunément :

« Les bagarres entre les enfants, les effectifs sont pléthoriques il y'en a trop cent cinquante élèves dans une classe ce n'est pas évident qu'on ait la paix et comme il y a peu de salle de classe », ***Directeur de Collège, Brazzaville***

En effet, souligne un autre directeur d'école :

« Quand il y a trop de gens ce n'est que normal qu'il y ait beaucoup de comportements pervers et bien plus », ***Directeur de Collège, Brazzaville***

Ainsi, que ce soit dans la salle de classe ou dans la cour de récréation, la surpopulation scolaire peut être productrice de déviances.

« L'école maintenant c'est des foules. Ce sont des fourmilières », ***Directeur de Collège, Brazzaville***

En effet, quand ils sont si nombreux (référence faites aux élèves), leur gestion devient compliquée dans un contexte où on n'a pas suffisamment de surveillants généraux pour les contenir.

A cela, s'ajoute le fait que bon nombre d'établissements scolaires ne sont pas sécurisés. En effet, plusieurs écoles ne disposent ni de portail, ni de personnel devant assuré le rôle de gardien. Exposant ainsi les élèves aux actes de vandalisme des groupes extérieurs à l'école tels que « *les bébés noirs* ».

❖ **Au niveau communautaire**

- ***Les médias***

Il est fort pertinent de reconnaitre que la société globale a profondément changé dans son organisation et même dans sa structure. L'école est restée insérée dans cet environnement où les média ont considérablement changé les canaux de communication et les modes de transmission des savoirs. La société est ouverte sur le monde, et il est plus facile pour un jeune de savoir ce qui se passe sur d'autres continents. Les médias sont un vecteur non négligeable de la promotion de la violence en milieu scolaire. En effet, à travers les médias, les enfants sont exposés à la pornographie, à la violence physique et même à l'indécence vestimentaire. Le processus de mimétisme se déroule malheureusement dans un contexte où ce qui est copié n'est pas toujours respectueux de la morale du terroir. C'est ce que traduit ce dirigeant d'école par ces termes :

« L'environnement a considérablement changé autour de vous (…). Il y a la télévision à la portée de toutes les familles. Ces médias-là sont entrain de distiller des informations qui ne sont pas toujours de nature à faire que les enfants aient des informations pour leur épanouissement. (…) Il y a des films qui directement conduisent nos enfants à la perversité » ***Directeur des Collèges d'Enseignement Général, Brazzaville***

- ***Le système patriarcal***

Le patriarcat prédominant dans la société congolaise véhicule des normes sociales et culturelles qui légitiment dans une certaine mesure des comportements violents envers les filles, rendant ainsi ces actes invisibles et renforçant une identité sexuelle qui place les filles en position de subordination.

« La domination masculine l'homme le garçon c'est l'être dominant la fille lorsqu'elle se retrouve devant le garçon, elle sait qu'elle est inférieure et le garçon prend cette position comme étant prédominante et il se fait violence par rapport à la domination masculine » ***Elève, Kinkala***

6.2.2 Déterminants économiques de survenance des actes de violences

Ces types de déterminants économiques sont liés à la paupérisation du corps enseignant ainsi qu'à l'exposition des élèves à la pauvreté privative et monétaire.

- ***La paupérisation du corps enseignant***

Cette paupérisation du corps enseignant se traduit par la précarité de leurs conditions de vie. Souvent sous-payés, ils usent de la violence économique pour joindre les deux bouts :

« *Un enseignant nous imposait de payer de l'argent pour faire les TD. Il fallait payer 500 F par séance et moi comme je n'avais pas les moyens je ne pouvais pas faire les TD et ça ne me satisfaisait pas* », ***Elève au lycée GUEMBELA***

Ainsi, bien souvent, imposent-ils des frais aux élèves pour participer aux TD et ils instituent officieusement la pratique du 4ème trimestre et des bulletins améliorés.

- ***La pauvreté privative et monétaire des élèves***

La pauvreté privative et monétaire pousse également plusieurs élèves à faire du sexe transactionnel. Et cela est parfois encouragé au sein des familles.

6.2.3 Déterminants politico-juridiques de survenance d'actes de violences

Deux facteurs sont ici à mettre en exergue à savoir les bouleversements sociaux et politiques ainsi que l'impunité des auteurs de violences.

- ***Bouleversements sociaux et politiques***

La société congolaise a bien souvent été rythmée par des conflits et luttes de pouvoir au sommet ayant donné lieu à des périodes récurrentes d'instabilité politique. C'est dire que dans une société congolaise globalement dominée par ces violences multiformes issues de cette situation, il est inévitable de constater la reproduction de ces formes de violences dans les institutions scolaires. Les enseignants, élèves, staff administratif malgré l'existence du *« règlement intérieur »*, restent les produits et les membres à part entière d'une société globalement violente. L'école est donc un acteur social de première importance, il est le lieu majeur d'expression de la vie sociale, et joue un rôle essentiel dans la construction des identités et des *« reproductions sociales ».* L'environnement scolaire au Congo comme dans tout autre pays, n'est en rien une construction spontanée, il est le microcosme de la société, l'image de marque qui permet de comprendre les logiques dominantes de la société considérée. Les violences omniprésentes dans la société congolaise en général jouent leur prolongement ou leur continuité dans l'espace scolaire qui n'est autre *« qu'un miroir que l'on promène le long du chemin ».*

- ***Impunité des auteurs de violences***

Les auteurs des VBG ne subissent pas toujours des sanctions prévues par la loi. Cette impunité est un facteur qui favorise la prévalence des VBG. Cet extrait d'un focus group est assez révélateur sur la question :

« *En cas de violences physiques elles (les filles) ne sont pas punies par la loi réglementaire de l'école juste par complaisance parce qu'elles livrent leur corps aux enseignants et aux personnels administratifs. On avait posé la question de savoir pourquoi la hiérarchie défend les filles et pas les garçons ? Ils ont répondu en ces termes « qu'est-ce que les garçons peuvent nous donner » les garçons subissent l'injustice, ils écopent des renvois temporaires d'une ou deux semaines selon le motif* »,
Extrait d'un FGD, élèves, Brazzaville.

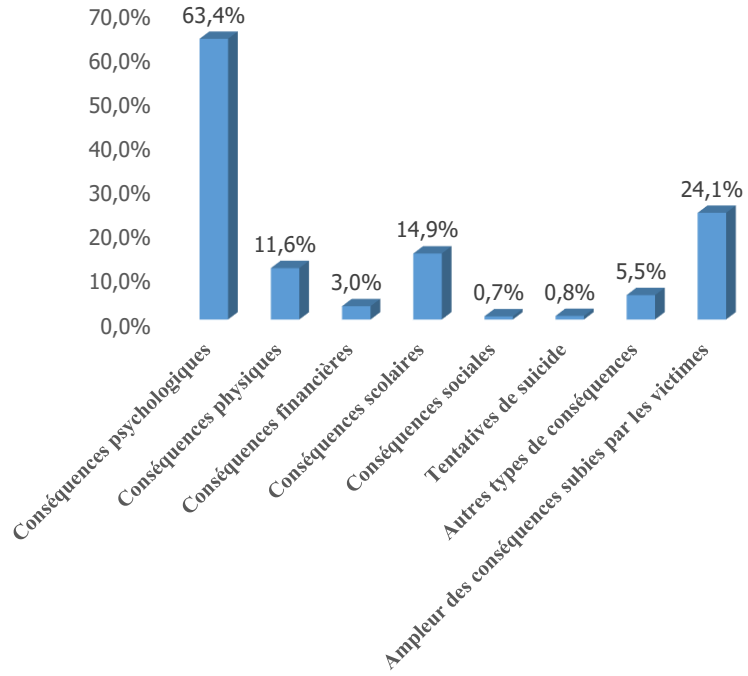
6.3 Ampleur et typologie des conséquences vécues par les victimes des violences de genre au cours des 12 derniers mois.

Les conséquences connues des VBG au cours des 12 derniers mois rapportées par les victimes sont de 6 ordres et comprennent entre autres, les :

- conséquences psychologiques mesurées par la peur, le traumatisme, et le stress ;
- conséquences physiques relatives aux coups, blessures et autres atteintes corporelles y compris la douleur ;
- conséquences financières mesurées par les dépenses diverses et l'engagement des frais médicaux ;
- conséquences scolaires en rapport avec la baisse des performances scolaires, l'échec scolaire, le changement d'établissement, le refus de fréquentation et/ d'abandon des classes.
- conséquences sociales mesurées par la survenance des conflits familiaux, conjugaux et/ou le divorce ;
- tentatives de suicide.

6.3.1 Prévalence des conséquences des actes de violences subis par les victimes par type de violences au cours des 12 derniers mois

Graphique 6.1 : Ampleur des conséquences et répartition des victimes ayant eu au moins une conséquence suite aux VBG subis selon le type conséquence encouru

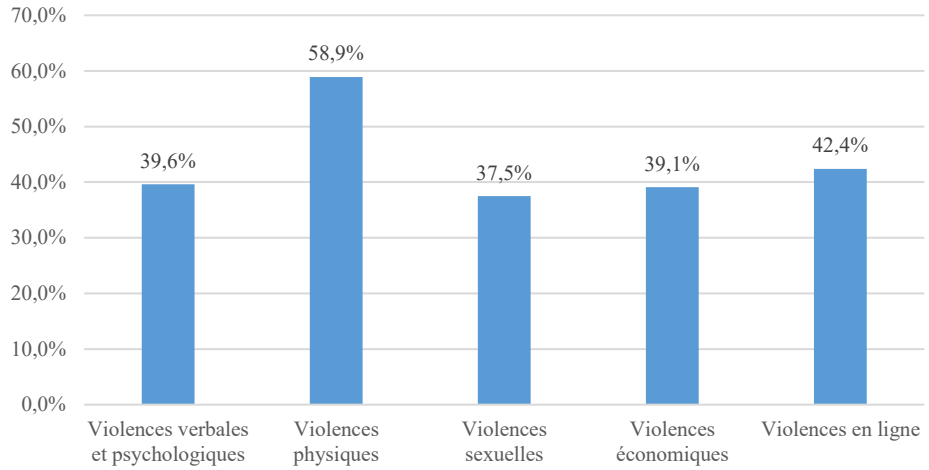


L'analyse des données sur les VBG subies fait état de ce que, quel que soit le type de violence subie, près d'un survivant sur quatre déclarent avoir subie des conséquences à la suite des actes de violence dont il a été victime (Graphique 6.1). En effet, indépendamment du type de violence subie, 24,1% (1479 enquêtés) des victimes déclarent que les sévices dont ils ont été victimes, ont été à l'origine de conséquences diverses. Il va sans dire que ces conséquences affectent aussi bien la victime que son entourage.

Ainsi, parmi les conséquences encourues par les victimes des VBG, trois sont à haute incidence sur le vécu des victimes lors des 12 derniers mois précédent la survenance de l'acte ou des actes de violences subis (Graphique 6.1). Ainsi, les conséquences psychologiques (la peur, le traumatisme et le stress) sont connues par la majorité (63,4%, soit 938 enquêtés) des victimes ayant eu au moins une conséquence. S'en suivent les conséquences d'ordre scolaires (baisse de performances scolaires, échec scolaire, refus de fréquentation) et celles d'ordres physiques (coup, blessures et autres atteintes corporelles y compris la douleur) dont les prévalences sont respectivement de 14,9% pour 220 enquêtés et 11,6% pour 172 enquêtés. Puis, sont relatées les conséquences de faible ampleur d'ordres financières (dépenses divers et engagement des frais médicaux) qui représentent 3% pour 45 enquêtés et sociales (conflits familiaux, conjugaux et/ou divorce) qui représentent 0,7% pour 11 enquêtés, ainsi que celles en rapport avec les tentatives de suicide (0,8% pour 12 enquêtés) intentées par les victimes des actes de violences.

On constate, tel qu'indiqué de graphique 2 que les actes de violences physiques ont plus causé des conséquences aux victimes que les autres types d'actes. Ainsi, plus de la moitié (58,9%) des victimes des actes de violences physiques ont rapporté au moins une conséquence relative à ces actes subis. S'en suivent les conséquences déclarées par les victimes des actes de violences en ligne (42,4%), des actes de violences verbales et psychologiques (39,6%) et des actes de violences sexuelles (39,1%). La plus faible incidence en termes de conséquences subis consécutifs à la violence infligée (37,5%) est enregistrée parmi les victimes des actes de violences économiques.

Graphique 6.2 : Prévalence des conséquences des VBG sur les victimes par type de violence



6.3.2 Typologie des conséquences de violence de genre à haute incidence subis par les victimes au cours des 12 dernier mois par commune selon certaines caractéristiques

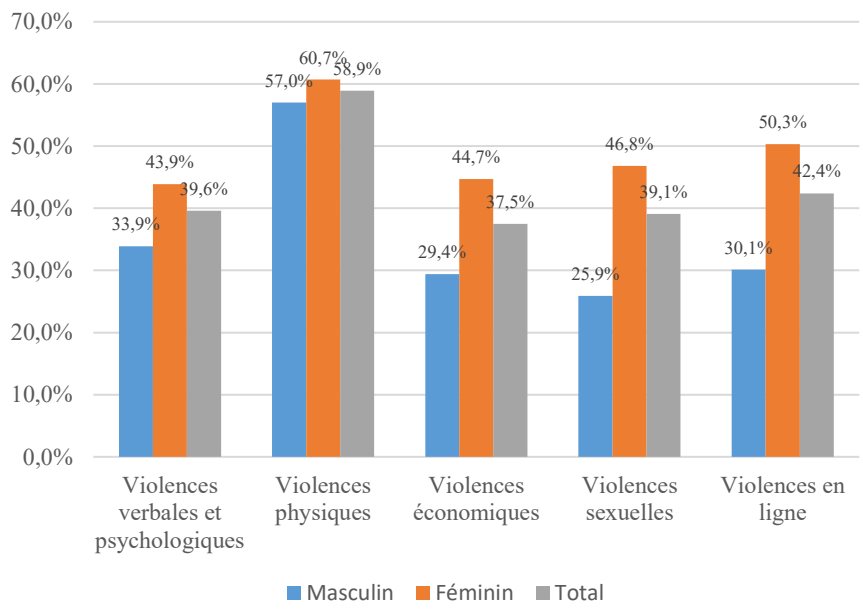
En général, dans la plupart des communes, l'incidence des conséquences des VBG est plus importante parmi les victimes de sexe féminin, ceci quel que soit le type de conséquence (Tableau A.3.4 en annexe). Egalement, on constate de même qu'au regard du statut des enquêtés, l'incidence des conséquences des VBG est plus importante parmi les élèves de sexe féminin dans la plupart des communes sous revues. Selon le milieu de résidence, l'incidence des conséquences des VBG semble être en général plus importante en milieu urbain comparé aux victimes du milieu rural. Selon, le cycle d'enseignement, l'incidence varie à l'échelle des différentes communes.

On note en particulier qu'à Pokola, Ouesso, Ewo et Sibiti (respectivement 97,7% ; 94,4% ; 57,3% et 56,4%), les conséquences psychologiques sont plus prépondérantes comparés autres types de conséquences. Cependant à Madingou, Ewo, Brazzaville et Mossendjo, les conséquences physiques des actes de violences sont les plus enregistrées chez les victimes, comparées aux autres de conséquences (16,9% ; 14,5% ; 10,7% et 10,1% respectivement).

Enfin, concernant spécifiquement les conséquences scolaires des violences perpétrées à l'encontre des victimes, les communes de Djambala, Sibiti, Nkayi, Brazzaville et Mossendjo se distinguent des autres communes car les victimes y ayant connu les plus ce type de conséquences (respectivement 12,1% ; 11,1% : 10,6% et 10,1%).

6.3.3 Prévalence des conséquences des violences de genre subis par les victimes au cours des 12 derniers mois par sexe et selon le type de violences

Graphique 6.3 : Proportion des victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violences par sexe selon le type de violence lors des 12 derniers mois



Globalement, et quel que soit le type de violence, les conséquences causées par les actes de violences par sexe montrent que les femmes y sont particulièrement les plus exposées dans le cas des actes de violences en milieu scolaire (Graphique 6.3).

En effet, parmi les femmes victimes des actes de violences verbales et psychologiques, 43,9% ont eu au moins une conséquence causée par ces actes contre 33,9% chez les victimes de sexe masculin. La vulnérabilité féminine en termes de conséquences subies face aux actes de violences physiques s'observe avec les autres types de violence à travers les proportions suivantes : 43,9% contre 33,9% pour les violences verbales et psychologiques, 44,7% contre 29,4% aux violences économiques, 46,8% contre 25,9% dans le cas des violences sexuelles et enfin 50,3% contre 31,1% dans le cas des violences en ligne.

6.3.4 Prévalence des conséquences des violences de genre subis par les victimes au cours des 12 derniers mois par commune selon le type de violences

Globalement, on note une incidence différenciée des actes de violence par commune et quel que soit le type de violence.

Par exemple à Nkayi, Brazzaville, Mossendjo, Dolisie, Pointe Noire, Impfondo, Owando et Oyo les actes de violences physiques y ont plus causé de conséquences aux victimes comparés autres types d'actes (respectivement 65,5% ; 62,4% ; 61,4% : 60,1% ; 59,1% ; 55,7% ; 55% et 51,7%).

Cependant à Djambala, Kinkala, Ewo, Madingou et Ouesso les actes de violences verbales/psychologiques ont plus causé de conséquences aux victimes comparés aux autres types d'actes (27,8% ; 35,6% ; 57,1% ; 63,6% et 74,8% respectivement).

S'agissant des violences économiques, les conséquences subies y relatives sont plus prépondérantes parmi les victimes dans la commune de Sibiti (70%).

Enfin, concernant spécifiquement les violences en ligne, les communes de Sibiti, Nkayi, Ewo et Brazzaville se distinguent des autres communes car les victimes y ayant connu plus de conséquences relativement à ce type d'actes de violence (respectivement 60% ; 56,5% : 54,4% et 51,6%).

Tableau 6.2 : Proportion des victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violences par commune et selon le type de violence lors des 12 derniers mois

Commune	Type de violence				
	Verbales /psychologiques	Physiques	Economiques	Sexuelles	En ligne
BRAZZAVILLE	35,8	62,4	50,7	50,6	51,6
DJAMBALA	27,8	17,5	22,2	14,1	5,9
DOLISIE	22,3	60,1	24,3	18,8	14,5
EWO	44,6	57,1	.	63,9	54,5
IMPFONDO	29,7	55,7	23,1	27,9	.
KINKALA	35,6	32,4	10,8	23,8	16,7
MADINGOU	63,6	60,0	33,3	54,8	.
MOSSENDJO	41,7	61,4	45,2	61,0	.
NKAYI	39,9	65,5	57,1	44,4	56,5
OUESSO	74,8	90,8	71,1	73,6	36,4
OWANDO	44,4	55,0	20,0	37,8	30,0
OYO	40,9	51,7	13,9	50,0	38,5
POINTE NOIRE	43,3	59,1	30,5	24,3	30,9
SIBITI	52,4	62,3	70,0	54,2	60,0
Total	**39,6**	**58,9**	**37,5**	**39,1**	**42,3**

CONCLUSION DU CHAPITRE VI

Ce chapitre a permis de présenter les principaux déterminants des violences en milieu scolaire congolais d'une part et d'examiner les typologies des conséquences des actes de violences subies par les victimes d'autre part.

Il apparait que la violence, désormais une gangrène présente, dans les espaces scolaires, est déterminée par des facteurs pluriels et complexes. En effet, il a été mis en exergue 4 types d'ordres de déterminants des violences en milieu scolaire congolais en référence à l'environnement contextuel, socio-culturel, à l'économique et politico-juridique.

Des analyses multivariées basées sur les modèles de régressions (six au total dont un modèle pour chaque type de violence et un pour l'ensemble) montrent que le statut de l'enquêté, la

commune de résidence, le cycle d'enseignement et le sous-secteur du système éducatif jouent un rôle important dans les risques de survenance des violences en milieu scolaire congolais. Ces résultats révélant que spécifiquement pour chaque type de VGMS considéré, des différences dans les facteurs de risques de leur survenance existent. Ainsi, les élèves de sexe féminin les plus sont à risque (20% de plus) ainsi que les résidents de la commune de Kinkala (2,2 fois plus) de violences verbales et psychologiques. Egalement, les risques de violences physiques sont les plus élevés dans la commune de Kinkala (3 fois). S'agissant du risque de survenance des violences économiques, ces risques sont plus élevés pour les enquêtés de 16-18 ans (1,3 fois), du 2e cycle (2,1%) et dans les communes de Pokola (6,9 fois) et de Madingou (7,0 fois). Pour les violences sexuelles, les femmes courent 1,9 fois plus de risque que les hommes d'y être exposées quand les risques sont les importants parmi les élèves de 16-18 ans et du secondaire (1er cycle et 2e cycle inclus) et dans la commune de Pokola (5,3 fois). Enfin, les risques de survenance des violences en ligne sont plus élevés parmi les enquêtés de 16-18 ans (2,2 fois), au secondaire (7,8 fois et 7,3 fois pour le 1er cycle et le 2e cycle respectivement), parmi les femmes (1,3 fois) et dans la commune de Djambala (4,9 fois).

Il ressort que les conséquences psychologiques, physiques, financières, scolaires, sociales et celles en relation avec les tentatives de suicide sont entre autres les six grands groupes de conséquence subies par les survivants de VBG en milieu scolaire. Celles d'ordres psychologiques étant les plus prépondérantes (63,4% soit 938 enquêtés) parmi près du quart de survivant ayant déclaré avoir subie des conséquences à la suite des actes de violence dont il a été victime (24,1%, 1479 enquêtés).

Au niveau des typologies des conséquences des VBG, il ressort qu'indépendamment des caractéristiques des victimes, les actes de violences physiques sont celles ayant causé plus de conséquences aux victimes quel que soit le type d'actes de violences subis (58,9%). De plus, quel que soit le type de violence, les femmes sont plus vulnérables aux actes de violences en milieu scolaire.

CHAPITRE VII. INCIDENCE ET IMPACT DE LA SURVENANCE DES ACTES DE VIOLENCES SUR LE TRAJET SCOLAIRE DES VICTIMES

Il ne serait pas excessif de penser que les violences en milieu scolaire sont une des causes des déperditions scolaires en République du Congo. En effet, la survenance des violences à l'école, dès lors que les victimes sont des écoliers ou des collégiens, implique possiblement ou nécessairement une modification de la trajectoire scolaire initiale des victimes. Au sortir de cette étude conduite dans les 15 communes de plein exercice du Congo, cette hypothèse s'en trouvera-t-elle vérifiée ?

C'est à cette fin que nous nous fixons comme objectif de rendre compte non seulement de l'incidence mais aussi de l'impact différenciés des violences de genre selon le sexe des victimes sur leurs trajectoires scolaires de même que selon le type de violence subi dans les institutions scolaires congolaises. L'incidence sera ici saisie prioritairement par le changement d'école/établissement du fait des actes de violences subies lors du parcours de vie scolaire des victimes.

Cependant, concernant les impacts de la survenance des violences, ils ne seront abordés depuis l'enrôlement des victimes de violences dans le circuit scolaire. Ce choix se justifiant du fait que les nombreuses années passées dans le système éducatif par les victimes, permettent de saisir réellement les impacts des violences subis au cours de la vie scolaire plutôt que sur la seule année d'exposition (12 derniers mois) précédent cette étude.

7.1 Prégnance des violences de genre dans les institutions scolaires et influence sur le trajet scolaire

7.1.1 Incidence des violences subis et changement d'établissements scolaires fréquentés

Plus de trois enquêtés sur cinq (65%) ont eu a changé d'établissement/école au moins une fois depuis leur entrée à l'école. Parmi ces derniers 5,2% (205 individus) ont déclaré avoir procéder à ce changement d'établissement/école du fait des actes de violence perpétrés à leur encontre.

Ces changements d'école/d'établissement scolaire concernant en tout 205 enquêtés semblent s'opérer indépendamment du sexe des répondants puisque concernant 5,8% chez les hommes contre 4,6% pour les femmes. De ce fait, parmi ces répondants ayant effectué un changement d'école/établissement du fait des actes de violences, on compte en tout 104 (51%) personnes de sexe masculin et 101 (49%) personnes de sexe féminin (Tableau 7.1).

Tableau 7.1: Trajectoire scolaire des enquêtés selon le sexe depuis l'entrée en vie scolaire

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fréquentation d'un autre établissement scolaire que celui-ci depuis l'entrée en vie scolaire						
Non	934	34,4	1209	35,5	2143	35,0
Oui	1781	65,6	2193	64,5	3974	65,0
Total	**2715**	**100**	**3402**	**100**	**6117**	**100**
Départ de l'établissement précédent en lien avec un acte de violence depuis l'entrée en vie scolaire						
Non	1677	94,2	2092	95,4	3769	94,8
Oui	104	5,8	101	4,6	205	5,2
Total	**1781**	**100**	**2193**	**100**	**3974**	**100**

7.1.2 Survenance des violences et incidence sur le changement d'établissement scolaire fréquenté par type de violence selon le sexe et le statut de l'enquêté

Indépendamment du sexe et du statut des victimes, les actes de violences physiques ont été les actes le plus rapportées par les enquêtés lors de la vie scolaire comme motif du changement d'établissement. En effet, 9,2% des enquêtés ont déclaré que les actes de violences physiques subis ont entrainé un changement d'établissement scolaire contre respectivement 7,8%, 7,5%, 7,4% et 3,5% pour les actes de violences économiques, sexuelles, verbales/psychologiques et en ligne (Tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Proportion des victimes ayant changé d'établissement/école du fait des actes de violence par type de violence selon sexe et le statut des enquêtés lors de la vie scolaire

Type de violence	Sexe des répondants			Statut des répondants				
	Masculin	Féminin	Total	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes / Personnel administratif femme	Total
Violences verbales et psychologiques	6,7	8,6	7,4	4,3	5,9	8,3	9,8	7,4
Violences physiques	9,6	9,4	9,2	6,7	5,7	5,8	4	8,9
Violences économiques	8	7,6	7,5	6,1	5,1	4,5	4	7,5
Violences sexuelles	6,8	8	7,8	5,6	5,4	5,2	4	7,8
Violences en ligne	3,7	3,6	3,5	3,7	3,4	4,5	4	3,5
Ensemble	**5,8**	**4,7**	**5,2**	**5,8**	**4,7**	**6,3**	**7,8**	**5,2**

Excepté le cas des violences verbales et psychologiques, les victimes de sexe masculin sont ceux ayant déclaré avoir subi plus de changement d'établissement/école du fait des actes de violences quel que soit le type de violence considéré.

Selon le statut des personnes interrogées, on note également des variations de l'incidence des violences. En effet, à l'exception des violences verbales et psychologiques où les enquêtés de sexe féminin (9,8% contre 8,3% chez les enseignants/personnels et 5,9% contre 4,3% chez les élèves) sont les plus sujettes au changement d'établissement/école du fait des actes de violences, s'agissant des autres types de violences se sont plutôt les hommes de ces deux communautés éducatives (élèves et enseignant/personnel non enseignant) qui le sont.

7.2 Typologie de l'impact de l'incidence des violences subies sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire

7.2.1 Ampleur de l'impact de violences subies sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire

Indépendamment du type de violence, un peu plus d'1 enquêté sur 4 (27,2%) a rapporté des impacts dus aux actes subis sur la trajectoire scolaire depuis leur enrôlement dans le circuit éducatif (Tableau 7.6). Toutefois, selon le type de violence, on constate que les actes de violences économiques (31,7%) ont plus impacté ces victimes, comparé aux autres actes de violences. Cette proportion se situe à 29% dans le cadre des violences verbales et psychologiques, 28,1% pour les violences sexuelles contre 22,6% et 22,1 % concernant les violences en ligne et les violences physiques respectivement.

Des impacts déclarés par les victimes de violences sur la trajectoire scolaire depuis leur enrôlement dans le circuit éducatif, celles en liens avec l'absence à certains cours sont les plus prépondérantes (10,1%), particulièrement dans le cas des violences économiques. S'en suivent par ordre de valeur décroissante, les impacts en lien avec :

- l'échec dans une matière ou redoublement d'un niveau (5,7%) ;
- le changement de filière/école (3%) ;
- le retard ou décrochage scolaire (2,7%) ;
- le fait d'éviter les enseignants/personnels administratif (2,4%) ;
- la non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement (2,1%).

On note que les deux derniers impacts relatifs au fait d'éviter les enseignants/personnels et la non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement peuvent s'appréhender comme l'adoption des attitudes de survie.

Egalement, les résultats traduisent la réalité selon laquelle quel que soit le type d'impact considéré, les victimes de violences économiques sont ceux qui y sont les plus exposés.

Une réalité que traduit également ce propos suivant issus des entretiens tenus avec les personnes ressources :

> *« C'est vraiment difficile pour la jeune fille lorsqu'elle est violentée. Je me souviens il y on a même celle qui ont fui l'école. Lorsqu'elles sont violentées, elles ne sont pas accompagnées, souvent c'est des railleries par les autres, et ceux qui devaient protéger : les responsables des établissements, ne le font pas suffisamment et les parents également, n'accompagnent pas ces enfants. Si la violence est verbale, ça peut passer, mais quand elle est physique en ce moment-là ça devient difficile pour la jeune fille de supporter et parfois, elle abandonne l'école parce qu'elle n'est pas accompagnée ni par les parents ni par la communauté scolaire », **Directrice Générale de l'Enseignement de base, Brazzaville.***

Tableau 7.3: Impacts des actes de violences subis sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le type de violence

Type d'impact sur l'itinéraire scolaire	Violences verbales et psychologiques		Violences physiques		Violences économiques		Violences sexuelles		Violences en ligne		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Rien/ aucun effet	911	81,0	1910	77,9	1115	68,3	1274	81,9	425	87,4	2663	72,8
Retard (décrochage scolaire)	39	3,5	52	2,1	61	3,7	47	3,0	16	3,3	98	2,7
Absence à certains cours	95	8,5	244	9,9	163	10,0	114	7,3	13	2,7	368	10,1
Echec dans une matière redoublement d'un niveau	19	1,7	80	3,3	190	11,6	33	2,1	11	2,3	207	5,7
Non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement	7	0,6	34	1,4	64	3,9	14	0,9	5	1,0	78	2,1
Eviter les enseignants/ personnels administratif	28	2,5	60	2,4	4	0,2	19	1,2	7	1,4	89	2,4

Type d'impact sur l'itinéraire scolaire	Violences verbales et psychologiques		Violences physiques		Violences économiques		Violences sexuelles		Violences en ligne		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Changement filière/école	20	1,8	48	2,0	36	2,2	31	2,0	4	0,8	109	3,0
Autre type d'impact	5	0,4	25	1,0	-	-	24	1,5	5	1,0	48	1,3
Total	**1124**	**100**	**2453**	**100**	**1633**	**100**	**1556**	**100**	**486**	**100**	**3660**	**100**

7.2.2 Impact des violences physiques et sexuelles sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire

Les résultats illustratifs de l'impact des actes de violences physiques et sexuelles sur la trajectoire scolaire des victimes selon le sexe de ces dernières au cours de leur vie scolaire sont ici mis en exergue (Tableau 7.4). Il ressort de ceux-ci que les actes de violences physiques et sexuelles influencent la trajectoire scolaire des victimes au cours de leur parcours scolaire.

Tableau 7.4 : Impacts des actes de violences physiques et sexuelles sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le sexe

Type d'impact sur la trajectoire scolaire	Violences physiques (%)			Violences sexuelles (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Rien/ aucun effet	81,4	74,7	77,9	86,1	79,6	81,9
Retard (décrochage scolaire)	1,2	2,9	2,1	2,0	3,6	3,0
Absence à certains cours	9,2	10,7	9,9	9,4	6,2	7,3
Echec dans une matière/ redoublement d'un niveau	2,9	3,6	3,3	0,7	2,9	2,1
Non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement	1,1	1,6	1,4	0,9	0,9	0,9
Eviter les enseignants/ personnels administratif	1,7	3,1	2,4	-	1,9	1,2
Changement de filière/école	1,6	2,2	2,0	0,6	2,8	2,0
Autre type d'impact	0,8	1,2	1,0	0,4	2,2	1,5
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Même globalement faible, les différences d'impact selon le sexe des victimes, selon le type de violence et le type d'impact s'observent. Quel que soit le type de violence et le type de conséquence sur la trajectoire scolaire, excepté les absences aux cours (violences sexuelles), les victimes de sexe féminin souffrent d'avantage des affres des violences de genre en milieu scolaire que leurs homologues de sexe masculin. Aussi, constate-t-on que les actes de violences sexuelles influencent plus les trajectoires scolaires de ces victimes, ceci quel que soit le sexe de ces dernières relativement aux actes de violences physiques.

Selon le type d'impact sur la trajectoire scolaire, les victimes des actes de violences physiques ou sexuelles en milieu scolaire enregistrent essentiellement :

- les absences à certains cours (9,9% parmi les victimes des actes de violences physiques contre 11,9% parmi les victimes des actes de violences sexuelles) ;

- les retards scolaires du fait du décrochage scolaire (2,1% parmi les victimes des actes de violences physiques contre 3% parmi les victimes des actes de violences sexuelles) ;

- Le fait que les victimes sont amenées à éviter les enseignants, les élèves ou le personnel des institutions scolaires (2,4% parmi les victimes des actes de violences physiques contre 1,2% parmi les victimes des actes de violences sexuelles) ;

- Les échecs dans des matières d'enseignement ou de redoublement d'un niveau (3,3% parmi les victimes des actes de violences physiques contre 2,1% parmi les victimes des actes de violences sexuelles).

7.2.3 Impact des violences psychologiques et économiques sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire selon le sexe

Les victimes de sexe féminin sont plus vulnérables aux affres des actes de violences et économiques (36,5% contre 26,3%) et verbales et psychologiques (19,6% contre 18%).

Selon le type d'impact sur la trajectoire scolaire, les victimes des actes de violences psychologiques enregistrent essentiellement les absences à certains cours (8,5%) quand ceux de violences économiques connaissent les plus les échecs dans des matières d'enseignement ou de redoublement d'un niveau (11,6%).

Alors que les hommes sont plus sujets aux absences à certains cours (11,8% contre 6,2%), relativement aux actes de violences psychologiques, la situation inverse est par contre observée concernant les échecs dans des matières d'enseignement ou de redoublement d'un niveau concernant les violences économiques (13,2% contre 9,9%). De même, les femmes sont les plus sujettes aux impacts relatifs à la non fréquentation de certains endroits ainsi qu'au changement de filière/école quel que soit la violence considérée qu'elle soit économique ou psychologique. Des résultats traduisant la situation selon laquelle des différences d'impact selon le sexe des victimes et le type de violence sont observées (Tableau 7.5).

Tableau 7.5 : Impacts des actes de violences psychologiques et économiques sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le sexe

Type d'impact sur la trajectoire scolaire	Violences psychologiques (%)			Violences économiques (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Rien/ aucun effet	82,0	80,4	81,0	73,7	63,5	68,3
Retard académique (décrochage scolaire)	3,6	3,4	3,5	2,1	5,2	3,7
Absence à certains cours	11,8	6,2	8,5	11,2	8,9	10,0
Echec dans une matière redoublement d'un niveau	-	2,8	1,7	9,9	13,2	11,6
Non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement	0,2	0,9	0,6	2,4	5,3	3,9
Eviter les enseignants / personnels	0,9	3,6	2,5	0,3	0,2	0,2
Changement de filière/école	0,9	2,4	1,8	0,5	3,7	2,2
Autre type d'impact	0,7	0,3	0,4	-	-	-
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

7.2.4 Impact des violences en ligne sur le trajet scolaire des victimes depuis leur enrôlement dans le circuit scolaire selon le sexe

Au même titre que les autres types de violences, la majorité (87,4%) des victimes de violences en ligne n'ont pas rapporté d'impact majeur sur leur trajectoire scolaire (Tableau 7.6). Parmi les victimes ayant enregistré des conséquences sur leurs trajectoires scolaires, les retards académiques (3,3%) sont les plus prépondérants. Suivis par ordre de valeur décroissante des absences aux cours (2,7%), des échecs dans une matière ou redoublement d'un niveau (2,3%), l'adoption des comportements visant à éviter les enseignants/personnels (1,4%), à la non fréquentation de certains endroits (1,0%) et enfin du changement de filière / école (0,8%).

Selon le sexe des victimes, il ressort clairement que, quel que soit le type d'impact sur la trajectoire scolaire, les victimes de sexe féminin sont plus vulnérables. Ainsi, la proportion de victimes de sexe féminin ayant connu des retards académiques (décrochage scolaire) après les violences en ligne est quatre fois plus élevée que celle des hommes (4,5% contre 1,1%). De même, il ressort aussi que les impacts se rapportant à l'échec dans une matière/redoublement d'un niveau, à la non fréquentation de certains endroits et à l'adoption des attitudes pour éviter les enseignants/personnels sont presque inexistants parmi les victimes de sexe masculin quand ils se chiffrent chez les femmes à 3,5%, 1,6% et 0,6% respectivement.

Tableau 7.6: Impacts des actes de violences psychologiques et économiques sur la trajectoire scolaire des victimes depuis l'enrôlement dans le circuit éducatif selon le sexe

Type d'impact sur la trajectoire scolaire	Violences en ligne (%)		
	Masculin	Féminin	Total
Rien/ aucun effet	94,9	83,3	87,4
Retard (décrochage scolaire)	1,1	4,5	3,3
Absence à certains cours	2,3	2,9	2,7
Echec dans une matière/redoublement d'un niveau	-	3,5	2,3
Non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement	-	1,6	1,0
Eviter les enseignants / personnels	-	2,3	1,4
Changement de filière/école	1,1	0,6	0,8
Autre type d'impact	0,6	1,3	1,0
Total	**100**	**100**	**100**

Ces statistiques autour de l'impact des actes de violences sur la trajectoire scolaires des victimes ont été également mises en évidence lors des entretiens approfondis menés auprès des différents acteurs. Les encadrés ci-après en sont illustratifs des propos tenus à ce sujet :

« Les filles sont les plus exposées aux violences sexuelles et les conséquences sur la scolarisation de la jeune fille au Congo n'est plus à démontrer. Le regard social, les implications de ce type de violence, amènent la jeune fille congolaise à aller hors des salles de classes mieux encore, à l'abandon des études. Pour les filles qui sont encore à l'école se sont des filles qui n'arrivent pas parfois de finir l'année scolaire par ce qu'il y a des critiques des moqueries auprès des leurs amis et il y a beaucoup d'inconvénient par exemple la transmission des maladies que vous connaissez très bien il y a aussi ce qu'on appelle les grossesses in désirées elle peut tomber enceinte aussi », ***Directeur de collège, Kinkala***

« *Face aux violences psychologiques, les victimes filles souffrent d'un mal être qui se concrétise par la honte, le manque d'estime de soi. Dans certains cas, les filles sollicitent un changement d'établissement car les incidences des violences psychologiques se manifestent également par de mauvaises notes. Et dans la plupart des cas quand l'auteur est l'enseignant, cet élève-là se sent frustré et parfois commence à fuir et à démissionner les cours de ce monsieur* », ***Directeur de collège, Brazzaville***

«E*n cas de violences, les filles qui sont encore à l'école n'arrivent pas parfois à finir l'année scolaire. En cas de viol, la fille le plus souvent n'aime pas en parler, elle a honte si non on va dire x a été violé donc la conséquence est que la fille se renferme et ça peut entrainer même l'abondant scolaire de cet enfant même un enfant de 6-11 ans* ***Responsable FAWE, Brazzaville***

«*C'est vraiment difficile pour la jeune fille lorsqu'elle est violentée. Je me souviens il y on a même celle qui ont fui l'école. Lorsqu'elles sont violentées, elles ne sont pas accompagnées, souvent c'est des railleries par les autres, et ceux qui devaient protéger : les responsables des établissements, ne le font pas suffisamment et les parents également, n'accompagnent pas ces enfants. Si la violence est verbale, ça peut passer, mais quand elle est physique en ce moment-là ça devient difficile pour la jeune fille de supporter et parfois, elle abandonne l'école parce qu'elle n'est pas accompagnée ni par les parents ni par la communauté scolaire* », ***Directrice Générale de l'Enseignement de Base, Brazzaville***

«En cas de violences, et que si tu veux éviter cet établissement, vu qu'à Impfondo, il n'y a pas beaucoup de lycée, il n'y a qu'un lycée général, si tes parents n'ont pas de moyens de te mettre dans un lycée privé, tu vas juste perdre ton année scolaire. Si tu n'as pas des parents ailleurs comment tu vas faire ? Et cela en est fini de l'école pour toi », ***Elève, Lycée, Impfondo***

CONCLUSION DU CHAPITRE VII :

L'incidence saisie prioritairement par le changement d'école/établissement du fait des actes de violences subies lors du parcours de vie scolaire des victimes ainsi que les impacts de la survenance des actes de violences en milieu scolaire au Congo sur la trajectoire scolaire des victimes ont été mis en évidence.

Ainsi, s'agissant de l'incidence des violences sur le parcours scolaire des victimes, elle n'est pas moindre. En effet, 5,2% des victimes soit 205 individus ont déclaré avoir procéder à un changement d'établissement/école du fait des actes de violence perpétrés à leur encontre depuis le début de leur parcours de vie scolaire. Des changements d'école/d'établissement scolaire qui surviennent plus chez les hommes comparés à leurs homologues de sexe féminin (5,8% contre 4,6%). Spécifiquement aux types de violences subies, on retient qu'excepté le cas des violences verbales et psychologiques, les victimes de sexe masculin semblent avoir subi plus de changement d'établissement/école du fait des actes de violences quel que soit le type de violence considéré.

Cependant, concernant les impacts de la survenance des actes de violences en milieu scolaire au Congo sur la trajectoire scolaire des victimes, il ressort que quel que soit le type de violence et le type de conséquence sur la trajectoire scolaire, les victimes de sexe féminin souffrent d'avantage des affres des violences de genre en milieu scolaire que leurs homologues de sexe masculin. Aussi, on note qu'on estime à moins d'1 enquêté sur 3 (27,2%) a rapporté des impacts dus aux actes subis sur la trajectoire scolaire depuis leur enrôlement

dans le circuit éducatif, une situation plus prépondérante particulièrement pour les actes de violences économiques (31,7%).

Aussi, il est apparu que globalement, de ces impacts déclarés par les victimes de violences sur la trajectoire scolaire depuis leur enrôlement dans le circuit éducatif, celles en liens avec l'absence à certains cours sont les plus prépondérantes (10,1%), particulièrement dans le cas des violences économiques. S'en suivent par ordre de valeur décroissante, les impacts en lien avec l'échec dans une matière ou redoublement d'un niveau (5,7%), le changement de filière/école (3%), le retard ou décrochage scolaire (2,7%), le fait d'éviter les enseignants/personnels administratif (2,4%) et la non fréquentation de certains endroits/lieux au sein de l'établissement (2,1%).

Les résultats aboutissent au constat selon lequel quel que soit le type de violence (violences physiques et sexuelles) et le type de conséquence sur la trajectoire scolaire, excepté les absences aux cours (violences sexuelles), les victimes de sexe féminin souffrent d'avantage des affres des violences de genre en milieu scolaire que leurs homologues de sexe masculin.

Les victimes de sexe féminin sont plus vulnérables aux affres des actes de violences économiques (36,5% contre 26,3%) et verbales/psychologiques (19,6% contre 18%). Aussi, alors que les hommes sont plus sujets aux absences à certains cours (11,8% contre 6,2%), relativement aux actes de violences psychologiques, la situation inverse est cependant observée concernant les échecs dans des matières d'enseignement ou de redoublement d'un niveau concernant les violences économiques (13,2% contre 9,9%). De même, les femmes sont les plus sujettes aux impacts relatifs à la non fréquentation de certains endroits ainsi qu'au changement de filière/école quel que soit la violence considérée qu'elle soit économique ou psychologique.

Ces statistiques auxquelles s'ajoutent les éléments de verbatim issus des entretiens de groupe ou individuel menés auprès des différents acteurs du milieu scolaire montrent à suffisance les modifications de la trajectoire scolaire initiale des victimes de violence au Congo. C'est ainsi dire qu'au sortir de cette étude, l'hypothèse de départ consistant à dire que la survenance des violences à l'école implique nécessairement une modification de la trajectoire scolaire initiale des victimes se trouve vérifiée dans le contexte des violences en milieu scolaire congolais.

S'agissant des violences en ligne, quel que soit le type d'impact sur la trajectoire scolaire, les victimes de sexe féminin sont plus vulnérables. Ainsi, la proportion de victimes de sexe féminin ayant connu des retards académiques (décrochage scolaire) après les violences en ligne est quatre fois plus élevée que celle des hommes (4,5% contre 1,1%). De même, il ressort aussi que les impacts se rapportant à l'échec dans une matière/redoublement d'un niveau, à la non fréquentation de certains endroits et à l'adoption des attitudes pour éviter les enseignants/personnels sont presque inexistants parmi les victimes de sexe masculin quand ils se chiffrent chez les femmes à 3,5%, 1,6% et 0,6% respectivement.

Des statistiques traduisant la situation selon laquelle des différences d'impact selon le sexe des victimes et le type de violence sont observées et que ces impacts sont particulièrement plus prépondérants chez les filles.

Ces statistiques auxquelles s'ajoutent les éléments de verbatim issus des entretiens de groupe ou individuel menés auprès des différents acteurs du milieu scolaire montrent à suffisance les modifications de la trajectoire scolaire initiale des victimes de violence au Congo. C'est ainsi dire qu'au sortir de cette étude, l'hypothèse de départ consistant à dire que la survenance des

violences à l'école implique nécessairement une modification de la trajectoire scolaire initiale des victimes se trouve vérifiée dans le contexte des violences en milieu scolaire congolais.

CHAPITRE VIII. CAPACITES DES ACTEURS A AGIR POUR REPONDRE OU ATTENUER LES EFFETS DES VIOLENCES

La capacité des acteurs à agir pour répondre ou à atténuer les effets des types de VGMS sera ici appréhender à travers leur capacité à parler des actes de violences subis à un confident qu'il soit un ami/camarade, un parent ou même un représentant d'institution (police/gendarmerie, association d'aide aux victimes, justice, leader religieux ou administrateur d'école) d'une part. Mais également, cette capacité de répondre ou à atténuer les effets des VGMS sera aussi saisi par la capacité des victimes à demander réparation du préjudice subi par le recours à l'une des institutions ci-dessus référencées d'autre part.

On note que spécifiquement à la communication faite par les victimes, on s'intéressera au fondement des différences de communication de genre sur la violence subie qui pourrait exister entre les victimes. Ce en vue de mettre en exergue les variables les plus significatives à prendre en compte dans les modèles de communication autour des VGMS au Congo.

8.1 Parler de la violence subies ou observée : sémiologie du partage de l'information en milieu scolaire

Dans le cadre de l'enquête, des questions ont été posées sur le partage de l'information concernant les actes de violence subis et considérés comme étant grave par les victimes. Cette perspective d'analyse permet d'apprécier la communication autour de la violence en termes soit de langage de la violence ou de sémiologie de la violence, soit de types d'acteurs qui entrent en réseaux autour de l'information sociale sur le vécu d'un acte de violence. Dès lors, on peut se demander comment les victimes partagent-ils/elles leur vécu de la violence ? Plus spécifiquement, à qui les victimes, femmes et hommes, choisissent-ils de parler de l'expérience de la violence ? Comment les identités de genre interfèrent avec la communication sociale autour de l'expérience de la violence ? Comment expliquer les différences observées ? Quels sont les déterminants des comportements ? Pour quels types d'actes partage-t-on l'information sur l'acte subie ? Quelles modes de communication utilisent les victimes et comment les femmes communiquent-elles sur les violences ? Que dit-on à qui et comment ?

Un des enseignements de l'enquête a été de mettre en évidence l'ampleur du silence et l'occultation des violences par les femmes qui les subissent. L'interrogation des femmes dans un cadre neutre et anonyme a contribué à lever le voile qui masquait les violences sexuelles : un grand nombre de femmes ont parlé pour la première fois au moment de l'enquête des violences sexuelles dont elles ont été victimes. Le secret est d'autant plus fort que la situation se vit dans l'intimité ; *il relève probablement d'un sentiment de culpabilité, voire de honte éprouvée par les victimes, et souligne une certaine carence de l'écoute, tant des institutions que des proches* (Jaspard et al, 2001). Essentiellement vécues dans la vie quotidienne, fondées sur un rapport de force ou de domination, les violences restent la plupart du temps de l'ordre du privé, circonscrites à des affaires personnelles.

Les violences sont souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes. L'analyse proposée ici porte exclusivement sur les actes de violence physique et sexuelle. Il s'agit de comprendre le processus social le mode genré de partage de l'information par les survivants à la suite de ces types de physique ou sexuelle au regard de leur gravité et des conséquences qu'elles peuvent avoir pour les victimes et leur entourage. Si on suppose que ces violences

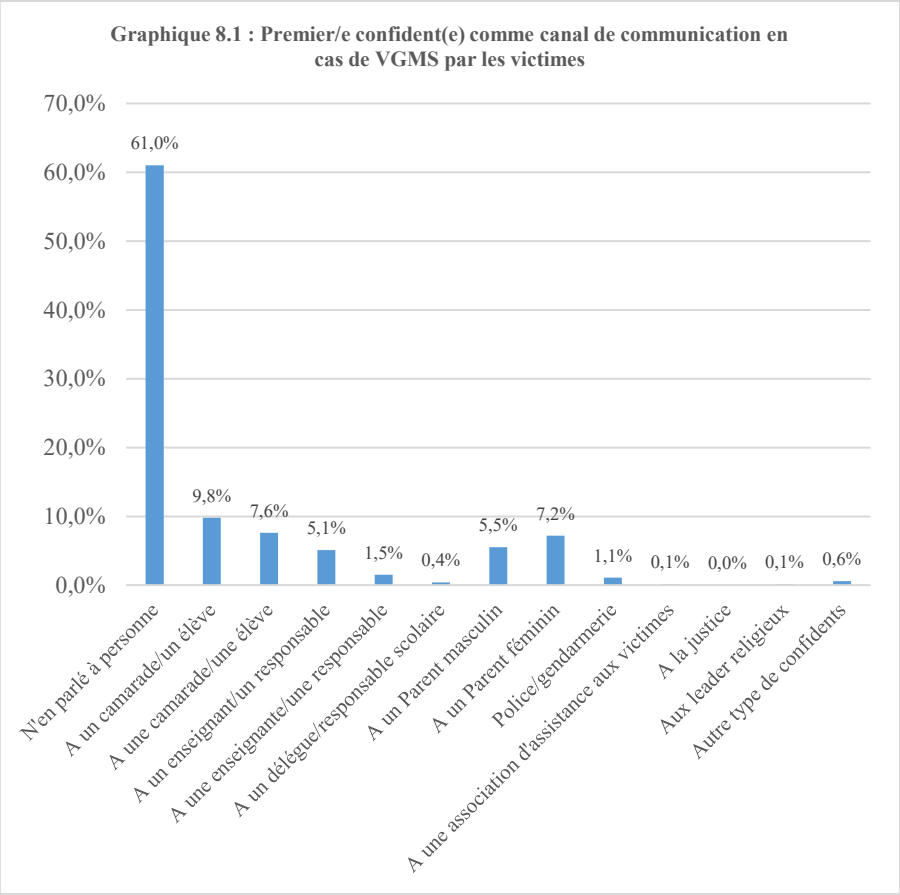
peuvent s'accompagner d'un risque de stigmatisation, il est donc important qu'on s'intéresse au partage de l'information sur la question.

8.1.1 Mode de communication différencié selon le type d'acte de violences et le sexe des survivants

En général, quel que soit le type de VGMS considéré, un existe un silence de la part des victimes autour des violences subis. Ainsi, le constat est fait que plus de la moitié des victimes (61%) n'a parlé à personne des actes de violences subis.

Pour ceux qui ont eu à s'exprimer sur les VGMS subis, trois types de canaux principaux sont utilisés. Ainsi, une proportion non négligeable de victimes (17,4%) privilégie un camarade/élève, d'autres ont eu à aborder le sujet avec leurs parents (12,7%) quand 6,6% ont eu à échanger de ce fait avec la communauté enseignante. Pour ces trois types de canaux, on note que les victimes de VGMS privilégient les confidents de sexe masculin s'agissant du canal en rapport avec les camarades/élèves (9,8% contre 7,6%) et les enseignants (5,1% contre 1,5%) quand cependant les confidents de sexe féminin le sont dans le cas des parents (7,2% contre 5,5%).

Les autres canaux de communication utilisé pour les VGMS relatifs à un personnel scolaire de type responsable/délégué, à un leader religieux, à la police/ gendarmerie ou même à une association d'assistance aux victimes insignifiants voir même quasi-inexistants dans certains cas (Graphique 8.1).



Une analyse spécifique selon le sexe victimes ne communiquant pas autour des VGMS révèle que quel que soit le type de VGMS subi, les victimes de sexe masculin sont ceux qui optent le plus pour le silence (Tableau A.3.5). En effet, le silence est de mise par les victimes de sexe masculin concernant les victimes des actes de violences verbales et psychologiques (69,2% contre 65,3%), ceux des actes de violences physiques (48,9% contre 46,3%), ceux des actes de violences sexuelles (69,1% contre 60,3%), ceux des actes de violences économiques (62,7% contre 56,6%) et enfin dans le cas des actes de violences en ligne (72,4% contre 64,1%).

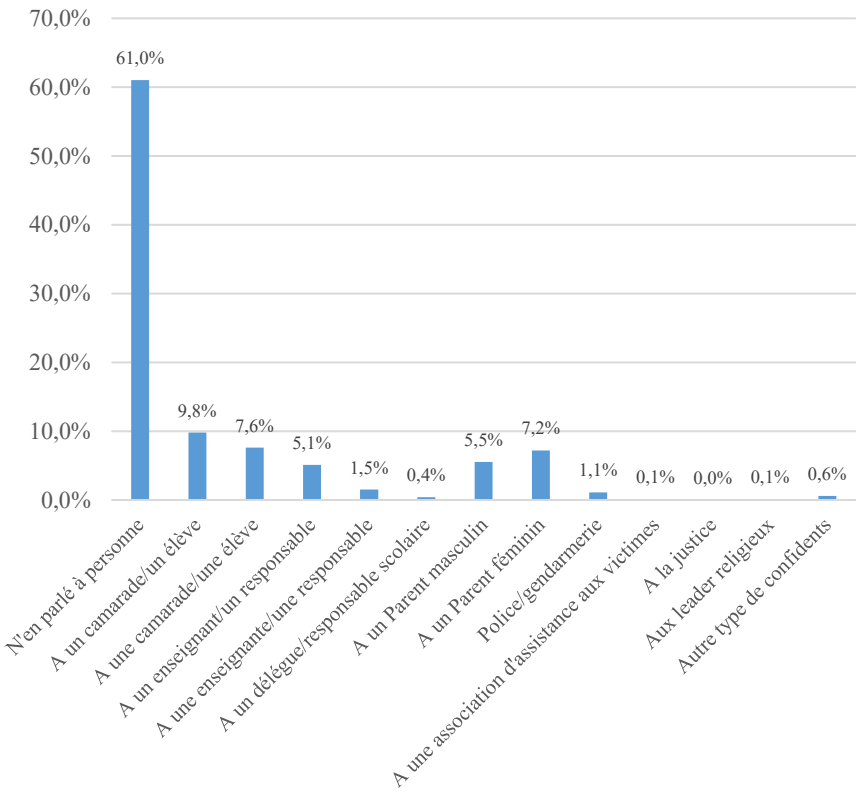
Aussi, on remarque que quel que soit le type de violence, selon les trois types de canaux principaux utilisés que sont la communauté enseignante, celle des élèves et des parents, hormis le canal relatif aux parents, les victimes font recours à des confidents de même sexe qu'eux en général. En effet, les victimes de violence de sexe masculin quel que soit le type de violence font plus recours à un confident de sexe masculin quand leurs homologues de sexe féminin font également plus recours aux confidents de sexe féminin.

8.2 Mode de communication adoptée et typologie des actes de violences subies

8.2.1 Mode de communication genre face aux actes de violences verbales et psychologiques

Globalement, plus de la moitié (67,0%) des victimes des actes de violences verbales et psychologiques n'ont eu aucune communication formelle autour des violences subies, elles n'ont parlé à personne (Graphique 8.2). C'est d'ailleurs le type de VGMS pour lequel les victimes se sont le plus confiés à quelqu'un lorsqu'ils ont eu à subir un acte relatif à ce type de violence.

Graphique 8.2 : Premier/e confident(e) autour des violences verbales et psychologiques par les victimes de violence en milieu scolaire



Le mode de communication varie selon le type d'actes de violence. Les actes de violences verbales et psychologiques ayant le plus fait objet de communication entre les victimes et les personnes tierces sont les regards avec insistance ou un peu moins de la moitié (45,5%) de ces victimes ont eu à en parler avec d'autres personnes de leur environnement (Tableau 8.1). Ils sont suivis des actes relatifs au fait de suivre avec insistance (39%), les mépris/dévalorisations/dénigrements/commérages/tenus de propos mensongers/moqueurs (27,2%), les insultes ou injures (26,8%) et enfin le contrôle des sorties de l'école et des relations à l'école (22,3%). Concernant le choix des personnes pour la communication immédiate autour des actes subis, les victimes se réfèrent essentiellement aux camarades/élèves (15% dont 7,8% pour le sexe masculin contre 7,2% pour le sexe féminin), aux enseignants ou responsables de sexe masculin (6,5%) et aux parents de sexe féminin (5,3%).

Le choix de la personne à qui parler des actes de violences verbales et psychologiques dépend du type d'acte. Tandis que les victimes des actes de regards avec instance communiquent essentiellement avec leurs camarades/élèves (15,3% pour camarades/élèves de sexe masculin contre 13,7% au sexe féminin), les victimes des insultes ou injures communiquent essentiellement avec les enseignants ou responsables de sexe masculin (7,0%) et avec les camarades de sexe masculin. Les parents de sexe féminin (Mère/Sœur/Tante) viennent en troisième position (8,5%) des catégories de personnes à qui s'adressent les victimes des actes de regard avec insistance. Ils sont suivis des parents de sexe masculin (3,8%), les enseignants ou responsables de sexe masculin (2,9%) et des enseignantes ou responsables de sexe féminin (1,1%).

Les victimes des contrôles des sorties de l'école et des relations à l'école en parlent de ces actes principalement avec des enseignantes ou responsables de sexe féminin (10,1%) et dans une certaine mesure avec leurs camarades ou élèves de sexe féminin (3,6%) et enfin à leurs parents de sexe féminin (3,6%). Les victimes de mépris, dévalorisation, dénigrement, commérage ou de propos mensongers/moqueurs communiquent essentiellement en premier lieu avec des enseignants ou responsables de sexe masculin (10,2%) suivis des camarades (8,9% pour les camarades /élèves de sexe féminin et 8,2% pour le sexe féminin).

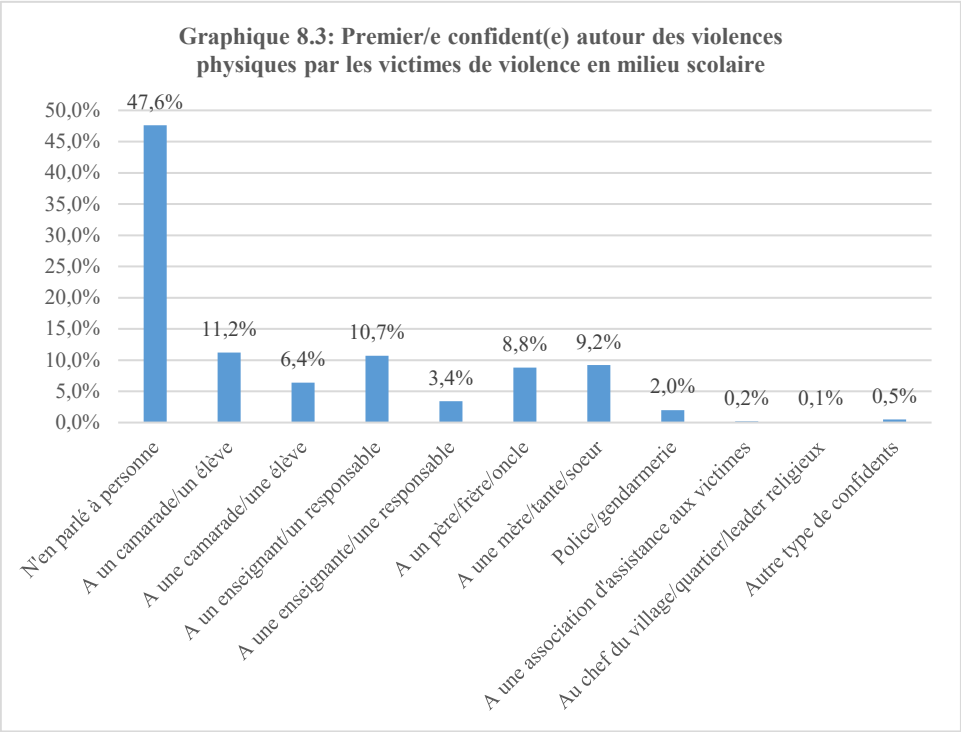
Tableau 8.1 : Premier/e confident(e) autour de l'acte de violences verbales et psychologiques subi

Premier/e confident(e)	Actes de violences verbales et psychologiques					Total
	Insultes ou injures	Suivre avec insistance	Contrôle des sorties de l'école et des relations à l'école	Mépris, dévalorisation, dénigrement, commérage ou tenu de propos mensongers/moqueurs	Regard avec insistance	
N'en a parlé à personne	73,2	61,0	77,7	62,8	54,5	67,0
Un camarade/un élève	6,0	5,4	3,6	8,2	15,3	7,8
Une camarade/une élève	3,7	9,4	10,1	8,9	13,7	7,2
Un enseignant/un responsable	7,0	1,1	2,2	10,2	2,9	6,5
Une enseignante/une responsable	2,8	,8		1,2	1,1	1,9
Père/Frère/Oncle	2,6	9,9	2,9	3,0	3,8	3,5
Mère/Sœur/Tante	4,0	10,5	3,6	4,4	8,5	5,3
Police/Gendarmerie	-	0,3	-	0,3	-	0,1
Leader religieux	-	-	-	0,3	-	0,1
Autre confident	0,6	1,6		0,8	0,3	0,7
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

8.2.2 Mode de communication genre face aux actes de violences physiques

Parmi les actes de violences physiques enregistrées au cours des 12 derniers mois au sein des survivants, un peu moins de la moitié (47,6%) des survivants n'avait parlé à personne des actes subis.

Toutefois, les victimes communiquent plus autour des actes relatifs aux empêchements de rentrer chez soi à la sortie des classes (71,7%), aux menaces ou attaques (66,5%) et aux enfermements dans des bureaux/salles ou empêchement de sortir avec brutalité (66,5%) contrairement aux frappes ou gifles ou elles en parlent moins (44%).



Selon la catégorie de personne à qui les victimes en parlent, les canaux prioritairement utilisés sont les camarades/élèves de sexe masculin (11,2%), les enseignants ou responsables de sexe masculin (10,7%). Toutefois, ces victimes de VGMS en parlent également aux parents (18%). Pour ces trois canaux, le type le plus utilisé reste les parents de sexe féminin (9,2%) comparés aux camarades/élèves de sexe masculin (6,4%) et aux enseignantes /responsables de sexe féminin (3,4%). On notera cependant qu'une proportion somme toute relativement faible a utilisé le canal relatif á la police ou gendarmerie (2,0%) pour ce type de violence subie (Tableau 8.3).

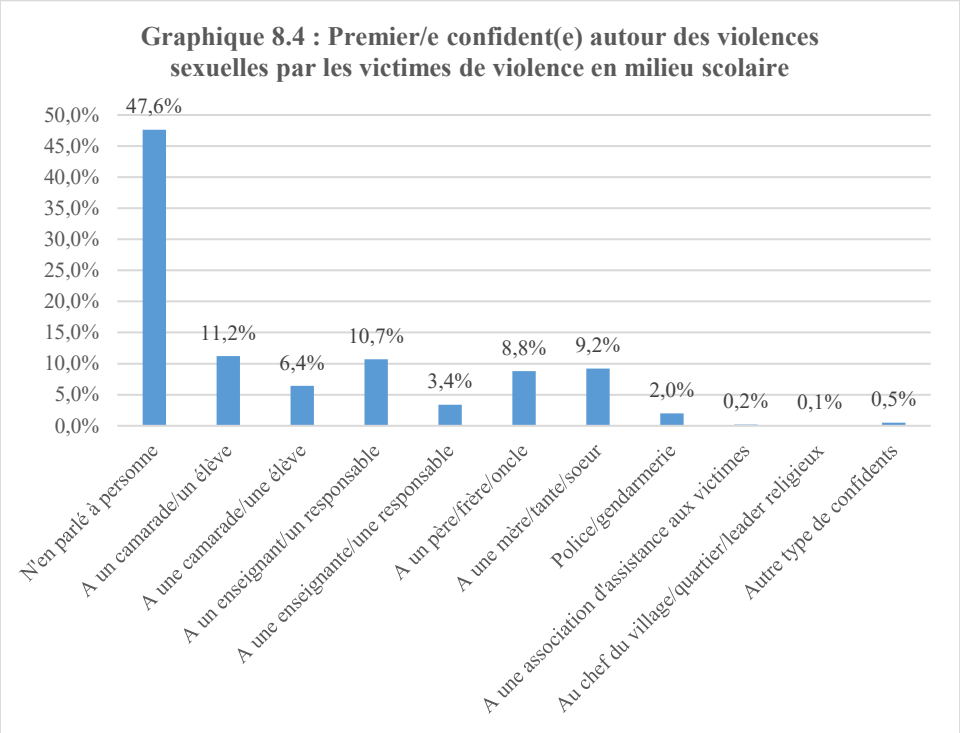
Selon le type d'acte de violence, on note une différence dans le choix des catégories de personnes pour la communication. Les victimes des actes d'enfermement ou d'empêchement de sortir avec brutalité communiquent principalement avec les camarades/élèves de sexe masculin (18,2%), avec leurs parents de sexe féminin (15,9%) tandis que ceux d'empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes quant à elles se réfèrent principalement à leurs camarades/élèves (35% dont 19,1% pour le sexe masculin et 15,9% pour le sexe féminin) et à leurs parents (24,2% dont 12,1% respectivement pour chaque sexe). Les victimes des frappes ou gifles en parlent essentiellement aux enseignants ou responsables de sexe masculin (11%) et aux camarades/élèves de sexe masculin (8,5%) et dans une certaine mesure aux parents (14,6% dont 7,7% pour le sexe féminin et 6,9% pour le sexe masculin). Les victimes des menaces ou attaques quant à elles en parlent principalement en premier aux parents (24%) et aux enseignants ou responsables de sexe masculin (11,2%) et aux camarades/élèves (10%). Les prises avec force des sacs/objets amènent les victimes à communiquer autour des faits essentiellement avec les camarades/élèves (14%) et aux enseignants ou responsables de sexe masculin (11,5%).

Tableau 8.2: Premier/e confident(e) autour des violences physiques subies par les victimes de violence en milieu scolaire

Premier/e confident(e)	Actes de violences physiques					Total
	Frappe, gifles	Menace ou attaque	Prise avec force du sac/ objet	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité	Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes	
N'en a parlé à personne	56,0	33,5	48,1	37,5	29,3	47,6
Un camarade/un élève	8,5	10,0	14,0	18,2	19,1	11,2
Une camarade/une élève	6,3	3,4	5,0	12,5	15,9	6,4
Un enseignant/un responsable	11,0	11,2	11,5	6,8	7,6	10,7
Une enseignante/une responsable	3,4	7,3	1,3		1,9	3,4
Père/Frère/Oncle	6,9	13,6	8,5	4,5	12,1	8,8
Mère/Sœur/Tante	7,7	10,4	9,6	15,9	12,1	9,2
Police/Gendarmerie	0,2	8,0	1,7		1,3	2,0
Une association d'assistance aux victimes	-	-	-	4,5	0,6	0,2
Leader religieux	-	0,5	-	-	-	0,1
Autre confident	-	2,2	0,4	-	-	0,5
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

8.2.3 Mode de communication genre face aux actes de violences sexuelles

Contrairement aux violences physiques (52,4%), les victimes des violences sexuelles communiquent moins (36,4%) autour des actes subis.



Parmi les actes de violences sexuelles enregistrées au cours des 12 derniers mois (Tableau A.3.6), les victimes parlent plus des actes relatifs en premiers lieux aux tentatives de rapports sexuels (46,5%), aux punitions pour refus d'avances sexuelles (41,4%) et aux avances sexuelles non désirées (40%). Les actes dont elles en parlent le moins sont relatifs en premiers lieu à l'imposition d'images pornographiques (19,6%), aux harcèlements sexuels (30,6%) et aux rapports sexuels forcés/viols (32,4%).

Concernant les catégories de personnes avec qui les communications s'effectuent, on note essentiellement les camarades (21,1% dont 10,7% au sexe masculin et 10,4% aux féminin) et dans une certaine proportion les parents (9%) surtout les parents de sexe féminin (6,5%). Elles en parlent aussi avec les enseignants ou responsables (4,2% dont 3,2% pour le sexe masculin). Les victimes communiquent moins avec les délégués ou responsables scolaire (0,4%).

Concernant les tentatives de rapports sexuels autour duquel les victimes communiquent le plus (46,5%), les camarades (33,3%) surtout de sexe masculin (24,2%) puis les parents surtout de sexe féminin (10,1% contre 1,1) sont les cibles privilégiées et prioritaires des communications. Ce type de s relatifs aux tentatives de rapports sexuels, ils n'en parlent pas du tout aux enseignants. Les tendances similaires s'observent parmi les victimes des rapports sexuels forcés/viols mais ces dernières en parlent plus avec les délégués ou responsables scolaires (5,4% contre 2%).

Les victimes des punitions pour refus des avances communiquent en premier lieu avec les camarades (23,7% dont 15,1 pour le sexe masculin), les enseignants ou responsables (1,1%), ensuite avec les parents (5,9%) puis dans une faible proportion (0,5%) avec les délégués ou responsables scolaires. Les victimes des avances non désirées quant à choisissent en priorité les camarades /élèves de sexe féminin (25,7%) et d'autres personnes (14,3%) pour en communiquer autour des faits. De même, les victimes des regards gênants communiquent plus avec les camarades (25,1%) qu'avec les parents (9,1%) et les enseignants (1,7%).

Les victimes des attouchements sexuels en communiquent essentiellement les personnes de sexe féminin dont les camarades/élèves (10,2% contre 6,7%) et les parents (7,6% contre 4,7%) quand les victimes des impositions d'images pornographiques communiquent essentiellement avec les camarades/élèves (12,4% dont 8,7% pour le sexe masculin et 3,7% pour le sexe féminin), aux parents (3,6% dont 1,8% respectivement pour chaque sexe) et dans une certaine mesure aux enseignants (1,4% pour chaque sexe). Enfin, les victimes des outrages à pudeur communiquent en premier avec leurs camarades (20,2% dont 17,7% pour le sexe féminin) puis leurs enseignants (8%) et leurs parents (4,8%) tandis que leurs homologues victimes d'harcèlements sexuels le font en priorité avec leurs parents (16,7% dont 11,1% pour le sexe féminin) puis leurs camarades/élèves de sexe féminin (5,6%) et leurs enseignants ou responsables scolaires de sexe masculin (8,3%).

De ce fait, il est ressorti des entretiens que les perceptions qu'il y a autour de la femme victime d'une agression sexuelle limite leur possibilité de partager l'information sur ces actes, en dépit de toutes les conséquences qu'elles encourent à ce titre.

> « *Un enfant qui a subi une violence de type sexuel ne parle pas et même au sein des familles parce que vous savez généralement quand ça se déroule que ça soit dans un milieu scolaire ou communautaire parfois le responsable est connu mais par rapport à nos normes sociales, il y a toujours le phénomène du silence* », ***Directeur de collège, Kinkala.***

Aussi, nombre de personne interviewée ont eu à mettre en exergue un fait bien récurrent :

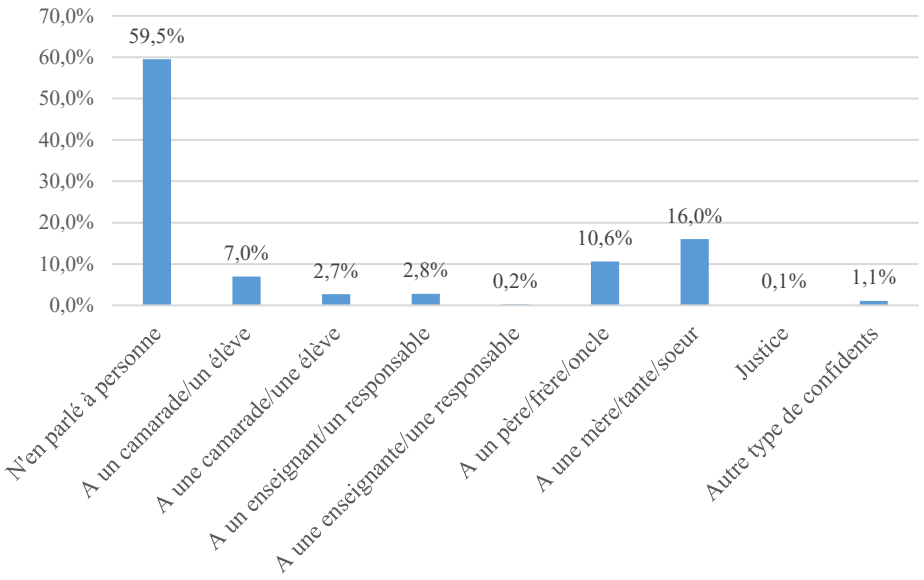
« Une autre dimension importante du problème est celui de la difficile expression des victimes, dans un contexte social où il semble qu'une grande partie des faits de violence ne sont pas divulgués et donc toutes procédures contentieuses n'aboutissent pas à cause de l'impunité ». ***Directeur de collège, Brazzaville***

8.2.4 Mode de communication genre face aux actes de violences économiques

Globalement, moins de la moitié des victimes des violences économiques (40,5%) communique autour des victimes subis avec des tierces personnes.

Spécifiquement, les victimes de VGMS communiquent moins autour du paiement forcé qui leur a été fait pour accéder aux services administratifs relatifs aux établissements des relevés de notes et autres (54,1%) et plus autour du paiement forcé dont ils ont eu à faire pour accès aux services scolaires tels que les salles de cours /TD/laboratoires (63,4%). Les autres actes relatifs à l'imposition de notes en échange d'argent et à la contrainte/forcé d'acheter les notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique connaissent des niveaux de communication à l'aide de canaux d'importance diverse (44,7% et 38,9% respectivement).

Graphique 8.5 : Premier/e confident(e) autour des violences économiques par les victimes de violence en milieu scolaire



Les parents (26,6% dont 16% pour le sexe féminin) et les camarades (9,7%) constituent les cibles prioritaires des victimes pour les premières communications suivis des enseignants (3%) et dans une très faible proportion (0,1%) la justice.

Les victimes d'imposition de notes en échange d'argent communiquent en premier avec les camarades (15,6%), avec les enseignants ou responsables (15,4%) puis avec les parents (7,6%) et dans une certaine mesure, elles s'adressent á la justice (1,1%). Par contre, les victimes relatives à la contrainte/forcer d'acheter des notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique s'adressent principalement aux parents (32% dont 22,6% pour les parents de sexe féminin) et 8,7% aux camarades/élèves. S'agissant des victimes de paiement forcé pour accès aux salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques communiquent en premier avec les parents (24,8%), puis avec les camarades (10% dont 7,6% pour le sexe masculin). Enfin, les victimes auxquels il a été demandé de paiement pour l'établissement des relevés de notes s'adressent aussi en premier

lieu aux parents (33,6% dont 21,6% pour les parents de sexe féminin) et les camarades (6,4%) surtout de sexe masculin (5,6%).

Tableau 8.3: Premier/e confident(e) autour des violences économiques subies par les victimes de violence en milieu scolaire

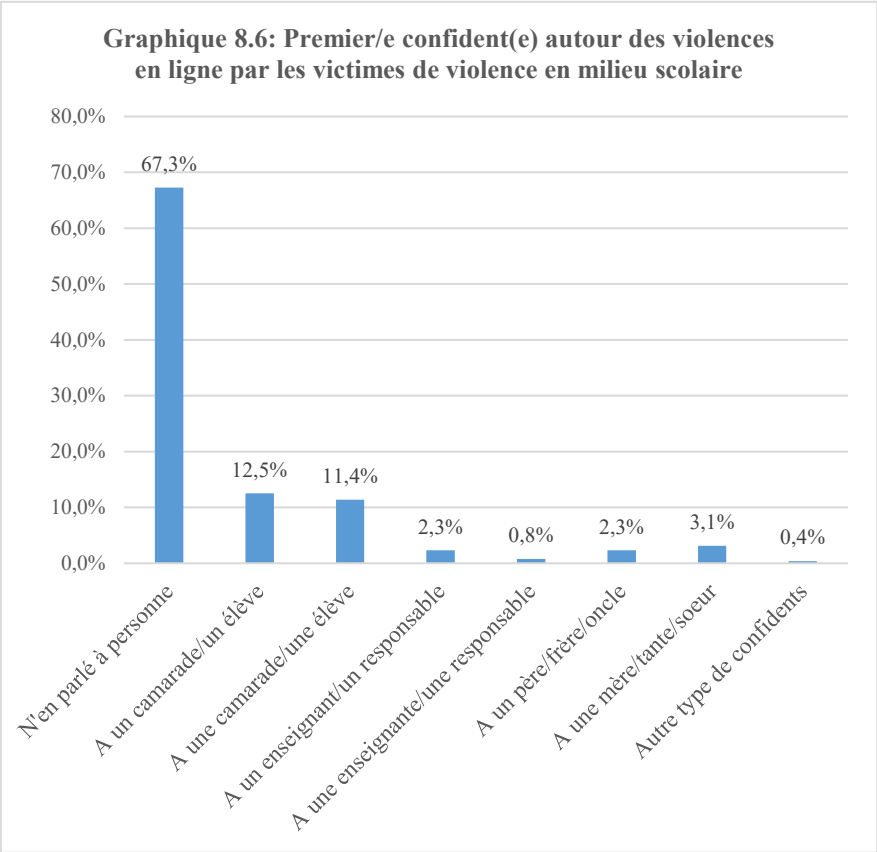
Premier/e confident(e)	Actes de violences économiques				Total
	Imposition de notes en échange d'argent	Contrainte/forcé d'acheter les notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique	Paiement forcé pour accès aux salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques	Paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes	
N'en a parlé à personne	61,1	55,3	63,4	54,1	59,5
Un camarade/un élève	8,6	6,2	7,6	5,6	7,0
Une camarade/une élève	7,0	2,5	2,4	0,9	2,7
Un enseignant/un responsable	11,4	2,7	0,8	4,3	2,8
Une enseignante/une responsable	1,6			0,4	0,2
Père/Frère/Oncle	2,2	9,4	12,5	13,0	10,6
Mère/Sœur/Tante	5,4	22,6	12,3	21,6	16,0
Justice	1,1	-	-	-	0,1
Autre confident	1,6	1,3	1,0	-	1,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

8.2.5 Mode de communication genre face aux actes de violences en ligne

En terme général, environ 1 victime des violences en ligne sur 3 (32,7%) communique autour des actes subis avec les personnes tierces. C'est d'ailleurs le type de VGMS pour lequel les victimes se sont le moins confiés à quelqu'un lorsqu'ils ont eu à subir un acte relatif à ce type de violence.

Les victimes de violence en ligne parlent moins des actes de discrimination (23,5%) qu'ils ont eu à subir comparativement à la diffusion de leurs images privées ou à caractère sexuels sans leur autorisation (30,2%), aux actes d'harcèlements en ligne (30,5%), aux actes de doxxing (37%) et enfin au fait de s'être vu proférer des menaces de violence en ligne (37,7%).

Concernant les personnes cibles des communications autour des actes de violence, les victimes s'adressent en priorité aux camarades (23,9%), puis aux parents (5,4%) et dans une moindre proportion aux enseignants (3,1%).



Les victimes des menaces s'adressent majoritairement aux camarades (24,7%), puis aux parents (9,1%) et dans une moindre proportion aux enseignants ou responsables (2,6%).

Des tendances similaires qui s'observent au sein des victimes s'agissant des autres types d'actes de violences. Ainsi, les victimes des actes de discrimination communiquent en premier et essentiellement aussi avec les camarades (15,5%), puis les parents (5,9%) et les enseignantes/responsables de sexe féminin (2,0%). Les victimes du harcèlement en ligne adoptent essentiellement la communication avec les camarades (26,2%), et dans une certaine mesure avec les parents (2,6%) et les enseignantes ou responsables de sexe féminin (1,7%). Les actes de doxxing amènent ces victimes vers leurs camarades/élèves (16,5%) surtout masculins (14,8%) puis les enseignants (11,1%) et les parents (9,3%) pour les communications autour des actes subis. Enfin, les victimes de diffusion des images privées ou à caractère sexuel se réfèrent aussi en premier aux camarades (20,6%) surtout masculin (14,3%), puis aux enseignantes/responsables de sexe féminin et aux parents dans 3,2% des cas (Tableau 8.4).

Tableau 8.4: Premier/e confident(e) autour des violences en ligne subies par les victimes de violence en milieu scolaire

Premier/e confident(e)	Actes de violences en ligne					Total
	Proférer des menaces de violence	Faire subir des actes de discrimination	Harcèlement en ligne	Faire subir des actes de doxxing,	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation	
N'en a parlé à personne	62,3	76,5	69,5	63,0	69,8	67,3
Un camarade/un élève	13,4	3,9	12,4	14,8	14,3	12,5
Une camarade/une élève	11,3	11,8	13,8	1,9	6,3	11,4
Un enseignant/un responsable	1,3	-	1,7	7,4	6,3	2,3
Une enseignante/une responsable	1,3	2,0	-	3,7	-	0,8
Père/Frère/Oncle	4,8	2,0	0,3	5,6	1,6	2,3
Mère/Sœur/Tante	4,3	3,9	2,3	3,7	1,6	3,1
Autre confident	1,3	-	-	-	-	0,4
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

8.3 Fondements des différences observées sur la communication sociale autour des violences subies

Etant donné ici la nature qualitative et dichotomique[5] de la variable dépendante à l'étude (communication sur la violence), le modèle de régression logistique binaire est le plus approprié dans le cadre de la recherche des fondements des différences de communication de genre sur la violence subie. Il permettra ainsi de contrôler l'effet des variables explicatives sur les différences de communication de genre sur la violence subie. En effet, l'examen des rapports de chance de parler avec quelqu'un de la violence subie, entre survivante et survivant au fur et à mesure qu'on introduit les autres variables dans le modèle, permet de mettre en évidence celles qui sont les plus significatives dans la différence de communication sur la VGMS en milieu scolaire au Congo.

Globalement, les modèles de régression ont permis d'examiner l'influence de certaines caractéristiques sociodémographiques (7 variables au total) des victimes sur les différences dans les modes de communication sociale autour des actes de violences (Tableau 8.5).

Dans l'ensemble, parmi les sept variables examinées, 5 sont à l'origine des différences dans les modes de communication sociale autour des actes de violences. Il s'agit du statut et de l'âge des victimes, du cycle d'enseignement, du milieu de résidence et de la commune de résidence. Ainsi, selon le statut des victimes, les résultats montrent que les élèves de sexe féminin ont 40% plus de chance d'initier des communications autour des actes de violences subis, comparées à leurs homologues de sexe masculin. Comparées aux victimes âgées de 12-15 ans, les chances de communication autour des violences sont aussi relativement élevées (de 50%) parmi leurs ainés de 16-18 ans. Aussi, comparées aux victimes du niveau primaire, les victimes de 1er cycle ont 40% moins de chance de parler des violences subies avec les personnes tierces. Les victimes résident en milieu rural ont 40% moins de chance de parler des violences subies avec les personnes extérieures. Selon les communes de plein exercice, les différences dans les chances de communication autour des violences sont aussi importantes. Comparé à la capitale Brazzaville, les chances de communication sont plus élevées parmi les victimes des communes d'Impfondo (3 fois), de Kinkala (1,9 fois), de Mossendjo (4,6 fois), d'Owando (2,3 fois), de Pokola (1,9 fois), de Sibiti (17,9 fois) et faibles parmi leurs homologues de la commune d'Ewo (40% moins).

Aussi, concernant spécifiquement chaque type de VGMS considéré, les résultats montrent des différences dans les facteurs de risque de communication immédiate autour de ces actes de violences.

Selon le type de violence, les résultats montrent que les chances de communication immédiates autour des violences verbales et psychologiques sont plus élevées parmi les élèves de sexe féminin (1,4 fois), les enseignants/personnels administratifs hommes (2,2 fois) et les victimes des communes de Dolisie (1,6 fois), de Kinkala (1,6 fois), de Pokola (1,8 fois), de Nkayi (2 fois), de Mossendjo (2,6 fois) et de Sibiti (13,4 fois). Par contre, les plus faibles chances de communications immédiates autour des violences verbales et psychologiques s'enregistrent parmi les victimes d'Ewo et de Pointe Noire (0,5 fois).

[5] N'a pas parlé à quelqu'un de la violence subie (0), A parlé à quelqu'un de la violence subie (1).

On note une augmentation continue des chances de communication immédiate autour des violences physiques avec l'âge des victimes. Les victimes de 16-18 ans et 22-64 ans ont respectivement 1,5 fois et 2,8 fois plus de chance de mener des communications sociales autour des actes de violences physiques subies comparés aux victimes de 12-15 ans. Les chances de communication sociale autour des violences physiques sont aussi élevées parmi les victimes de sexe féminin (1,2 fois) et parmi les victimes des communes de Pokola (1,8 fois), de Djambala (1,9 fois), d'Ouesso (2,5 fois), de Kinkala (2,5 fois), d'Ewo (3,3fois), de Owando (5 fois), de Nkayi (6,2 fois) et de Sibiti (6,5 fois). Selon le sous-secteur du système éducatif, les victimes du secteur privé communiquent moins autour des violences physiques que leurs homologues du secteur public.

Les chances de communication immédiate après l'exposition au VGMS autour des violences économiques sont plus grandes au fur et à mesure que les victimes avancent en âges. Elles sont de 1,6 fois et 2,2 fois parmi les victimes de 16-18 ans et 22-64 ans respectivement comparés aux victimes de 12-15 ans. Egalement, elles sont élevées parmi les victimes de sexe féminin (1,5 fois). Aucune commune de résidence ne se distingue particulièrement concernant les chances de communication immédiate adoptées autour des violences économiques.

Quant aux actes de violences sexuelles, les résultats montrent que les élèves de sexe féminin (1,5 fois), les enseignantes/personnels administratifs femmes (8,7 fois) et les victimes des communes de Owando (4,7 fois), de Nkayi (5,2 fois) et de Sibiti (23,9 fois) communiquent plus autour des actes de violences sexuelles subis. Cependant, les victimes de Pointe Noire (2,5 fois) sont celles qui communiquent le moins autour de ce type de VGMS.

Enfin, portant sur les violences en ligne, les victimes du secteur privé ainsi que les élèves de sexe féminin et ceux de la commune de Nkayi sont ceux qui présentent les plus fortes chances de communiquer autour de ce type de VGMS. En effet, les victimes du secteur privé ont 3,6 fois de chance de communiquer autour des violences subies. Les chances des élèves de sexe féminin de le faire est de 1,4 fois quand ceux de la commune de Nkayi sont de 8,6 fois plus de parler immédiatement des actes subis au sein de leur communauté. Cependant, les victimes de Pokola (7,4 fois) sont celles qui communiquent le moins autour de ce type de VGMS.

Tableau 8.5: Tableau récapitulatif des modèles de régressions binaires des risques de communication immédiate des victimes de VGMS lors des 12 derniers mois

Variables	Type de violence					
	Verbales et psychologiques	Physiques	Économiques	Sexuelles	En ligne	Ensemble
Statut des enquêtés						
Elève de sexe Masculin	1,0	-	-	1,0	1,0	1,0
Élève de sexe Féminin	1,4***	-	-	1,5***	1,4*	1,4***
Enseignants/ Personnel administratif homme	2,2***	-	-	0,6	0,1***	0,0
Enseignantes/ Personnel administratif femme	1,9*	-	-	8,7***	2,2	0,0
Groupe d'âge des victimes						
12-15 ans	-	1,0	1,0	-	1,0	1,0
16-18 ans	-	1,5***	1,6***	-	0,5***	1,5***
22-64 ans	-	2,8***	2,2***	-	-	100+
Cycle d'enseignement						
Primaire	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1er Cycle	0,5***	0,8	0,4***	0,4***	0,2*	0,6***
2e Cycle	0,8**	1,2	0,6***	0,6***	0,6	1,1
Sous-secteur du système éducatif						

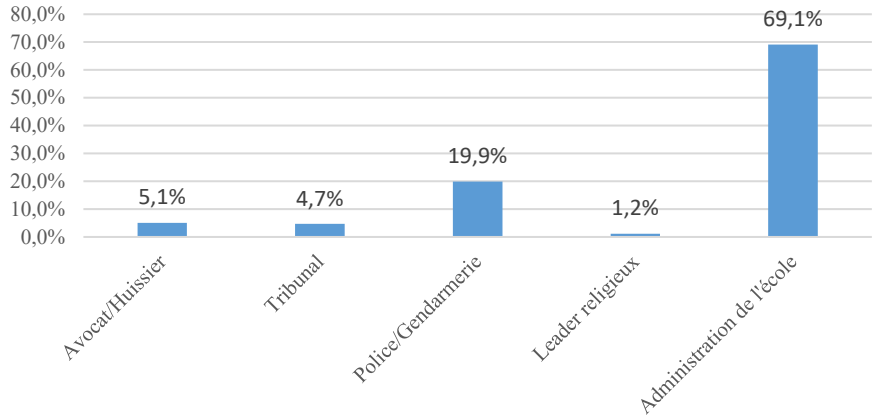
Variables	Type de violence					
	Verbales et psychologiques	Physiques	Économiques	Sexuelles	En ligne	Ensemble
Public	-	1,0	-	1,0	1,0	-
Privé	-	0,6***	-	0,7**	3,6***	-
Milieu de résidence						
Urbain	-	-	-	1,0	-	1,0
Rural	-	-	-	0,4**	-	0,6**
Sexe des victimes						
Masculin	-	1,0	1,0	-	-	-
Féminin	-	1,2**	1,5***	-	-	-
Commune de plein exercice						
Brazzaville	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Djambala	0,9	1,9**	1,1	1,4	3,3	0,8
Dolisie	1,6**	1,5	0,7	0,8	1,7	1,5
Ewo	0,5***	3,3***	0,2***	1,4	4,0	0,4***
Impfondo	0,4**	0,1***	0,1**	1	0,0	3,0***
Kinkala	1,6**	2,5***	0,0***	1,4	0,0	1,9**
Madingou	0,8	2*	0,6	2,6		1,1
Mossendjo	2,6***	100+	0,3	1,7	0,0	4,6***
Nkayi	2,0***	6,2***	1,5	5,2***	8,6*	1,9*
Ouesso	1,4	2,5**	1,6	1,6	2,2	1,4
Owando	2,6***	5,0***	0,4***	4,7***	1,6	2,3***
Oyo	0,7	1,2	0,1***	1,9	2,9	0,8
Pointe noire	0,5**	0,9	0,1***	2,5*	1,1	0,7
Pokola	1,8***	2,8***	0,8	1,9	7,4*	1,9**
Sibiti	13,4***	6,5***	2	23,9***	0,0	17,9***
*Seuil de significativité : *** < 0,001 ; **<0,01 ; *<0,1*						

8.4 Recours des victimes de violences subies en milieu scolaire

8.4.1 Voies de recours aux violences en milieu scolaire

Le type de voie de recours privilégié par les victimes en cas de VGMS illustre que plus de la moitié (69,1%) de ceux-ci s'est référé à l'administration de l'école ou l'établissement en vue du désir d'obtenir réparation des préjudices subis. La police/gendarmerie (19,9%) représente la seconde voie de recours en importance quand les voies de recours relatifs aux tribunaux et aux avocats/huissiers représentent 4,7% et 5,1% respectivement (Graphique 8.7).

Graphique 8.7: Voie de recours par les victimes de violence en milieu scolaire pour réparation du préjudice subi



Quel que soit le type de recours considéré (Tableau A.3.7 en annexe), les femmes se dirigent le plus vers le tribunal (5,8% contre 2,7%), de même que l'administration de

l'école/établissement et vers les leaders religieux (71,8% contre 64,4% et 1,9% contre aucun cas signalé respectivement). Par contre pour ce qui est du recours à la police gendarmerie et à un avocat/huissier, les victimes de sexe masculin sont ceux ayant utilisé le plus ces voies de recours (27,5% contre 15,4% et 5,4% contre 5% respectivement).

Toutefois, quel que soit le type de violence considéré, les victimes de sexe masculin sont ceux qui font le plus recours à l'administration de l'école/établissement ainsi qu'à la police/ gendarmerie. Excepté, le cas des violences verbales et psychologiques, les femmes sont celles qui font le plus recours au tribunal quand exception aussi faites des violences sexuelles, elles demeurent également celles qui font le plus recours à un avocat/ huissier pour obtenir réparation (Tableau A.3.7 en annexe).

Ainsi, de manière spécifique aux violences verbales et psychologiques, les victimes de sexe masculin sont plus orientées vers l'administration de l'école/établissement (61,8% contre 47,8%), la police/gendarmerie (17,6% contre 14,5%), le tribunal (5,9% contre 4,3%) tandis que les femmes sont plus nombreuses (23,2% contre 14,7%) à porter leurs affaires au niveau des avocats/huissiers pour obtenir réparation.

Concernant les violences physiques, les victimes de sexe masculin sont plus orientées vers l'administration de l'école/établissement (61,7% contre 65%) et la police/gendarmerie (31,7% contre 21%) tandis que les femmes sont plus nombreuses (23,2% contre 14,7%) à porter leurs affaires au niveau des avocats/huissiers et des tribunaux pour obtenir réparation (9,6% contre 5% et 3,8% contre 1,7% respectivement).

S'agissant des économiques, les victimes de sexe masculin sont plus orientées vers l'administration de l'école/établissement (71,4% contre 13%) tandis que les femmes sont plus nombreuses (56,5% contre 28,6%) à porter leurs affaires au niveau des avocats/huissiers pour obtenir réparation.

Quant aux violences sexuelles, les victimes de sexe féminin sont plus orientées vers l'administration de l'école/établissement, les leaders et les tribunaux (61,9% ; 2,4% et 1, 2% contre aucun cas signalé respectivement) tandis que les hommes sont plus nombreux (75% contre 26,2%) à porter leurs affaires au niveau des avocats/huissiers pour obtenir réparation.

Enfin, pour ce qui concerne les violences en lignes, les victimes de sexe masculin sont plus orientées vers l'administration de l'école/établissement (75% contre 31,4%), tandis que les femmes sont plus nombreuses à porter leurs affaires au niveau des avocats/huissiers et des tribunaux (45,1% contre 25% et 23,5% contre aucun cas respectivement) pour obtenir réparation.

Plusieurs facteurs déterminent la réaction ou l'absence de réaction des survivants des VBGMS ont été mis en exergue lors des entretiens et focus groupe avec les cibles de l'étude. De ces facteurs, l'on notera ceux les plus prépondérants en lien avec :

- **L'ignorance des services appropriés vers qui recourir parfois en l'absence de mécanisme de signalement au sein des établissements scolaires :** Certains survivants des VBG ne réagissent pas du fait de l'ignorance des services appropriés vers qui ils peuvent recourir. Aussi, nombre d'établissements scolaires congolais ne disposent pas d'un mécanisme de signalement des VBG. Par conséquemment, les survivants ne peuvent pas engager une quelconque action. Ces propos en sont bien illustratifs :

« *Il faudrait qu'elle sache qu'il faut porter plainte, parfois elle ne sait même pas, si elle est au courant, en ce moment-là, elle peut porter plainte mais il faudrait qu'il y ait des gens qui l'accompagnent pour qu'elle le fasse, une jeune fille de 10ans, de 12 ans ne peut pas aller seule au poste de police pour porter plainte* », **Directrice Général de l'Education de Base, Brazzaville**

« *Il faudrait que les structures soient disponibles pour que la personne sache qu'en cas de, je peux m'adressez à telle ou telle structure. Mais si la structure n'existe pas ou elle est loin de vous, voilà, vous êtes dans un petit coin du village vous allez vous plaindre chez qui ?* », *Directeur* **Ecole primaire, Brazzaville**

« *On devrait avoir un personnel comme on peut dire médico-social qui doit jouer un autre rôle. Les psychologues doivent être à l'établissement pour recueillir ces victimes-là, leur donner d'autres enseignements* », **Directeur des Collègues d'Enseignement Général, Brazzaville**

Ce déficit des mécanismes de signalement dans les établissements scolaires congolais est dû dans une certaine mesure à la « *méconnaissance de l'ampleur des conséquences néfastes des VBG sur les victimes* », Directrice des études, Lycée 30 Mars de TIÉTIÉ.

- **Le désintérêt du personnel administratif scolaire en cas de signalement :** La banalisation de certaines formes de certaines formes violences telles que les insultes, les moqueries par le personnel administratif scolaire explique aussi la réticence des survivants à réagir. Aussi, dans le cas des violences sexuelles, les survivants ne font pas recours à la direction de l'école car disent-ils :

« *Même les surveillants eux-mêmes font ça ; du coup cela ne vaut la peine d'aller vers eux pour réclamer quoi que ce soit, car personne ne prendra en considération ce que je vais dire* », **Elève, CEG, Brazzaville**

Cet enseignant reconnait d'ailleurs cela, en évoquant les faits suivants :

« *Nos normes sociales nous empêchent à connaitre même l'information, prenons le cas des adultes mêmes dans un village quand il y a viol quelque part aux champs les gens sont au courant, ça se règle un peu en famille il ne faut pas que les gens sachent, c'est la même chose avec le milieu scolaire. En milieu scolaire ça se gère entre enseignant et ça se passe en silence* », **Enseignant Lycée Technique Commercial, Brazzaville**

Ou encore certains à l'instar de cet élève de Ouesso qui estiment généralement qu'il est inutile de se plaindre car, ça ne changera rien mais au contraire, la haine ira crescendo à l'endroit de la victime. Car selon ses dires :

« *Eux tous (parlant des enseignants) là sont pareils, il n'y a personne vers qui tu peux pour expliquer cela. Toi tu vas aller dire ça chez son ami enseignant comme ça, et si lui-même il te draguait, il va te dire quoi, il n'a rien à faire, ils vont juste te faire échouer* », **Elève, Lycée, Ouesso**

- **La peur des représailles :** Les survivants préfèrent dans certains cas, rester dans le mutisme par peur des représailles. Notamment quand l'auteur est un membre du personnel administratif de l'école, ils craignent que ce dernier lui inflige une sanction.

> « *C'est aussi la peur des enseignants, parfois aussi il peut s'imaginer qu'en allant dire au proviseur, l'homme-là, va me faire du mal, va me coincer comme on dit vulgairement ici* », **Elève, CEG, Ouesso**

> « *Il y a toujours le phénomène du silence* car, je *pense que c'est parce qu'elles (les élèves de sexe féminin) pensent qu'après avoir dénoncé un professeur ou un directeur, elles auront des (00) ou encore elles seront exclues de l'établissement* », **Responsable d'établissement scolaire, Sibiti**

Dans d'autres cas, les survivants estiment qu'aller se plaindre soit à la police ou à la direction de l'école ne fera qu'accroître leurs ennuis car les auteurs de cette violence peuvent leur tendre une embuscade sur le chemin de l'école ou à la cité, question de se venger.

- **La Faible confiance aux institutions judiciaires :** Le manque de confiance aux institutions judiciaires qui sont de plus en plus perçues comme corrompues, pousse les survivants à se résigner.

> « *C'est aussi la peur des enseignants, parfois aussi il peut s'imaginer qu'en allant dire au proviseur, l'homme-là, va me faire du mal, va me coincer comme on dit vulgairement ici* », **Elève, CEG, Impfondo**

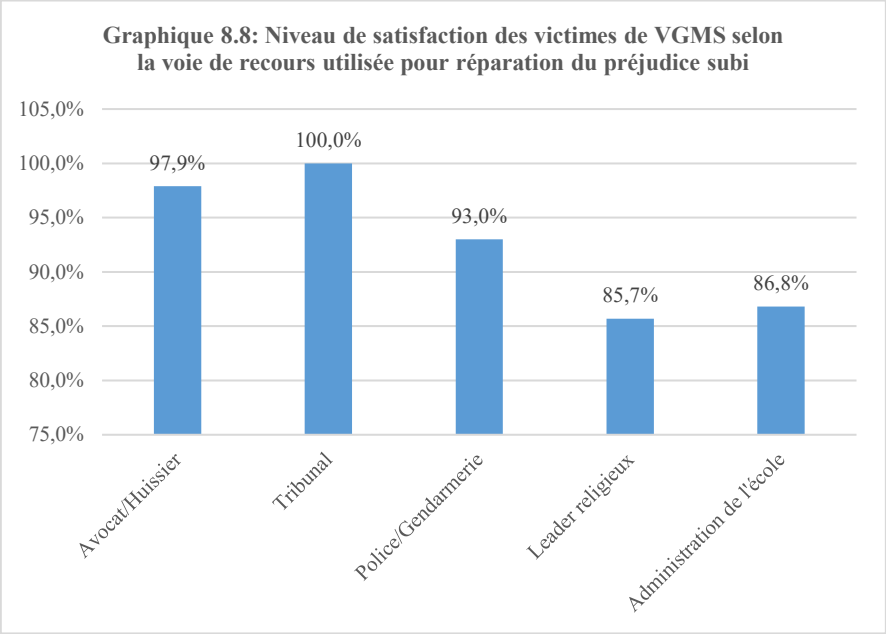
- **Les tabous socio-culturels :** Les tabous socio-culturels liés spécifiquement aux violences sexuelles qui dissuadent d'engager un quelconque recours :

> « *C'est une question qui est liée à notre culture, les parents quand ils sont informés mettent un tabou autour, faut pas qu'on en parle parce que ça risque de couvrir leurs filles de honte et on suppose qu'elle risquera même d'avoir des difficultés pour se marier parce qu'on aura appris qu'elle avait été violée* », **Responsable, FAWE**

8.4.2 Niveau de satisfaction aux recours aux violences en milieu scolaire

Les niveaux de satisfaction des différents recours aux VGMS entrepris par les victimes montrent que les recours initiés suite aux actes de violences subis se sont soldés par des niveaux élevés de proportions de satisfaction des victimes quel que soit l'institution d'arbitrage choisie (Graphique 8.8). En effet, dans l'ensemble, on note que le niveau de satisfaction est de 92,7% pour les recours initiés par les victimes de VGMS. Le plus faible niveau de satisfaction étant relatif aux recours initiés auprès des leaders religieux (85,7%).

On constate que quel que soit le type de recours considéré (Tableau A.3.8), le niveau de satisfaction des victimes est la plus faible en ce qui concerne les violences économiques (87,5%) suivi des violences verbales et psychologiques (88,8%).



Le niveau de satisfaction en fonction du type recours entrepris laisse remarquer que spécifiquement aux avocats/huissiers, à la police/gendarmerie ainsi qu'à l'administration d'école/établissement, ils ont les plus faibles niveaux de satisfaction spécifiquement en relation avec les violences physiques. En effet, par rapport aux affaires des actes de violences physiques qu'ils ont connues, les avocats et huissiers n'ont pas pu donner entière satisfaction qu'à 87,5% de victimes quand ces proportions se situent à 82,6% et 83,9% pour la police/gendarmerie et les administrations d'école/établissement.

Spécifiquement aux leaders religieux, ils n'ont pas pu donner entière satisfaction a leurs requérants, puisque concernant les femmes victimes des actes de violences verbales et psychologiques qui se sont référées à eux, seules 57% étaient satisfaites du recours fait auprès d'eux (Tableau A.3.8 en annexe).

CONCLUSION DU CHAPITRE VIII

La capacité des acteurs à agir pour répondre ou à atténuer les effets des types de VGMS appréhendé à travers la capacité des victimes à parler des actes de violences subis à un confident qu'il soit un ami/camarade, un parent ou même un représentant d'institution (police/gendarmerie, association d'aide aux victimes, justice, leader religieux ou administrateur d'école) révèle qu'indépendamment du type de violence, les victimes surtout de sexe masculin, restent en général muettes aux violences subies.

Selon le type de violence, seulement 22,7% des victimes des violences en ligne, 33% des victimes des violences verbales et psychologiques, 36,4% des victimes des violences sexuelles, 40,5% des victimes des violences économiques et 52,4% des victimes des violences physiques ont eu une communication formelle autours des actes subis. De ce fait, on note que globalement, le constat est fait que plus de la moitié des victimes (61%) n'a parlé à personne des actes de violences subis. Ce silence de mise parmi les victimes de sexe masculin concernant l'ensemble des VGMS : actes de violences verbales et psychologiques (69,2% contre 65,3%) ; actes de violences physiques (48,9% contre 46,3%) ; actes de violences sexuelles (69,1% contre 60,3%) ; actes de violences économiques (62,7% contre 56,6%) et enfin actes de violences en ligne (72,4% contre 64,1%). Aussi, on remarque que quel que soit le type de violence, selon les trois types de canaux principaux utilisés que sont la communauté

enseignante, celle des élèves et des parents, hormis le canal relatif aux parents, les victimes font recours à des confidents de même sexe qu'eux en priorité.

Plusieurs facteurs déterminants la réaction ou l'absence de réaction des survivants des VBGMS en milieu scolaire ont été mis en exergue lors des entretiens et focus groupe avec les cibles de l'étude. Ceux-ci étant relatif à l'ignorance des services appropriés vers qui recourir couplé parfois à l'absence de mécanisme de signalement au sein des établissements scolaires, au désintérêt du personnel administratif scolaire en cas de signalement des violences, à la peur des représailles ainsi qu'à la Faible confiance aux institutions judiciaires et aux tabous socio-culturels.

Au niveau des fondements des différences dans les modes de communication autour des violences, les chances de communication immédiates autour des VGMS par les victimes sont essentiellement influencées par 5 types de variables : le statut et de l'âge des victimes, le cycle d'enseignement fréquenté, le milieu et la commune de résidence. Ainsi, spécifiquement pour chaque type de VGMS considéré, les facteurs de risque de communication immédiate autour des violences subies par les victimes sont mis en exergue ainsi qu'il suit :

- *les chances de communication immédiates autour des violences verbales et psychologiques sont plus élevées parmi les élèves de sexe féminin (1,4 fois), les enseignants/personnels administratifs hommes (2,2 fois) et les victimes des communes de Sibiti (13,4 fois). Les plus faibles chances de communications immédiates autour des violences verbales et psychologiques s'enregistrent parmi les victimes d'Ewo et de Pointe Noire (0,5 fois) ;*
- *les chances de communication immédiates autour des violences physiques sont les plus faibles à Pokola (1,8 fois) quand elles sont les plus élevées chez les victimes de sexe féminin (1,2 fois) et augmentent avec l'âge (1,5 pour les 16-18 ans et 2,8 pour les 25-64 ans) ;*
- *Les chances de communication immédiate après l'exposition au VGMS autour des violences économiques augmentent avec l'âge (de 1,6 fois et 2,2 fois parmi les victimes de 16-18 ans et 22-64 ans respectivement) et sont plus élevées chez les victimes de sexe féminin (1,5 fois) ;*
- *les élèves de sexe féminin (1,5 fois), les enseignantes/personnels administratifs femmes (8,7 fois) et les victimes de la commune Sibiti (23,9 fois) communiquent le plus autour des actes de violences sexuelles subis quand par contre, ceux de Pointe Noire (2,5 fois) sont celles qui communiquent le moins autour de ce type de VGMS ;*
- *les victimes du secteur privé (3,6 fois), les élèves de sexe féminin (1,4 fois) et ceux de la commune de Nkayi (8,6 fois) sont ceux qui présentent les plus fortes chances de communiquer autour des violences en ligne par opposition aux victimes de Pokola.*

Mais également, cette capacité de répondre ou à atténuer les effets des VGMS a été analysée par la capacité des victimes à demander réparation du préjudice subi par le recours à une institution d'autre part. A cette fin, on constate que les victimes privilégient en majorité l'administration de l'école ou de l'établissement (69,1%) en vue du désir d'obtenir réparation des préjudices subis suivie de la police/gendarmerie (19,9%) quand les voies de recours relatifs aux tribunaux et aux avocats/huissiers représentent 4,7% et 5,1% respectivement. Concernant l'issue des recours initiés, on constate que les plaignants sont en majorité (92,7%) satisfaits et le niveau de satisfaction des victimes est la plus faible en ce qui concerne les violences économiques (87,5%) suivi des violences verbales et psychologiques (88,8%).

CHAPITRE IX. REAGIR A LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

La dimension sociologique de la violence subie réside dans les possibilités de réaction auxquelles les personnes victimes peuvent avoir recours. Elle revêt le caractère d'une action sociale parce que lorsqu'elle est subie, elle peut susciter chez la victime diverses formes de réactions.

La réaction face aux violences permet de mesurer le niveau d'indignation des victimes face aux déviances, d'une part, et d'appréhender l'aptitude de ces dernières à demander justice et dans la mesure du possible, réparation des préjudices subis.

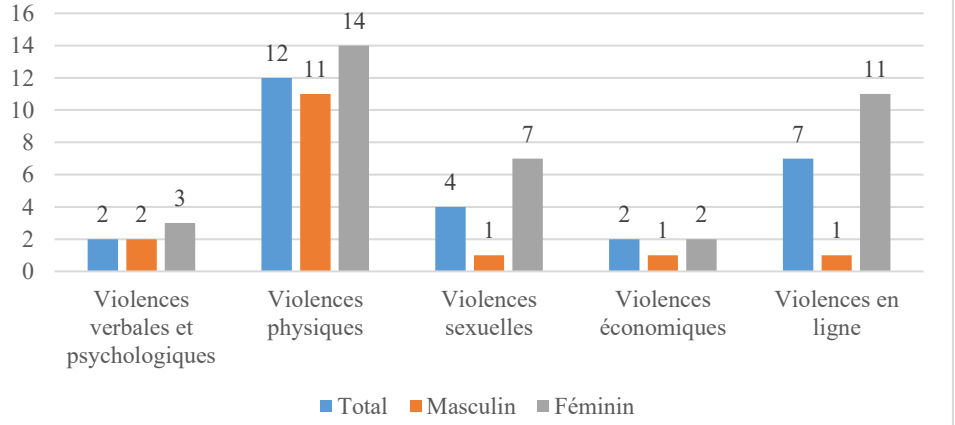
Ainsi, s'intéresse-t-on de savoir dans les développements ci-après faits les éléments de réponses aux questions suivantes : Quelles sont les réactions et attitudes adoptées par les victimes ? Comment comprendre les différences/expériences masculines et féminines en termes de réaction face à la violence subie ? Quels types de réactions pour quels types d'actes ? Réagit-on face aux violences verbales de la même façon que face à une violence sexuelle ou physique ? Quels sont les fondements socioculturels des différences observées ?

9.1 Réagir ou ne pas réagir face à la violence

Globalement, il s'est observé trois types attitudes et réactions principales chez les victimes face aux violences subies. Certaines font preuve de passivité (ne rien faire du tout), d'autres de résignation (évanouissement, arrêt temporaire des cours) face à leurs « bourreaux » ou « agresseurs » quand quelques-uns adoptent des attitudes modérées qui consistent à discuter ou à appeler des tiers au secours.

Ainsi, il a été constaté que l'attitude de passivité (ne rien faire du tout) est adoptée par bons nombres de victimes quel que soit le type de violences considéré. En effet, globalement la majorité (près de 9 victimes sur 10) des victimes opte pour la non réaction aux différents actes de violences subis quel que soit le type de violence auxquels ils font face. C'est dire le grand silence qui règne en termes de réaction apportées par les victimes lorsqu'ils avaient été sujets des différents actes de violences dont ils ont avoué avoir subi.

Graphique 9.1: Proportion des victimes ayant opté pour la réaction aux violences (plaintes/recours) selon le type de violence et le sexe des victimes



Les deux autres types d'attitudes et de réactions relatives soit à la résignation ou soit à l'adoption d'attitudes modérées consistant à discuter ou à appeler des tiers au secours face à leurs « bourreaux » ou « agresseurs » sont très marginales car ne sont estimées qu'à moins d'un cas sur 10 (Graphique 9.1). En effet, on observe de faibles proportions de victimes d'actes de violences ayant déclaré avoir réagi conformément aux deux types d'attitude ci-dessus décrite suite aux actes de violences exercés à leur encontre. Les proportions les plus élevées se situant à 12,1% et 7,3% pour les violences physiques et les violences en ligne quand elles sont de l'ordre de 4,3% pour les violences sexuelles, de 2,3% concernant les violences verbales et psychologiques et enfin de 1,6% s'agissant des violences économiques.

S'intéressant à la réaction faite par les victimes de violences selon le sexe, on s'aperçoit que les femmes sont les plus nombreuses à réagir face aux différents actes de VBG subi, ceci, quel que soit le type de violence. Les deux autres types d'attitudes et de réactions relatives soit à la résignation ou soit à l'adoption d'attitudes modérées consistant à discuter ou à appeler des tiers au secours face à leurs « bourreaux » ou « agresseurs » sont très marginales car ne sont estimées qu'à moins d'un cas sur 10 (Graphique 9.1). En effet, on observe de faibles proportions de victimes d'actes de violences ayant déclaré avoir réagi conformément aux deux types d'attitude ci-dessus décrite suite aux actes de violences exercés à leur encontre. Les proportions les plus élevées se situant à 12,1% et 7,3% pour les violences physiques et les violences en ligne quand elles sont de l'ordre de 4,3% pour les violences sexuelles, de 2,3% concernant les violences verbales et psychologiques et enfin de 1,6% s'agissant des violences économiques.
Les plus grandes inégalités entre sexes à réagir face aux violences s'observent essentiellement face aux actes de violences en ligne (11,1% des victimes femmes contre 1,3% des victimes hommes) et de violences sexuelles (6,6% des victimes femmes contre 0,5% des victimes hommes). Evidemment, les actes de violences physiques (13,5%) et de violences en ligne (11,1%) étant les types de violences qui amènent le plus les victimes de sexe féminin à demander justice/réparation à travers des plaintes aux près d'une tierce personne/institution.

Tableau 9.1: Proportion des victimes ayant réagi aux violences selon le type de violence et le sexe des victimes

Type de violence	Sexe des enquêtés		
	Masculin	Féminin	Total
Violence verbales et psychologiques	1,7	2,7	2,3
Violences physiques	10,6	13,5	12,1
Violences économiques	0,8	2,3	1,6
Violences sexuelles	0,5	6,6	4,3
Violences en ligne	1,3	11,1	7,3

9.2 Typologie des réactions adoptées par les victimes de violences et fondements des différences ou expériences observées

Hormis les violences économiques, la principale réaction adoptée par les victimes lors des actes de violences perpétrés à leur encontre est de tenter de discuter ou d'essayer de dissuader l'auteur des actes (Tableau A.3. 9 en annexe). En effet, la tentative de discuter ou d'essayer de dissuader l'auteur des actes a été employée pour 60% des victimes de violence en ligne, 47,5% pour ceux de violences verbales et psychologiques, 45,6% pour ceux de violences sexuelles et 32,2% pour ceux de violences physiques. Par contre, plus d'une victime sur deux (53,3%) de violences économiques a pour première réaction principale de se résigner face à cette violence commise à leur encontre puisque décidant de ne rien faire/poser comme acte.

On note que les autres types de réaction adoptés par les victimes quel que soit le type de violences subis sont plus prépondérantes dans le cas des violences physiques. Celles-ci se situent à :

- 19,1% des victimes ayant décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement ;
- 7,6% des victimes ayant tenté de fuir ou de s'échapper ;
- 7,3% des victimes s'étant abattu(e) et est tombée évanouie/s'étant effondré(e) en larmes ;
- 5,8% des victimes ayant tenté de frapper l'auteur ;
- 1,9% des victimes ayant crié et appelé au secours ;
- 0,9% des victimes ayant arrêté (temporairement) les classes ou les cours.

Egalement, on constate qu'il existe une réaction différentielle des victimes selon qu'ils soient un homme ou une femme face à l'adoption d'un quelconque comportement lors des violences subies (Tableau A.3. 9 en annexe). En effet, alors qu'on constate que les victimes de sexe féminin adoptent mieux un comportement réactif en cas de violences comparées à leurs homologues de sexe masculin, ceci quel que soit le type de violence. Par exemple, cette réaction a été adoptée par la moitié des victimes de sexe féminin (contre 44,3% chez les victimes hommes) des actes de violences verbales et psychologiques. Quand par contre les victimes de sexe masculin optent pour beaucoup pour la décision de ne rien faire face aux violences subies comparés à leurs homologues de sexe féminin, ceci quel que soit le type de violence. Par exemple, parmi les victimes des actes de violences sexuelles, près de la moitié (49,1%) des hommes contre 27% des femmes ont décidé de ne rien faire ou n'ont rien fait immédiatement après la survenue des actes.

9.3 Fondements des différentes réactions/expériences observées

La réalité sociale est très difficile à cerner en mettant uniquement en relation deux variables car celle-ci n'est pas dissociée des autres éléments pouvant influés sur sa réalisation. Ainsi, pour décrire les fondements des expériences observées en matière de violence basée sur le genre en milieu scolaire congolais, on va recourir à des méthodes d'analyse mettant en jeu plusieurs variables, afin de minimiser les relations fallacieuses et ne maintenir que les relations réelles en présence d'autres variables. De ce point de vue, recours est fait à l'analyse explicative multivariée prenant ainsi en compte plusieurs variables indépendantes susceptibles d'influencer la variable dépendante (réaction immédiate).

Étant donné ici la nature qualitative et dichotomique[6] de la variable dépendante à l'étude, à savoir la réaction immédiate face à la violence, le modèle de régression logistique binaire est le plus approprié dans le cadre de la recherche des fondements des différences de réaction immédiate de genre face à la violence. Il permettra ainsi de contrôler l'effet des variables explicatives sur des fondements des différences de réaction. En effet, l'examen des rapports

[6] Une variable est dite dichotomique lorsqu'elle a deux modalités ici : N'a pas réagi immédiatement (0), A réagi immédiatement (1).

de chance d'avoir une réaction immédiate face à la violence entre les hommes et femmes victimes au fur et à mesure qu'on introduit les autres variables dans le modèle permet de mettre en évidence celles qui sont les plus significatives dans la différence de réaction immédiate face à la VBG en milieu scolaire congolais.

Tableau 9.2: Tableau récapitulatif des modèles de régressions binaires des chances de réaction immédiates des victimes de VGMS lors des 12 derniers mois

Variables	Type de violence					
	Verbales et psychologiques	Physiques	Économiques	Sexuelles	En ligne	Ensemble
Statut des enquêtés						
Elève de sexe Masculin	-	-	-	-	1,0	-
Élève de sexe Féminin	-	-	-	-	1,4*	-
Enseignants/ Personnel administratif homme	-	-	-	-	0,2***	-
Enseignantes/ Personnel administratif femme	-	-	-	-	3,2	-
Groupe d'âge des victimes						
12-15 ans	-	1,0	1,0	-	-	1,0
16-18 ans	-	1,7***	1,5***	-	-	1,2**
19-64 ans	-	25,1***	3,8***	-	-	2,1***
Cycle d'enseignement						
Primaire	1,0	1,0	1,0	-	-	1,0
1er Cycle	1,4***	1,4**	0,8	-	-	1,5***
2e Cycle	1,4***	0,8	0,6**	-	-	1,1
Sous-secteur du système éducatif						
Public	1,0	1,0	1,0		1,0	1,0
Privé	2,0***	1,5**	5,6***		2,6**	3,3***
Milieu de résidence						
Urbain	-	-	-	-	1,0	1,0
Rural	-	-	-	-	0,2**	0,6**
Sexe des victimes						
Masculin	1,0	-	-	1,0	-	1,0
Féminin	1,3***	-	-	2,4***	-	1,2***
Commune de plein exercice						
Brazzaville	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Djambala	0,5***	0,6	1,1	0,5*	0,1**	0,6***
Dolisie	0,5***	0,5	0,8	0,3**	0,0***	0,5***
Ewo	0,6**	4,1***	0,4**	1,2	1,1	0,6**
Impfondo	100+	12,8**	100+	4,2**	100+	17,5***
Kinkala	0,5**	1,7	0,2***	0,2***	100+	0,4***
Madingou	0,3***	0,3***	1,6	3,3		0,5***
Mossendjo	0,3***	1	0,1*	0,2***	100+	0,3***
Nkayi	0,4***	0,8	0,8	0,6	0,1**	0,4***
Ouesso	0,4***	0,7	0,6	0,8	0,0***	0,4***
Owando	0,6*	2,6*	0,3***	0,9	0,1	1,1
Oyo	0,3***	1,0	0,2***	0,5	0,4	0,4***
Pointe noire	0,4***	1,0	0,1***	0,6	0,4	0,5***
Pokola	0,2***	0,7	0,2***	0,4**	0,1**	0,2***
Sibiti	100+	100+	100+	100+	100+	100+
Seuil de significativité : *** < 0,001 ; **<0,01 ; *<0,1						

CONCLUSION DU CHAPITRE IX

Ce chapitre s'est recentré spécifiquement sur les attitudes, ripostes ou réactions construites notamment par les victimes face aux violences scolaires subies. Les données permettent de retenir que ces acteurs, bien que pouvant être qualifiés d'emblée « d'acteurs faibles » ou « affaiblis » (Payet et Laforgue, 2008) compte tenu de leur marge de manœuvre très souvent limitée face à leurs « bourreaux » (élèves, enseignants, personnels administratifs…), ne sont pas totalement passifs. Ils construisent des réactions et attitudes plurielles qui diffèrent non pas seulement avec le type de violence subie mais aussi selon qu'ils sont de genre masculin ou féminin.

Globalement, il s'est observé trois types attitudes et réactions principales chez les enquêtés face aux violences subies. Alors que certains font preuve de passivité (ne rien faire du tout) et de résignation (évanouissement, arrêt temporaire des cours) face à leurs « bourreaux » ou « agresseurs », quelques-uns adoptent des attitudes modérées qui consistent à discuter ou à appeler des tiers au secours.

Mais, il s'observe aussi des victimes plus courageuses, actives qui manifestent des attitudes d'action ou de combat, marquées par des coups de défense, des tentatives de fuite ou d'échappatoire ou encore des plaintes auprès des parents/famille. Cette bataille contre l'agresseur a présenté toute aussi des dimensions très différentielles avec le genre et le type de violence subie.

Ainsi, il a été constaté que l'attitude de passivité (ne rien faire du tout) est adoptée par bons nombres de victimes quel que soit le type de violences considéré. En effet, la majorité (près de 9 victimes sur 10) des victimes opte pour la non réaction aux différents actes de violences subis quel que soit le type de violence auxquels ils font face.

Hormis les violences économiques, la principale réaction adoptée par les victimes lors des actes de violences perpétrés à leur encontre est de tenter de discuter ou d'essayer de dissuader l'auteur des actes. Dans le cas des violences économiques, la réaction principale étant de se résigner face à cette violence commise à leur encontre.

Par ailleurs, l'analyse a poussé la réflexion autour des fondements structurant ces différences genrées constatées quant aux réactions des victimes aux violences subies. Par ailleurs, l'analyse multivariée a permis de conclure que les réactions ou ripostes engagées ou non par les victimes sont globalement déterminées par non seulement par le type violence mais aussi par leur statut, leur âge, leur sexe, la commune de résidence, leur cycle d'enseignement et leur sous-secteur d'appartenance au système éducatif. Ces variables déterminent à des degrés très divers la réaction ou non des victimes face aux VGMS subies. Ces chances de réaction face aux acteurs de VGMS sont les plus élevées parmi les victimes du 1er cycle (1,5 fois), du secteur privé (3,3 fois), de sexe féminin (1,2 fois) et dans la commune d'Impfondo (17,5 fois) quand elles sont les plus faibles à Owando.

CHAPITRE X. REPONSES DES ACTEURS IMPLIQUEES DANS LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE EN MILIEU SCOLAIRE ET ANALYSE DES EFFETS DES REPONSES

La problématique des violences basées sur le genre reste aujourd'hui une préoccupation majeure tant de la communauté internationale que des Etats qui ont ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux et qui ont mis en place des politiques et stratégies en vue d'enrayer le fléau qui touche l'ensemble des acteurs de l'école sans distinction et par-delà même les communautés d'appartenance des victimes de violence en milieu scolaire.

De ce fait, face à ce fléau que constituent les VGMS au Congo, s'intéresse-t-on aux mesures entreprises ou mises en place par les pouvoirs publics, précisément ceux du système éducatif en vue d'apporter des réponses conséquentes et adéquates.

Ainsi, pour ce faire, après avoir présenté ces acquis issus autant des acteurs du pouvoir publics en général et de ceux du système éducatif en particulier en matière de lutte contre les VGMS, les limites qui en découlent sont également soulignés de même que sont abordées des propositions faites sur la base des échanges avec les différents acteurs impliqués ou interpellés dans la lutte contre les VGMS au Congo.

Les observations conduites sur le terrain ont montré l'existence d'un ensemble de structures ou d'initiatives gouvernementales ou non intervenant sur le vaste chantier des réponses aux violations de tout ordre en milieu scolaire qui ont été traduites dans les proportions relativement élevées d'acteurs du système éducatif qui y ont été exposés sur les 12 derniers mois. Les textes et lois législatifs et/ou règlementaires, les dispositifs institutionnels à l'instar de la Loi scolaire du Congo, les interventions des ONG et OSC diverses, ceux des PTF ont constitué autant d'éléments qui ont permis de jauger la pertinence de la réponse des pouvoirs publics, des acteurs du système éducatif et autres acteurs face à cette épineuse question des violences en milieu scolaire.

10.1 Gouvernement de la République du Congo

Au plan international, de par ses engagements internationaux, des politiques ont été définies et parfois mises en œuvre en faveur de la promotion de la protection des enfants au Congo en général et partant de la lutte contre les violences qui leur sont faites. Elles ont été traduites en actions concrètes suivantes à travers la promulgation des textes législatifs et règlementaires et la mise en place des dispositifs institutionnels adéquats **:**

- Adhésion le 29 novembre 1999 à la charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Dans son article 11, la charte réaffirme le droit des enfants à l'éducation et les obligations des Etats parties à prendre les mesures appropriées afin de « *veiller à ce qu'un enfant qui est soumis à la discipline d'un établissement scolaire ou de ses parents soit traité avec humanité et avec respect pour la dignité inhérente de l'enfant, et conformément à la présente Charte* ». Elle stipule également « *de veiller à ce que les filles qui deviennent enceintes avant d'avoir achevées leur éducation aient la possibilité de la poursuivre* ». Par ailleurs, l'article 16 s'intéresse plus particulièrement aux droits de l'enfant à une protection et demande aux Etats parties de « *protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et en particulier toute forme*

d'atteinte ou d'abus physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements, y compris les sévices sexuels » ;

- Adhésion le 24 octobre 2009 au protocole facultatif de la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;

- Adhésion le 24 septembre 2010 au protocole facultatif de la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;

- Adoption le 4 juillet 2012 de la loi n°10-2012 portant institution du régime de la famille et de l'enfance en difficulté ;

Au plan national, les dispositions juridiques relatives aux violences faites aux enfants dans l'environnement scolaire sont contenues indirectement dans les différentes dispositions générales contre la violence, telles que les dispositions constitutionnelles (Constitution nationale) et les lois ainsi que les dispositions règlementaires y afférentes. A ce jour, l'adoption le 14 juin 2010 de la loi n°4-2010 portant protection de l'enfance et contenant le code de la protection de l'enfant fait référence en la matière. Une loi qui traite d'ailleurs de la problématique spécifique de la violence, la négligence et l'exploitation des enfants au titre III en ces chapitres I, II et III.

A ces dispositions juridiques nationales, s'ajoutent au niveau institutionnel, des ministères comme celui des affaires sociales (qui garantit la protection des couches vulnérables et y compris des enfants), celui de l'éducation, celui de la sécurité (comprenant la police) et enfin celui de la santé qui sont autant d'institutions qui contribuent à la prévention et à la lutte contre les VBG en général (et donc partant en milieu scolaire congolais) ainsi que à la prise en charge des survivants.

Cependant, malgré la pertinence de ce cadre législatif et institutionnel, on peut noter plusieurs faiblesses :

- l'inexistence de stratégie nationale globale visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence envers les enfants comme le soulignait d'ailleurs le Comité des Droits des Enfants (CDE) en 2014 ;

- l'absence des textes spécifiques sur les violences en générale, et en particulier celles basées sur le genre dans et autour de l'école. A ce titre, le CDE en 2014 bien qu'ayant noté qu'un projet de loi contre la violence sexuelle était en cours d'élaboration, était *néanmoins préoccupé par la violence endémique envers les enfants, en particulier les filles et par le fait que, selon la propre évaluation de l'Etat partie, les auteurs de mauvais traitements et de négligence jouissent d'un fort degré d'impunité*. Cette situation qui a toujours cours d'ailleurs ;

- l'absence d'arrêtés ministériels est un obstacle clé à la mise en œuvre des lois existantes. Notamment la loi n°4-2010 portant protection de l'enfance et contenant le code de la protection de l'enfant ;

- La nécessité du réexamen du cadre juridique du Congo relatif aux droits de l'enfant dans l'optique de mettre son droit interne en conformité avec la convention interne et en

particulier avec la loi n°4-2010 relative à la protection de l'enfant. Ce parce que la convention n'avait pas encore été pleinement transposée en droit interne et que le projet de loi sur la modernisation du système de justice n'avait pas encore été adopté (CDE, 2014) ;

- l'inexistence d'une politique globale de promotion de l'accès des enfants à une information appropriée et de veiller à ce que les enfants soient protégés contre les contenus préjudiciables, y compris ceux véhiculés par internet (CDE, 2014).

10.2 Acteurs du système éducatif

Le système éducatif a mis en œuvre plusieurs actions et mécanismes afin de prévenir et de lutter contre les VBG en milieu scolaire. Ceux-ci se traduisent essentiellement à travers la loi scolaire, la Stratégie Sectoriel de l'Education (SSE) 2015-2025 et la stratégie nationale de scolarisation des filles sont les documents officiels qui incluent la lutte contre toutes les formes de violence à l'école et au préscolaire. D'ailleurs cet encadré ci-dessous tiré de la SSE est fort révélateur de la situation de la gestion des violences par le système éducatif.

Encadré 10.1 : Gestion de la violence à l'école selon la SSE

*« Une volonté déclarée de lutter contre les violences à l'école mais non encore mise en œuvre. La lutte contre les violences aura lieu à travers la capacitation des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des directeurs d'écoles afin qu'ils exercent pleinement et efficacement leurs rôles de supervision et d'encadrement des enseignants et des élèves. Par ailleurs, le renforcement de l'implication des parents et de la communauté dans la gestion de l'école contribuera à réduire les risques de violences à l'école. La capacitation de ces acteurs principaux ci-dessus permettra la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre les violences à l'école antérieurement envisagées mais non appliquées que sont : (i) la restauration de la discipline et l'assainissement du milieu scolaire, sur fond d'amélioration de la condition enseignante, impliquant une meilleure responsabilisation des parents et de l'État ; (ii) le renforcement du cadre juridique et institutionnel, et son application ; (iii) l'instauration de mécanismes de concertations régulières au sein de la communauté éducative (parents d'élèves, élèves et enseignants) pour résoudre les problèmes auxquels l'école fait face quotidiennement.», **SSE, 2015-2025.***

Toutefois, pour déceler efficacement le cadre institutionnel de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire au Congo, il a été impératif de rencontrer un certain nombre d'informateurs clés du système éducatif. Il en ressort que les éléments d'actions et de réponses mis en œuvre par les acteurs du système éducatif sont de plusieurs ordres et peuvent être perçus à plusieurs égard à savoir, le contenu des programmes, les méthodes et approches pédagogiques, l'environnement et la sécurité scolaire. Ceux-ci sont perçus à travers :

- **Au niveau de contenu du programme scolair**e : On note principalement l'instauration des cours d'instruction civique dans le cycle primaire de même que l'incorporation de l'éducation relative aux droits de l'homme dans les programmes d'enseignement du primaire et du secondaire.

*« A l'école primaire nous avons dans le programme scolaire la morale et l'instruction civique qui sont données dans les salles de classe. Le maître est obligé d'enseigner cela pour que les élèves les mettent en pratique sur le terrain », **DGEB, Brazzaville***

- **Au niveau des méthodes et des approches pédagogiques :** (i) On relève l'interdiction des châtiments corporels au sein des établissements scolaires. Ce qui a donné lieu à l'intensification des acteurs du système éducatif à la promotion des mesures d'éducation et de discipline constructives, non violentes et participatives en remplacement des châtiments corporels en vue de pallier à l'interdiction du recours aux châtiments corporels pour discipliner les enfants, qu'énonce la loi n°4-2010 portant protection de l'enfance ; (ii) visites/descentes pédagogiques permettant d'assurer les rôles de supervision et d'encadrement des enseignants et des élèves par les maillons de la chaîne éducatives (inspecteurs et/ou conseillers pédagogiques) ;

> *« Je demande qu'on puisse faire ça aussi pour les profs, c'est comme le DDEPSA, lui aussi, il venait ici à GUEMBELA, lui aussi il peut faire ça, il conseille les profs, arrêtez de faire ça, celui qui va faire ça, il y a la police, il y a la gendarmerie on va vous poursuivre »* ***Elève, Lycée, Ouesso.***

(iii) mises en place de mécanismes de concertations régulières au sein de la communauté éducative (parents d'élèves, élèves et enseignants) pour résoudre les problèmes auxquels l'école fait face quotidiennement à travers les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC).

- **Au niveau de l'environnement scolaire et de la sécurité :** (i) Au premier abord, on citera l'existence de la loi scolaire. A ce titre, le DEP, a révélé l'existence d'un dispositif institutionnel fait de lois et textes régissant la violence en milieu scolaire. Selon lui en effet, « *il existe des textes* », ou plus précisément un arrêté ministériel qui régit les questions de violences à l'école ; (ii) on signalera aussi que le Congo dispose d'un décret sur les normes applicables à l'école, décret 174 comprenant un volet spécifique sur la sécurité des enfants en milieu scolaire.

> *« Vous avez également un texte très important tel que le décret 174 sur les normes applicables à l'école. C'est un texte qui est très vieux et qui fixe les normes applicables à l'école. Là-dedans il y a le volet sécurité des enfants, mais ce sont des textes qui sont très vieux. Ces textes sont à réécrire, on doit les réexaminer »* ***DEP, Brazzaville.***

(iii) un autre élément important à noter est l'existence dans l'organigramme ministériel d'un poste de « *conseiller* » en charge des violences en milieu scolaire :

> *« Les éléments de lutte c'est d'abord la création d'une structure au niveau du cabinet, un conseiller qui s'occupe au niveau du cabinet des violences perpétrées en milieu scolaire c'est l'organe régulateur au niveau du ministère et il s'occupe de tous les cycles »* ***DEP, Brazzaville.***

(iv) l'existence de cellule de lutte contre les violences aux niveaux déconcentrés :

> *« Nous avons une cellule de lutte contre les VBG en milieu scolaire dans chaque structure de base. Il y a aussi des petites cellules, des comités de gestion de ces conflits au niveau des écoles. On a mis des structures de base pour contrôler tout cela afin de lutter contre les VBG en milieu scolaire »* ***DGEB, Brazzaville.***

(v) On a la vulgarisation du règlement intérieur dans tous les établissements scolaires. Tous les règlements intérieurs des écoles tirent leurs substances de ces textes promulgués sous formes d'arrêtés ou circulaires ministériels. Il est à préciser que c'est chaque établissement scolaire qui construit son règlement intérieur, en fonction de ses aspirations et réalités.

> « *Ces textes tirent leur essence de la loi scolaire qui prévoit les violences et qui traite d'une manière résumé les problèmes de violence en milieu scolaire* » ***DEP, Brazzaville.***

> « *Au niveau de chaque établissement il existe ce qu'on appelle le règlement intérieur et dans le règlement intérieur, il y a des dispositions qui sont dictées pour éradiquer la violence en milieu scolaire et ce document, quand il est élaboré, il tient compte de l'orientation du document que vous venez de dire au chapitre des fautes, des sanctions et de la conduite des élèves* » ***DDMET, Brazzaville.***

(vi) l'instauration des fouilles corporelles aux entrées des établissements scolaires :

> « *Si vous allez dans nos établissements, vous trouverez à l'entrée pour accéder aujourd'hui dans un établissement, les surveillants fouillent, opèrent à une fouille systématique des élèves qui peuvent accéder à l'école. Il y a des malins, nous le savons, il y a des fouilles* » ***DDMET, Brazzaville.***

(vii) l'instauration des pratiques dites d'éducation à la citoyenneté dans certains établissements scolaires :

> « *Nous conscientisons nos élèves, chaque lundi autour du mât, vous avez des chefs d'établissement qui s'adressent eux élèves, eux ils appellent ça la minute citoyenne. Lorsqu'on a fini de lever les couleurs, le proviseur prend la parole et s'adresse aux élèves, il y a aussi des élèves eux-mêmes qui parlent à leurs collègues en vue qu'ils aient un bon comportement. Il y a des thèmes qu'ils sélectionnent sur lesquels les élèves s'expriment* » ***DDMET, Brazzaville.***

Que dire du rôle de ce dispositif institutionnel existant ? De ce point de vue, ce rôle, comme l'atteste l'ensemble des acteurs rencontrés, se résume en la « *sensibilisation des inspecteurs et des chefs d'établissement sur l'application des dispositions prescrites par les textes en vigueur* », notamment dans le domaine des violences scolaires entre autres.

Au-delà du rôle de ces textes, lois et règlements, le contenu mérite d'être scruté. A ce niveau, les observations montrent que ces textes pour l'essentiel insistent tous sur les comportements à adopter par tous les maillons de la communauté éducative du pays. Cette communauté éducative étant constituée par les chefs d'établissement, les professeurs, le personnel d'appui, les élèves et les parents d'élèves. Le contenu des textes présente les actes qui sont normalement attendus de chaque maillon de la chaine. Tout ceci est consigné au niveau de l'établissement, dans le règlement intérieur qui, selon le DEP, « *précise les attributions de tout un chacun* » au sein de l'école. Toutefois, les constats ci-dessous s'imposent :

« *Il n'y a pas au niveau du pays une règlementation uniforme. Chaque établissement a ses règles. Vous savez comment la discipline est gérée au niveau des établissements privées et ce n'est pas la même chose au niveau des établissements publics* » ***UNICEF, Brazzaville.***

« *Ensuite vue le fait que les services disciplinaires des établissements ne fonctionnent presque pas par manque de personnel, je peux vous dire qu'il y a une certaine faiblesse en matière de lutte contre les violences en milieu scolaire. Les violences sont beaucoup plus constatées dans les établissements publics que dans les établissements privés pourquoi ? Parce que c'est pléthorique* », ***UNICEF, Brazzaville.***

Pour mieux jauger le niveau d'application des actions, textes et lois en vigueur en matière de violences en milieu scolaire, il importe de scruter la différence entre la prévention des violences et la lutte contre ces violences. A ce sujet, il convient de préciser que la prévention se matérialise dans la construction et l'existence des textes, et la lutte quant à elle renvoie aux cas réels détectés et gérés in situ en milieu scolaire par la prise de mesures d'action concrètes. Toutefois, le constat est fait qu'en dépit de ces acquis, un fait demeure : le faible potentiel du système éducatif à faire face aux VGMS. Ce qui nous amène à nous questionner de l'applicabilité de ces textes et lois en matière de prévention et de lutte contre les violences scolaires au Congo ? Une analyse ayant mis en exergue principalement 3 types de facteurs limitant dans la mise en application des textes et lois en matière de prévention et de lutte contre les violences scolaires. Ainsi, ceux-ci sont relatifs à :

- **L'obsolescence et l'inadéquation avec l'actualité de la Loi scolaire**

L'une des premières réponses à cette question, pas vraiment réjouissante, est l'obsolescence des textes pourtant encore en vigueur au Congo. Il urge d'interroger la pertinence de la loi scolaire congolaise, au regard des pesanteurs de l'actualité et de la dynamique sociale. A ce sujet, les observations empiriques montrent que les textes en vigueur en la matière ont subi l'usure du temps, et ne semblent plus à même de répondre efficacement aux problèmes que pose la société congolaise actuelle. La seule force de ces textes est que ce sont des textes normatifs qui fixent et orientent les comportements des acteurs de la communauté éducative. Les règlements intérieurs des établissements scolaires sont issus de ces textes et vulgarisés chaque année. Mais, il devient constant que les textes ont vieilli. A cet effet au détour d'un échange avec un interlocuteur, l'on peut retenir :

« *Les textes, il faut les revoir parce que les textes sont vieux. Même la loi scolaire elle-même aujourd'hui a des limites. Vous avez également un texte très important tel que le décret 174 sur les normes applicables à l'école. C'est un texte qui est très vieux et qui fixe les normes applicables à l'école. Là-dedans il y a le volet sécurité des enfants, mais ce sont des textes qui sont très vieux. Ces textes sont à réécrire, on doit les réexaminer* », ***DEP, Brazzaville.***

Sans récuser totalement la pertinence des textes, il est nécessaire de les toiletter, de les actualiser, de les réadapter et de les ancrer dans l'évolution de la société désormais dominée par exemple par les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui impriment leurs marques sur la dynamique actuelle des espaces sociaux, y compris l'espace scolaire.

- **Existence des lois sans décrets d'application**

C'est non sans amertume que plusieurs informateurs, surtout ceux rencontrés dans les instances dirigeantes de l'éducation au Congo, ont mentionné cette situation qui n'est pas de nature à donner du sourire aux multiples acteurs impliqués dans la lutte contre les VGMS. En effet, le législateur a prévu des dispositions particulières en matière d'application effective des lois votées. Après la promulgation d'une loi, la constitution prévoit toujours d'attendre un décret d'application pour que la loi s'applique effectivement sur le terrain, dans le pays. Or, les observations montrent l'existence de plusieurs lois qui sont restées dans les placards, et qui n'ont jamais bénéficié d'un décret d'application. La loi portant protection de l'enfant au Congo se trouve actuellement dans cette situation, et c'est le lieu ici pour ce responsable de l'UNICEF Congo, de le déplorer :

> « *Il existe une loi portant protection de l'enfant au Congo, donc c'est cette loi qui date depuis 2010 plus précisément le 14 juin 2010. Mais depuis que cette loi a été élaborée, il n'y a pas des textes d'application. Vous savez quand on met en place une loi, il faut des décrets présidentiels pour promulguer la loi et ensuite des arrêtés ministériels pour mettre en œuvre cette loi, mais tant que ces textes d'application n'existent pas, donc vous voyez bien que le phénomène de protection de l'enfant n'existe pas de façon officielle* », ***UNICEF, Brazzaville.***

- **Application de la loi scolaire et le trafic d'influence**

Il faut d'emblée noter que les violences en milieu scolaire ne sont pas un phénomène nouveau en République du Congo et même ailleurs. C'est un « *vieux problème* », diront certains informateurs. Les brimades, les attaques contre les filles, le non-respect du règlement intérieur, etc. existent depuis longtemps dans les écoles. Mais les recherches socio-anthropologiques, à l'instar de la présente, montrent une véritable recrudescence de ces pratiques déviantes en milieu scolaire au Congo. Si le problème prend de l'ampleur, il se trouve toutefois que le cadre juridique censé le réglementer et le gérer n'en est plus à la hauteur, car il y a déphasage entre son contexte ancien de création et celui actuel de son utilisation.

En outre, il faut également reconnaitre, suite à des observations empiriques, qu'il s'installe progressivement un réel émiettement de l'Etat depuis le sommet jusqu'à la base. En réalité, le trafic d'influence n'est pas de nature à garantir une bonne application des textes de la loi scolaire au Congo. Comme le révèle cet informateur :

> « A*ujourd'hui vous ne pouvez pas sanctionner x ou y parce qu'il a commis tel ou tel acte. Vous verrez c'est un colonel qui va sortir, c'est un général qui va sortir, c'est un coup de fil que le chef de l'établissement va recevoir parce qu'on a puni l'enfant de…* » », ***Directeur de Lycée, Brazzaville.***

Une responsable d'ONG s'inscrit dans la même logique en stipulant que :

> « *La loi ne frappe que les faibles, ceux qui n'ont pas des généraux…* », ***Directrice d'ONG, Brazzaville.***

10.3 Organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers

Le dispositif institutionnel de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire intègre également les OSC, les ONG et diverses partenaires techniques et financiers œuvrant pour la protection de l'enfant. Concernant les PTF, un Groupe Thématique Education (GTE), qui a constitué jusqu'en 2014 le cadre partenarial de l'éducation au Congo, a été redynamisé. Le GTE rassemble, outre les agences du SNU (UNICEF, UNESCO, PAM et HCR), la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD), des représentants du gouvernement, notamment des trois ministères en charge de l'éducation ainsi que du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Plan.

Spécifiquement aux ONG et aux OSC, il en existe de nombreuses qui interviennent dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire. C'est ce que reconnaissent d'ailleurs ces interlocuteurs en ces mots :

« Toutes les associations membres du REIPER : espace jarrot, AEED (action Educative pour l'Enfance Défavorisée, Caritas, EMO, … toutes les associations qui sont au REIPER constitué d'un réseau de 21 associations font partie de cette communauté qui interviennent aussi dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire. Il y a au sein du réseau des associations qui prennent en charge les victimes des violences sexuelles, (ASI et AZUR Développement) qui ont obtenus des financements au niveau de l'union européenne et qui travaillent spécifiquement sur cette question. Donc si nous avons des enfants victimes de violences, nous les envoyons là-bas où ils sont pris en charge psychologiquement et médicalement », ***REIPER, Brazzaville.***

« Il y a l'Association Congolaise de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes et des Filles (ACOLVF), il y a aussi le comptoir juridique junior, le Centre d'Ecoute et d'Assistance Juridique de Talangai (CEAJ) », ***OCDH, Brazzaville.***

Ainsi, au nombre des nombreuses ONG et OSC actives, existe le FAWE qui s'occupe principalement de la jeune fille en contexte scolaire, et des problèmes qu'elle rencontre relativement à son appartenance sexuelle. Elle promeut également la scolarisation de la jeune fille au Congo. Selon le DEP, cette ONG travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF dans un cadre réglementaire où les activités sont menées chaque année allant dans le sens de prévenir ou de gérer directement des cas de violences basées sur le genre à l'école. Ainsi, dans le PTA 2019, il est prévu, souligne le directeur, « *la création des CAS avec le FAWE et ceci pour organiser les élèves en comité* ». En effet, depuis 2015, le FAWE avec l'appui de l'UNICEF a mis sur place 20 clubs scolaires dénommés « *Tosolola* » et 20 cellules d'écoute dans les établissements publics d'enseignement secondaire de Brazzaville, Pointe-Noire et d'Ewo. Des structures qui se sont muées en « plateforme d'échange, d'apprentissage, d'hygiène et d'assainissement » sous la nouvelle dénomination de « Club d'Animation Scolaire (CAS) » ayant pour objectif de renforcer la participation des élèves à la vie scolaire afin de faciliter leur maintien, leur achèvement et leur réussite scolaires. Ces CAS sont constitués de 4 cellules dont notamment la cellule de prévention des violences scolaires et la cellule de sport et théâtre.

Ainsi, spécifiquement la cellule de prévention des violences scolaires vise à contribuer à la lutte contre les stigmatisations et toutes formes de violences en milieu scolaire à travers sa cellule d'écoute. Cette cellule d'écoute qui est une structure d'intermédiation composée essentiellement de 4 enseignants au plus assure la prise en charge des élèves victimes de violences, et sous l'autorité du directeur de l'école qui est responsable de la prise de mesures

disciplinaires contre les auteurs de violences en milieu scolaire et de la transmission des informations au Directeur Départemental de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (DDEPSA).

Quant à la cellule de sport et théâtre, elle vise à la promotion du sport mais aussi et surtout à la vulgarisation du règlement intérieur applicable et aux droits et devoirs de l'élève en milieu scolaire à travers des activités sportives et les arts dramatiques à l'école.

Quant au PTF, en dehors de l'UNICEF dont l'action à travers le FAWE est présentée ci-dessus dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire, figure l'UNFPA. Celle-ci a accompagné la mise en place de mécanismes de soutien, d'écoute et de prise en charge psychologique, médicale et juridique, dont l'Observatoire national des violences faites aux femmes, le Réseau National des ONG œuvrant dans le domaine des violences sexo spécifiques (RENALVISCO). L'UNFPA a également œuvré à l'amélioration du cadre juridique, à la prévention, à la prise en charge des victimes et à la lutte contre l'impunité des agresseurs en général et partant du milieu scolaire. Des actions de support à la mise en œuvre de la politique nationale "Genre" et des actions de plaidoyer y relatif à cette politique nationale. De même, elle œuvre et ce depuis au moins 2009 à l'intégration de l'approche genre dans les programmes scolaires et les supports didactiques en recommandant la formation des acteurs et actrices de la chaîne du livre à l'approche genre et la démultiplication de cette formation à tous les cadres des ministères et des enseignements. Ce à l'issue de l'étude sur l'analyse des stéréotypes sexo spécifiques dans les manuels scolaires congolais réalisée en 2009.

Comme on peut le constater, le cadre institutionnel de prévention et de lutte contre les violences en milieux scolaire au Congo est étoffé par des lois, des textes, et appuyé par l'existence d'OSC, ONG et PTF travaillant dans la sauvegarde des intérêts de l'enfant, et plus spécialement de la jeune fille en milieu scolaire. Mais la question fondamentale qui ne saurait être éludée reste celle du niveau d'application de ces textes et lois au Congo.

CONCLUSION DU CHAPITRE X :

Ce chapitre a permis de faire une analyse minutieuse des mesures existantes y compris celle de la chaine éducative pour l'efficacité et l'efficience dans la coordination des interventions visant à lutter contre le fléau que constitue les VGMS.

Il apparait visiblement que le cadre institutionnel de prévention et de lutte contre les violences en milieux scolaire au Congo est étoffé par des lois, des textes, et appuyé par l'existence d'OSC, ONG et PTF travaillant dans la sauvegarde des intérêts de l'enfant, et plus spécialement de la jeune fille en milieu scolaire. Mais la préoccupation fondamentale se rapporte au faible niveau d'application de ces textes et lois. En effet, les résultats des entretiens de terrain relèvent l'existence d'un cadre institutionnel et juridique (textes de lois) dans un contexte où cohabitent en plus des acteurs du système, aussi bien les ONG et diverses OSC et PTE œuvrant pour le maintien et/ou restauration d'un environnement éducatif exempt de vice et favorable à l'apprentissage. Au niveau central, on note des actions concrètes se rapportant concernant les dispositions régissant les enfants y compris les violences en milieu scolaire à la promulgation des textes législatifs et règlementaires issues des instances internationales et leur relative intégration dans les dispositions institutionnelles et nationales (constitution, les décrets, etc.),

Mais, les faiblesses enregistrées dans le système sapent les résultats attendus de ces différentes réglementations. On note par exemple l'inexistence d'une stratégie nationale globale et des textes spécifiques pour la prévention et la lutte contre les formes de violences en milieu scolaire congolais. Il apparait aussi que certains des textes existants sont obsolètes et nécessitant une actualisation. Au niveau du système éducatif lui-même, il existe également des textes officiels (la loi scolaire, la Stratégie Sectoriel de l'Education et la stratégie nationale de scolarisation des filles) régissant le milieu avec des dispositions de lutte contre les formes de violences mais qui ne sont en général pas appliqués. La nécessité de vulgarisation à tous les niveaux des dispositions institutionnelles existantes notamment celles remplissant toutes les conditions d'application, s'impose à entendre parler la majorité des acteurs interviewés. De même, on note également non seulement aussi l'obsolescence de la Loi scolaire mais aussi l'existence de textes sans décrets d'application qui n'apportent par conséquent aucun outil supplémentaire pour la prévention du fléau.

CHAPITRE XI. PISTES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE

Après avoir rencontré dans le cadre de cette recherche les principaux acteurs de la chaine éducative du Congo, il est important d'élaborer quelques pistes pouvant être utiles dans la mise en œuvre d'une approche multisectorielle dans la sensibilisation, la prévention et la lutte effective contre les VGMS.

11.1 Accroitre la sensibilisation et la prévention au sein de la population scolaire

Lutter efficacement contre les VGMS nécessite une combinaison de plusieurs approches. Le premier pilier, c'est la prévention, qui elle-même repose sur une sensibilisation accrue des masses et des acteurs de la chaine éducative en particulier mais aussi de la société congolaise en particulier. Dans ce sens, soutient un informateur, « *il faut éduquer les populations* ». L'éducation dont il est question ici est l'éducation à la sensibilisation en vue de la prévention de la violence mais aussi celle en vue de la dénonciation des cas de violences qui sont perpétrés. Dans les familles, à l'école, au collège, souligne-t-il, la jeune fille doit apprendre à dénoncer tout comportement suspect soit d'un parent, d'un professeur, etc. Ce en vue de briser le silence autour des violences et particulièrement de celles en lien avec le milieu scolaire.

> « *Je connais des filles qui ont été victimes de l'exclusion ou bien de reprise d'UV au niveau de l'université parce qu'elles ont refusé d'être amante d'un professeur* », ***Directrice d'ONG, Brazzaville.***

Une telle révélation est suffisante pour susciter une synergie d'actions, impliquant plusieurs intervenants (familles, écoles, polices, hôpitaux, églises, …) dans le travail de prévention, de sensibilisation et d'éducation.

Au sein des établissements scolaires, il n'est pas rare de rencontrer des jeunes filles victimes des violences physiques et psychologiques de la part de leurs enseignants à qui elles auraient refusé des avances sexuelles. Les observations de terrain dans les établissements scolaires au Congo, par le biais d'entretiens individuels et de groupes avec les jeunes adolescentes, ont bel et bien révélé ces cas de figures. C'est le lieu ici d'insister sur la rubrique « *sensibilisation* » qui serait à même de pousser à la dénonciation et à la punition d'éventuels déviants. Selon plusieurs acteurs rencontrés, il est important de « *donner l'information* » aux jeunes car, soutiennent-ils, « *quelques fois c'est l'information qui manque* ». Ils évoquent même la possibilité d'utiliser les réseaux sociaux pour inviter les différentes victimes à prendre les choses en main.

11.2 Mutualiser et coordonner les efforts pour un meilleur rendement des intervenants

L'efficience dans l'élimination des VGMS passe inéluctablement par la mise en œuvre d'une approche multisectorielle. Pour ce faire, les pouvoirs publics, les responsables du système éducatif, les PTF, les ONG/OSC devraient de ce fait privilégier l'établissement de partenariats. En effet, la collaboration entre le secteur de l'éducation et les autres intervenants et autres ministères s'impose car la problématique des VBG est au confluent des questions judiciaires, sanitaires, sociaux et de genre. Et la multiplicité des acteurs intervenants dans cette chaîne dicte de mise que soient non seulement mutualisés les efforts mais que soient

également mieux coordonner les actions entreprises. Il s'agit d'une synergie qui fait appel à la complémentarité des talents. Ces propos de ces acteurs en sont d'ailleurs forts illustratifs :

> « *Il faut créer un cadre de concertation. Le cadre de concertation n'existe pas. Ce sont des structures qui mènent des activités éparses ; avec chacun dans son coin, chacun de son côté qu'ils s'agissent des ONG/OSC ou du gouvernement. Il faut crée un cadre de concertation où tout le monde va se trouver pour discuter de ces questions, définir les priorités et regarder la question des ressources … telles politiques, telles ressources pour tel programme voilà* », ***OCDH, Brazzaville***

> « *D'abord il faut peut-être une cartographie c'est-à-dire savoir qui fait quoi ? où ? ASI est située où ? Et fait quoi ? AZUR Développement est où et fait quoi ? Qu'on sache en tant qu'acteur il n'y a pas que moi seul, il y a tel ou tel autre ainsi de suite. Et si on est face à cette situation, c'est tel association qui peut y répondre le mieux. Je pense que c'est bien qu'au niveau des pouvoirs publics nous ayons des cartographies* », ***REIPER, Brazzaville***

> « *Mettre en place des structures y relatives au niveau départemental et national et au niveau local, et la structure doit être accompagnée des textes qui régissent le fonctionnement de ces structures et les moyens à mettre à disposition de ces structures avec des psychologues, des agents sociaux ou même sanitaire parce que ça dépend du type de violence et pour la prise en charge et aussi les parents. Tout ce monde doit constituer ce qu'on appelle des équipes pour la résolution de ces problèmes* », ***DEP, Brazzaville***

11.3 Nécessitée de renforcer le cadre juridique en matière

Il est apparu que le cadre juridique en matière de loi scolaire au Congo n'est plus adapté aux réalités actuelles. Tous les informateurs interrogés à ce sujet proposent un renforcement de ce cadre juridique, à travers son actualisation. Une fois ce travail de fond accompli, il serait nécessaire de mener un ensemble d'activités en direction de la communauté éducative, en vue de sensibiliser les acteurs sur les nouveaux contenus. Selon cet informateur, il faut :

> « *Renforcer le cadre juridique, le rendre actuel et procéder également par les compagnes de sensibilisation des élèves au niveau des établissements scolaires, des parents, toute la communauté… Organiser des séminaires, des compagnes de sensibilisations dans les établissements, dans les quartiers. Expliquer également aux parents, aux populations leur droits et leurs devoirs. Leur dire ce à quoi ils ont droit où doivent s'attendre en cas de violences commises* », ***DCEG, Brazzaville***

11.4 Multiplier et vulgariser les structures de prise en charge

La prise en charge peut être médicale, judiciaire, ou psychosociale. Or les observations ont montré que dans les zones rurales et même dans des villes, les potentielles victimes de ces violences n'ont vraiment pas connaissance de l'existence de ces structures. Si l'on peut pointer du doigt un déficit de sensibilisation, il faut également reconnaitre que très souvent ces structures sont numériquement réduites, et par conséquent ne couvrent pas de grands espaces géographiques. Pour ces administrateurs du système éducatif congolais en effet :

« *Il faudrait que les structures soient disponibles pour que la personne sache qu'en cas de, je peux m'adressez à telle ou telle structure. Mais si la structure n'existe pas ou elle est loin de vous, voilà, vous êtes dans un petit coin du village vous allez vous plaindre chez qui ?*», ***DEP, Brazzaville.***

« *On devrait avoir un personnel comme on peut dire médico-social qui doit jouer un autre rôle. Les psychologues doivent être dans les établissements pour recueillir ces victimes-là, leur donner d'autres enseignements* », ***DCEG, Brazzaville.***

Comme on peut le constater, il est donc urgent d'accroitre le nombre de structures de prise en charge des victimes des violences.

11.5 Nécessiter de professionnaliser les acteurs su système éducatif

La restauration de la discipline et l'assainissement du milieu scolaire est aussi un gage de sérénité du milieu éducatif à un environnement exempte de violence. De ce fait, cela passe nécessairement par la professionnalisation des acteurs de ce système. Ces propos de ces acteurs en sont d'ailleurs forts illustratifs :

« *Tous les enseignants sortaient de l'ENS. Aujourd'hui là, ce n'est plus le cas. Quelqu'un peut avoir sa licence, il n'a pas une formation pédagogique, en l'envoie, il vient enseigner. Ce n'est pas la même chose avec celui qui a fait la déontologie* », ***Directeur, Lycée, Sibiti.***

« *Ce qui pousse les acteurs scolaires à poser ce genre d'acte, c'est parce qu'ils n'ont pas une bonne formation. Un professeur qui a été bien formé ne peut agir de la sorte. Si ce n'est pas le manque de pédagogie, c'est un comportement immoral qu'ils ont adopté depuis leur naissance et l'emmène jusque dans le milieu du travail* », ***Surveillant général, Impfondo.***

11.6 Promouvoir la paix et la cohésion sociale

Les acteurs du système éducations et ceux intervenant dans la lutte et la prévention des VBG en général et les VGMS en particulier convergent vers une promotion de la paix et la cohésion sociale gage de pérennité dans le cadre de développement d'attitudes positives face aux conflits et à la culture de la non-violence.

Des moyens pour y parvenir sont selon les avis, il s'en dégage deux principaux : ceux relatifs à la promotion de la pratique du sport en milieu scolaire ainsi qu'à l'encadrement des acteurs du secteur scolaire au développement des compétences de vie courante à travers notamment la pratique des arts dramatiques à l'école. Mis en exergue à travers les propos des interlocuteurs suivant :

« *Les activités qu'on peut mener ? Moi je crois que c'est toujours dans le même sens : faire des conférences débats, organiser certains sports, il y a certains sport qui font qu'il y ait la paix, l'union, le savoir-vivre, il faut organiser quelques sports, même les olympiades* », ***FAWE, Brazzaville.***

« *Pour éviter ce genre de choses en milieu scolaire, je pense que c'est une éducation qu'il faut pour ces enfants, mettre dans les programmes l'éducation civique et morale pour éduquer ces enfants, pour changer les comportements. Encadrer ces enfants avec des compétences de vie courante, en ce moment-là, ils vont être capable de penser que l'autre est comme lui, et il ne peut plus violenter la personne qui est en face de lui*», ***DGEB, Brazzaville.***

« *Vous savez pourquoi on a instauré le sport en milieu scolaire ? Parce que même vous-même quand vous étiez à l'école vous aviez dans votre emploi du temps : éducation physique et sportive. C'est très rare que les enfants fuient cette matière parce que le fait de faire le sport vous met en contact avec l'autre et vous vous familiarisez, vous jouez donc, le premier facteur est de développer le sport en milieu scolaire et comme 2ème élément c'est de développer les clubs ça peut être des clubs de lecture c'est-à-dire 10 élèves se retrouvent et un fait la lecture et les autres lui posent des questions, ça devient comme un jeu d'amusement non seulement ça donne l'instruction, mais ça favorise un brassage, donc dans tout ce que je veux vous dire c'est comment faire un brassage au niveau de l'école , qu'il y ait amusement entre les élèves ; il faut aussi développer les activités de type théâtrale et aussi l'éducation civique c'est toute une formation sur la citoyenneté donc un enfant doit savoir qu'il est responsable. C'est ça qui constitue la base de la paix et de la cohésion en milieu scolaire* », ***UNICEF, Brazzaville***

CONCLUSION DU CHAPITRE XI

Ainsi, pour la mise en place d'une approche multisectorielle pour la prévention et la réponse dans la lutte contre les VGMS, (i) il urge d'accroitre la sensibilisation et la prévention au sein des populations en général, et scolaire en particulier, (ii) de mutualiser et coordonner les efforts jusque-là disparates pour un meilleur rendement des intervenants. Aussi, (iii) il est également nécessaire de renforcer le cadre juridique en la matière, (iv) de multiplier et de vulgariser les structures de prise en charge pour une réponse efficace et efficiente des victimes. En outre, (v) il a apparu la nécessité de professionnalisation des acteurs du système éducatif et (vi) la promotion de la paix ainsi que de la cohésion sociale comme éléments essentiels constituant aussi des piliers de base pour la réussite d'une approche multisectorielle pour la prévention et la réponse dans la lutte contre les VGMS au Congo.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette recherche de type mixte alliant les approches quantitative et qualitative, s'est tout d'abord penchée sur la problématique des violences en milieu universitaire analysée ici sous l'angle des visages du phénomène et leurs caractères éventuellement genrés. Il s'agissait d'établir l'état des lieux de la violence en milieu scolaire au Congo particulièrement sur les aspects relatifs à l'ampleur du phénomène, la typologie des violences, sa cartographie au niveau des communes de plein exercice et enfin établir le profil autant des victimes que des auteurs. Sans oublier que pour compléter cet état des lieux, nous nous sommes également intéressés aux espaces de vulnérabilité et de production de ces violences en milieu scolaire congolais. Ce afin de traiter des cadres sociaux de la violence scolaire en tentant de fournir des réponses aux questions suivantes : quels sont les cadres sociaux scolaires de la production de la violence ? Les lieux de vulnérabilité varient-ils en fonction du type de violence et des victimes ? Comment comprendre les vulnérabilités masculines et féminines dans ces lieux ? Des articulations devant permettre de construire la vulnérabilité en termes de rapport de genre, c'est-à-dire de voir comment les filles/femmes et les garçons/hommes en sont selon leurs identités sexuelles affectées par les VGMS.

Ensuite, l'étude a traité des déterminants des VGMS ainsi que des conséquences vécues par les victimes ainsi que de l'impact qu'ont eu à produire ces violences sur leur parcours scolaires. Des points où particulièrement, les analyses ont ressorti des différences particulières entre filles et garçons en termes d'interactions avec les trajectoires scolaires des victimes. Ainsi, ces analyses ont relevé que les conséquences vécues par les personnes qui ont été victimes des différentes formes de violences ne sont pas moindre d'autant plus que l'exposition à un quelconque acte de violence est porteuse d'enjeu multiple pour les victimes et leur entourage. De ce fait, autant on peut penser que d'un point de vue sociologique, la violence peut renforcer des comportements violents chez les victimes et avoir des conséquences sur leurs trajectoires de vie sociale, autant sur le plan sanitaire, les violences physiques et sexuelles peuvent entrainer des dommages sur l'intégrité des personnes affectées. S'agissant spécifiquement de l'impact des VGMS, dans la même perspective, l'analyse a montré également que les violences interfèrent avec la vie académique et peuvent même conduire à l'abandon en cas de récidive et de survenance à répétition de certains actes de violence sexuelle ou physique.

La dimension sociologique de la violence réside dans les possibilités de réaction auxquelles les personnes victimes peuvent avoir recours. Elle revêt le caractère d'une action sociale parce que lorsqu'elle est subie, elle peut susciter chez la victime diverses formes de réactions. C'est pourquoi, cette étude s'est penchée sur la capacité des survivants de violence et celles des différents acteurs de l'éducation à répondre aux effets induits de ces VGMS observées ou en atténuer les effets. Ce qui permet de voir que la violence est un continuum d'une part et que d'autre part, les réactions oscillent entre stoïcisme, riposte violence ou recours à diverses formes de médiation pour solliciter réparation. Ce qui aura permis de voir qui informe qui et pour quelles raisons en cas d'actes de violences perpétrés à son encontre. L'on retiendra ainsi que de façon générale, la communication interpersonnelle reste importante, même si d'une part les victimes partagent difficilement les informations sur les atrocités vécues, de peur d'être stigmatisées et d'autre part qu'elles recourent dans peu de cas aux institutions pour que justice soit faite en réparation du préjudice subi.

De l'analyse du cadre institutionnel de prévention et de lutte contre les violences en milieux scolaire au Congo, il apparait visiblement qu'il est étoffé par des lois, des textes, et appuyé par

l'existence d'OSC, ONG et PTF travaillant pour la sauvegarde des intérêts de l'enfant, et plus spécialement de la jeune fille en milieu scolaire. Mais les préoccupations fondamentales se rapportent (i) au faible niveau d'application de ces textes et lois, (ii) l'inexistence d'une stratégie nationale globale et des textes spécifiques pour la prévention et la lutte contre les formes de violences en milieu scolaire congolais, (iii) l'obsolescence de la Loi scolaire mais aussi (iv) l'existence de textes relatifs au système éducatif sans décrets d'application qui n'apportent par conséquent aucun outil supplémentaire pour la prévention du fléau.

De ce fait, pour la mise en place d'une approche multisectorielle pour la prévention et la réponse dans la lutte contre les VGMS au Congo, (i) il urge d'accroitre la sensibilisation et la prévention au sein des populations en général, et scolaire en particulier, (ii) de mutualiser et coordonner les efforts jusque-là disparates pour un meilleur rendement des interventions. Aussi, (iii) il est également nécessaire de renforcer le cadre juridique en la matière, (iv) de multiplier et de vulgariser les structures de prise en charge pour une réponse efficace et efficiente des victimes. En outre, (v) il a apparu la nécessité de professionnalisation des acteurs du système éducatif et (vi) la promotion de la paix ainsi que de la cohésion sociale comme éléments essentiels constituant aussi des pistes de base pour la réussite d'une approche multisectorielle pour la prévention et la réponse dans la lutte contre les VGMS au Congo.

Par conséquent, une réponse efficace et efficiente contre les VGMS passe inéluctablement par une sensibilisation accrue ainsi que la mise sur pied de mesures dissuasives sévères pour prévenir les violences et lutter contre leur occurrence. Chose devant se matérialiser par l'élaboration et la vulgarisation d'un document de stratégie nationale dont devra s'approprier tous les acteurs. Pour ce faire, nous recommandons que soit adossée sur un programme multi acteurs au niveau national impliquant autant les structures publiques que privées, une stratégie nationale intégrée dans les différentes politiques sectorielles et opérationnalisée à tous les niveaux.

D'où, la nécessité en vue de répondre à la réalité de ce phénomène au Congo au vue des résultats de prévalence de VGMS relativement élevés ici mis en exergue dans ce rapport, de mettre en place un programme national de lutte contre les violences en milieu scolaire. Il s'agit d'un ensemble d'actions coordonnées autour de 6 composantes à savoir :

- la prévention et la sensibilisation ;
- la prise en charge des victimes ;
- la législation et l'adoption de lois, textes et règlements ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programme et stratégie nationales ;
- la production et du suivi des données ;
- la mise en place d'un mécanisme de mobilisation de ressources, de plaidoyer et de coordination des actions.

Les recommandations ainsi élaborées autour de ces 6 composantes vont à l'endroit tant du gouvernement Congolais, des acteurs du système éducatif, des Ministères ayant des champs d'interventions connexes à la lutte contre les VGMS, des PTF, des ONG ainsi que des acteurs

de l'OSC. Pour chacune de ces recommandations, sont précisés les responsables de mise en œuvre, la priorité y relative (Elevé, Moyen, Faible) et l'échéancier pour se faire. Justement, cet échéancier est décliné à trois niveaux : court terme (moins de 6 mois), moyen terme (entre 6-12 mois) et long terme (plus d'un an).

1. AU TITRE DE LA PREVENTION ET SENSIBILISATION

N°	Recommandations	Responsable (s) de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.1.1	Diffuser largement les informations pertinentes sur la problématique de VGMS issues du présent rapport à l'aide des foras nationaux/internationaux (médias et TIC) afin de communiquer les résultats de l'étude	MEPSA METPFQE MASAH MID MJDHPA MPTEN MJEC APEEC OSC/ONG PTF	**Elevé**	**Cours Terme**
R.1.2	Briser le silence autour des violences de tout genre en milieu scolaire et encourager l'ensemble des acteurs du système éducatif non seulement à signaler les cas de violences mais aussi à dénoncer ces actes dégradants aussi bien pour les auteurs que pour les victimes	MEPSA METPFQE MASAH MID MJDHPA MPTEN MJEC APEEC OSC/ONG PTF	**Elevé**	**Cours Terme**
R.1.3	Mettre en place un programme national de lutte contre les VGMS	Parlement MPSIR MFB MSP MEPSA METPFQE MASAH OSC/ONG PTF	**Elevé**	**Cours Terme**
R.1.4	Insérer dans les curricula de formation de tout fonctionnaire intervenant dans le système éducatif et de justice (spécifiquement pour mineurs) un module adapté à la connaissance des dispositions de la convention et de la loi n°4-2010 portant protection de l'enfant au Congo	METPFQE (ENI, EMNA) MES (ENS, ENAM) MASAH (INTS) PTF	**Elevé**	**Moyen Terme**
R.1.5	Vulgariser les activités de sensibilisation telles la White Ribbon Campaign (Campagne du Ruban Blanc) qui demande aux hommes et aux garçons de participer à la lutte contre toutes les formes de violences et d'inviter les autres à faire de même	MEPSA METPFQE MASAH MJEC MCA PTF	**Moyen**	**Moyen Terme**

2. AU TITRE DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES/SURVIVANTS DE VGMS

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.2.1	Institutionnaliser la désignation d'un point focal au niveau des établissements scolaires en vue d'assurer l'intermédiation entre les victimes et les Circonscriptions d'Action Sociales (C.A.S) pour une meilleure prise en charge globale de tout cas de VGMS	MASAH MEPSA METPFQE MJDHPA	Elevé	Cours Terme
R.2.2	Renforcer l'appui à la prise en charge médico-sanitaire en milieu scolaire non seulement par la relance et/ou la redynamisation de ce service au sein des établissements mais aussi par le renforcement des capacités techniques des professionnels y exerçant notamment en ce qui concerne l'apport des premiers soins d'urgence, la prévention des grossesses non désirées par la prise de la pilule du lendemain et la réalisation de dépistage au VIH aux survivants	MEPSA METPFQE MSP PTF	Elevé	Long Terme
R.2.3	Redynamiser au niveau des services sociaux (spécifiquement les C.A.S), les cellules d'écoute de lutte contre les VBG avec une priorisation de leur action sur les VGMS dans le cadre de la prise en charge psychosociale	MASAH MEPSA METPFQE PTF	Elevé	Long Terme

3. AU TITRE DE LA LEGISLATION ET DE L'ADOPTION DE LOIS, TEXTES ET REGLEMENTS

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.3.1	Accélérer le processus en cours afin de l'adoption des projets de lois sur la cybercriminalité et la cyber sécurité en vue de disposer d'un environnement numérique viable et sûr pour les enfants	Parlement MPTEN	Elevé	Cours Terme
R.3.2	Elaborer et appliquer les textes juridiques scolaires qui permettront à ce que tous les cas de sévices notamment sexuelles ou physiques en milieu scolaire donnent lieu à une enquête et à une procédure et débouchant sur la pénalisation des auteurs	MEPSA METPFQE MASAH MID MJDHPA OSC/ONG PTF	Elevé	Cours Terme
R.3.3	Procéder à la relecture, révision et vulgarisation de la Loi scolaire (vieillissante) ainsi que les textes et règlements (règlements	MEPSA METPFQE MES	Elevé	Moyen Terme

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
	intérieurs, code de bonne conduite, code de déontologie des enseignants) du secteur éducatif en y intégrant la thématique des violences	APEEC/Syndicat PTF		
R.3.4	Poursuivre le renforcement des capacités des forces de l'ordre et des agents du corps judiciaires ainsi que de ceux travaillant sur les questions de l'enfance et de l'adolescence spécifiquement à la loi portant protection de l'enfant au Congo	MJDHPA MID MASAH OSC/ONG PTF	Elevé	Long Terme

4. AU TITRE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMME ET STRATEGIE NATIONALES DES VGMS

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.4.1	Veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation de la fille	MEPSA METPFQE MASAH MJEC MPFIFD GTE	Elevé	Moyen Terme
R.4.2	Continuer le processus de revue et d'actualisation des programmes scolaires de tous les niveaux afin d'y intégrer une éducation relative aux droits de l'homme, en insistant sur les droits de l'enfant et sur l'éducation à la paix	MEPSA METPFQE PTF	Elevé	Long Terme
R.4.3	Elaborer et appliquer les textes juridiques autorisant la création et le fonctionnement des Clubs Scolaire (CS) dans les écoles d'autant plus qu'il existe actuellement un vide juridique sur leur existence.	MEPSA OSC/ONG PTF	Elevé	Long Terme

5. AU TITRE DE LA PRODUCTION ET DU SUIVI DES DONNEES

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.5.1	Intégrer dans le SIGE la collecte des données tant sur le plan qualitatif que quantitatif sur les VGMS dans les structures opérationnelles du secteur de l'éducation	MEPSA METFQE INS OSC/ONG	Moyen	Long Terme

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
	(inspections/arrondissements) en vue de disposer des données fiables et actuelles sur le fléau	PTF		

6. AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE MOBILISATION DE RESSOURCES, DE PLAIDOYER ET DE COORDINATION DES ACTIONS

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.6.1	Mener des activités de plaidoyer pour la mobilisation des fonds de la partie gouvernementale pour la mise en œuvre de politiques intégrant les VGMS dans les stratégies / politiques sectorielles	Parlement MPSIR MFB MASAH MID MJDHPA MEPSA METFQE MSP GTE	**Elevé**	**Cours Terme**
R.6.2	Faire le plaidoyer auprès de l'état et des parlementaires pour la signature et l'application du projet de loi contre la violence sexuelle et les lois interdisant expressément les violences envers les enfants	Parlement Assemblée Nationale MJDHPA GTE OSC/ONG	**Elevé**	**Cours Terme**
R.6.3	Mettre en place un système de coordination des interventions élargi aux différents acteurs, sous forme d'un « cluster », en vue de définir et répartir les responsabilités entre les différents acteurs pour atteindre les résultats envisagés et efficaces de lutte contre les VGMS mais aussi renforcer les partenariats entre les différents acteurs	Gouvernement GTE PTF OSC/ONG	**Elevé**	**Cours Terme**
R.6.4	Renforcer le plaidoyer et la mobilisation des ressources afin de donner aux acteurs de terrain (OSC/ONG) des ressources nécessaires pour l'atteinte non seulement des initiatives identifiées par ceux-ci mais aussi des résultats attendus par la stratégie Nationale de lutte contre les VGMS	Gouvernement Parlement MPSIR MFB GTE PTF OSC/ONG	**Elevé**	**Moyen Terme**
R.6.5	Renforcer les réseaux et plates-formes d'OSC afin de les aider à mieux jouer leur rôle d'alerte, de veille, de développer les capacités de collecte, de capitalisation et d'analyse des données	Gouvernement Parlement PTF OSC/ONG	**Elevé**	**Long Terme**

N°	Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Niveau de priorité	Echéancier
R.6.6	Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en place d'une plate-forme en charge de la remédiation aux causes de violence en général et des VGMS en particulier et la doter en ressources humaines, techniques et financières conséquentes.	Gouvernement Parlement MPSIR MFB GTE PTF OSC/ONG	**Moyen**	**Long Terme**

BIBLIOGRAPHIE

1) ACOLVF, UNICEF, 2006, « Etude sur le phénomène des violences à l'encontre des enfants à Brazzaville ».

2) ACOLVF, UNICEF, 2007, « Evaluation de la situation des violences sexuelles dans le Pool »

3) Barrière, A. et Sembel, N., 1998, Sociologie de l'éducation, Paris : Nathan.

4) Bingoly-Liworo G. (DGOP), Yila -Boumpoto M (Université Marien Ngouabi), Libali B. (UERPOD) et al. 1999, « Violences Sexuelles en situation de conflit au Congo : le cas de Brazzaville », Ministère de la Santé, Solidarité et Action Humanitaire, DGPOP, Direction de la Recherche et de la Santé de la Reproduction, FNUAP, UNICEF.

5) Blaya, C., 2001, Social climate and violence in socially deprived urban secondary schools in England and France, University of Portsmouth.

6) Blaya, C., 2006, Violences et maltraitances en milieu scolaire, Paris : Armand Colin.

7) Blaya, C., Debarbieux, E. et Rubi, S., 2003, Violence à l'école et genre, Paper commissioned for the EFA Global Monitoring Report 2003/4, The Leap to Equality.

8) Blaya, C., et Hayden, C., 2003, Constructions sociales des absentéismes et des décrochages scolaires en France et en Angleterre, Université Victor-Segalen – Bordeaux II.

9) Bourdieu, P. et Passeron, J.C., 1970, La Reproduction, Paris : Minuit.

10) Buambo-Bamanga S.F., Oyere Moke P., Grékoumou A.L. Et al, 2005, « Violences sexuelles à Brazzaville », dans Cahiers Santé, vol. 15, no.1, pp.31-35

11) Carra C. et Faggianelli D., 2002, École et violence, Paris, La Documentation Française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 881.

12) Carra C. et Faggianelli D., 2003, « Violences à l'école : tendances internationales de la recherche en sociologie », Déviance et Société, 2/2003, Vol. 27, pp. 205-225.

13) Chemin, A., Drouet, L., Geoffroy, J.J., Jezequel, M.T., & Joly, A., 1995, Violences sexuelles en famille, Ramonville Saint Agne : Erès.

14) Daho Emmanuel (Université Marien Ngouabi), 2002 (avril), « Violences sexuelles au Congo (Nord) : Cas de Djambala, Gamboma, Owando, Etoumbi, Ouesso, Impfondo », Ministère de la Fonction Publique, Réformes administratives et de la Promotion de la Femme, FNUAP.

15) DURKHEIM Émile, (2001), Sociologie et Education, Paris, Félix Alcan.

16) Ekomo Engolo, C. et Ndibnu-Messina, J., (sous la dir.), 2015, Violences dans les institutions universitaires. Représentations et régulations, Edilivres

17) Fortin, J., 2000, Une école sans violence ? De l'urgence à la maîtrise, Paris : Hachette.

18) GERARD E, (2001), " Les approches sociologiques de la demande d'éducation " in Pilon M. et Yaro Y., UEPA.

19) Goma-Maniongui C. (AFJC), Bemba P.F. (AFJC), 2003 : «Etudes sur l'application des peines à l'encontre des auteurs de violences sexuelles », Ministère de l'Agriculture, Elevage, Pêche et Promotion de la Femme, FNUAP, Association des Femmes Juristes du Congo (AFJC).

20) Institut National de la Statistique (INS) et UNICEF. 2015. *Enquête par grappes à indicateurs multiples, MICS5 CONGO 2014-2015, Rapport de résultats clés*. Brazzaville, Congo, INS et UNICEF.

21) Jaspard, M. et Equipe Enveff, 2001, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », Population et Sociétés, n°364, 4 p. (Publication en anglais disponible sur le site Internet : http.//www.ined.fr).

22) Jaspard, M., 1997, Sociologie des comportements sexuels, Paris : La Découverte.

23) Jaspard, M., 2005, Les violences contre les femmes, Paris : La Découverte.

24) Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Firdion, J.-M., Fougeyrollas-Schwebel, D., Houel, A., Lhomond, B., Maillochon, F., Saurelcubizolles, M.-J., Schiltz, M.-A., 2001, Enquête nationale sur les violences envers les femmes : Rapport final, Paris : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la formation professionnelle - Service des Droits des femmes et de l'égalité.

25) Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Firdion, J.-M., Fougeyrollas-Schwebel, D., Houel, A., Lhomond, B., Maillochon, F., Saurelcubizolles, M.-J., Schiltz, M.-A., 2001, Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, Conférence de presse du 4 octobre 2001, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes et à la formation professionnelle - Service des Droits des femmes et de l'égalité.

26) Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Fougeyrollas-Schwebel, D., Houel, A., Lhomond, B., Maillochon, F., Saurel-Cubizolles, M.-J., Schiltz, M.-A., 2003, Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale, Paris : La Documentation française.

27) Jaspard, M., et Equipe Enveff, 2000, « Les violences envers les femmes en France », in M., Bozon et T., Locoh, eds, Dossiers et recherches n° 84, tome 1, INED, pp.141-158.

28) Jaspard, M., et Equipe Enveff, 2001, « Violences envers les femmes, une reconnaissance tardive », in L'État de la France, Paris : La Découverte-Syros, édition 2001, pp. 76-79.

29) Jaspard, M., et Equipe Enveff, 2001, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », Population et sociétés n°364, Paris : INED.

30) KOBIANÉ Jean-François (2001), « Revue générale de la littérature sur la demande d'éducation en Afrique », in : Marc PILON et Yacouba YARO (éditeurs) La demande d'éducation en Afrique. État des connaissances et perspectives de recherche. Collection Réseaux thématiques de recherche de l'U.E.P.A., N° 1, pp. 19-47.

31) Lainey, C., ed., 2004, Education et Francophonie, Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), volume XXXII, no1, printemps 2004.

32) Lanoue, E., 2006, « Education, violences et conflits en Afrique subsaharienne », In M. Pilon, éd., Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu, Paris : CEPED. pp.223-242.

33) Lanoue, E., Azoh, F.-J., & Tchombé, T., 2009, « Introduction : Education, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique. Parcours d'une problématique », In F.-J. Azoh, E. Lanoue, & T. Tchombé, Education, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique subsaharienne, Paris : Karthala, pp. 23-32.

34) Mafoukila C.M. (UERPOD), Kouanga P.CH. (UERPOD), 2002, « Enquête relative aux connaissances, attitudes et pratiques sur les violences faites aux femmes, y compris le harcèlement sexuel et l'attentat à la pudeur, en République du Congo », Ministère de l'Agriculture, Elevage, Pêche et Promotion de la Femme, DGPFIFD, FNUAP.

35) MEPSA (2015), Annuaires statistiques 2014-2015 du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, 121 p.

36) MEPSA (2015), Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025,166 p.

37) METPFQE (2015), Annuaires statistiques 2014-2015 du Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, 68 p.

38) Mimche, H. et Tanang, P., 2013, « Les violences basées sur le genre à l'école en République centrafricaine », Recherches & Educations n°8 juin.

39) Mvesso, A., 1998, L'école malgré tout, Yaoundé : PUY.

40) Ngoulou J. (DGOP), Yila-Boumpoto M. (Université Marien Ngouabi), Libali B. (UERPOD) et al, 2001, « Violences sexuelles en situation de conflit au Congo (Sud): cas de Dolisie, Kinkala, Nkayi, Pointe-Noire, Sibiti », Ministère de la Santé, Solidarité, Aide Humanitaire. FNUAP

41) Paquin, M., 2004, « Violence en milieu scolaire : une problématique qui concerne l'école, la famille et la communauté, voire la société », in C., Lainey, ed., Education et Francophonie, volume XXXII, no1, printemps 2004, pp. 1-14.

42) Pondi, J.-E., 2011, Harcèlement sexuel et déontologie en milieu universitaire, Yaoundé : Clé.

43) Queroz (de), J. M., L'Ecole et ses sociologies, Paris : Nathan.

44) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ONU Femmes, (2016), Global guidance on addressing school-related gender-based violence, 128p.

45) http://www.ungei.org/UNESCO_SRGBV_Infographic_Web_FRENCH_161121a.pdf.

46) République du Congo, 2015, Constitution de la République du Congo, 24p.

47) REIPER, 2013, Rapport supplémentaire au rapport national (2000-2010) sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en République du Congo, 44 p.

48) UNFPA, 2015, Analyse diagnostique et perspectives genre de la République du Congo, Rapport final et Note stratégique

49) UNICEF, 2004, Rapport pays sur la violence contre les enfants », et « Rapport pays sur l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants » République du Congo, Ministère de la Justice et des Droits Humains, octobre 2004.

50) UNICEF, 2015, Cadre stratégique pour le renforcement du système national de protection de l'enfant en République du Congo, 68p.

51) UNICEF, 2017, Etude sur les enfants et les adolescents en dehors de l'école en République du Congo.

52) UNICEF, 2018, Une leçon quotidienne, mettre fin à la violence à l'école, 32 p.

53) Véronique Goblet, (2007), Lutte et réponse aux violences sexuelles en République du Congo : Analyse de situation, 114p.

ANNEXES

ANNEXE A.1 : DETAIL DES PERSONNES RESSOURCES DU MEPSA, METFPQE, MASAH, PARTENAIRE TECHNIQUES ET FINANCIERS ET ONG INTERVIEWEES LORS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

DEPARTEMENT	INSTITUTION	NOMS ET PRENOMS	FONCTION
Brazzaville	MEPSA	MIETTE NEE GAMBANI LIKIBI	Directrice Générale De L'Enseignement de Base
Brazzaville	MEPSA	WANDO RAPHAEL	Directeur de l'Enseignement Primaire
Brazzaville	MEPSA	DAVID BOKE	Directeur des Collèges d'Enseignement général
Brazzaville	METFPQE	FELICIEN IBOUANGA	Directeur Départemental de l'enseignement technique et professionnel
Brazzaville	MEPSA	AWWASSA CHARLES	Directeur départemental de l'enseignement primaire secondaire et de l'alphabétisation
Brazzaville	ONG FAWE	HONORINE NKAYA	Coordonnatrice Nationale de Fawe Congo, et vice-présidente de Fawe Congo
Brazzaville	ONG JARROT ET REIPER	JOSEPH LIKIBI	Coordonnateur Espace Jarrot/Coordonnateur Reiper
Brazzaville	COLLEGE NOTRE DAME DU ROSAIRE	NGANGA BERTIN	Surveillant
Brazzaville	UNICEF	ACHILLE OLLOY	Chef de Section Education
Brazzaville	ONG ATK	KODIA JEAN BAPTISTE	Responsable
Brazzaville	OCDH	CYNTHIA KIYOMBO	Chargée programme ressources naturelles et droits des communautés
Brazzaville	MEPSA	ALBERT KOUEMIATOUKA	Inspecteur divisionnaire du contrôle du patrimoine
Brazzaville	ONG CIREV	NDALA GISLAIN	Chef de service écoute et accueille
Likouala	CEG BOKOUAYE	-	Directeur
Likouala	CETF		Enseignante
Likouala	DDEPSA	MOUAYOT HUBERT	Chef de bureau
Likouala	LYCEE D'MPFONDO	-	PROVISEUR
Likouala	METFPQE	MATHURIN MOWAWA	Directeur Départemental de l'Enseignement Technique et Professionnelle.
Niari	MASHA	ENGAMBE ANTOINE	Chef De Cas De Dolisie 2
Niari	DDEPSA	MVOUNDA GILBERT	Chef de Bureau DDEPSA
Niari	DDETPFQE	MOUAMBA DONATIEN	Directeur Départemental
Niari	ONG ALPN	IBASSA DONACIEN	Coordonnateur
Niari	MEPSA	GBOSSO MAWE WILLIAM RÉGIS	Directeur des Etudes
Niari	CEG DE L'UNITE	NDOUNDOU BAKALA	Enseignant
Niari	LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL	GARDHOUD ETIENNE	Directeur
Niari	ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE	BOUKOUYA ALAIN	Directeur
Niari	Association des Parents d'Elèves	N'GOULOU TSIBA EMMANUEL	Président

DEPARTEMENT	INSTITUTION	NOMS ET PRENOMS	FONCTION
Bouenza	CAS	NGOUNDA BISONGOLO EUGÈNE	Responsable
Sangha	LYCEE GUEMBELA	-	Directeur des Etudes vague A
Cuvette	CAS	ARMAND ROGER BISIBOULOU	Chef de CAS
Cuvette	MEPSA ET MET	JEANNE IBOVI	Chef de la circonscription scolaire de Boundji
Cuvette	CEG SAINTE MARIE D'OYO	SAKOU	Chef d'établissement
Cuvette	CETI	AMBOULOU NGASSY CHANCEL	chef des travaux CETI
Cuvette	CEG BONDJI	NGOULOU SIMPLICE	Directeur des études
Pointe-Noire	METFPQE	PAUL CHRISTIAN LOUEMBET	Directeur Départementale Kouilou et Pointe-Noire
Pointe-Noire	ONG AZUR	EVELINE NKOSSO	chargée de bureau à AZUR
Pointe-Noire	MEPSA	NGOUILOU LIE MARCEL	chef de bureau DDEPSA
Pointe-Noire	LYCEE DE POINTE NOIRE	MIOKO	Surveillant Général
Pointe-Noire	CEG Bota	NZILA ONZO FREDDY	Surveillant Général
Pointe-Noire	LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL	IKIELO PEGGY RUPHINE	Directrice des Etudes
Lekoumou	CEG NOTRE DAME DES LOUDRES	MONBO OSAIR	Enseignant.
Lekoumou	MASAH	NDINGA JEAN BOSCO	Directeur départemental de la Lekoumou
Lekoumou	METFPQE	ALBERT BELLARD HENRI NKOUKA	Directeur départemental
Lekoumou	LYCEE AUGUSTIN POIGNET DE SIBITI	-	Proviseur Lycée Général

ANNEXE A.2 : RECAPITULATIF DE LA COLLECTE DES DONNEES AUPRES DES ECOLES DANS LE CADRE DU VOLET QUANTITATIF DE L'ETUDE

COMMUNE DE PLEIN EXERCICE	N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOMBRE DE QUESTIONNAIRE ATTENDU	NOMBRE DE QUESTIONNAIRE REALISE
BRAZZAVILLE	1	CEG A.A. NETO	32	32
	2	CEG AMITIE	32	32
	3	CEG ANDRE G. MATSOUA	32	32
	4	CEG ANGOLA LIBRE	32	32
	6	CEG ANNE MARIE JAVOUHEY	32	32
	7	CEG AUGUSTE BITSINDOU	32	32
	8	CET ALBERT IKGNE	32	30
	9	CET DU 5 FEVRIER	32	31
	10	COLLEGE DOM HELDER CAMARA	32	32
	11	COLLEGE MAMAN THERESE	32	32
	12	COLLEGE NOTRE DAME DU ROSAIRE	32	32
	13	COLLEGE SAINT PIERRE CLAVER	32	32
	14	COMMUNE DE BACONGO	32	32
	15	ECOLES DES SOEURS FRANCISCAINE	32	31
	16	EPP CAMARA LAY	32	32
	17	EPP LIBERTE	32	32
	18	EPP MAYANGA	32	32
	19	EPP TENRIKYO	32	31
	20	EPP UNITE AFRICAINE	32	32
	21	CEG FRATERNITE	32	32
	22	CEG GAMPO OLILOU A	32	31
	23	CEG GAMPO O224LILOU B	32	32
	24	GROUPE SCO25LAIRE REMO	32	32
	25	CEG KINSOUNDI26	32	32
	26	L E.P. LUMUM27BA	32	32
	27	LYCEE A. A. NETO A	32	32
	28	LYCEE A. A. NETO B	32	32
	29	LYCEE CHAMINADE	32	32
	30	LYCEE DE LA REVOLUTION	32	32
	31	LYCEE DE MASSENGO	32	32
	32	LYCEE NGANGA EDOUARD	32	32
	33	LYCEE NGANGA LONGOLO	32	32
	34	LYCEE RECONCILIATION	32	32
	35	LYCEE S. MAFOUTA	32	32
	36	LYCEE T SANKARA A	32	32
	37	LYCEE T SANKARA B	32	32
	38	LYCEEA.A. NETO A	32	31
	39	LYCEES. DE BRAZZA A	32	32
	40	LYCEES. DE BRAZZA B	32	32
	41	CEG LA PAILLOTTE	32	32
	42	CEG LA PERLE	32	32
	43	CEG LHEYET GABOKA	32	32
	44	CEG LIBERTE A	32	32

	45	CEG LIBERTE B	32	32
	46	LYCEE PROFESSIONNEL ALPHONSE K	32	30
	47	LYCEE TECHNIQ INDUSTRIEL 1 MAI	32	30
	48	LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE AMILC	32	32
	49	LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL 1ER	32	32
	50	LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL 5 F	32	32
	51	LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL 5	32	32
	52	CEG MANSIMOU	32	32
	53	CEG MAYANGA	32	32
	54	CEG MAYINDOU	32	32
	55	CEG MFILOU	32	32
	56	CEG NGAMABA	32	30
	57	CEG NGANGA EDOUARD	32	32
	58	CEG NGANGA LINGOLO	32	32
	59	CEG PIERRE NTSIETE	32	32
	60	CEG PIERRE SAVORGNA DE BRAZZA	32	32
	61	PROTESTANTE DE OUENZE	32	32
	62	CEG TENRIKYO	32	32
	63	CEG THEOPHILE MBEMBA	32	32
	64	CEG TROIS GLORIEUSES	32	32
DJAMBALA	65	CET DE DJAMBALA	32	32
	66	CEG DJAMBALA	32	32
	67	EPP MBOULA DJAMBALA	32	32
	68	GAMBOMA	32	32
	69	LYCEE DE GAMBOMA	32	32
	70	LYCEE DE OLLOMBO	32	32
	71	CEG CEG NGO	32	32
	72	OLLOMBO	32	32
	73	CEG SANITE GENEVIEVE DE DJAMBALA	32	32
DOLISIE	74	CENTRAL DE DOLISIE	32	32
	75	CETF DE DOLISIE	32	32
	76	CETM DE DOLISIE	32	32
	77	EPP MARCEL TCHICOU MOSSENDJO	32	32
	78	EPP SAINTE THERESE DOLISIE	32	32
	79	LYCEE DOLISIE II	32	32
	80	LYCEE SAINTE THERESE DE DOLISIE	32	25
	81	LYCEEJ. SATHOUD	32	32
	82	LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL DOL	32	32
	83	LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE	32	32
	84	CEG UNITE DE DOLISIE	32	32
EWO	85	CETA D'EWO	32	32
	86	COLLEGE CHARCHE DE GAULLE D'EWO	32	32
	87	EPP 31 DECEMBRE 1969 D'EWO	32	32
	88	CEG EWO	32	32
	89	LYCEE D' ITOUMBI	32	32
	90	LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE D'EWO	32	32
IMPFONDO	91	CEG BASE VIE D'IMPFONDO	32	30

	92	CETF D'IMPFONDO	32	32
	93	CETM D'IMPFONDO	32	32
	94	EPP 31 JUILLET 1968 D'IMPFONDO	32	30
	95	CEG G. BOKOUAYE D'IMPFONDO	32	30
	96	LYCEE PAUL MARIE MOPIAKO D'IMP	32	30
KINKALA	97	CEG BOKO	32	32
	98	CET DE KINKALA	32	32
	99	COLLEGE CATHOLIQUE ST AUGUSTIN	32	32
	100	EPP MOUNDONGO DE KINKALA	32	32
	101	KINTELE NOUVEAU QUARTIER	32	32
	102	LYCEE DE KINKALA	32	32
	103	LYCEE DE KINTELE	32	32
	104	LYCEE PASTEUR PIERRE NGIALOU KINKALA	32	32
	105	CEG MINDOULI	32	32
MADINGOU	106	CEG AGAPE DE MADINGOU	32	32
	107	CET DE MADINGOU	32	32
	108	CETF DE MADINGOU	32	32
	109	EPP MADINGOU GARE DE MADINGOU	32	32
	110	LYCEE DE MADINGOU	32	32
	111	CEG MADINGOU 1	32	32
	112	CEG MOUYONDZI	32	32
MOSSENDJO	113	CET DE MOSSENDJO	32	32
	114	CET DE MOSSENDJO	32	31
	115	CEG EMILE KOUMBA DE MOSSENDJO	32	32
	116	EPP MARCELLE TCHICOU	32	32
	117	LYCEE DE MOSSENDJO	32	32
NKAYI	118	CEG LOUTETE	32	32
	119	CETM DE NYAYI	32	32
	120	COLLEGE SAINT LOUIS DE NKAYI	32	32
	121	EPP MOUANDA NGOMA DE NYAYI	32	32
	122	LYCEE DE NKAYI	32	32
	123	LOUDIMA GARE	32	31
	124	LYCEE SAINT LOUIS DE NKAYI	32	32
	125	NKAYI COMMUNE 1	32	32
OUESSO	126	CETF DE OUESSO	32	32
	127	COLLEGE SAINT PIERRE CLAVER D'OUESSO	32	32
	128	EPP MAMBEKE BOUCHE D' OUESSO	32	32
	129	CEG KWAME NKRUMAH DE OUESSO	32	32
	130	LYCEE GUEMELLA (OUESSO)	32	30
	131	LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE OUESSO	32	32
OWANDO	132	CETM D'OWANDO	32	31
	133	COLLEGE SAINT JOSEPH OWANDO	32	32
	134	EPP 18 MARS 1977 OWANDO	32	31
	135	LYCEE D'OWANDO	32	32
	136	LHEYET GABOKA D'OWANDO	32	32
	137	LYCEE CATHOLIQUE SAINT PI X D'	32	32
	138	LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL OWANDO	32	32

OYO	139	CEG BOUNDJI	32	32
	140	CETI d'Oyo	32	32
	141	COLLEGE SAINTE MARIE D'OYO	32	27
	142	EPP OBANGUE d'Oyo	32	31
	143	LYCEE DE MOSSAKA	32	32
	144	LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL D'OYO	32	32
	145	CEG SASSE IPA D'OYO	32	32
POINTE NOIRE	146	CEG 05 FEVRIER 1979	32	32
	147	CEG 28 JUIN 1968	32	32
	148	CEG 30 MARS 1970	32	32
	149	CETA DE NGOYO	32	32
	150	CETF TAMBOU MADELEINE	32	32
	151	CETM 12 AOUT	32	32
	152	COLLEGE LA PEPINIERE	32	31
	153	CEG EMERY PATRICE LUMUMBA	32	32
	154	CEG EMMANUEL DADAET DAMONGO	32	32
	155	EPP 5 FEVRIER	32	32
	156	EPP LOUSSALA	32	32
	157	EPP MARIEN NGOUABI	32	32
	158	CEG FOUTA	32	32
	159	CEG INTELLINGENSTIA	32	32
	160	CEG KWAME NKRUMAH	32	32
	161	LYCEE 30 MARS 1970	32	32
	162	LYCEE PEPINIERE	32	32
	163	LYCEE POINTE NOIRE II	32	32
	164	LYCEE TROIS GLORIEUSES	32	32
	165	LYCEEV. AUGAGNEUR	32	30
	166	CEG LA MARTIDRIERE	32	32
	167	CEG LE GOSPEL	32	32
	168	CEG LE SAVOIR FAIRE	32	32
	169	CEG LES OLIVIERS	32	32
	170	CEG LES TROIS GOLRIEUSES	32	31
	171	CEG LOANGO	32	32
	172	LYCEE LA MARTIDRIERE	32	32
	173	LYCEE PROFESSIONEL THOMAS SANK	32	32
	174	LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL DE	32	31
	175	LYCEE TECHNIQUE POATY BERNARD	32	32
	176	CEG MBOTA RAFFINERIE	32	32
	176	CEG MOE POATY	32	32
	177	CEG NGOYO A	32	31
	178	CEG NGOYO B	32	30
	179	CEG NKOUIKOU (418)	32	32
	180	CEG PIERRE CORNELLE	32	32
	181	CEG PIERRE TCHICAYA DE BOAMPIRE A	32	32
	182	CEG PIERRE TCHICAYA DE BOAMPIRE B	32	32
	183	CEG RAYMOND MOUTOU	32	32
POKOLA	184	EPP POKOLA 1 DE POKOLA	32	32

	185	CEG POKOLA	32	32
SIBITI	186	CEG INTELLINGENSTIA	32	32
	187	CETF DE SIBITI	32	32
	188	CETM DE SIBITI	32	32
	189	EPP ISAAC BALENDE DE SIBITI	32	32
	190	CEG J.J. MOUAYA DE SIBITI	32	32
	191	LYCEE A BOIGNET	32	32
	192	LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE DE SIBITI	32	32
	193	CEG MAYEYE	32	32
TOTAL			**5790**	**5756**

ANNEXE A.3 : TABLEAUX DES DONNEES QUANTITATIVES ISSUES DU VOLET QUANTITATIF DE L'ETUDE

TABLEAU A.3.1 : TYPES DE VIOLENCE LORS DES 12 DERNIERS MOIS PAR COMMUNE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES

		Sexe des répondants		Milieu de résidence		Statut de l'enquêté				Sous-Secteur du Système Educatif		Cycle d'Enseignement			Total
		Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Public	Prive	Primaire	1er cycle	2nd cycle	
		VIOLENCES VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES													
COMMUNE	BRAZZAVILLE	82,4	83,0	82,7	100	84,3	84,3	67,0	34,5	82,6	83,4	78,6	85,1	80,1	82,7
	DJAMBALA	76,2	63,3	80,4	62,8	79,1	63,8	50,0	50,0	71,1	50,0	71,9	64,4	80,0	68,8
	DOLISIE	77,7	90,5	84,8	88,4	79,8	91,5	64,3	62,5	87,2	84,2	75,0	86,7	92,1	86,7
	EWO	33,0	34,6	.	33,9	34,1	36,7	16,7	.	31,9	43,8	43,8	46,7	11,8	33,9
	IMPFONDO	87,0	91,6	.	89,7	87,0	91,3	.	100	89,6	90,0	100	88,3	87,2	89,7
	KINKALA	59,9	75,2	.	67,4	63,0	78,5	25,0	.	71,7	51,6	68,8	81,9	44,6	67,4
	MADINGOU	19,2	35,2	.	29,6	16,9	36,0	42,9	16,7	32,5	12,5	32,3	12,5	45,8	29,6
	MOSSENDJO	91,7	83,9	93,3	76,4	92,8	88,9	66,7	16,7	87,4	.	94,1	83,2	93,3	87,4
	NKAYI	69,4	73,9	73,8	62,2	73,6	73,9	40,0	.	72,8	68,8	46,9	82,5	72,5	71,8
	OUESSO	71,3	70,9	67,1	90,6	68,1	72,6	100	25,0	81,6	18,8	90,6	78,1	64,3	71,1
	OWANDO	47,5	67,6	66,7	56,6	48,1	67,3	41,7	100	63,9	39,1	64,5	63,6	46,7	56,8
	OYO	52,0	72,0	.	62,8	51,1	72,4	58,3	50,0	64,9	48,1	64,5	57,4	68,6	62,8
	POINTE NOIRE	74,9	72,0	73,4	.	77,1	73,1	54,4	36,8	77,6	57,3	96,9	66,6	74,9	73,4
	POKOLA	54,2	60,0	.	57,8	54,5	63,2	50,0	.	57,8	.	87,5	.	28,1	57,8
	SIBITI	71,4	89,4	66,7	82,4	69,9	89,1	83,3	100	82,0	.	100	80,6	76,8	82,0
	Total	71,8	75,4	79,0	64,1	73,3	76,6	58,4	36,9	75,9	61,6	77,3	74,7	71,8	73,8
		VIOLENCES PHYSIQUES													
COMMUNE	BRAZZAVILLE	47,8	41,3	44,2	50,0	50,9	42,0	22,7	13,8	46,3	27,4	62,9	38,2	48,9	44,2
	DJAMBALA	50,0	31,9	70,1	24,1	51,8	32,5	33,3	16,7	42,6	15,6	90,6	32,5	35,4	39,6
	DOLISIE	49,5	42,0	55,8	33,7	51,7	42,6	35,7	25,0	39,4	68,4	75,0	44,1	30,2	44,2
	EWO	20,5	29,8	.	25,5	19,5	31,6	33,3	.	27,5	15,6	53,1	27,2	10,3	25,5
	IMPFONDO	55,8	42,1	.	47,8	55,8	43,7	.	.	48,7	43,3	76,7	63,3	28,7	47,8
	KINKALA	25,2	26,2	.	25,7	27,4	27,4	.	.	27,9	17,7	59,4	31,6	5,9	25,7
	MADINGOU	2,6	5,5	.	4,5	2,8	5,8	.	.	5,2	.	.	2,1	8,3	4,5
	MOSSENDJO	51,4	37,9	44,2	43,6	53,6	40,7	.	.	44,0	.	32,4	47,4	46,7	44,0
	NKAYI	32,2	33,6	36,7	15,6	35,8	33,6	6,7	.	38,7	15,6	28,1	36,5	32,5	32,9
	OUESSO	38,8	40,9	41,8	31,3	40,3	40,6	25,0	50,0	48,1	,0	31,3	59,4	37,3	40,0
	OWANDO	28,3	25,5	100	26,0	28,7	25,7	25,0	.	32,3	14,1	45,2	29,3	18,5	27,0

	OYO	32,0	23,7	.	27,5	33,0	24,1	25,0	.	29,8	11,1	41,9	25,7	24,4	27,5
	POINTE NOIRE	47,6	31,5	39,2	.	51,8	31,7	8,8	26,3	41,0	32,2	33,3	35,1	43,1	39,2
	POKOLA	41,7	30,0	.	34,4	45,5	31,6	.	.	34,4	.	31,3	.	37,5	34,4
	SIBITI	27,6	21,2	83,3	22,4	29,0	21,1	16,7	25,0	23,8	.	75,0	19,4	10,1	23,8
	Total	41,6	34,0	43,3	26,4	44,2	34,6	18,2	14,6	39,4	26,2	51,3	34,9	36,4	37,4
		VIOLENCES ECONOMIQUES													
COMMUNE	BRAZZAVILLE	31,8	35,5	33,8	50,0	32,7	36,2	24,7	10,3	37,9	1,8	40,3	26,9	42,7	33,8
	DJAMBALA	45,1	37,3	59,8	30,9	48,2	38,1	16,7	16,7	45,7	,0	84,4	36,1	32,3	40,6
	DOLISIE	50,5	37,9	32,7	49,7	53,9	39,1	28,6	.	41,5	42,1	.	53,8	48,2	41,6
	EWO	15,9	6,7	.	10,9	15,9	7,1	16,7	.	13,1	.	.	2,2	27,9	10,9
	IMPFONDO	.	24,3	.	14,1	.	25,2	.	.	13,6	16,7	13,3	28,3	5,3	14,1
	KINKALA	44,9	38,3	.	41,7	46,7	38,5	25,0	33,3	35,4	64,5	37,5	29,0	62,4	41,7
	MADINGOU	2,6	2,8	.	2,7	2,8	2,9	.	.	3,1	.	.	5,2	1,0	2,7
	MOSSENDJO	40,3	37,9	26,9	61,8	40,6	39,5	33,3	16,7	39,0	.	2,9	52,6	36,7	39,0
	NKAYI	23,1	10,4	16,7	15,6	24,5	10,4	13,3	.	20,4	4,7	3,1	4,8	23,8	16,5
	OUESSO	6,3	36,4	27,2	6,3	6,9	37,7	.	.	28,5	.	6,3	93,8	10,3	23,7
	OWANDO	14,2	7,8	.	11,4	14,8	7,9	8,3	.	15,8	.	.	12,1	14,1	11,3
	OYO	22,0	11,9	.	16,5	23,9	12,1	8,3	.	18,8	.	.	10,9	29,1	16,5
	POINTE NOIRE	51,0	37,5	44,0	.	53,8	38,4	24,6	10,5	50,8	17,6	29,2	25,3	59,7	44,0
	POKOLA	8,3	12,5	.	10,9	9,1	13,2	.	.	10,9	.	12,5	.	9,4	10,9
	SIBITI	19,0	6,6	33,3	11,2	20,4	6,8	8,3	.	11,7	.	12,5	11,6	11,6	11,7
	Total	33,0	29,5	36,2	21,5	34,4	30,2	20,1	8,7	34,2	13,3	21,0	26,4	39,0	31,1
		VIOLENCES SEXUELLES													
COMMUNE	BRAZZAVILLE	27,9	41,0	35,1	50,0	26,8	41,7	37,1	13,8	37,6	15,2	44,0	26,1	46,4	35,1
	DJAMBALA	19,7	24,1	26,8	19,9	20,9	24,4	8,3	16,7	25,0	.	3,1	24,1	26,2	22,2
	DOLISIE	20,4	48,1	32,1	47,0	16,9	48,9	42,9	25,0	40,1	38,6	18,8	31,5	58,3	39,9
	EWO	22,7	39,4	.	31,8	23,2	41,8	16,7	.	31,3	34,4	12,5	34,8	36,8	31,8
	IMPFONDO	22,1	47,7	.	37,0	22,1	49,5	.	.	37,7	33,3	10,0	68,3	25,5	37,0
	KINKALA	7,5	7,1	.	7,3	7,4	7,4	8,3	.	4,9	16,1	12,5	6,5	6,9	7,3
	MADINGOU	10,3	15,9	.	13,9	7,0	15,8	42,9	16,7	15,7	3,1	6,5	6,3	24,0	13,9
	MOSSENDJO	15,3	34,5	28,8	20,0	14,5	37,0	33,3	.	25,8	.	20,6	23,2	40,0	25,8
	NKAYI	16,5	25,4	22,4	15,6	17,9	25,4	6,7	.	25,7	7,8	.	22,2	25,0	21,2
	OUESSO	13,8	38,2	25,9	37,5	13,9	39,6	12,5	.	32,3	6,3	37,5	37,5	23,0	27,9
	OWANDO	17,5	23,5	66,7	19,6	19,4	23,8	,0	.	24,7	9,4	3,2	21,2	25,0	20,3
	OYO	15,0	31,4	.	23,9	17,0	31,9	,0	.	22,0	37,0	3,2	27,7	26,7	23,9
	POINTE NOIRE	52,2	50,3	51,2	.	54,4	51,5	31,6	10,5	53,8	41,2	14,6	43,2	62,4	51,2
	POKOLA	.	25,0	.	15,6	.	26,3	.	.	15,6	.	28,1	.	3,1	15,6
	SIBITI	11,4	23,8	50,0	18,0	9,7	23,8	25,0	25,0	18,8	.	12,5	18,1	23,2	18,8
	Total	27,5	37,5	38,7	22,6	27,6	38,3	26,8	10,7	34,7	23,7	20,6	28,0	42,1	33,0
		VIOLENCES EN LIGNE													
COMMUNE	BRAZZAVILLE	16,9	26,0	22,0	.	18,2	26,3	6,2	17,2	23,1	12,6	3,8	23,5	23,6	22,0

	DJAMBALA	2,5	8,4	12,4	2,6	2,7	8,8	.	.	6,6	.	.	4,7	12,3	5,9
	DOLISIE	9,7	18,5	10,9	20,4	5,6	19,1	35,7	.	17,0	10,5	.	17,5	21,6	15,9
	EWO	11,4	1,0	.	5,7	12,2	1,0	.	.	6,3	3,1	.	5,4	8,8	5,7
	IMPFONDO	5,2	.	.	2,2	5,2	,0	.	.	,0	13,3	.	,0	4,3	2,2
	KINKALA	4,1	.	.	2,1	3,0	,0	16,7	.	1,3	4,8	.	1,3	4,0	2,1
	MADINGOU	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	MOSSENDJO	2,8	6,9	5,8	3,6	2,9	7,4	.	.	5,0	.	.	8,4	.	5,0
	NKAYI	6,6	11,2	10,0	4,4	7,5	11,2	.	.	9,9	6,3	.	9,5	10,6	9,0
	OUESSO	7,5	4,5	7,0	,0	8,3	4,7	.	.	7,0	.	.	15,6	4,8	5,8
	OWANDO	2,5	6,9	.	4,6	2,8	6,9	.	.	6,3	.	.	3,0	7,6	4,5
	OYO	3,0	8,5	.	6,0	3,4	8,6	.	.	6,3	3,7	.	5,9	8,1	6,0
	POINTE NOIRE	14,9	9,4	12,0	.	15,0	9,2	14,0	15,8	13,2	7,5	2,1	9,5	15,3	12,0
	POKOLA	.	2,5	.	1,6	.	2,6	.	.	1,6	.	.	.	3,1	1,6
	SIBITI	4,8	3,3	.	4,0	4,3	3,4	8,3	.	3,9	.	3,1	2,6	7,2	3,9
	Total	11,0	13,5	16,5	4,7	11,3	13,6	8,2	7,8	13,3	7,3	1,3	13,2	14,5	12,4

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.2 : TYPES DE VIOLENCE LORS DES 12 DERNIERS MOIS PAR AGE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES

		Sexe des répondants		Milieu de résidence		Statut de l'enquêté				Sous-Secteur du Système Educatif		Cycle d'Enseignement			Total
		Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Public	Prive	Primaire	1er cycle	2nd cycle	
		VIOLENCES VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES													
Age des répondants	12 ans	80,3	77,9	84,7	62,8	80,3	77,9	.	.	79,8	75,7	81,9	77,8	67,6	78,8
	13 ans	68,6	76,1	73,8	71,7	68,6	76,1	.	.	78,9	58,1	75.	81,2	39,5	73,1
	14 ans	78,1	75,4	78,4	72,9	78,1	75,4	.	.	81,1	59,7	89,5	77,4	70,4	76,6
	15 ans	63,7	77,9	76,8	65,1	63,7	77,9	.	.	73,3	67.	50,0	75,7	69,9	72,6
	16 ans	76.	75,3	82,6	61,5	76.	75,3	.	.	76,6	66,7	100	75,2	75,6	75,6
	17 ans	73,1	73,6	81,4	60,9	73,1	73,6	.	.	76,6	45,5	.	74.	73.	73,4
	18 ans	73,7	78,8	84,1	64,9	73,7	78,7	.	100	78,2	52,4	.	73,8	77,3	76,3
	19 ans+	58,4	35,6	55,6	45.	.	.	58,4	35,6	52,4	50,9	51,2	51,1	53,7	52,2
	Total	71,8	75,4	79.	64,1	73,3	76,6	58,4	36,9	75,9	61,6	77,3	74,7	71,8	73,8
Age des répondants		**VIOLENCES PHYSIQUES**													
	12 ans	51,5	46,5	51,4	40,4	51,5	46,5	.	.	52,9	34,9	55,7	42,5	33,8	48,5
	13 ans	35,4	40,1	41,5	31,6	35,4	40,1	.	.	45,6	19,4	54.	33,8	14,8	38,2
	14 ans	44,8	32,1	41,2	30,3	44,8	32,1	.	.	40,2	27,7	49,1	33,3	45,5	37,5
	15 ans	48,7	37,7	45.	36,1	48,7	37,7	.	.	43,9	26,1	47,1	43.	39,5	41,8
	16 ans	47,5	32,6	48,7	19,6	47,5	32,6	.	.	39,7	32,3	28,6	32,8	45,4	39.
	17 ans	42,1	31,2	42,7	25,3	42,1	31,2	.	.	35,8	36,4	.	34,1	36,9	35,9
	18 ans	39,6	26,1	43,5	17.	39,6	25,8	.	100	33,8	18,3	.	31,4	33,2	32,7
	19 ans+	18,2	12,9	17,6	15.	.	.	18,2	12,9	19,4	1,8	11,6	18,3	16,3	16,8
	Total	41,6	34.	43,3	26,4	44,2	34,6	18,2	14,6	39,4	26,2	51,3	34,9	36,4	37,4
Age des répondants		**VIOLENCES ECONOMIQUES**													
	12 ans	19,3	20,2	25,7	3,8	19,3	20,2	.	.	25,6	2,4	23,7	11,5	29,7	19,9
	13 ans	15,3	20,1	21,5	11,2	15,3	20,1	.	.	24,3	2,5	22,5	17,1	11,1	18,1
	14 ans	25,6	21,3	27,2	15,1	25,6	21,3	.	.	27,5	6,9	10,5	18,4	39,7	23,2
	15 ans	36,6	36,4	38,2	33,2	36,6	36,4	.	.	38,8	18,3	14,7	37,6	36,6	36,4
	16 ans	46,3	36,9	46,1	30,4	46,3	36,9	.	.	40,9	40,9	.	31,3	51,2	40,9
	17 ans	44,3	33,3	46,1	25,6	44,3	33,3	.	.	39,6	24,7	.	31,9	41,7	38.
	18 ans	39,4	34,8	48,1	21.	39,4	34,9	.	.	38,4	20,7	.	32,9	38,8	37.
	19 ans+	20,1	8,9	19,2	12,5	.	.	20,1	8,9	17,8	12,7	14.	16,7	18,4	17.
	Total	33.	29,5	36,2	21,5	34,4	30,2	20,1	8,7	34,2	13,3	21.	26,4	39.	31,1
Age des répondants		**VIOLENCES SEXUELLES**													
	12 ans	20,1	21,4	24,9	9,8	20,1	21,4	.	.	22,9	14,8	20,1	12,7	52,7	20,9
	13 ans	13,5	27,7	24,9	16.	13,5	27,7	.	.	21,6	23,1	14,5	27,9	19,8	22.

	14 ans	21,6	33,7	31,6	22,3	21,6	33,7	.	.	29,4	25,2	33,3	24,8	37.	28,5
	15 ans	26,6	36,9	37,8	24,5	26,6	36,9	.	.	34.	25,2	32,4	28,5	39,8	33.
	16 ans	30,5	45,1	44,9	26,9	30,5	45,1	.	.	39,2	35,5	57,1	33,2	44,3	38,9
	17 ans	31,6	50,0	54,8	22,5	31,6	50,0	.	.	43,4	31,2	.	38,1	44,5	42,1
	18 ans	37,1	47,1	51,3	29,1	37,1	47.	.	100	43,1	31,7	.	33,2	46.	42,2
	19 ans+	26,8	8,9	26,4	12,5	.	.	26,8	8,9	25,1	3,6	20,9	18,3	26,5	21,9
	Total	27,5	37,5	38,7	22,6	27,6	38,3	26,8	10,7	34,7	23,7	20,6	28.	42,1	33.
Age des répondants		**VIOLENCES EN LIGNE**													
	12 ans	1,5	1,5	2,0	.	1,5	1,5	.	.	1,9	.	1,1	2,4	.	1,5
	13 ans	7.	3,2	5,5	3,2	7.	3,2	.	.	6,4	,6	.	7,7	6,2	4,8
	14 ans	7,7	13,6	15,6	2.	7,7	13,6	.	.	11,5	9,4	1,8	10,7	14,8	11,1
	15 ans	8,9	14.	17,1	3,1	8,9	14.	.	.	11,3	17,4	.	15,2	8,4	12.
	16 ans	18,5	22,1	27,3	7,1	18,5	22,1	.	.	20,6	20,4	.	20,5	21.	20,6
	17 ans	14,2	16.	23,3	2,8	14,2	16.	.	.	16,4	5,2	.	11,7	17,3	15,2
	18 ans	14,9	18,8	22,2	9,2	14,9	18,8	.	.	17,7	7,3	.	21,5	14,9	16,9
	19 ans+	8,2	7,9	8,8	6,7	.	.	8,2	7,9	9,2	1,8	9,3	5,6	10,9	8,1
	Total	11.	13,5	16,5	4,7	11,3	13,6	8,2	7,8	13,3	7,3	1,3	13,2	14,5	12,4

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.3 : AUTEURS DES VIOLENCES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES DES VICTIMES PAR TYPE DE VIOLENCE LORS DES 12 DERNIER MOIS

	Sexe des répondants		Milieu de résidence		Statut de l'enquêté				Sous-Secteur du Système Educatif		Cycle d'Enseignement			Total
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Public	Prive	Primaire	1er cycle	2nd cycle	
	VIOLENCES VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES													
Un camarade/un élève	29,2	20,8	21,2	31,7	29,5	20,7	25,3	27,8	23,7	29,4	28,2	27,5	19,7	24,4
Une camarade/une élève	14,9	24,3	19,7	21,5	14,1	24,3	24,7	22,2	18,9	29,4	22,4	22,7	16,7	20,2
Un enseignant	20,4	20,2	20,4	20,1	21,4	20,4	7,5	5,6	21,5	11,9	11,6	18,6	24,8	20,3
Une enseignante	3,1	3,1	2,4	4,6	2,9	3,2	5,5	0,0	3,2	2,2	9,5	1,7	2,8	3,1
Un responsable/personnel administratif	11,0	7,7	9,6	7,9	11,2	7,5	8,2	19,4	9,6	5,7	6,7	9,2	9,7	9,1
Une responsable/personnel administratif	0,7	0,7	0,9	0,3	0,4	0,7	4,1		0,7	0,6	0,7	0,6	0,8	0,7
Groupe de personnes/camarades	12,8	9,4	12,8	6,5	12,7	9,3	14,4	16,7	11,1	9,1	15,0	9,4	11,3	10,9
Délégué/Leader d'association	0,9	1,2	1,3	0,4	1,0	1,2			1,0	1,7	,7	1,0	1,2	1,1
Un homme non identifié/Etranger	3,5	8,8	7,0	5,5	3,7	8,8	2,1	8,3	6,6	5,7	4,3	7,1	6,6	6,5
Autre (à préciser)	3,5	3,9	4,7	1,5	3,1	4,0	8,2		3,7	4,3	0,7	2,2	6,4	3,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	VIOLENCES PHYSIQUES													
Un camarade/un élève	20,1	11,6	13,7	22,1	20,3	11,6	16,3	22,2	14,4	27,5	21,4	18,1	11,2	15,8
Une camarade/une élève	10,2	17,1	12,7	16,7	9,5	17,1	24,5	11,1	13,1	19,1	17,5	14,3	11,5	13,7
Un enseignant	20,6	23,0	20,7	25,1	21,2	23,2	6,1		23,1	10,6	14,9	24,1	22,0	21,8
Une enseignante	4,7	3,7	3,8	5,2	4,7	3,7	4,1		4,4	2,5	13,8	1,6	3,2	4,2
Un responsable/personnel administratif	15,5	11,0	13,3	13,2	15,8	11,0	10,2	11,1	13,6	10,2	9,0	15,1	12,9	13,2
Une responsable/personnel	1,7	1,3	1,8	0,5	1,4	1,3	8,2	0,0	1,5	1,7	1,1	0,8	2,4	1,5

administratif														
Groupe de personnes/camarades	17,4	13,2	17,5	8,5	17,8	12,9	10,2	55,6	15,5	13,1	13,0	12,9	18,7	15,3
Délégué/Leader d'association	1,5	2,1	2,2	,5	1,6	2,1	,0	,0	1,6	3,8	1,1	1,9	2,0	1,8
Un homme non identifié/Etranger	4,2	10,9	8,0	6,4	4,1	11,0	6,1		7,5	8,1	7,6	8,3	6,9	7,6
Autre (à préciser)	4,1	6,0	6,2	1,8	3,6	6,1	14,3		5,3	3,4	0,6	2,8	9,3	5,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	VIOLENCES ECONOMIQUES													
Un camarade/un élève	1,0	0,6	0,8	0,7	0,1	0,6	16,3		0,7	2,5		1,6	,3	,8
Une camarade/une élève	2,0	1,1	1,5	1,8	1,5	1,1	10,2		1,5	1,7		1,3	1,9	1,5
Un enseignant	40,1	41,0	40,1	42,1	41,9	41,3	10,2		40,8	38,3	28,1	42,6	40,9	40,6
Une enseignante	9,4	6,1	5,3	14,9	9,7	6,1	4,1		7,0	16,7	30,1	3,7	7,3	7,6
Un responsable/personnel administratif	21,6	21,1	20,3	24,6	21,2	21,0	28,6	33,3	21,6	18,3	20,5	24,9	18,8	21,4
Une responsable/personnel administratif	1,8	1,0	1,8	,0	1,9	1,0	,0	,0	1,4	,8	,0	1,2	1,7	1,4
Groupe de personnes/camarades	13,1	10,4	13,3	6,6	13,0	10,1	14,3	50,0	11,9	7,5	14,4	10,7	12,0	11,7
Délégué/Leader d'association	1,2	1,2	1,6	,0	1,3	1,2		0,0	1,2	1,7	0,0	1,6	1,1	1,2
Un homme non identifié/Etranger	3,4	11,0	8,0	5,5	3,6	10,9		16,7	7,6	4,2	5,5	8,9	6,5	7,4
Autre (à préciser)	6,3	6,6	7,2	3,9	5,7	6,6	16,3		6,3	8,3	1,4	3,5	9,4	6,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	VIOLENCES SEXUELLES													
Un camarade/un élève	7,6	15,5	9,0	23,9	8,0	15,6	4,2	,0	12,7	11,6	10,4	15,1	11,0	12,6
Une camarade/une élève	20,9	16,4	17,4	20,2	18,8	16,4	40,3	18,2	17,1	26,4	17,4	20,2	16,6	18,1
Un enseignant	25,3	21,1	23,4	20,2	27,5	21,2	4,2	9,1	23,1	19,0	9,7	24,3	23,2	22,7
Une enseignante	3,6	3,4	2,5	6,6	3,3	3,4	6,9	,0	3,3	5,1	17,4	1,6	3,0	3,5
Un responsable/personnel administratif	15,1	10,6	13,4	8,7	15,1	10,4	15,3	27,3	12,7	8,8	7,6	10,5	14,1	12,2
Une responsable/personnel	2,1	0,6	1,5	0,2	2,1	0,6	2,8		1,2	0,9		0,6	1,8	1,2

administratif														
Groupe de personnes/camarades	11,0	10,9	12,3	6,4	11,4	10,7	6,9	36,4	11,4	6,9	22,9	9,0	10,7	10,9
Délégué/Leader d'association	1,6	1,8	2,0	0,8	1,8	1,8			1,5	3,2		2,0	1,8	1,7
Un homme non identifié/Etranger	3,5	11,0	8,5	7,4	3,8	11,1		9,1	8,3	7,4	11,8	9,9	6,6	8,2
Autre (à préciser)	9,4	8,6	9,9	5,6	8,3	8,7	19,4		8,7	10,6	2,8	6,8	11,3	8,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	VIOLENCES EN LIGNE													
Un camarade/un élève	7,7	14,8	11,1	17,8	7,6	14,2	9,1	50,0	11,4	18,2	0,0	17,3	7,0	12,0
Une camarade/une élève	16,1	15,9	16,0	15,8	15,5	16,2	22,7	0,0	14,3	33,3	0,0	22,3	9,9	16,0
Un enseignant	17,4	20,7	19,6	17,8	18,8	20,8	0,0	12,5	20,8	4,5	22,2	18,4	20,4	19,4
Une enseignante	1,3	3,1	1,1	10,9	0,7	3,1	9,1	0,0	2,0	6,1	22,2	0,5	3,8	2,4
Un responsable/personnel administratif	20,4	8,9	14,2	8,9	21,7	8,9	4,5	12,5	14,0	7,6	11,1	10,6	16,4	13,5
Une responsable/personnel administratif	0,7	0,4	0,6	0,0	0,7	0,4	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,8	0,3	0,5
Groupe de personnes/camarades	11,7	12,2	13,2	4,0	12,3	12,2	4,5	12,5	12,6	6,1	44,4	10,9	12,3	12,0
Délégué/Leader d'association	1,0	1,7	1,7	0,0	1,1	1,8	0,0	0,0	1,3	3,0	0,0	1,6	1,3	1,5
Un homme non identifié/Etranger	5,4	12,2	10,2	5,0	5,8	12,2	0,0	12,5	10,1	3,0	0,0	12,5	6,7	9,5
Autre (à préciser)	18,4	10,0	12,3	19,8	15,9	10,2	50,0	0,0	12,9	18,2	0,0	5,1	22,0	13,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.4: TYPOLOGIE DES CONSEQUENCES DES VBG A HAUTE INCIDENCE SUBIS PAR LES VICTIMES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR COMMUNE DE PLEIN EXERCICE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES

	Sexe des répondants		Milieu de résidence		Statut de l'enquêté				Sous-Secteur du Système Educatif		Cycle d'Enseignement			Total
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Elève de sexe Masculin	Élève de sexe Féminin	Enseignants/ Personnel administratif homme	Enseignantes/ Personnel administratif femme	Public	Prive	Primaire	1er cycle	2nd cycle	
	CONSEQUENCE PSYCHOLOGIQUES (PEUR, TRAUMATISME, STRESS, ETC.)													
BRAZZAVILLE	41,4	49,1	45,8	0,0	42,2	48,9	33,3	69,2	44,9	52,7	48,4	43,9	47,9	45,7
DJAMBALA	13,6	33,1	30,0	21,5	11,5	31,6	42,9	100	25,8	11,1	.	14,4	67,3	24,7
DOLISIE	39,1	41,9	49,7	33,7	39,0	41,9	40,0	40,0	33,6	78,2	74,6	40,6	26,9	41,1
EWO	54,7	59,2	.	57,3	54,9	59,2	50,0	.	59,8	41,2	90,0	61,7	36,4	57,3
IMPFONDO	44,7	40,6	.	42,4	44,7	42,3	.	.	44,3	32,1	50,0	50,8	34,1	42,4
KINKALA	23,3	47,5	.	34,7	22,2	48,3	42,9	.	38,7	21,1	63,0	37,4	21,2	34,7
MADINGOU	43,5	50,0	.	48,2	36,8	50,8	75,0	.	44,9	100	16,7	23,8	66,0	48,2
MOSSENDJO	46,4	62,5	56,7	51,9	43,9	64,1	100	.	55,0	.	9,4	57,3	100	55,0
NKAYI	48,5	50,0	54,4	21,9	51,7	50,0	12,5	.	58,3	19,1	38,9	12,5	66,7	49,3
OUESSO	96,5	93,0	92,9	100	95,9	92,8	100	100	94,2	100	100	87,5	95,1	94,4
OWANDO	48,8	62,7	100	54,6	50,0	63,5	33,3	.	55,9	53,6	47,8	61,7	49,0	55,5
OYO	47,3	60,4	.	54,5	48,5	61,1	37,5	.	55,6	42,9	47,8	64,5	45,5	54,5
POINTE NOIRE	49,8	52,2	51,0	.	50,8	51,7	37,5	69,2	49,8	57,2	50,5	49,1	52,4	51,0
POKOLA	93,3	100	.	97,7	92,9	100	100	.	97,7	.	100	.	92,3	97,7
SIBITI	57,8	55,6	100	55,3	58,9	56,5	50,0	25,0	56,4	.	46,9	54,3	67,9	56,4
Total	44,6	51,5	49,5	46,2	44,9	51,5	40,7	51,9	48,3	49,1	52,9	44,9	51,2	48,4
	CONSEQUENCES PHYSIQUES (DOULEURS/BLESSURES ET AUTRES ATTEINTES CORPORELLES/PHYSIQUES)													
BRAZZAVILLE	11,3	10,2	10,7	.	11,4	10,1	10,7	23,1	11,8	0,5	9,8	8,9	13,5	10,7
DJAMBALA	1,9	3,7	6,7	,7	2,1	3,0	.	33,3	2,7	5,6	.	1,3	9,1	2,9
DOLISIE	10,9	7,7	12,6	5,1	11,0	7,9	10,0	.	6,6	18,2	18,6	7,5	5,2	8,6
EWO	9,4	18,3	.	14,5	7,8	18,3	50,0	.	13,1	23,5	0,0	21,7	11,4	14,5
IMPFONDO	3,9	11,9	.	8,5	3,9	12,4	.	.	8,1	10,7	16,7	11,9	3,4	8,5
KINKALA	3,8	5,1	.	4,4	4,0	5,2	.	.	5,7	.	.	7,9	.	4,4
MADINGOU	4,3	21,7	.	16,9	5,3	22,0	.	.	17,9	.	33,3	.	20,0	16,9
MOSSENDJO	14,5	6,3	9,3	11,5	15,2	6,4	.	.	10,1	.	.	12,4	14,3	10,1
NKAYI	1,0	11,3	7,0	3,1	1,1	11,3	.	.	8,3	.	11,1	.	8,5	6,4

OUESSO	5,3	8,1	8,0	3,3	6,1	8,4	.	.	5,8	33,3	3,3	.	11,1	7,0
OWANDO	2,5	.	.	1,3	2,7	,0	.	.	1,6	.	.	2,5	.	1,3
OYO	4,1	.	.	1,8	4,5	,0	.	.	1,3	7,1	.	3,9	.	1,8
POINTE NOIRE	8,4	7,2	7,8	.	8,9	7,4	2,5	.	6,3	15,0	10,8	12,1	4,4	7,8
POKOLA	20,0	3,6	.	9,3	21,4	3,6	.	.	9,3	.	6,7	.	15,4	9,3
SIBITI	3,6	4,2	.	4,1	4,1	4,3	.	.	4,0	.	15,6	1,4	3,8	4,0
Total	8,2	8,4	9,5	5,7	8,4	8,4	5,8	7,7	8,4	7,6	9,0	8,1	8,2	8,3
CONSEQUENCES SCOLAIRES (PERFORMANCES/ECHEC SCOLAIRES/CHANGEMENT D'ECOLE/D'ETABLISSEMENT ECT)														
BRAZZAVILLE	7,7	12,9	10,6	.	7,9	13,0	5,3	7,7	11,7	,5	35,9	7,0	10,3	10,6
DJAMBALA	11,7	12,5	20,0	7,4	12,5	12,0	.	33,3	13,1	.	.	8,5	29,1	12,1
DOLISIE	7,6	11,1	5,3	14,3	8,5	11,4	.		8,9	16,4	.	13,5	11,2	10,1
EWO	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
IMPFONDO	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
KINKALA	0,8	.	.	0,4	0,8				0,5			,7		,4
MADINGOU	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
MOSSENDJO	4,3	15,0	10,3	9,6	4,5	15,4	.		10,1			14,6	7,1	10,1
NKAYI	1,0	0,9	0,6	3,1	1,1	0,9	.	.	1,3			1,8	0,8	1,0
OUESSO	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
OWANDO	2,5	.	.	1,3	2,7	.	.	.	1,6	.	.	2,5	.	1,3
OYO	4,1	.		1,8	4,5		.		2,0	.	.	2,6	1,5	1,8
POINTE NOIRE	2,3	4,3	3,3	.	2,5	4,2	.	7,7	3,9	0,6	4,3	,8	4,9	3,3
POKOLA	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
SIBITI	16,9	7,7	16,7	11,0	19,2	8,0	.	.	11,1	.	.	10,0	20,8	11,1
Total	5,1	7,7	7,6	4,4	5,4	7,7	2,1	5,8	7,3	1,7	9,6	5,6	6,8	6,6

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.5: MODE DE COMMUNICATION AUTOUR DES VGMS ET PREMIER/E CONFIDENT(E) SELON LE TYPE DE VIOLENCE SUBI

Mode de communication - premier/e confidence	Violences verbales et psychologiques			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	69,2	65,3	67,0	48,9	46,3	47,6	62,7	56,6	59,5	69,1	60,3	63,6	72,4	64,1	67,3	61,0
Un camarade/un élève	12,2	4,4	7,8	17,3	5,2	11,2	9,9	4,4	7,0	19,8	5,4	10,7	20,7	7,2	12,5	9,8
Une camarade/une élève	0,9	11,9	7,2	0,5	12,1	6,4	1,0	4,2	2,7	1,5	15,7	10,4	1,7	17,6	11,4	7,6
Un enseignant/un responsable	8,1	5,3	6,5	11,3	10,2	10,7	4,0	1,8	2,8	2,3	3,7	3,2	1,4	2,8	2,3	5,1
Une enseignante/une responsable	1,9	1,8	1,9	3,0	3,7	3,4	0,3	0,1	0,2	0,8	1,4	1,2	1,0	0,7	0,8	1,5
Délégué/Responsable scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,5	0,4	-	-	-	0,4
Parent masculin	3,3	3,7	3,5	9,6	7,9	8,8	10,7	10,5	10,6	2,0	2,7	2,5	1,0	3,1	2,3	5,5
Parent féminin	3,4	6,8	5,3	6,8	11,6	9,2	10,7	20,8	16,0	2,0	2,7	2,5	0,7	4,6	3,1	7,2
Police/Gendarmerie	0,1	0,1	,1	2,1	1,9	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,1
Une association d'assistance aux victimes	0,1	-	-	0,1	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Justice	-	-	-	-	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Leader religieux	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Autre confident	0,7	0,6	0,7	0,3	0,7	0,5	0,4	1,6	0,1	1,5	1,6	1,6	1,0	-	0,4	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.6: PERSONNES A QUI LES VICTIMES PARLENT DE L'ACTE DE VIOLENCE SEXUELLE SUBI

`Personnes	Actes de violences sexuelles									Total
	Attouchements	Rapports sexuels non réalisés (tentatives)	Rapports sexuels réalisés (forcés/viols)	Imposition d'images pornographiques	Outrage à la pudeur	Harcèlements	Punitions pour refus des avances sexuelles	Avances sexuelles non désirées	Regards gênants	
Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	61,6	53,5	67,6	80,4	66,1	69,4	58,6	60,0	62,2	63,6
Un camarade/un élève	6,7	24,2	13,5	8,7	3,2	-	15,1	-	12,7	10,7
Une camarade/une élève	10,2	9,1	2,7	3,7	17,7	5,6	8,6	25,7	12,4	10,4
Un enseignant/un responsable	5,3	-	-	1,4	4,8	8,3	8,6	-	1,2	3,2
Une enseignante/une responsable	1,8	-	-	1,4	3,2	-	2,7	-	0,5	1,2
Parent masculin	4,7	1,0		1,8	3,2	5,6	1,1	-	1,6	2,5
Parent féminin	7,6	10,1	2,7	1,8	1,6	11,1	4,8	-	7,5	6,5
Délégué/Responsable scolaire	0,5	2,0	5,4	-	-	-	0,5	-	0,1	0,4
Autre confident	1,5	-	8,1	0,9	-	-	-	14,3	1,7	1,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.7: REPARTITION DES VICTIMES DE VGMS PAR TYPE DE VIOLENCE SUBI ET LE SEXE SELON LA VOIE DE RECOURS

Voie de recours	Verbales & psychologiques			Physiques			Economiques			Sexuelles			Violences en ligne			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Avocat/huissier	14,7	23,2	20,4	5,0	9,6	7,6	28,6	56,5	50,0	75,0	26,2	28,4	25,0	45,1	43,6	5,4	5,0	5,1
Tribunal	5,9	4,3	4,9	1,7	3,8	2,9	-	30,4	23,3	-	1,2	1,1	-	23,5	21,8	2,7	5,8	4,7
Police/Gendarmerie	17,6	14,5	15,5	31,7	21,0	25,6	-	-	-	25,0	8,3	9,1	-	-	-	27,5	15,4	19,9
Leader religieux	-	10,1	6,8	-	0,6	0,4	-	-	-	-	2,4	2,3	-	-	-	-	1,9	1,2
Administration de l'école/établissement	61,8	47,8	52,4	61,7	65,0	63,5	71,4	13,0	26,7	-	61,9	59,1	75,0	31,4	34,5	64,4	71,8	69,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.8 : NIVEAU DE SATISFACTION PAR TYPE DE VIOLENCE SELON LES RECOURS FAITS PAR LES VICTIMES DE VGMS

Lieu de recours	Verbales & psychologiques			Physiques			Economiques			Sexuelles			Violences en ligne			Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Avocat/huissier	100	100	100	100	83,3	87,5	-	100	100	100	100	100	100	100	100	97,9
Tribunal	100	100	100	100	100	100	-	100	100	-	100	100	-.	100	100	100
Police/Gendarmerie	100	90,9	94,1	81,8	86,0	83,9	-	-	-	100	100	100	-	-	-	93
Leader religieux	-	57,1	57,1	-	100	100	-	-	-	-.	100	100	-	-	-	85,7
Administration de l'école/établissement	90,5	93,9	92,6	86,5	79,8	82,6	60,0	66,7	62,5	-	100	100	100	100	100	86,8
Total	97,6	88,4	88,8	92,1	89,9	90,8	60,0	88,9	87,5	100	100	100	100	100	100	92,7

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018

TABLEAU A.3.9: PREMIERS TYPE DE REACTION DES VICTIMES FACE AUX ACTES DE VIOLENCES SUBIS SELON LE TYPE DE VIOLENCE

Premières réactions des victimes face aux actes de violences	Violences verbales et psychologiques			Violences physiques			Violence économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
A discuté, essayé de dissuader l'auteur	44,3	50,1	47,6	30,4	34,1	32,2	18,6	16,9	17,7	40,0	48,9	45,6	57,5	61,7	60,0
S'est abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes	1,4	2,2	1,9	9,1	5,6	7,3	0,9	0,4	0,6	1,2	2,5	2,0	1,0	2,0	1,6
A tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)	1,9	2,8	2,5	8,7	6,6	7,6	0,7	1,2	,9	2,1	4,5	3,6	-	1,7	1,1
A crié et appelé au secours	-	0,6	0,4	2,0	1,7	1,9	-	0,2	0,1	-	0,3	0,2	-	-	-
A décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement	7,4	9,0	8,3	18,4	19,8	19,1	14,7	21,8	18,4	3,1	9,8	7,3	4,4	7,4	6,2
A tenté de frapper l'auteur	3,4	1,3	2,2	5,1	6,5	5,8	0,6	1,0	0,8	0,7	2,3	1,7	1,7	0,4	0,9
A décidé de ne rien faire/n'a rien fait	39,2	32,0	35,1	24,5	23,2	23,8	54,1	52,9	53,5	49,1	27,5	35,5	31,6	22,2	25,9
A arrêté (temporairement) les classes ou les cours	0,1	0,3	0,2	0,3	0,9	0,9	0,1	0,3	0,2	0,1	0,6	0,4	-	-	-
Autre réaction	2,2	1,6	1,8	1,5	1,2	1,4	10,4	5,3	7,7	3,7	3,6	3,7	3,7	4,6	4,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Exploitation des données de l'EVGESRC, 2018